Recueil de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure



Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Recueil de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. 1845.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- **4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

utilisationcommerciale@bnf.fr.

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.



The same of the sa

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux Auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

RECUEIL DES TRAVAUX

DR

LA SOCIÉTÉ LIBRE

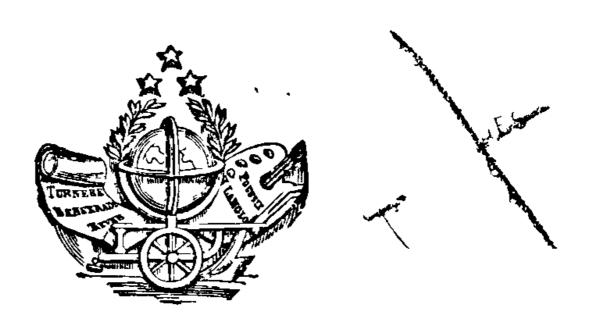
D'AGRICULTURE, Sciences, Arts et Belles-Cettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

(2º Série.)

TOME SIXIÈME.

Année 1845-46.



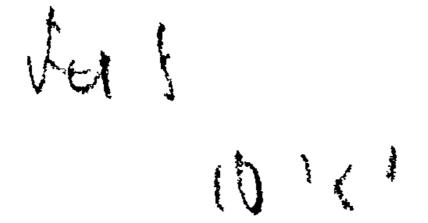
ÉVREUX,

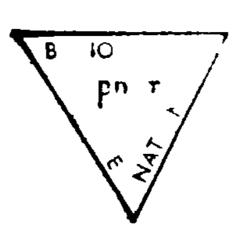
LOUIS TAVERNIER ET Cie, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ;

ET SE TROUVE A PARIS

Chez Deraghe, Libraire, 7, rue du Boulgis

JUILLET 1846.





MM. les Membres de la Société sont prévenus qu'ils peuvent, à quelque époque qu'ils aient éte admis, se procurer, si elles leur manquent, les annees 1822, 1823, 1834, 1836 et suivantes de ce Recueil, ainsi que la livraison supplementaire de 1835. Les volumes ou livraisons étant en petit nombre pour quelques-unes de ces années, ils devront s'adresser le plutôt possible à M. Chassant, Bibliothécaire, qui, sur l'autorisation du Secretaire perpétuel, leur remettra gratuitement, 10 les parties ci-dessus indiquees de la collection: et 20 les ouvrages suivants, publies par la Société, s'ils ne les possedent pas déjà: Description de la Statue antique de Lillebonne, par M. Rever; — De la nature de la Richesse et de l'origine de la Valeur, par M. Walras; — Catalogue des Plantes du département de l'Eure, par M. Brouard.

AVIS.

A l'avenir, les volumes du *Recueil* ne correspondront plus seulement à l'année qui précède celle de la publication : ils comprendront aussi, autant que possible, les travaux accomplis dans les premiers mois de cette dernière année.

Cette règle ayant été appliquée au volume actuel, il devrait contenir les trois pièces de vers de MM. Crémieu, Guiard et Blanchemain, qui ont obtenu, l'une le Prix, et les deux autres les Mentions honorables dans le concours sur ce sujet: Poussin et son Monument, le résultat de ce concours ayant été proclamé au mois d'avril 1846 (1). Mais, par des motifs faciles à comprendre, il a paru plus convenable de ne publier ces pièces que lorsque la Statue de Poussin sera inaugurée. Elles formeront donc, à cette époque, un supplément au présent volume, à moins que le suivant ne soit alors sur le point de paraître.

(1) V. cı-après, p. 264.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Notice sur la Société libre de l'Eure, ré-	
digée en exécution de l'Ordonnance royale du 27	
juillet 1845	1
Discours, Rapports, Extraits de Procè	s -
Verbaux, Listes de Prix.	
Seance publique, tenue à Evreux, le 31 août 1845;	
- Extrait du procès-verbal	11

	PAGLS	
Discours prononcé dans cette seance par M. Zedé	288	
Rapport général sur la situation et les travaux de la So-		
ciété, par M. L. Fouché, Secrétaire de la 4e section.	12	
Rapport fait au nom de la Commission centrale des prix		
et encouragements, par M. Sainte-Beuve, Secrétaire		
perpétuel	38	
Distribution des prix	44	
Discours prononcé en 1845 dans la séance publique de		
la section générale de Bernay, par M. DE SAINT-GER-		
main, président	47	
Prix décernés par cette Section	5 6	
Prix décernés en 1845, par la Section générale de Lou-		
viers	58	
Prix décernés en 1845 par la Section générale de Pont-		
Audemer	59	
Concours agricole départemental tenu en 1845 à Lyons-		
la-Foret (Andelys); — Compte-rendu	60	
Discours prononcé au Concours agricole de Lyons-la-		
Forêt, par M. le vicomte Tirler, président de la		
Section générale des Andelys	65	
Discours prononcé au même Concours par M. A. Passy.	70	
Prix décernés dans ce Concours	86	
Prix décernés à la suite des deux expositions horticoles	20	
de 1845	90	
Rapport sur l'Exposition horticole des 21-24 mai 1846,	04 6	
par M. Tavernier.	275	
Prix décernés à la suite de cette Exposition	286	
Travaux divers.		
Agriculture.		
Rapport sur les opérations du Congrès central d'agri-		
culture, en 1845, par M. A. Petit	93	
Sciences naturelles.		
Sil Entomologie est utile, et comment, par M. A. Guenée.	107	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		

Législation.

	PAGES.
Vœux émis par la Société libre de l'Eure au Congrès central d'agriculture, en 1846	122
Sciences historiques.	
Procès-verbal des séances tenues à Evreux, en 1845, par la Société française pour la conservation des mo-	
numents historiques	130
Littérature.	
Essai sur le Véritable Saint-Genest de Jean Rotrou,	
par M. Walras	15 9
Notice sur Louis Pichou, de Louviers, par M. SAUVAGE.	259
Rapport sur le Concours de poésie qui avait pour sujet:	
Poussin et son Monument; par M. Sainte-Beuve,	
Secrétaire de la Commission chargée de juger ce Con-	005
cours	264
Comptes-rendus	
Du Traité des arbres résineux conifères de M. le marquis de Chambray, par M. Gazan père; — de l'Agenda de comptabilité agricole, de M. Joubert, par M. Londet; — des Opuscules et Mélanges historiques sur Evreux et le département de l'Eure, par M. Sainte-Beuve; — du Dictionnaire des abréviations latines et françaises, etc., de M. Chassant, par M. L. Fouché; — de l'Atlas des Antiquités du Vieil-Evreux,	
de M. Bonnin, par; — du Précis des Tra-	
vaux de l'Académie royale des Sciences, etc. de Rouen,	
pour 1845, par M. Sainte-Beuve	291
Listes diverses.	
Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs	
et éditeurs, ou envoyés par le gouvernement Dons faits à la Société	111
Ouvrages achetés par la Société	VIII
Ouvrages achetes par la podiciona anno anno anno anno anno anno anno	1X

	PAGES.
Publications périodiques auxquelles la Société est abou- née	1 X
Composition de la Société	x
Candidats présentés; Membres décédés ou démission- naires	XXVI
Sociétés correspondantes	
Becettes et dépenses de l'exercice 1845	XXX
Statistique du département de l'Eure	
Etat des travaux en 1846)	11XXX
CORRECTIONS ET ADDITIONS	
Page 3, en note, au lieu de 1844, lisez : 1843. 6, ligne 3, lnexactitude : la 1 ^{re} exposition horticolleu à l'automne de 1814. 11, en note, Erreur : V. p. 288. 121, ligne 28, apres materiels, mettez une virgule, et a d'adores, lisez adoré. 149, dernier alinéa, ajoutez en note : Cet état de choses amélioré depuis.	u lieu
111, Aux ouvrages offerts à la Société, ajoutez: Poën Poésies, par M. Prosper Blanchemain: Paris, in-12; — Considérations sur l'agriculture, le soins et la sante des cultivateurs, par M. le de Bigion, Paris, 1846, in-8°, 8 pp.; — Du choi especes de poiriers pour un jardin fruitier; te preferer, manière de les planter et transpl par M. le marquis de Chambray. Paris 1846, gr. 15 pp.; — Le Courrier de l'Eure, publié pa Tavernier et Cie. VIII, Aux Dons, ajoutez: Plâtres sculptés provenant du de l'Île-d'Amou" (Navarre); offerts par M. Civille, notaire à Evreux. XII Les présidents actuels des 2° et 3° sections sont MM	1846, es be- locteur x des aille d anter, in-8°, r MM. temple merde-
ville (reelu) et Roger. — M. Hebert est reinplacted le Conseil d'administration, où il ne pouvait être par M. A. Delhomme.	

N. B. La note qui, dans le dernier volume, annonçait pour celui-ci la conclusion de l'article de M. H. Passy, avait etc redigce prematurement, et a etc conservée a toit Cet article est complet.

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

NOTICE

SUR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE;

Adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, en exécution de l'ordonnance royale du 27 juillet 1845.

L'article 1^{er} de l'ordonnance royale du 27 juillet 1845, concernant les Sociétés savantes, et contresignée *Salvandy* est ainsi conçu :

Il sera publié, à dater du 1er janvier prochain, sous les auspices du département de l'Instruction publique, un Annuaire des Sociétés scientifiques et littéraires du royaume, comprenant :

- 1º Les statuts et règlements de ces Sociétés, par extraits pour le passé, intégralement pour l'avenir;
- 2º Un exposé de leur origine, de leur but et de leurs ressources;

20 Série, Tom. VI.

- 3º Une analyse de leurs travaux les plus importants et de ceux de leurs membres;
- 4º La relation des séances et assemblées publiques de l'année;
- 5º Le compte-rendu des prix décernés dans ces assemblées, et le programme annuel des prix proposés;
- 6º La liste des membres résidants, correspondants ou associés;
- 7º La nomenclature des principaux corps savants des autres Etats.

Par une circulaire du 28 du même mois, adressée aux Présidents de toutes les Sociétés scientifiques et litteraires, M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, leur a demandé l'envoi d'une notice abrégée, mais exacte et autant que possible complète, sur l'origine, le but, les ressources et les travaux les plus remarquables de chacune de ces Sociétés, ainsi que sur les hommes éminents qui en ont fait partie. Cette notice devait être rédigée dans l'ordre des indications inscrites sur la dernière page de la circulaire.

C'est par suite de cette demande de M. le Ministre, que lui a été envoyé par le Bureau de la Société libre de l'Eure, le travail qui suit :

I.

Origine et fondation de la Société, autorisations qu'elle a reçues, hommes éminents qui en ont fait partie.

En l'an VI, une Société libre d'Agriculture et de Commerce fut instituée par l'Administration dans le département de l'Eure.

Cette Société, n'ayant plus en l'an VIII qu'une existence nominale, fut réorganisée, sous le même titre, par M. Masson-Saint-Amand, premier préfet de l'Eure, et le principal objet de ses nouveaux efforts fut la statistique du département. Plusieurs mémoires relatifs à ce travail étaient déjà rédigés en l'an X; toutefois, ce fut qu'en l'an XIII que parut le Mémoire statistique du département de l'Eure, par Masson-Saint-Amand, in-f°.

Dès avant cette époque, la Société semble avoir cessé de fonctionner, et il y avait certainement plusieurs années qu'elle était dissoute de fait, lorsqu'en 1807 se forma, sous les auspices de M. le préfet Rolland de Chambaudoin, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, dont les travaux n'ont jamais été interrompus. En 1830, elle a pris le titre de Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles – Lettres, et l'a conservé, sauf l'addition du mot libre, lors de sa dernière réorganisation, provoquée par M. Antoine Passy, préfet de l'Eure, et opérée par une ordonnance royale du 11 juin 1832.

Pendant ce long espace de temps, bien des hommes éminents, français et étrangers, ont fait partie de cette association. Mais elle en doit citer un surtout, comme l'ayant spécialement honorée par ses travaux, qui, presque tous, ont eu pour objet l'archéologie du département, et ont été publiés, pour la plupart, sous les auspices et aux frais de la Compagnie : c'est M. Marie-François-Gilles Rever, mort le 15 novembre 1828, à 75 ans, laissant à la Société de l'Eure, avec beaucoup d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité (notamment 1,500 médailles), ses instruments de physique et tous ses livres de sciences et d'arts, formant environ 500 volumes (1).

⁽¹⁾ V. une notice sur M. Rever, dans le Recueil pour 1844.

But et travaux.

Le but de la Société est, aux termes de l'art. 1er de son règlement constitutif, la propagation des connaissances humaines, et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'agriculture et de l'industrie. Consultant les habitudes et les besoins du pays, elle travaille, avant tout, à accomplir cette seconde partie de son programme, et, sous ce rapport, elle a rendu au pays des services dont le sol du département offre partout quelques traces; mais, faisant la part des intérêts intellectuels aussi large que le lui permettent les circonstances locales, elle s'occupe aussi, non sans quelque succès, des théories scientifiques, des sciences morales et des belles-lettres.

Reprenant l'œuvre ébauchée en l'an VIII, la Société prépare en ce moment une publication des plus importantes : c'est celle de la Statistique générale du département de l'Eure. Des Questionnaires, rédigés avec soin, ont déjà été distribués, en ce qui concerne l'Agriculture, les Usages légaux, la Topographie générale, l'Archéologie et la Botanique. Cette dernière partie est même prête pour l'impression. Le Questionnaire de l'Industrie avance rapidement.

Déjà, de 1839 à 1842, la Société avait recueilli et publie les Usages ruraux du département, relatifs aux pratiques de culture, ainsi qu'aux droits et obligations des fermiers, lors de leur entrée en jouissance et à la cessation de leur bail. Ce travail, répandu gratuitement dans le pays, y est devenu le manuel des cultivateurs. Il a été cité, comme modèle, par M. le mi-

nistre de l'intérieur dans sa circulaire du 26 juillet 1844.

La Société a ouvert, il y a deux ans, une souscription pour élever, aux Andelys, une statue à Nicolas Poussin. Cette souscription a produit près de 20,000 fr.

III.

Concours et prix.

Outre les encouragements agricoles, la Société a, depuis qu'elle existe, proposé et décerné beaucoup de prix pour des travaux de chimie, de médecine, d'économie politique, d'histoire et de littérature.

En 1845, elle a décerné, dans chacun des cinq arrondissements du département de l'Eure, deux prix aux cultivateurs qui, proportionnellement à l'étendue de leur exploitation, entretiennent le plus grand nombre de bêtes à corne et de moutons en bon état et de bonne race, alimentés avec les prairies artificielles ou les racines de l'exploitation.

Elle a proposé, pour 1846, une prime de 1,000 fr. à la commune du département qui aura formé une demande en autorisation de mettre en valeur, de la manière la plus utile, la plus grande étendue de biens communaux, soit au moyen de baux à ferme, soit par la mise en culture, soit par la plantation de bois.

Elle célèbre, chaque année, un Concours agricole départemental, où sont décernés des prix de labourage et des primes d'encouragement pour l'amélioration des animaux des races bovine, ovine, chevaline, porcine.

Elle délivre aussi annuellement quatre prix de département et quatre prix d'arrondissement, aux charretiers, bergers, vachers, valets et servantes d'exploitations rurales qui, dans le département de l'Eure, s'en montrent les plus dignes par de bons et longs services, joints à une conduite morale et régulière.

Elle a, pour la première fois en 1845, fait les frais de deux expositions des produits de l'horticulture : l'une au printemps, l'autre à l'automne. Une distribution de prix a suivi chacune de ces expositions qui ont répondu aux espérances qu'on avait conçues et ont promis encore plus pour l'avenir.

Ensin, elle a ouvert récemment un concours pour la meilleure pièce de vers sur ce sujet : *Poussin et son Monument*. Ce prix, qui consiste en une médaille d'or de 300 fr. (1), sera décerné en 1846.

IV.

Publications.

La Société, après s'être bornée, pendant 15 ans, à faire imprimer isolément les productions de ses membres qui offraient le plus d'intérêt, et à insérer au Bulletin des Sciences médicales publié par la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du département de l'Eure (depuis dissoute) l'extrait des procès-verbaux de ses séances, a commencé, en 1822, à publier un Recueil trimestriel ayant pour titre: Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure.

En 1824, ce Recueil et celui de la Société de Médecine se fondirent en un seul, sous le titre de Journal d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires.

Mais, en 1830, ce ne fut plus que le Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure; et, à partir de 1832, le Recueil des Travaux de la Société libre, etc.

(1) Il a été doublé par M. le Ministre de l'Instruction publique, Président de la Société pour 1846.

Le volume de chaque année s'est composé, jusqu'en 1840 exclusivement, de livraisons trimestrielles. Depuis cette époque, le *Recueil* ne paraît plus qu'une fois par an, vers la fin du 1er semestre, toujours en un volume in-8°, de 400 à 500 pages, orné de planches. C'est la *deuxième Série*.

Chaque volume ne paraissant que dans l'année qui suit celle à laquelle il correspond, les 1^{re} et 2º Séries forment en ce moment (octobre 1845) une collection de 23 volumes, fort recherchée à cause des nombreux et intéressants articles qu'elle contient sur toutes les branches des connaissances humaines, et qu'il serait impossible, pour la presque totalité, de trouver ailleurs, la règle générale étant de n'admettre que des productions inédites. Des tables méthodique et alphabétique y faciliteront prochainement les recherches.

Le Recueil est adressé notamment à tous les membres de la Société résidant dans le département, aux nombreuses Sociétés académiques avec lesquelles celle de l'Eure est en relation, à divers établissements publics; enfin à quelques personnes qui ont mérité cette faveur par des services rendus à l'association.

On peut s'y abonner moyennant 5 fr. par an.

Outre son Recueil annuel, la Société fait paraître, à des intervalles irréguliers, et adresse seulement à ceux de ses membres qui résident dans le département, un Bulletin spécialement consacré à l'agriculture et à l'industrie, pour les communications de nature à être livrées sans retard à la publicité. Elle y insère aussi, quand elle les en juge dignes, des articles déjà publiés par d'autres Sociétés.

Elle a, de plus, fait imprimer à ses frais plusieurs ouvrages de ses membres. Parmi les travaux ainsi publies, on peut citer en première ligne le Mémoire de M. Rever sur les Ruines du Vieil-Evreux, travail qui fut couronné par l'Institut, et un traité sur la Nature de la Richesse et l'Origine de la Valeur, par M. Walras, aujourd'hui professeur de philosophie au collége royal de Caen.

V.

Membres (qualités et nombre des).

La Société compte (1) 218 membres dans le département et 141 au dehors. Total : 359.

Voir, pour leurs noms et qualités, ainsi que pour les fonctionnaires de la Société, la liste ci-après. (2)

VI. Organisation intérieure de la Société. — VII. Bureau d'administration. — VIII. Séances ordinaires et publiques.

Voir, pour ces trois points, les règlements joints à la presente notice (3)

IX.

Institutions dues à la Société.

La Société a puissamment contribué à créer, au cheflieu du département, un *Jardin botanique*, une *Bibliothèque* et un *Musée* formé d'objets d'antiquité et d'histoire naturelle.

Elle possède une bibliothèque particulière, dans laquelle elle admet le public, et dont le legs de M. Rever (V. ci-dessus) a formé le noyau. Ce legs était principalement composé d'ouvrages anciens (dont plusieurs sont curieux et rares) sur l'archéologie et les sciences

⁽¹⁾ En octobre 1845.

⁽² et 3) La liste des membres et les règlements étaient compris dans l'envoi.

et arts. Dans ces dernières années, cette bibliothèque a été notablement augmentée par des achats d'ouvrages modernes. Le catalogue est fait, et une copie en sera prochainement adressée à M. le ministre de l'instruction publique, en conformité de l'art. 4 de l'ordonnance du 27 juillet 1845.

La Société possède encore un conservatoire d'instruments d'agriculture, un cabinet de physique composé des objets les plus indispensables, et une collection de produits chimiques.

Elle a établi à Evreux des cours publics et gratuits de physique, de chimie, d'anatomie élémentaire, d'hygiène et de dessin, particulièrement destinés à l'instruction de la classe ouvrière. Ces cours, qui avaient attiré, pendant plusieurs années, un nombreux auditoire, n'ont pu être continués par les professeurs et se sont successivement réduits au seul cours de dessin, qui est toujours suivi avec empressement.

X.

Travaux remarquables produits par la Société. V. les renseignements fournis sous les nº 2 et 4.

XI.

Ressources.

Les ressources de la Société se composent, en 1845, (en dehors des sommes spécialement destinées à l'encouragement de l'agriculture), 1° de 4,000 fr. alloués par le Conseil-général; et 2° de 4,500 fr. environ provenant de la cotisation payée annuellement par chaque membre résidant dans le département.

XII.

Sceau.

Le sceau de la Société a pour emblème une charrue,

une sphère géographique, une palette de peintre et un rouleau de papier, sur lesquels sont inscrits les noms de Poussin, H. Langlois, Turnèbe, Benserade et Rever. Le tout est surmonté de palmes et d'étoiles.

En voici une épreuve:



SÉANCE PUBLIQUE

Tenue à Évreux, le 31 Août 1845,

sous la présidence de M. ZÉDÉ,

PRÉFET DE L'EURE.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La séance est ouverte en présence de MM. les Membres du Conseil-général et d'un auditoire nombreux.

- M. le Président prononce un discours que l'assemblée accueille par de vives marques d'approbation (1).
- M. Lucien Fouché, secrétaire de la 4^e Section, fait le *Rapport général* sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1844-45.

Le Secrétaire-perpétuel lit le rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission des prix et encouragements.

Ces prix sont ensuite distribués conformément à la liste dressée par la Commission.

(1) Ce discours ayant été improvisé, ne pourra être reproduit dans le Recueil.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉB 1844-45,

FAIT DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 AOUT 1845,

par M. C. Souché,

Secrétaire de la Section des Sciences philosophiques et historiques.

MESSIEURS,

Ce n'est point une vaine formalité imposée par notre règlement que de rendre compte, en séance solennelle et devant une réunion d'élite, des travaux que nous avons accomplis dans le cours de l'année. Cette sorte d'examen de conscience que nous sommes obligés de faire publiquement, ne peut que tourner au profit de notre institution; en vous mettant à même d'embrasser l'ensemble des actes de la Société, il aura pour resultat, soit de réveiller le zèle de ceux qui auraient négligé d'apporter leur contingent à la masse commune, soit de provoquer de nouveaux efforts de la part de ceux qui, travailleurs diligents, ont sidèlement payé leur dette. Quelle que pût être la dextérité de paroles de votre rapporteur, il n'oserait espérer de vous faire illusion à vous-mêmes; et s'il y avait eu déviation du but que nous nous sommes proposé, s'il y

avait eu ralentissement dans le mouvement que la Société produit et communique, l'effort même qu'il ferait, pour atténuer à vos yeux cette fâcheuse situation, suffirait pour vous en révéler le danger et vous arrêter au bord de l'écueil. Heureusement pour moi, toute circonlocution oratoire est inutile. Nous n'avons point failli à notre tâche dans l'année qui vient de s'écouler; je puis même vous rendre ce témoignage, que les travaux que vous avez entrepris et qui sont en cours d'exécution, peuvent rivaliser par leur importance avec tous ceux que vous avez déjà accomplis. Heureuses les Sociétés qui n'ont point besoin d'aller chercher au dehors des éléments d'émulation, et qui trouvent dans leur passé des motifs de mieux faire encore!

Rendons grâces, Messieurs, de cet heureux état de choses au règlement si véritablement libéral, si sagement prévoyant qui nous a été donné par notre honorable fondateur, M. Antoine Passy. Vous n'avez point oublié les belles paroles par lesquelles il inaugura sa présidence, le jour où il vint prendre possession du fauteuil que lui déféraient nos statuts d'alors: « Les » associations académiques, nous dit-il, émancipées » par leurs services, fortes de leurs intentions, doi-» vent marcher seules, étendre leur insluence par leur » utilité C'est à l'administration à s'honorer en » favorisant de tout son pouvoir les nobles travaux » auxquels leurs membres consacrent généralement » leurs talents et leurs loisirs. . . L'indépendance » doit être pour tous, même pour les réunions acadé-» miques; l'élection est leur principe vital; ce sont » les corps représentatifs des sciences et des belles-» lettres; on ne pourrait en concevoir une dont les » membres ou une partie des membres seraient à la » nomination de l'autorité. »

C'est sous l'influence de ces idées généreuses, et mû par la conviction que l'organisation de notre Societé d'Agriculture, faite pour d'autres temps, n'était plus en harmonie avec notre ère de progrès et de liberté, qu'il rédigea nos nouveaux statuts. Notre association, destinée à réunir des hommes animes de sentiments divers, mais marchant à un seul et même but, le progrès, cessa d'être un établissement fondé dans l'intérêt d'une seule ville, et devint un établissement départemental, « ayant mission d'animer l'en» thousiasme pour le bien et le zèle pour l'instruc» tion générale, d'encourager dans toutes les classes » le sentiment des devoirs et l'émulation parmi les tra» vailleurs. »

Une si large base donnée à notre organisation souleva bien quelques objections de la part d'hommes bien intentionnés, mais peureux, qui trouvaient que l'époque agitée, où nous étions alors (c'était en 1831), rendait dangereuse une pareille expérience. Mais M. Passy, notre concitoyen, avant de devenir notre premier magistrat, avait su apprécier tout ce que notre département renferme de sagesse et de dévoùment à la cause de l'ordre et de nos institutions; il passa outre et n'eut point à s'en repentir. De son côté, le gouvernement s'empressa de sanctionner notre nouveau règlement, qui devint ainsi notre charte constitutionnelle.

Une expérience de treize années a donné gain de cause à M. Passy; et lui-même, comme préfet, ne tarda pas à recueillir les fruits de sa sage libéralité de principes, comme fondateur de société académi-

que. Des hommes que séparaient de profonds dissentiments politiques, n'hésitèrent pas à venir se grouper autour de lui et à se donner la main sur le pacifique terrain des intérêts agricoles. C'était un grand pas de fait vers la conciliation, la fusion des esprits. On ne peut vivre longtemps rapprochés les uns des autres, sans que les opinions perdent cette pointe d'aigreur qu'envenime encore l'isolement; et cette bienveillance, cette estime mutuelle qu'engendre un contact journalier, ont déjà opéré dans notre département ce qu'ailleurs il ne faut attendre que du temps, l'apaisement des passions politiques, sans lequel il est permis de rêver le bien, mais non de le réaliser.

Mais là ne se bornent pas les avantages que l'administration retira de notre nouvelle organisation.

Le gouvernement obtenant chaque année des chambres une subvention pour encourager l'agriculture, le département de l'Eure dut en avoir sa part. Ces encouragements, qui les distribuerait? L'administration ne pouvait le faire elle-même: car il est des défiances ombrageuses dont on doit tenir compte, quoique mal fondées, par cela seul qu'elles existent, ou qu'on doit empêcher de naître lorsqu'elles n'existent pas encore. Il fallait une espèce de jury placé dans de telles conditions d'impartialité que personne ne pût soupçonner sa loyauté, ni redouter ses préventions. La Société libre de l'Eure dut à la position indépendante que venaient de lui faire ses nouveaux statuts, de recevoir cette mission de confiance. Intermédiaire entre l'administration et la population rurale, elle a su s'acquitter de cette tâche dissicile, à la satisfaction des deux parties; et si quelquefois elle a pu se tromper,

car il faut toujours faire sa part à l'erreur, jamais du moins, on n'a mis en doute sa parfaite bonne foi.

Cette indépendance, Messieurs, que nous tenons de notre règlement, et qui nous a permis, depuis notre réorganisation, de servir d'utiles auxiliaires à l'administration departementale, nous l'avons maintenue. Notre Societé est restée un terrain neutre où tous les amis des lumières, sans distinction d'opinion, peuvent se rencontrer. Aussi croît-elle en nombre chaque année; vingt-deux admissions récentes, sans parler de celles que nous allons bientôt prononcer, sont venues combler, et bien au-delà, le vide que la mort et quelques démissions avaient pu produire dans nos rangs. Ces vingt-deux nouveaux membres appartiennent à tous les rangs de la société, et il faut bien le dire, à tous les partis, puisque c'est-là l'héritage, qu'on ne peut répudier, des révolutions. Voilà qui répond, mieux que je ne pourrais le faire, à quelques bruits malveillants qu'on s'était efforcé de propager sur nos prétendues tendances exclusives, bruits qui du reste sont morts sans écho.

Maintenant qu'on ne peut plus douter que nous ne soyons restés fidèles à l'esprit de notre institution, je passe à l'examen des travaux de l'année, tâche honorable sans doute pour votre rapporteur, mais que son inexpérience de plusieurs des matières dont il va être obligé de vous entretenir, lui rend bien difficile: il ne l'a acceptée que par respect pour le règlement; que ce lui soit un titre à votre indulgence. Je commencerai par l'agriculture, la première de nos sollicitudes.

La division de notre Société en sections d'arrondissement pouvant se subdiviser en sections cantonales,

avait eu pour but de mettre les agriculteurs en rapport les uns avec les autres dans leur propre pays, puis en rapport avec les cultivateurs du reste du département, au moyen des réunions générales trimestrielles. Ce but n'avait pas été complètement atteint. Evreux n'est qu'un centre administratif; plusieurs arrondissements ne peuvent communiquer avec lui que trèsdifficilement. Pour obvier à cet inconvénient, vous decidates l'an dernier que des délégués de chaque Section se réuniraient chaque année sur le lieu du Concours agricole, dans le but d'obtenir, par des communications orales, une connaissance plus exacte des besoins de chaque arrondissement, au point de vue des intérêts dont la Société poursuit la satisfaction. Votre appel a été entendu. Une première réunion a eu lieu le 14 septembre dernier, au Concours agricole de Lieurey. Des sujets d'une grande importance y ont été traités, et sont devenus depuis l'objet d'un sérieux examen de la part de votre Section centrale. Défrichement des terrains communaux, modifications à apporter au programme des encouragements agricoles, amélioration des races chevaline, bovine et ovine, projet de ferme-modèle: telles sont les questions qui ont tour à tour attiré l'attention de cette réunion, et qui, sans être susceptibles de recevoir une solution immédiate, n'en ont pas moins été éclairées d'une vive lumière par les hommes spéciaux qui les ont discutées.

Il était surtout deux de ces questions qui, par leur nature et leur importance, devaient avant tout occuper l'attention de votre Section centrale d'agriculture. La première concerne le programme des encouragements agricoles. Le moment était-il arrivé 2º Série, Tom. VI.

d'apporter dans la rédaction de ce programme, qui n'a guères changé depuis longues années, les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité? Après une discussion approfondie qui a donné gain de cause à l'expérience, votre Section a supprimé le grand prix départemental, et vous ne pourrez, je crois, qu'approuver les raisons qui l'y ont déterminée. Pour que ce prix fût maintenu, il aurait fallu que les cinq arrondissements qui peuvent y prétendre fussent dans les mêmes conditions, quant au mode et à la dimension des cultures; or, il est loin d'en être ainsi, et ce qui le prouve, c'est qu'un de ces arrondissements, aussi favorisé par l'étendue des terres et la nature des exploitations que par la fortune des cultivateurs, a presque constamment remporté le prix. Aussi, en décidant que dorénavant le grand prix de culture perfectionnée serait attribué à l'arrondissement où se tiendrait le Concours agricole, a-t-elle fait un acte de bonne justice distributive; de même qu'elle est revenue au principe fondamental qui doit présider à toute bonne culture, en statuant que ce prix, ainsi que les prix accessoires, appartiendraient aux cultivateurs de chaque arrondissement qui, proportionnellement à leur exploitation, entretiendraient le plus grand nombre de bêtes à cornes et de moutons en bon état et de bonne race, alimentés avec les prairies artificielles ou les racines de l'exploitation.

Une autre innovation non moins importante a été introduite dans ce programme. On sait quelle est l'incurie de la plupart des communes pour tout ce qui concerne les terrains qui leur appartiennent en propre, et cependant ces terrains sont souvent d'une valeur considérable. La Société devait, autant qu'il

était en elle, essayer de porter remède à ce fâcheux etat de choses. Aussi a-t-elle décidé qu'une prime de 1,000 fr. serait accordée dans sa séance du mois d'août 1846, à la commune du département qui aurait rempli toutes les conditions qu'elle a déterminées.

Si nos ressources l'eussent permis, une prime d'encouragement eût été offerte à la culture du mûrier propre à l'éducation des vers-à-soie, culture qui est possible, quoi qu'on ait dit : ce qui le prouve, ce sont les beaux produits de l'art séricicole obtenus chaque année par notre honorable concitoyen, M. Aubert, et dont de remarquables échantillons sont exposés sous vos yeux.

Quelques modifications de détail, relatives aux récompenses à décerner aux domestiques ruraux, ont encore été introduites dans ce programme.

Il est seulement à regretter que l'époque tardive à laquelle M. le ministre de l'agriculture a fait connaître à la Société le chiffre de l'allocation qu'il lui accordait sur les fonds dont il dispose, n'ait pas permis à votre Section centrale de porter plus tôt à la connaissance de ceux qu'il intéresse le programme qu'elle avait arrêté.

L'autre question qui l'a occupée pendant plusieurs séances est relative au projet d'une ferme-modèle.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, les efforts infructueux tentés il y a dix ans pour créer un institut agronomique dans notre département. Vous savez d'où est venu l'obstacle insurmontable contre lequel se sont brisés tant d'efforts persévérants, que n'avaient point découragés les premières difficultés de l'entreprise. Vous savez aussi quel était le but de l'établissement qu'il s'agissait de fonder : c'était d'obtenir, par une culture perfectionnée, une somme plus con-

l'attrait de l'exemple, les cultivateurs à déserter les voies infructueuses de la routine, pour entrer dans celle des méthodes rationnelles. Une école pratique devait être jointe à l'établissement. Depuis, de nouvelles idees se sont produites sur ce grave sujet; on a pense que l'objet principal était l'école d'agriculture, que la ferme-modèle ne devait être que l'accessoire, et ne se composer que d'une étendue de terre rigoureusement nécessaire pour compléter l'éducation des elèves par une pratique raisonnée.

Tel était l'état de la question, lorsqu'un de nos honorables confrères, M. Hébert, dont le dévoûment à tout ce qui intéresse le progrès de l'agriculture vous est bien connu, et qui réunit tout à la fois la pratique et la théorie de la science agricole, a élaboré un nouveau projet, où il a su fondre avec une grande habilete tout ce qu'il y a de conciliable dans les differents aspects sous lesquels on peut considérer un semblable etablissement. Averti surtout par l'experience qui n'a pas confirmé toutes les esperances qu'on avait concues dans la création des fermes-modèles, il s'est efforcé d'eviter dans son plan tous les defauts que l'expérience avait dejà signalés, et qui ont donné lieu à bien des déceptions. Aussi, c'est après s'être environne des lumières des hommes les plus compétents, et sous la garantie de leur approbation, qu'il a soumis son projet à votre Section centrale. De vives objections se sont produites dans la discussion; M. Hébert y a repondu en homme qui les avait prévues et qu'elles n'avaient point effrayé. La Section, tout en reconnaissant la grande utilite dans le departement de l'établissement propose, s'est vue forcee d'en ajourner la realisation. Car tout projet, même le plus utile, le mieux élaboré, se complique toujours d'une difficulté financière; et il ne lui était pas donné de résoudre, à elle seule, cette difficulté. Elle n'est cependant point insurmontable. Espérons donc que dans un prochain avenir le projet de notre confrère pourra passer à l'état de fait accompli.

Mais comme, lorsqu'on veut le bien avec ténacité, on ne se laisse pas décourager par un premier obstacle, M. Hébert, en attendant la réalisation de son plan de ferme-modèle, propose une autre création qui pourrait y suppléer provisoirement; ce serait celle d'un agent chargé par la Société d'expliquer aux cultivateurs, à leurs domestiques, aux artisans, la supériorité des charrues perfectionnées sur les anciennes, les causes de cette supériorité, les changements qui amélioreraient les autres instruments aratoires, et de donner toutes ces instructions sur le propre terrain des cultivateurs. Mais là ne se bornerait pas la mission de cet agent, initié à toutes les parties de la science agricole. Il ferait connaître aux cultivateurs les moyens de simplifier les dépenses qu'entraîne la culture des plantes sarclées propres à l'alimentation du bétail, d'améliorer la culture des plantes fourragères qui n'est nulle part assez développée, et d'obtenir des produits plus lucratifs, en variant les cultures suivant les diverses natures du sol. L'amélioration du bétail, les soins à lui donner, le perfectionnement des procédes propres à préparer, recueillir et employer le fumier, feraient aussi l'objet de leçons et de conférences qui, s'établissant ainsi au foyer et sur le champ des cultivateurs, ne pourraient que faire avancer la science agricole.

L'etablissement de cet agent ne tournerait pas seulement à l'avantage des agriculteurs, mais encore à celui de la Société, qu'il éclairerait dans la distribution des récompenses qu'elle décerne, et qu'il aiderait dans l'organisation des concours de charrues, dont le programme, suivant M. Hébert, ne peut être maintenu dans les conditions actuelles, sans nuire au but que nous nous sommes proposé dans l'établissement de ces fêtes agricoles. Mais c'est-là un terrain sur lequel le sentiment de mon insuffisance m'interdit de m'engager. Cette création donnerait enfin plus de force et d'énergie à l'action de la Société, en reliant à son centre tous ceux de ses membres à qui leur éloignement n'avait pas permis jusqu'à ce jour de prendre une part active à ses travaux, et qui, trouvant dans cet agent l'intermédiaire qui leur avait manqué jusque-là, mettraient à notre service une précieuse collaboration. Ce simple exposé des vues de M. Hébert, quoique isolées des hautes considérations sur lesquelles il les appuie, a suffi sans doute pour attirer votre attention, et nous ne doutons pas que ces vues, lorsqu'elles deviendront l'objet de l'examen de votre Section centrale, n'y rencontrent la faveur due à toute idée utile et feconde.

Il ne me reste plus, pour achever l'analyse des travaux de cette section, qu'à vous entretenir de ce qu'elle a fait pour encourager l'art horticole dans ce département.

L'horticulture était restée trop longtemps hors de notre sphère d'action. Grâce à M. Tavernier, qui le premier nous a signalé cette grave lacune, elle est devenue un des objets de notre sollicitude. Son importance d'ailleurs eût dû suffire pour la recommander à notre attention. Depuis 1808, l'etendue des terres

consacrées à la culture des plantes légumineuses a plus que doublé dans notre département. Au commencement du siècle, elle n'était que de 2,800 hectares, et il résulte de la statistique publiée sous les auspices du Conseil-général, à la fin de l'année 1838, qu'à cette dernière époque elle atteignait 5,700 hectares. Ses produits dépassaient alors 3 millions 300,000 fr. Depuis 1838, la progression a dû être rapide, mais les documents nous manquent pour la préciser. Ces détails, tout arides qu'ils sont, ont bien leur valeur. Ils prouvent quel rapide développement a pris le jardinage, grâce à la proximité de la capitale et au perfectionnement des voies de communication. Négliger une pareille source de richesses eût été manquer à notre devoir. Votre Section centrale a organisé dans son sein une commission permanente chargée de s'occuper spécialement de l'horticulture. L'an dernier, à pareille époque, une première exposition des produits des jardins, organisée par ses soins, a répondu à toutes les espérances qu'on avait conçues. Une seconde, qui a eu lieu dans les premiers jours de juin de cette année, a permis de constater de rapides progrès; celle qui doit avoir lieu prochainement ne démentira pas, nous en avons l'assurance, tout ce que les bons résultats déjà obtenus font attendre d'elle.

Mais pour que l'action de la Société pût s'exercer, avec toute son efficacité, sur cette branche si importante de la culture, il lui fallait un intermédiaire qui la mît en relation permanente et directe avec ceux qui en font l'objet de leurs travaux; cet intermédiaire est trouvé. Un Cercle horticole s'est formé, heureuse annexe de notre Section d'agriculture, destiné à l'ai-

der par tous les moyens dont il peut disposer, et qui la mettra sur la voie des perfectionnements dont l'horticulture est susceptible.

Voilà tout ce qu'il nous a été permis de faire cette année pour les interêts de l'agriculture. Bien des améliorations ont été tentées, d'autres plus nombreuses encore doivent être essayées. Si le progrès est lent, du moins il est sûr; et toujours accompli sous la sanction de l'expérience, il ne peut que gagner à l'épreuve du temps.

Je passe maintenant à un autre ordre de travaux qui ne sont pas moins dignes de votre attention, ce sont ceux de la statistique de notre département.

Ce n'est point chose nouvelle qu'un projet de statistique du département de l'Eure. Déjà, en l'an IX, la Societé d'Agriculture en avait rédigé un sur l'invitation de l'autorité préfectorale; mais les temps qui suivirent, absorbant les esprits dans d'autres préoccupations, empéchèrent la réalisation de cette pacifique entreprise. Si des travaux partiels furent accomplis, l'ensemble manqua toujours. En 1832, au moment de notre réorganisation, M. A. Passy voulant imprimer à notre Société une direction féconde, proposait cette grande tàche comme but à ses efforts; et pour que la difficulté de l'œuvre à accomplir servit d'aiguillon aux talents divers et aux forces éparses dont il appelait le concours et réclamait l'appui, il nous exposait à quelles conditions « cet inventaire du présent fait au · » profit de l'avenir » pouvait atteindre toute la perfection désirable. Mais des nécessités plus pressantes nous contraignirent d'ajourner pendant quelques annees l'exécution du programme qu'avait tracé notre honorable fondateur. L'an dernier, M. Ange Petit,

que nos libres suffrages avaient porté au fauteuil, nous proposa de lever ensin l'ajournement, et de nous mettre à l'œuvre. Notre honorable président n'avait pas trop présumé de nous, et nous entrâmes résolùment dans la carrière où il voulait bien marcher à notre tête. La commission chargée du soin de centraliser les travaux, rencontra de toutes parts sympathie et encouragement, et bientôt elle put compter sur le concours des hommes les plus capables, soit de lui donner les meilleures directions, soit de lui fournir les plus précieux matériaux. Son premier devoir était d'arrêter le plan général. Ce préliminaire était d'une haute importance; car ce qu'il faut éviter surtout dans un travail de si longue haleine, ce sont les répétitions et l'absence de coordination. Après une discussion sérieuse, votre commission adopta l'ordre naturel, l'ordre de la création, qui va du simple au composé, qui a pour point de départ les faits naturels, et pour point d'arrêt les travaux accomplis par l'intelligence humaine. Cet ordre une fois arrêté, M. Tavernier, que nous sommes toujours sûrs de rencontrer là où il y a quelque service à rendre à la science, se chargea de rédiger le plan et l'exposé qui devait le précéder. L'un et l'autre font partie du Recueil qui va paraître, et vous pourrez juger s'ils remplissent toutes les conditions désirables.

Mais il ne suffit pas de tracer le cadre, il faut le remplir. C'est pour y parvenir que votre commission s'est divisée en sous-commissions, chargées, chacune, d'étudier une partie ou un fragment de partie, suivant leur importance, et de formuler des questions, au moyen desquelles il serait possible de réunir les nombreux materiaux dont nous avons besoin. Déjà les questionnaires relatifs à la botanique, à la topographie gé-

nérale, à l'archeologie et aux usages locaux ayant force de loi dans ce département, ont été rédigés et envoyés aux personnes qui s'occupent spécialement des matières qui en font l'objet. MM. Chesnon, Tavernier, Bonnin et Hébert, sont les auteurs de ces travaux préparatoires. Ces noms seuls vous disent, mieux que je ne pourrais le faire, quel soin consciencieux a été apporté à leur élaboration. Rendons grâces surtout à MM. Chesnon et Bonnin, que la Societé regrette de ne plus compter au nombre de ses membres, mais qui ont bien voulu, en cette occasion, renouer avec nous les liens d'une active collaboration. La rédaction désinitive de la botanique est arrêtée, et cette partie pourra être prochainement livrée à l'impression. M. Antoine Passy a bien voulu se charger de la géologie et de la minéralogie; quelques moments de loisir lui suffiront pour les mettre en état de paraître. D'autres parties sont à l'étude, entre autres l'agriculture, l'industrie et la zoologie, pour laquelle M. Chesnon nous a encore promis l'appui d'un zèle empressé.

Pour arriver, Messieurs, à l'entier achèvement du monument que nous nous sommes proposé d'élever, nous devons faire appel au concours de tous; car c'est-là une œuvre essentiellement collective et au-dessus des forces d'un homme isolé, quelque heureusement doué qu'il puisse être. Au reste, ce concours ne nous fera pas défaut. Le premier magistrat de ce département, qui en acceptant une seconde fois la présidence de notre Société, a voulu nous prouver tout l'intérêt qu'il porte à nos travaux, s'est empressé de mettre à notre disposition tous les renseignements dont il dispose; les chefs de la magistrature, ceux des diverses administrations, nous ont promis la communication

de tous les documents qui peuvent nous être nécessaires; espérons donc qu'à l'aide du temps, et grâce à de persévérants efforts, nous pourrons achever l'inventaire exact, complet, des richesses que créent pour notre département la nature, l'industrie, le commerce et l'agriculture. D'autres départements nous ont devancé dans l'accomplissement de cette noble tâche, et n'ont reculé devant aucun sacrifice pour la mener à fin. Nous ne resterons point en arrière, et notre Conseil-général qui déjà, il y a plusieurs années, avait voté pour la confection de la statistique de l'Eure un crédit resté sans emploi, a voulu nous prouver, en le rétablissant au budget de 1846, que, s'il n'avait pas dépendu de lui que l'œuvre ne fût plus tôt entreprise, il n'attendait que le moment où elle serait commencée pour renouveler ce témoignage de bienveillance et d'intérêt, qu'il sait accorder à tout ce qui est bon et utile. Au reste, Messieurs, n'oublions pas que les statistiques des départements ne sont point d'un intérêt limité aux circonscriptions qu'elles embrassent, que leur confection intéresse le pays tout entier, et que leur entier achèvement rend seul possible une statistique générale de la France, vraiment exacte, vraiment complète. Que cette pensée nous protège contre le découragement, stimule notre ardeur, et nous fasse marcher résolûment au but.

Maintenant que j'ai passé en revue les travaux collectifs de la Société, il ne me reste plus qu'à vous rappeler ceux dûs aux efforts individuels de quelquesuns de nos confrères, et qui sont contenus pour la plupart dans le volume du Recueil qui va paraître.

Vous y retrouverez d'abord, et avec grand plaisir, j'en suis sûr, les discours prononcés par notre prési-

dent de 1844, M. Ange Petit, en differentes circonstances. M. Petit, à qui de longs et honorables services rendus à notre association avaient mérité cette distinction, la plus haute que nous puissions accorder, a su s'acquérir encore de nouveaux titres à notre reconnaissance. Sans ambitionner une influence exclusive, qui d'ailleurs est désormais impossible, il a su prendre l'initiative de réformes heureuses, réveiller l'ardeur pour le travail qui semblait s'amortir, commencer l'œuvre de notre statistique, et y intéresser plus d'un d'entre nous, qui depuis trop longtemps se tenait modestement à l'écart. Les discours de notre président ont servi de programme à tous nos travaux de l'an dernier, et méritent de survivre aux circonstances qui les ont inspirés. On ne peut les relire sans ressentir pour leur auteur cet intérêt sympathique qui s'attache toujours aux pensées généreuses noblement exprimées. L'empire de notre règlement a fait descendre M. Petit du fauteuil; mais il n'en continue pas moins d'être l'infatigable travailleur que vous connaissez, et il nous prouve chaque jour que ce n'était point le désir d'illustrer sa présidence, mais bien celui de nous être utile dans le présent et l'avenir, qui l'avait guidé.

Un autre discours dicté aussi par de généreuses intentions, attirera sans doute votre attention, c'est celui prononcé par M. Antoine Passy, l'an dernier, lors de la réunion de la Section générale des Andelys. M. Passy, qui a pris une part si active à l'érection prochaine du monument du Poussin, dans le culte pieux qu'il a voué à toutes les renommées de notre pays, n'oublie point qu'à côté de ces rares génies qui sont la gloire de l'humanité, il y avait, ainsi qu'il le dit si bien,

dans l'atmosphère brillante dont ils étaient entourés, des hommes de talent qui marchaient avec eux, et qui ont laissé dans leur siècle la trace de leur passage. Aux premiers le bronze, éternel comme notre admiration, à ceux-ci un monument modeste qui perpetue la mémoire de leurs services, de leurs vertus, de tous leurs titres à la reconnaissance publique. C'est ce monument modeste que M. Passy propose d'élever, dans chaque arrondissement, aux illustrations nées sur son sol. Le plan qu'il en donne est simple et d'une exécution facile; il a déjà été réalisé dans plusieurs chefs-lieux d'arrondissement. Espérons que cet exemple ne sera pas perdu pour nous, et que la pensée de M. Passy ne restera pas dans notre département une pure théorie.

Si je ne craignais d'avoir déjà fatigué votre attention par des détails trop nombreux sur nos travaux agronomiques, j'aurais encore à vous entretenir d'importants mémoires dùs au zèle de nos collaborateurs, et qui tous se rattachent de près ou de loin à la science agricole; mais ces mémoires, vous les lirez; qu'il me soit donc permis d'en mentionner rapidement l'objet.

D'abord s'offre à nous une savante dissertation de M. Hippolyte Passy, ayant pour titre : De l'influence des formes et des dimensions des cultures sur l'économie sociale, et où le savant économiste demontre que les differents systèmes d'organisation, agricole ne dépendent point du morcellement ou de la concentration de la propriété territoriale. Il cherche ensuite les causes de ces divers systèmes d'organisation, examine quel est celui d'entre eux qui obtient du sol le plus riche produit, et conclut en faveur de la petite culture. Ces conclusions, quoiqu'en desaccord avec les idees les plus generalement reçues, seront adoptées, nous n'en

doutons pas, par ceux qui liront le memoire de M. Passy sans idee préconçue.

Quelques considérations sur l'education des chevaux, par M. Petaux, médecin-vétérinaire à Pont-Audemer; deux articles encore inédits de MM. Pantin-Wilder et Allix, sur la police du roulage, et les soins à donner aux arbres fruitiers; enfin une excellente analyse des delibérations du congrès tenu dernièrement à Paris, par M. Petit, un de vos délégués, épuisent la série de cette première partie de nos travaux.

Les sciences physiques ont fourni cette année leur part à notre Recueil. Des observations météorologiques, recueillies par M. Tavernier, à l'aide d'instruments dont la Société avait voté l'acquisition, lui ont fourni la substance d'un article sur les variations atmosphériques à Evreux, du 15 janvier au 15 avril de cette année. Vous ne pourrez, je crois, qu'applaudir au nouveau moyen inventé par lui, de constater les accidents météorologiques, et d'en faire embrasser d'un coup-d'œil la dépendance mutuelle. Notre excellent confrère nous promet de continuer ses observations, et d'en consigner le résultat au Recueil de l'année prochaine.

Sur le domaine de l'économie politique et de la législation, nous rencontrons un beau travail de notre confrère, M. Gadebled, sur le mode d'exercice des pouvoirs spéciaux qui ont été délegués, en matière de chasse, aux autorités administratives, par la loi du 3 mai 1844. Les détails multipliés qu'il renferme échappent à l'analyse; qu'il me suffise de dire que M. Gadebled y fait preuve, comme toujours, d'une connaissance approfondie de la matière qu'il traite, non seulement au point de vue administratif, mais encore à celui de l'histoire naturelle. On trouvera dans son mémoire un traité complet de toutes les espèces d'oiseaux de passage qui font leur apparition en France, et l'ornithologiste y pourra faire une aussi ample moisson de renseignements que l'administrateur. Les développements inattendus qu'a pris sous sa plume le sujet qu'il traitait, ont occasionné un retard dans la publication de notre Recueil; mais vous ne vous en plaindrez pas, puisqu'il va vous permettre de jouir, dans quelques jours, du fruit des recherches de notre honorable confrère.

Deux articles, l'un de M. Canel, intitulé: Pont-Audemer, ville franche, et l'autre de M. Picard, sur les congrès scientifiques de l'Italie, défraient la partie historique de notre Recueil.

M. Canel nous retrace les destinées d'une petite ville du moyen âge, luttant avec une persévérance et une dextérité toutes normandes contre la rapacité du fisc royal, opposant ses franchises aux prétentions des gens de finances, et ce qui était rare alors, les faisant respecter. Il est vrai qu'il lui en coûtait bien quelque chose, et que la protection des grands seigneurs n'était pas gratuite; mais aussi il s'agissait de n'être pas taillable à merci et miséricorde, et la somme qu'on payait au roi chaque année, par forme d'abonnement, on voulait la percevoir soi-même, sans l'aide de ses officiers. Précieuse faveur, et qu'on ne pouvait payer trop cher, que celle qui fermait la porte à des vexations et à un arbitraire sans recours! C'est surtout de leur contraste avec le temps présent que les faits retracés par M. Canel empruntent la plus grande partie de leur intérêt. Il les a crus assez significatifs pour n'avoir pas besoin de leur donner le relief de l'art, c'est la vérité toute nue.

M. Picard nous rend compte du congrès scientifique qui s'est tenu en 1844, à Milan, de l'éclatant succès qu'y obtinrent les belles expériences de notre savant confrère et compatriote M. Boutigny; il nous redit ensuite toutes les magnificences de l'hospitalité milanaise. Passant de là à l'appréciation du caractère des congrès italiens, il ne peut constater sans tristesse que les sciences physiques et mathématiques y ont la part du lion, et que la philosophie, l'histoire, les sciences morales et politiques, n'y brillent que par leur absence. Napoleon n'est pas le seul qui ait eu peur de l'ideologie; et les temps sont bien loin, où à Milan même, un gouverneur autrichien, le comte de Firmian, encourageait les travaux des Véri, des Beccaria. Quoiqu'il en soit, aux yeux de notre honorable confrère, l'utilité des congrès italiens n'est pas circonscrite aux sciences naturelles dont ils ont mission de s'occuper. Douze cents savants, l'élite de leur pays, ne peuvent se réunir chaque année sans que l'image de la patrie italienne leur apparaisse quelquesois, sans qu'ils se mettent en communion de pensées sympathiques, sans qu'ils voient derrière eux un peuple qui se souvient et qui espère. Si l'homme vivait seulement de pain, l'Italie serait heureuse; et M. Picard nous décrit en traits vifs et rapides la prospérité materielle de cette riche et plantureuse Lombardie, qui, elle aussi, va avoir sa part des chemins de fer. Mais de la contemplation de cet admirable spectacle, il est bien vîte rappelé au sentiment de la déchéance morale dont est frappé ce beau pays, et faisant un retour bien naturel vers notre France constitutionnelle, il la felicite de cet heureux état qui lui permet

de prendre l'initiative du progrès, non seulement dans l'ordre matériel, mais encore dans celui des idées.

Et nous, Messieurs, nous associant aux généreuses sympathies de notre confrère pour cette belle contrée qu'il vient de visiter avec tant de fruit, nous n'oublierons pas que l'Italie fut associée aux destinées de la France, qu'elle fut atteinte du même coup qui nous blessa si profondément, et qu'avec la France elle mérita d'occuper la pensée de celui qui, en nous faisant jouir de l'ordre après l'anarchie, voulut lui donner l'unité, pour qu'elle n'eût rien à nous envier. Si le sort en a décidé autrement, si l'Italie semble aujourd'hui malade d'une incurable langueur, rappelonsnous le cri du poète:

Divine Juliette, au cercueil étendue, Toi qui n'es qu'endormie.....

et ne désespérons pas du réveil.

M. Walras a bien voulu détacher, pour la partie littéraire de notre Recueil, un fragment étendu de son introduction au commentaire détaillé qu'il prépare, du *Polyeucte* de Corneille. Tous, vous connaissez les aptitudes si diverses de M. Walras. L'économie politique, la philosophie, la littérature, ont fait tour à tour et font encore l'objet de ses méditations; tous, vous avez été à même d'apprécier combien il a su rencontrer, dans chacune de ces voies, d'idées neuves, ingénieuses et profondes. Ses observations sur le *Polyeucte* de Corneille ne dérogent point à ses précédents travaux. C'est une œuvre de haute critique, où nous pouvons retrouver encore le philosophe sous le littérateur, et le goût le plus fin et le plus exercé derrière l'analyse psycologique. Ce n'est point d'ailleurs

une pensee hostile à la gloire du père de notre théâtre qui l'a guidé. Ce n'est qu'avec des mains respectueuses qu'il touche à l'autel. S'il démontre que dans la tragédie de Polyeucte il y en a deux ayant chacune son exposition, son nœud, sa péripétie, son dénoûment, c'est pour exprimer le regret que Corneille ne les ait pas données l'une après l'autre, et doté ainsi la scène française de deux chefs-d'œuvre au lieu d'un. Vous voyez à quoi se résout la question que se pose M. Walras. Y avait-il dans le martyre de Polyeucte, dégagé des incidents qu'y a entremêlés Corneille, et qui sont une action dans l'action, l'étoffe d'une tragédie tout entière, ayant pour unique but et pour unique resultat de nous montrer un martyr chrétien triomphant du paganisme, et versant son sang pour la foi? Cette tragédie, M. Walras croit qu'elle était possible, et il en trouve tous les éléments dans la légende même dont s'est inspiré Corneille. Sans décider si le drame de Polyeucte, tel que le reconstruit notre honorable confrère, ne serait point d'une simplicité par trop nue et d'un caractère trop exclusivement lyrique, n'en rendons pas moins justice à tout ce que son travail renferme d'excellent. C'est une œuvre qui honore également son auteur et l'Université dont il fait partie.

Il ne me reste plus, pour achever l'examen de notre Recueil, qu'à mentionner le compte-rendu, qui le termine, de différents ouvrages offerts à la Société pendant l'année. Ce compte-rendu, dont nous sommes redevables à la plume savante et exercée de M^{me} Philippe Lemaître, et de MM. Duhordel et Sauvage, acquitte dignement notre dette de reconnaissance envers les écrivains qui nous ont fait hommage de leurs productions.

Payons encore un juste tribut de gratitude à ceux qui, par les dons faits à notre Société, ont enrichi sa bibliothèque, son herbier et son cabinet d'estampes et d'histoire naturelle. MM. Noury, Ottmann et Grangez ont encore resserré avec nous les liens de la confraternité par différents envois. Vous avez pu admirer les belles lithographies des deux premiers, représentant des vues de la cathédrale d'Evreux, de celle de Strasbourg, et de l'église Saint-Taurin, ainsi que l'excellente carte dressée par M. Grangez, des voies de communication de la France et des Etats circonvoisins.

Gràce à l'envoi que M. Brian jeune a bien voulu vous faire du modèle en petit de la statue de Poussin, qu'il doit exécuter prochainement pour les Andelys, vous avez pu vous convaincre que le moment approche où sera enfin réalisée cette pensée si chère à la Société. Ainsi se trouvera accompli ce projet qui remonte au commencement du siècle, contrarié par tant d'obstacles qui ne furent pas tous la faute des évènements, et qu'une volonté persévérante, aidée du concours de tant d'hommes éminents, pouvait seule conduire à bonne fin.

Si toutes les provinces de France s'empressent à l'envi d'honorer par le bronze et le marbre la mémoire de leurs grands hommes, la Normandie peut revendiquer l'honneur d'avoir donné l'exemple, et par l'érection de la statue de Corneille, fait naître cette généreuse émulation. Non seulement ses vieilles illustrations, mais encore ses célébrités contemporaines, auront bientôt leur monument. Rouen, Dieppe, Caen, les Andelys, Falaise, possèdent déjà ou possèderont bientôt les images de ces hommes fameux, qui ont le glorieux privilège de faire partager à leur ville natale

l'immortalité qui s'attache à leur nom. L'étranger, en visitant nos murs, ne pourra douter, à l'aspect du bronze de Pierre Corneille, de Poussin, de Duquesne et de Guillaume-le-Conquérant, que le Normand n'ait reçu en partage et le génie qui crée, et au besoin le génie qui détruit; et nous, après avoir ainsi liquidé les dettes du passé, nous pourrons nous engager, plus confiants, dans les voies de l'avenir.

Tels sont les sentiments qui ont animé la Société, quand elle a decidé que, l'an prochain, elle décernerait un prix à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur Poussin et son Monument. Noble sujet que celui-là, et vraiment inspirateur! Redire le génie naissant aux prises avec la misère, et bientôt en butte aux attaques de l'envieuse médiocrité, n'opposant aux coups du sort et aux injustices des hommes qu'une grave et sereine résignation, aussi inébranlable aux séductions de la fortune qu'aux épreuves de l'adversité; arrivant à la gloire, mais tard, par le chemin le plus long, et en semant sur sa route cette foule de chefs-d'œuvres, éternel objet de notre admiration; laissant enfin à la postérité le rare exemple d'un homme aussi grand par le caractère que par le talent : telle est la carrière que nous avons voulu ouvrir à l'enthousiasme du poëte. Espérons qu'il ne restera point au-dessous d'un tel sujet, et que l'artiste qui doit reproduire les traits du grand peintre trouvera un digne émule dans celui qui se chargera de le chanter. A nous, Messieurs, restera le mérite de clore dignement cette série d'hommages réparateurs qui, commencée à Rome par d'Agincourt, continuée depuis aux mêmes lieux par M. de Châteaubriand, viendra se terminer l'an prochain au berceau même de notre immortel compatriote.

Je suis ensin arrivé au terme de ce long rapport, que j'eusse voulu rendre plus court, si le temps me l'eût permis. En ménageant votre attention, je l'eusse plus vivement excitée, et nous y aurions tous gagné. Que n'a-t-il dépendu de moi d'être bref! Mais rendezvous, du moins, cette justice que si votre rapporteur n'a pas sussisamment rempli sa tâche, vous avez dignement accompli la vôtre; qu'aucun des intérêts que vous avez mission de protéger n'a périclité cette année; que vos travaux n'ont éte ni moins nombreux, ni moins importants que par le passé, quoiqu'ait pu prétendre une rancuneuse malveillance, et que vous avez continué de bien mériter de ceux qui se sont toujours fait un devoir d'encourager vos efforts.

RAPPORT

Fait, dans la Séance publique du 31 Août 1845,

PAR M. SAINTE-BEUVE,

Secrétaire perpétuel,

AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS.

MESSIEURS,

Aucun candidat ne s'est présenté, dans l'arrondissement d'Evreux, pour les prix de culture proposés, sur de nouvelles bases, par la Société (¹). La cause en est sans doute dans la publication forcément tardive du programme des encouragements agricoles. Ce n'est, en effet, que dans le courant du mois de juin dernier, que les fonds destinés à ces encouragements ont été mis par le Gouvernement à la disposition de la Société, et, jusque là, on le conçoit, ne sachant si nous au-

- (1) Voici le nouveau système d'encouragements agricoles, qui a été adopté en 1845 par la Société libre de l'Eure:
- 1° Les prix de culture perfectionnée seront décernés aux cultivateurs de chaque arrondissement qui, proportionnellement à l'étendue de leur exploitation, entretiendront le plus grand nombre de bêtes à cornes et de moutons, en bon état et de bonne race, alimentés avec les prairies artificielles ou les racines de l'exploitation.

Le minimum de l'exploitation devra être de trente hectares.

2º Le prix départemental est supprimé.

Il sera décerné:

Dans l'arrondissement où se tiendra le concours agricole départemental, un grand prix de la valeur de six cents francs, et un deuxième prix de la valeur de deux cents francs;

Dans chacun des quatre autres arrondissements, un premier prix de

rions quelque chose à donner, nous ne pouvions rien promettre. Mais, en matière d'améliorations à l'agriculture, promettre des récompenses à la fin du mois de juin pour les décerner au mois d'août suivant, est un mode de procéder dont les inconvénients n'ont pas besoin d'être signalés : il faut espérer qu'on le comprendra l'année prochaine.

Nous n'avons donc à distribuer aujourd'hui que les récompenses proposées annuellement aux domestiques ruraux que signalent de longs services joints à l'intelligence, au zèle, à une conduite morale et régulière. Ces récompenses sont recherchées avec un empressement toujours croissant, qui en relève l'éclat, et honore en même temps les concurrents qui les poursuivent avec tant d'ardeur. Les certificats parvenus à la Société cette année sont au nombre de 66 (21 de plus que l'année dernière).

la valeur de deux cent cinquante francs, et un deuxième prix de la valeur de cent cinquante francs.

3º Il sera décerné une prime de mille francs à la commune du département qui aura formé une demande en autorisation de mettre en valeur ses biens communaux, soit au moyen de baux à ferme, soit par la mise en culture, soit par la plantation de bois. L'étendue de ces biens ne pourra être moindre de six hectares. Dans le cas où plusieurs communes auraient formé cette demande, la prime sera accordée de préférence à celle qui se proposera d'exploiter la plus grande étendue de terrain, et de la manière la plus utile dans l'intérêt de l'agriculture.

Cette prime sera décernée pour la première fois en 1846, et dans la séance solennelle et publique du mois d'août.

4º Il n'est rien changé au système de récompenses adopté pour les domestiques; mais tout certificat qui n'énoncera pas clairement si le domestique est attaché à une exploitation rurale, et de quelle contenance est cette exploitation, sera rejeté.

Ils se divisent ainsi:

Charretiers (1) .	•	•		•	•	17
Bergers	•	•	•	•		11
Valets de ferme.			•	•		13
Servantes de ferme).					25

Comme à l'ordinaire, le chiffre des servantes de ferme surpasse de beaucoup les autres. S'il reproduit une proportion existant réellement dans le nombre des domestiques qui ont servi longtemps chez le même maître, il s'expliquerait peut-être par la disposition aux affections et par la patience qui doivent se trouver à plus forte dose chez un sexe naturellement tendre et dependant.

Chaque arrondissement a contribué au chiffre de 66, pour le nombre suivant :

Evreux	•	•	•	•	•	15
Bernay		•		•	•	18
Louviers	-	•	•	•	•	18
Les Andelys						
Pont - Audemer.						3

Malgré les recommandations du programme, plusieurs certificats manquaient d'énonciations indispensables pour que les récompenses pussent être, en connaissance de cause, décernées à ceux qui les avaient produits. La plus fréquente de ces omissions était le defaut de renseignements sur l'importance de l'exploitation à laquelle les domestiques sont attachés; et, cependant, l'on conçoit combien cette importance peut servir à apprécier leur mérite. La Commission a rejeté du concours ces certificats incomplets, dont quelques—uns attestaient une très—longue durée de

⁽¹⁾ Domestiques attachés à la manœuvre de la charrue.

service. Elle pense que cette résolution, rendue publique, sera un avertissement pour l'avenir, et elle espère voir reparaître, entourée des conditions requises, les noms qu'elle a été forcée d'éliminer cette année, pour ne pas s'exposer à mal placer d'honorables distinctions.

Malgré cette rigueur nécessaire, nous avons pu décerner, soit des prix, soit des mentions honorables, à 17 domestiques, dont 2 présentent 42 et 40 ans de bons services, 11 de 30 à 40 ans, et 4 de 24 à 30. Ce sont-là certainement des titres dont personne ne contestera la valeur.

Signalons des circonstances particulières relatives à quelques-uns des lauréats.

Roch Allais, à qui va être remis le prix de département, comme homme à toutes mains, et qui réellement exerce les fonctions d'homme de confiance chargé des travaux de l'intérieur de la ferme, est celui qui compte 42 ans de service dans la même famille. Il a 62 ans. Son maître, M. Malide, cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, arrondissement de Louviers, atteste que, tant chez son père que chez lui, Allais s'est toujours conduit de manière à justifier la confiance illimitée qu'on lui a toujours montrée. Un si bon exemple n'est pas resté sterile, et Roch Allais a prouvé qu'il savait transmettre à d'autres les principes dont il a si bien usé pour lui-même: « Son fils, Jacques Allais, ajoute » M. Malide, est entré dans la maison de mon père » dès l'âge de 10 ans : il est âgé maintenant de 40 ans ; » il a suivi les exemples de probité et de délicatesse » que lui avait donnés son père, et n'a jamais servi » ailleurs. Tous deux ont continué leur service près

- » de moi lorsque mon père m'a cédé son faire-valoir,
- » de sorte que j'ai le bonheur d'avoir chez moi deux
- » générations d'honnêtes gens. »

Renault, berger chez M. Lebœuf, à Panlatte, est celui qui justifie de 40 ans de bons services. Il a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, il y a trois ans; il a aujourd'hui le prix de département, dont il avait approché, à la même époque, par la première mention honorable.

Dans le concours spécial pour l'arrondissement d'E-vreux, trois prix seulement sont décernés. Comme à l'ordinaire, c'est dans la catégorie des valets de ferme, ou hommes de cour, qu'il n'y a pas eu lieu de décerner de prix. Ce résultat se renouvelle depuis 5 ou 6 ans : la statistique agricole nous en dira peut-être le secret.

Les domestiques auxquels vont être remis les trois prix de l'arrondissement d'Evreux sont ceux qui ont obtenu, l'année dernière, les premières mentions honorables. Ils ont persévéré dans le bien, et concouru de nouveau. La confiance qu'ils ont eue dans la justice et le discernement attentif de la Société ne sera pas trompée. C'est ainsi que cette série de mentions et de prix de différents degrés entretient les bons sentiments en même temps qu'elle proportionne la récompense au mérite.

Georges Coisnon, celui des trois qui a le prix, comme charretier, pour 32 ans de service, a vu, il ya un an, sa femme recevoir, comme servante de ferme depuis 50 ans, le prix d'arrondissement et la première mention honorable dans le concours pour le prix de département. Le marı sera désormais l'égal de sa femme par la récompense comme il l'est par la bonne conduite,

et il y aura deux medailles d'honneur dans le ménage. Ces deux braves époux sont au service de M. Vallée, cultivateur à la Bonneville.

Tels sont, Messieurs, les détails qu'il était peut-être utile de mettre sous les yeux de tous, pour prouver à tous, non que ces récompenses sont décernées avec impartialité, ce qui ne peut être mis en doute par personne, mais qu'elles le sont après le plus scrupu-leux, le plus défiant examen, et que, dans l'incerti-tude, le parti que prend toujours la Société, c'est le plus sévère, c'est de s'abstenir, parce qu'elle n'ignore pas ce qu'une récompense mal placée pourrait jeter de discrédit sur les autres. L'estime due à ceux qui sortent triomphants de ces épreuves en doit être d'autant plus grande.

Messieurs, les prix de la Société d'Agriculture ne tiennent pas, cette année, beaucoup de place sur ce bureau. Des médailles d'une faible valeur, un peu d'argent destiné à porter quelques douceurs dans des existences si longtemps, si péniblement laborieuses : voilà tout ce que nous avons à donner. Mais ce que cela représente en dévoûment, en probité, en résignation, en désintéressement, a une haute valeur morale, devant laquelle il n'est personne qui ne doive aujourd'hui s'incliner.

PRIX

. DISTRIBUÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 AOUT 1845.

Agriculture perfectionnée.

Néant. (Voir le rapport qui précède.)

Récompenses aux domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix: Louis Fleurial, charretier depuis 36 ans chez MM. Desrues père et fils, cultivateurs, à Fresne-Cauverville, arrondissement de Pont-Audemer. (Une médaille d'argent et 100 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

1re Mention honorable: Louis-Etienne Lefebvre, charretier depuis 33 ans chez M. Leguay fils, cultivateur, à Bezu-St-Eloi, arrondissement des Andelys.

2º Mention honorable: Auguste Nugue, charretier depuis 30 ans chez M. Durand, cultivateur, à Notre-Dame-du-Hamel, arrondissement de Bernay.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Prix: Georges Coisnon, charretier depuis 32 ans chez M. Vallée, cultivateur, à la Bonneville. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Mention honorable unique: Denis Bourdon, charretier depuis 24 ans chez M. Rapilly, cultivateur, à Vaux-sur-Risle.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix: Jacques-Parfait Renault, berger depuis 40 ans chez MM. Lebœuf père et fils, cultivateurs, à Panlatte, arrondissement d'Evreux. (Une médaille d'argent et 100 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

1re Mention honorable: Louis Benoît, berger depuis 35 ans chez M. Coutil, cultivateur, à Villers-sur-Andelys, arrondissement des Andelys.

2º Mention honorable: Jean Massé, berger depuis 33 ans chez M. Guérin, cultivateur, à Heudreville-sur-Eure, arrondissement de Louviers.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Paix : Pierre Roussel, berger depuis plus de 25 ans dans la ferme de M. Delangle, au Vieil-Evreux. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Mention honorable unique: André Chédeville, berger depuis 24 ans chez M. Chanoine, cultivateur, en la même commune.

HOMMES DE COUR OU A TOUTES MAINS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix: Roch Allais, depuis 42 ans au service de MM. Malide père et fils, cultivateurs à Saint-Aubin-sur-Gaillon, arrondissement de Louviers. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

1re Mention honorable: François Glatigny, depuis 38 ans au service de MM. Guilbert père et fils, cultivateurs, à Verneusse, arrondissement de Bernay.

2º Mention honorable: Pascal Coutant, depuis 27 ans au service de MM. Thouin père et fils, cultivateurs, à Muids, arrondissement de Louviers.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVCEUX.

Néant.

SERVANTES DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix: Marie-Elisabeth Frémont, servante de ferme depuis 39 ans chez MM. Lesueur père et fils, cultivateurs, à Quitte-beuf, arrondissement d'Evreux. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

1re Mention honorable: Marie-Catherine Leheu, veuve Merai, servante de ferme depuis 37 ans dans la ferme de Mile de Montpoignant, à Saint-Ouen-de-Poncheuil, arrondissement de Louviers.

2º Mention honorable: Marie-Catherine Boudeville, servante de ferme depuis 35 ans chez M. Guimier, cultivateur, à Fourges, arrondissement des Andelys.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Prix: Julie Dubreuil, servante de ferme depuis 35 ans chez M. Carville, cultivateur, à la Croisille. (Une médaille d'argent et 40 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

COURS PUBLIC ET GRATUIT DE DESSIN,

PROFESSÉ, SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ, A L'AMPHITHÉATRE D'ÉVREIX,

Par M. Massot.

TÈTE D'EXPRESSION.

PRIX : Eugène Liard. (Médaille d'argent.)

Accessit: Arsène Legras.

TÊTE.

1er Prix : François Défosse. (Médaille d'argent.) 2e Prix : Eugène Féron. (Médaille de bronze.)

ORNEMENT.

Prix: Charles Liard. (Médaille d'argent.)

Accessit: Alphonse Vérel.

Tous ces Elèves sont d'Evreux.

SÉANCES PUBLIQUES

Tenues par les Sections générales au chef-lieu de chaque arrondissement.

SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY (1), Séauce du 15 Septemre 1845.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE SAINT-GERMAIN, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

MESSIEURS,

La Section générale de l'arrondissement de Bernay s'est fait rendre compte, par une Commission spéciale, de la situation des exploitations qui seraient dans le cas de concourir, en 1845, pour les encouragements destinés aux progrès agricoles, et, dans sa séance du 26 juillet dernier, elle s'est occupée de décerner ces encouragements.

L'examen auquel s'est livrée la Section l'a mise à même de reconnaître que des efforts sérieux et dignes de la plus grande attention avaient été faits par les concurrents, et dénotaient chez eux une connaissance approfondie de l'agriculture, un zèle persévérant, et, par-dessus tout, une ferme volonté d'entrer dans la

(1) Les prix de la Section des Andelys, qui devrait précéder celle de Bernay, ayant été distribués dans la séance générale que la Société a tenue à Lyons-la-Forêt le 14 septembre 1845, après le Concours agricole départemental, on trouvera plus loin, à la suite des discours prononcés au Concours, la liste générale des lauréats couronnés dans cette séance.

voie des améliorations, en substituant de bonnes et sages méthodes aux notions de l'ignorance et de la routine.

La Section a été d'autant plus heureuse de constater et de récompenser ces efforts, que les contrées sur lesquelles ils se sont principalement étendus présentent, en général, des difficultés exceptionnelles, par suite de l'infertilité du sol, du manque absolu des prairies naturelles et de la privation de tout moyen d'irrigation. Ces obstacles étaient difficiles à vaincre, et pourtant, Messieurs, ils ont été surmontés par la courageuse persévérance des hommes honorables et utiles à qui nous allons aujourd'hui offrir publiquement les récompenses qui leur sont si justement dues.

Les deux prix spécialement affectés à l'arrondissement de Bernay, ont été décernés par la Section générale, savoir :

Le premier, à M. François-Pierre Letourneur, cultivateur et fermier à Saint-Clair-d'Arcey;

Le second, à M. Vallée, maire et propriétaire à Verneusse.

Le vif intérêt que vous portez tous, Messieurs, au progrès de l'agriculture, me fait un devoir de vous exposer succinctement les titres qui recommandent ces deux honorables lauréats à l'attention toute particulière des habitants de l'arrondissement, et qui leur ont valu les témoignages si flatteurs qu'ils sont appelés à recevoir aujourd'hui.

M. Letourneur, fermier et cultivateur à Saint-Claird'Arcey, est à la tête d'une exploitation de cent vingtquatre hectares.

L'assolement général est à trois saisons.

La culture perfectionnée de M. Letourneur fixe, depuis longtemps, l'attention des agriculteurs du pays et le place sans contredit au nombre de ceux qui luttent avec le plus de succès dans le but d'obtenir des améliorations et de détruire les préjugés de la routine. M. Letourneur obtient annuellement des résultats remarquables par la qualité et l'abondance des produits. Cette année, ses récoltes ont été exceptionnellement belles, notamment ses avoines, dont il est parvenu à tripler le produit par l'emploi d'une judicieuse méthode.

La tenue de sa vaste exploitation est parfaite; ses fosses à fumier y sont disposées de la manière la plus avantageuse et de façon à conserver soigneusement les sucs qui en découlent.

En possession d'instruments nouveaux, M. Letourneur se sert des herses à dents de fer et du sarclobuteur. La comptabilité de cette ferme est tenue régulièrement, chose très-rare même dans les exploitations dirigées avec le soin le plus attentif, et que, par conséquent, nous devons particulièrement apprécier.

Sur les 124 hectares dont se compose l'exploitation, 20 seulement restent, chaque année, en jachère, et encore, sur cette dernière étendue, M. Letourneur a-t-il soin de cultiver des plantes fourragères, de manière à réduire le plus possible la contenance des jachères.

En somme, Messieurs, le domaine que fait valoir M. Letourneur se distingue par une culture intelligente, laborieuse, active, exempte de préjugés et sagement progressive.

L'application des principes qui y président a déjà donné un élan salutaire aux agriculteurs de la contrée. L'initiative qu'il a prise, nous nous empressons de le 2º Série, Tom. VI.

proclamer, a fait pénétrer de bonnes méthodes là où la routine et l'ignorance semblaient le plus enracinées.

Les animaux attachés à l'exploitation dénotent également le vif intérêt que prend M. Letourneur à l'élève des races chevaline, bovine et ovine.

Neuf chevaux et cinq poulains de race percheronne se font remarquer par la beauté de leurs formes, la solidité de leurs aplombs et la distinction de leur espèce. Ces chevaux, destinés au service des diligences et malle-postes, sont particulièrement recherchés et vendus le plus souvent à des prix fort élevés.

La vacherie ne laisse rien à désirer. Elle se compose de seize vaches et de sept génisses. Ces animaux sont beaux et généralement d'une race bien choisie.

Quant à la bergerie et à la basse-cour, on trouve, dans la première, quatre cent cinquante moutons et quatre-vingts agneaux; dans la seconde, six porcs âgés et vingt jeunes porcs.

Je ne dois point omettre ici de faire particulièrement mention du nombreux troupeau de bêtes à laine que possède M. Letourneur, troupeau extrêmement remarquable par le croisement des races et la supériorité des laines; cette dernière circonstance assure un écoulement rapide à ces laines et les fait rechercher avec empressement par les manufacturiers les plus distingués.

M. Letourneur est le premier qui, dans le pays d'Ouche, ait démontré aux cultivateurs les avantages d'un nombreux troupeau, le premier qui leur ait enseigné le mode d'alimentation le plus avantageux à employer.

En resumé, Messieurs, M. Letourneur a dignement

rempli les conditions du programme de 1845, et nous nous félicitons de pouvoir lui décerner aujourd'hui un témoignage public de la haute satisfaction de la Section.

M. Vallée, maire et propriétaire à Verneusse, canton de Broglie, exploite un domaine de quatre-vingt-dix hectares, qui se fait remarquer, entre tous, par une culture perfectionnée et par l'excellence des soins qui y président.

Les résultats les plus avantageux répondent aux efforts soutenus que fait M. Vallée depuis 40 années, dans le but de faire progresser l'agriculture, au moyen d'assolements appropriés à la nature du sol et d'une large et intelligente distribution des engrais.

Sur les quatre-vingt-dix hectares de terre exploités par M. Vallée, soixante-quinze sont en labour et quinze en cour, herbage et pré.

La culture est triennale, c'est-à-dire que la même pièce n'est ensemencée en blé que tous les trois ans, ce qui donne vingt-cinq hectares environ de blé par chaque année.

Le second tiers des labours est employé à la culture des pois, des vesces, des avoines, du trèfle et de la luzerne.

Quant à l'autre tiers, il reste en partie en jachère; mais M. Vallée commence à y cultiver la minette pour y nourrir ses moutons au printemps; il y cultive également le trèsse rouge; en sorte qu'en fait il ne reste pas plus de vingt hectares de terre sans culture.

Je dois m'empresser d'ajouter que nonobstant les difficultés que le terrain présente, par suite de l'humidité du sous-sol, M. Vallée se propose d'étendre, cette année, sa culture des trèfles sur une plus vaste échelle et de réduire ainsi de beaucoup les vingt hectares restant ordinairement en jachère.

Les fumiers sont de première qualité. Il est à regretter que les sucs qui en découlent perdent de leur valeur, par suite de la trop grande étendue des canaux qui les mènent au réservoir. Cette observation sera sans doute appréciée par un agriculteur aussi distingué que M. Vallée.

En l'absence de prairies baignantes, M. Vallée fertilise ses prés et herbages par les engrais qu'il y dépose et par le parcage des nombreux troupeaux qu'il y envoie.

La cour plantée est très-vaste; elle produit annuellement mille hectolitres de pommes à cidre. Les bâtiments qu'elle contient sont spacieux et disposés de la manière la plus avantageuse pour les besoins de l'exploitation.

Les animaux attachés à la ferme sont nombreux; ils se distinguent par la beauté des formes et l'excellence de la race.

M. Vallée possède en ce moment quinze chevaux et juments, ainsi que cinq poulains extrêmement remarquables. Il n'est sorte de sacrifices que n'ait faits et que ne fasse journellement M. Vallée pour améliorer la race chevaline, et cela depuis quarante ans, nonobstant les pertes considérables qu'il a parfois essuyées, notamment l'an dernier où il a perdu trois juments poulinières estimées à cinq mille francs.

M. Vallée est, sans contredit, l'un des cultivateurs les plus distingués du département. Au concours de cette année, il a obtenu une prime de quatre cents francs pour une pouliche remarquable qu'il y a pré-

sentée, et qu'il conserve encore aujourd'hui pour l'affecter à la reproduction.

Sa vacherie se compose de deux taureaux, cinq vaches et douze génisses. Ces animaux sont beaux; toutefois, ils ne se distinguent par aucune qualité exceptionnelle.

Quant à la bergerie, elle compte cent quatre-vingts moutons métis et vingt agneaux, d'une bonne race, ayant une laine longue, fine et d'un poids supérieur.

En résumé, Messieurs, l'exploitation de M. Vallée est digne, sous tous les rapports, de fixer l'attention des cultivateurs et spécialement des éleveurs, par le choix des méthodes, par la distinction des races et par le croisement des espèces.

Dans la répartition des récompenses départementales aux domestiques ruraux, l'arrondissement de Bernay qui, jusqu'à ce jour, avait constamment figuré d'une manière exceptionnelle, n'a obtenu que deux mentions honorables, savoir:

Une première, en faveur du sieur François Glatigny, valet de ferme chez M. Guilbert, propriétaire à Verneusse;

Une deuxième, en faveur du sieur Auguste Nugue, charretier chez M. Frédéric Durand, propriétaire à Notre-Dame-du-Hamel.

Ce faible nombre d'encouragements accordés aux domestiques de l'arrondissement de Bernay, dans la distribution départementale, ne provient point de l'infériorité des titres qu'ils pouvaient invoquer en cette circonstance, mais bien seulement de la rédaction incomplète des certificats justificatifs des services rendus.

Ce motif seul a fait écarter plusieurs candidats, dans l'ignorance où s'est trouvée la Société de savoir, soit si les services mentionnés dans les certificats s'appliquent spécialement aux travaux de l'agriculture, les seuls en faveur desquels la Société se propose de décerner des récompenses, soit de quelle importance sont les exploitations rurales auxquelles appartiennent les concurrents.

Le regret que nous avons éprouvé de cette fâcheuse circonstance se trouve atténué, s'il est possible, par l'excellence des titres qui recommandent les candidats inscrits pour les prix d'arrondissement. A l'ancienneté des services se réunissent la probité et le zèle, l'amour du travail et le désintéressement, la soumission et la patience, toutes les qualités enfin qui constituent le bon serviteur de la campagne et font de lui le ressort le plus précieux de toutes les opérations agricoles.

Profitons, Messieurs, de cette circonstance pour honorer publiquement ces bons et honnêtes serviteurs, dont l'existence tout entière est vouée au travail de la terre, dont la vie n'est qu'un long jour de labeur, au terme duquel ils vont goûter le repos dans une autre vie, semblables au voyageur qui ayant fourni sa carrière, s'arrête et jouit enfin d'un calme bienfaisant.

Honorons, dis-je, ces hommes vertueux et simples que la Providence a placés loin des agitations du monde, pour accomplir, il est vrai, une tâche laborieuse; mais qu'elle a préservés, du moins, des illusions et des regrets inséparables du commerce des hommes.

Perséverez, honnêtes serviteurs, dans la voie du travail et de la fidelité, et croyez bien que vos modestes efforts ne resteront pas sans recompense dans cette vie comme dans l'autre. Je ne terminerai pas, Messieurs, sans offrir ici aux agriculteurs de cet arrondissement, mes anciens administrés, l'assurance de mon plus vif et affectueux intérêt. Je n'ai point oublié et je n'oublierai jamais les témoignages de confiance et d'affection que j'en ai reçus. Aussi je saisis avec empressement cette circonstance pour leur offrir l'expression de ma reconnaissance et de mon dévoûment.

PRIX

DECERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

Dans la Séance publique du 15 Septembre 1845.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix : M. François-Pierre Letourneur, cultivateur et fermier, à Saint-Clair-d'Arcey. (Médaille d'or de 250 francs.)

Deuxième prix : M. Vallée, propriétaire et maire, à Verneusse. (Médaille d'or de 150 francs.)

Première mention honorable: M. Vallée fils, cultivateur, à Verneusse.

Deuxième mention honorable: M. Moisy, cultivateur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix: Leroy, charretier depuis 45 ans chez M. Bourlet, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Première mention honorable: Louis Toutain, charretier depuis 43 ans chez Mme veuve Gillot, au Chamblac.

Deuxième mention honorable: Thomas Dupuis, charretier depuis 30 ans chez M. Dessault, propriétaire, à Berville.

BERGERS.

Prix: Jean Hamel, berger depuis 45 ans chez M. Vallée, propriétaire et maire, à Verneusse. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Première mention honorable: Guillaume Forard, berger depuis 27 ans chez M. Amand Crosnier, propriétaire à Landepereuse.

Deuxième mention honorable: Victor Aubue, berger de-

puis 18 ans chez M. Monnier, propriétaire, à Saint-Clair-d'Arcey.

VALETS DE FERME.

Prix: Jean-Baptiste Filloque, valet de ferme depuis 50 ans chez M. Robert Sement, propriétaire, à Neuville-sur-Authou. (Une médaille d'argent et 40 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Première mention honorable: Olivier Bigne, valet de ferme depuis 46 ans chez M. Davoust, propriétaire, à Neuville-sur-Authou.

Deuxième mention honorable: Adrien Lafosse, valet de ferme depuis 28 ans chez M. Monnier, propriétaire, à Saint-Clair-d'Arcey.

SERVANTES DE FERME.

Prix: Marguerite Baligan, depuis 45 ans chez M. Boisgeron, propriétaire, à la Goulafrière. (Une médaille d'argent et 40 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Première mention honorable: Marie Dupré, depuis 34 ans chez M. Lahaye, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne.

Deuxième mention honorable: Marie Lambert, depuis 33 ans chez M. Branley, propriétaire, à Goupillières.

PRIX

DÈCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

Dans la Séance publique du 18 Septembre 1845.

Agriculture perfectionnée.

Néant (1).

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Néant.

BERGERS.

Prix: Jean-Jacques Bisson, berger depuis 25 ans du troupeau commun de Muids. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

VALETS DE FERME.

Prix: Pierre-Charles *Hermier*, depuis 28 ans au service de M^{me} veuve Lenoble, à Iville. (Une médaille d'argent et 40 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Mention honorable unique: Pascal Coutant, depuis 27 ans au service de MM. Thouin père et fils, cultivateurs, à Muids.

SERVANTES DE FERME.

Prix: Marie-Catherine Leheu, veuve Merai, depuis 37 ans dans la ferme de Mlle de Montpoignant, à Saint-Ouen-de-Poncheuil. (Une médaille d'argent et 40 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Première mention honorable: Catherine Baton, depuis 34 ans au service de M. Châtel, cultivateur, à Montaure.

Deuxième mention honorable: Adélaïde Charon, depuis 23 ans au service de M. Piéton, maire, au Mesnil-Jourdain.

(1) Ce prix n'a pu être decerne par le même motif que dans l'arrondissement d'Evreux. (V. ci-dessus le rapport de la Commission des prix et encouragements.)

PRIX

DECERNES PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER,

Dans la Séance publique du 6 Octobre 1845.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix : M. Pierre-Amable Hébert, propriétaire et maire, à la Potterie - Mathieu. (Une médaille en or de 200 francs et un ouvrage d'agriculture de la valeur de 50 francs.)

Deuxième prix : M. Pierre - Constant Labrey, cultivateur, aux Préaux. (Une médaille en or de 100 francs et un ouvrage d'agriculture de la valeur de 50 francs.)

Mention honorable unique: M. Jean Hébert, cultivateur, à Epréville-en-Lieuvin.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix: Charles Benoist, depuis 45 ans au service de M. L.-F. Delaroque, cultivateur, à Toutainville. (Une médaille d'argent et 60 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

Mention honorable unique: Jean Andrieul, depuis 25 ans au service de M. N.-J. Train, propriétaire, à Manneville-la-Raoult.

BERGERS.

Néant.

VALETS DE FERME.

Prix: Jean Pestel, depuis 35 ans au service de M. Alexandre Cardon, propriétaire, à Epaignes. (Une médaille d'argent et 40 francs en un livret de la caisse d'épargnes.)

SERVANTES DE FERME.

Néant.

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU A LYONS-LA-FORET, LE 14 SEPTEMBRE 1845.

COMPTE-RENDU.

Le Concours agricole départemental avait été attribué, cette année, à l'arrondissement des Andelys, et le canton choisi pour en être le théâtre était celui de Lyons-la-Forêt. Le bourg de Lyons, placé à l'extrémité du département, et en quelque sorte perdu au milieu des bois, est assez peu connu pour qu'il soit à propos de donner quelques détails sur cette localité.

Lyons-la-Forêt s'appelait anciennement Saint-Denis, et portait le nom de ville : il était régi par une coutume locale, inscrite à la suite de la coutume générale de Normandie : dès le XIIIe siècle, ses habitants étaient constitués en état de commune.

La ville était bâtie à l'extrémité ouest de la ville actuelle, où se trouve encore l'église, presque entièrement isolée, et à 200 mètres au moins des habitations.

Henri I^{er}, roi d'Angleterre, mourut, en 1135, au château de Lyons.

Quand le roi habitait le château royal de Lyons, quatre seigneurs avaient la garde des quatre portes : les anciens seigneurs de Marigny avaient la garde de l'une de ces portes : de là, dit l'auteur de la Description de la Haute-Normandie (1), vient le nom de Le

(1) Toussaint-Duplessis.

Portier, Portarius, ou Ostiarius, que la famille de Marigny prenait dans ses titres.

Lyons paraît avoir été le nom ancien de la contrée, que la ville a substitué plus tard à celui de Saint-Denis. Sous la première race de nos rois, on présume que la ville fut ruinée; que, vers la même époque, se bâtirent quelques hameaux aux environs de Saint-Denis, qui s'appelaient Li Ilons (les Hameaux) de Saint-Denis, et que la ville se réédifiant à la même époque que ces hameaux, mais à une assez grande distance de l'église de Saint-Denis, fut alors appelée Li Ilons, dont on a fait Lyons.

C'est la patrie de Benserade et d'Enguerrand de Marigny.

En 1723, on découvrit sur les bords de la petite rivière nommée *la Lieurre*, qui est dans la vallée, et sur l'emplacement de l'ancienne ville, une assez grande quantité de médailles romaines, des bas-reliefs, des colonnes, des murailles peintes : on en a conclu que Lyons existait dès le temps de la domination des Romains dans la Gaule.

Ce n'est plus maintenant qu'un bourg d'une population de 1,600 habitants environ, et qui compte 15 hameaux.

Le Concours avait lieu sur un magnifique champ dépendant de la ferme de M. Hardy, et placé au milieu de la forêt. Vers midi, les dispositions préparatoires étaient terminées, et la lutte de charrues a commencé. Dix – neuf concurrents s'étaient présentés. C'étaient MM. Fleury, cultivateur à Puchay; Goré, cultivateur à Nogeon – le – Sec; Dufour, cultivateur à Beauficel;

Marest, cultivateur à Puchay; Etienne, cultivateur à Lisors, avec deux charrues; Leroy, cultivateur à Fresnelle; Flamichon, cultivateur à Notre-Dame-de-l'Isle; Boullenger, maire au Tronquay; Hardy, cultivateur à Lyons, avec deux charrues; Bertaux, cultivateur à Fleury-la-Folie, avec deux charrues; Laisnay, cultivateur à Gaillardbois; Rouget, cultivateur à Chauvincourt; Bénard, cultivateur à Morgny; Alexandre Hébert, cultivateur à Daubeuf; Tillard, de Sainte-Colombe; Lefebere, cultivateur à Bremulle.

Le jury ayant été composé de MM. Dufour, maire de Lyons; Dailly, maître de poste à Paris; Lemonnier, de Touffreville; Saint-Martin, de Rosay; Coutil, de Villers, les luttes ont commencé en présence d'une foule considérable.

Bientôt le temps, qui s'était montré propice, a changé; à la suite d'un violent coup de tonnerre, une pluie diluvienne est tombée. Elle n'a pas empêché le jury chargé de l'examen des bestiaux de fonctionner. Ce jury était composé de MM. Louis Tavernier, Secrétaire de la Section centrale d'Agriculture; Mettais, cultivateur à Harquency; Laisnay, cultivateur à Gaillardbois; Hardy, cultivateur à Lyons; et Lefebvre, directeur des travaux agronomiques de la maison centrale de Gaillon.

Les opérations terminées, on est rentré à Lyons, où a eu lieu la séance de la Société, dont les membres s'étaient réunis, au milieu d'un concours nombreux, dans la salle de la mairie. M. le vicomte Tirlet, souspréfet de l'arrondissement, présidait la séance; auprès de lui siégeaient au bureau MM. Hippolyte Passy, pair de France; Antoine Passy, député de l'Eure; Legrand,

de Guitry, membre du Conseil-général, Dailly, maître de poste à Paris; Mettais-Cartier, Secrétaire de la Section des Andelys; Louis Tavernier, Secrétaire de la Section centrale d'Agriculture, et divers membres de la Société.

- M. le vicomte Tirlet a ouvert la séance par un discours qui sera reproduit ci-après.
- M. Antoine Passy a lu ensuite un remarquable travail sur les progrès qui se sont manifestés dans l'agriculture du canton de Lyons. On le trouvera à la suite du discours de M. Tirlet.
- M. Avisse, juge de paix du canton, a présenté, d'une manière pleine d'intérêt, le rapport sur les récompenses accordées aux domestiques ruraux.

Ces diverses lectures ont été accueillies par des marques unanimes de satisfaction.

La séance a été terminée par la proclamation des prix, y compris ceux décernés par la Section générale des Andelys aux agriculteurs et aux domestiques ruraux. On en trouvera la liste générale après les discours.

A la suite de la séance, 150 personnes se sont rendues à la salle du banquet qui avait été ornée d'une manière tout à fait distinguée, et dont le service a mérité de justes éloges. Une cordialité franche et animée n'a cessé de régner. A la fin du repas, M. le vicomte Tirlet a porté la santé du roi; M. A. Passy, celle des lauréats de la fête; M. Gaumain, président du tribunal des Andelys, celle de M. Antoine Passy. Avant de se séparer définitivement, les assistants ont rejoint la foule qui admirait le feu d'artifice dû aux soins de Ruggieri.

La journée s'est terminée à la satisfaction générale, et, n'était le mauvais temps, rien n'eût contrarié cette solennité agricole.

Nous mentionnerons, d'une manière toute spéciale, en terminant, les excellents instruments aratoires dûs à l'habile Tannerie, de Saint-Marcel près Vernon. On a surtout remarqué une herse – Bataille, en fer, perfectionnée, qui a excité l'admiration de tous les cultivateurs et qui a été donnée en prime par la Société. Tannerie est un ouvrier aussi modeste qu'actif et persévérant; il a beaucoup contribué à l'amélioration des instruments dans nos contrées, et il a droit à la sympathie de tous ceux à qui l'agriculture est chère.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE VICOMTE TIRLET, SOUS-PRÉFET,

Président de la Section generale des Andelys,

AU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LYONS-LA-FORÊT,

Le 14 Septembre 1845.

MESSIEURS,

Vous auriez dû entendre aujourd'hui une voix plus éloquente et plus grave que la mienne, celle de votre Président; mais sa santé altérée par un travail trop opiniâtre l'a éloigné, à son grand regret, de cette fête. En vous parlant du rang occupé de nos jours par l'agriculture et des immenses progrès qui sont l'œuvre des Comices agricoles, je suis sûr d'être son interprète, et c'est cette pensée qui m'encourage.

La Société d'Agriculture du département de l'Eure a tenu des concours dans tous les cantons de l'arrondissement des Andelys. Ce n'est pas une règle invariable qu'elle s'était imposée, puisque le lieu en est fixé par une délibération. Je crois pourtant cette mesure juste, bonne, propre à donner l'idée des améliorations et des perfectionnements à ceux-là même que la distance et l'indifférence écartent de ces solennités. Elle n'a certes pas eu lieu dans un esprit d'égoïsme ni d'exclusion. Chaque concours, en effet, n'a pas uniquement pour but d'encourager l'agriculture dans l'étroite circonscription du canton; les bons exemples sont offerts à tout le monde; la cause du progrès est

la cause de tous. Nous adressons donc de sincères remercîments à tous ceux qui sont venus avec empressement augmenter l'éclat et l'utilité de cette réunion.

Il appartenait à un siècle où le travail est en honneur, où le commerce et l'industrie sont des titres à la considération publique, où les plus hautes intelligences s'efforcent de rendre utiles et pratiques les résultats de leurs méditations et de leurs découvertes, il appartenait à ce siècle d'élever au rang des sciences l'agriculture, première richesse de notre belle patrie, et de lui imprimer le mouvement universel. En effet, de tous les éléments qui constituent la force et la prosperité d'un pays, il n'en est pas de plus puissants et de plus incontestables que ceux qui se rattachent à cette science.

Cette vérité reconnue a donné naissance à ces nombreuses Sociétés d'agriculture fondées en France et aux concours agricoles. Plus qu'aucune autre industrie, l'agriculture, pour prendre tout l'essor désirable, a besoin que tous ceux qui ont pu consacrer leur temps à l'étude des secrets qu'elle renferme, s'unissent pour en répandre la connaissance, et quand la science vient s'appliquer à la culture, comme elle le fait aujourd'hui, elle lui rend d'immenses services.

Découvrir, constater les procédés les plus heureux, et, quand ils sont constatés, les recommander, les propager, voilà la belle mission des Sociétés d'agriculture, mission noble, bienfaisante et difficile. Mais il ne suffit pas de seconder par des écrits les efforts généreux des agriculteurs : il faut placer l'exemple sous leurs yeux et leur apprendre ainsi ce que peut l'esprit d'observation joint à une courageuse persévérance : c'est là la

mission des concours. Ainsi, Messieurs, étudier, découvrir, propager, c'est le but des Sociétés d'agriculture, et prouver par des faits le résultat, l'efficacité des découvertes, c'est le but des concours.

Notre Société d'Agriculture, par les récompenses qu'elle accorde, remplit le but qu'elle s'était imposé. Par le prix de culture perfectionnée, elle encourage tous les nouveaux procédés, toutes les nouvelles méthodes, elle embrasse toutes les améliorations.

Dans le concours de charrues auquel vous venez d'assister, elle récompense ceux qui ont modifié et perfectionné les instruments aratoires et ceux qui en font le meilleur usage; elle récompense le bon labourage, gage pour le cultivateur d'une abondante récolte.

Par les primes pour les animaux, elle tend à améliorer la race et à faire obtenir les produits les plus parfaits sous le rapport de la conformation et de la graisse; car il ne suflit pas d'encourager la multiplication des bestiaux, qui a de grands avantages, il est vrai, en fournissant à l'industrie beaucoup de matières premières et en produisant beaucoup d'engrais · sous ce rapport, grâce à l'impulsion donnée par vous, de bons résultats ont déjà été obtenus; mais il faut aussi propager les races d'un engraissement précoce. L'agriculture doit exercer une heureuse influence sur l'alimentation et l'hygiène publique; elle doit produire non seulement beaucoup, mais encore à bon marché: car c'est à elle qu'est réservée la double mission de nourrir le pauvre et d'augmenter l'aisance et le bienêtre des classes ouvrières.

Mais si les progrès incontestables de l'agriculture,

depuis le commencement de ce siècle, n'ont pas été aussi rapides et aussi étendus qu'on aurait pu le desirer, il serait facile d'en signaler une cause qui, suivant moi, embrasse toutes celles qu'on pourrait citer : c'est le defaut d'instruction agricole qui existe encore dans les différentes classes livrées à l'art utile de la culture, depuis le riche propriétaire jusqu'au simple cultivateur. Quelles ressources immenses offrirait la France, ce pays le plus fertile de l'Europe, si la routine était detruite par une instruction convenable! Quel brillant tableau on ferait de la fécondité, de l'abondance et de la variété de ses productions! Quelles richesses on devrait en attendre si nos cultivateurs, partout expérimentés et instruits, savaient convenablement profiter des dissérents sols et des dissérents climats! L'industrie et le commerce ne manqueraient pas à l'agriculture pour lui assurer des débouchés et favoriser ses développements; c'est alors seulement que nous nous suffirons et que nous n'aurons plus recours aux productions étrangères. On se préoccupe, il est vrai, d'établir des écoles d'agriculture; mais le nombre en est encore bien restreint. Il est question aussi de donner un enseignement agricole à chaque ecole primaire. Au moyen de ces institutions, des elèves dispersés en France apporteraient avec eux l'expérience de nouvelles méthodes et le goût des progrès, et deviendraient à leur tour, dans les diverses localités qu'ils habiteraient, comme un centre de leçons et d'exemples qui porteraient nécessairement leurs fruits. Cette question d'enseignement agricole est une grave question que je livre à vos méditations. Ne vous lassez pas, Messieurs, de poursuivre l'œuvre que vous avez entreprise; la terre récompense genereusement ceux

qui veulent appliquer à sa culture l'energie de leur travail, les facultés de leur esprit. En encourageant l'agriculture, ce n'est pas seulement au bien - être physique de la population et à l'augmentation de la richesse nationale que vous travaillez : votre mission a aussi quelque chose de noble et d'élevé, digne de votre zèle et de vos lumières : vous contribuez encore au développement moral du pays. Quels services rend l'agriculture à la tranquillité de la société! Elle recueille ces ouvriers qui quelquefois surabondent dans nos fabriques, et que les embarras du commerce laissent de temps à autre inoccupés. C'est encore à elle que l'on doit de tourner l'activité des classes pauvres vers les occupations calmes des champs, de reporter l'excédant des populations vers les campagnes, là où les bons penchants de l'homme, ses instincts de famille et ses instincts sociaux semblent parler plus haut à son cœur et à son intelligence.

S'il vous reste beaucoup à faire, ne perdez pas courage; il n'est pas donné d'atteindre en un instant le but vers lequel tendent vos efforts et votre persévérance. L'agriculture reçoit chaque jour des encouragements, et chaque jour des perfectionnements lui viennent. Elle a aussi ses fêtes et ses couronnes, ses souvenirs et ses gloires.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

DÉPUTÉ,

S US SECRETAIRE DE ETAT AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Membre de la Société,

AU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LYONS-LA-FORÊT,

Le 14 Septembre 1845.

MESSIEURS,

Le canton de Lyons, où se tient, aujourd'hui pour la première fois, le concours départemental d'agriculture, n'était connu, il y a peu d'années, que par ses hautes et magnifiques futaies, ses taillis épais et verdoyants, l'abondance de son gros et menu gibier. Sa vaste forêt faisait sa renommée.

Cependant des faits importants de l'histoire de la Normandie ont eu pour théâtre cette pittoresque division de son territoire; nos vieux chroniqueurs mentionnent les royales habitations construites dans ses agrestes solitudes; manoirs que les ducs de Normandie, les rois d'Angleterre et les rois de France visitaient, parfois pour y traiter d'affaires politiques, mais plus souvent pour se livrer à cette passion héréditaire pour la chasse, qui tenait alors dans la vie des souverains toute la place que n'occupaient pas les expéditions militaires.

La vie des rois est autrement remplie de nos jours, pour leur propre gloire et le bien de leur pays.

Le duc Guillaume-Longue-Épée avait à Lyons même

une habitation qui devint ensuite le château. Il y recevait les grands vassaux du roi de France, alors en guerre avec leur suzerain; des traités d'alliance, entre eux et lui, y furent signés.

Guillaume-le-Conquérant habita Lyons; il a daté de cette forteresse des chartes qui sont conservées.

L'un de ses successeurs, Henri Ier, craignant les attaques du roi de France, fit enlever toute la moisson de la plaine d'Étrépagny, et l'entassa dans son château de Lyons; le 20 août 1120, il y entendait la messe, quand un cavalier, placé en vedette sur la montagne de Verclives, vint lui annoncer l'approche du roi; c'est alors qu'eut lieu la bataille de Brémulle, où le roi de France faillit être pris.

Le château royal de Lyons était fortifié par quatre tours qui lui servaient d'entrées. La garde de ces tours était confiée à quatre seigneurs des environs, qui dans leurs actes prenaient le titre de portiers du roi (os-TIARII).

Henri I^{er}, après un règne long et agité, mourut dans cette résidence le 1^{er} décembre de l'année 1135.

Pendant la guerre qui se termina par la conquête de toute la Normandie sur le roi Jean d'Angleterre, Philippe-Auguste demeura longtemps à Lyons pour surveiller les opérations de son armée.

A Bezu-la-Forêt, Charles IX avait un pavillon de chasse au lieu dit la Fontaine-du-Houx. Mais Charleval lui doit son nom; le projet de bâtir un château à Nojeon-sur-Andelle, projet dont l'exécution commencée fut ensuite abandonnée, amena ce changement de dénomination.

L'un de ces ministres puissants qui partageaient jadis la domination avec les rois leurs maîtres, Enguerrand de Marigny est né à Lyons. Cet homme tient une grande place dans l'histoire de France. Condamné sous Louis-le-Hutin, en 1315, la justice de la sentence rendue contre lui est une des énigmes de ce temps obscur, où le juste et l'injuste ne se distinguaient l'un de l'autre que par le succès.

Tels sont les faits qui ont donné au canton de Lyonsla-Forêt le droit de dire qu'il a apporté son contingent aux fastes de la Normandie.

J'ai rappelé les hommes et les faits historiques qui ont illustré ces lieux. Je n'ai plus qu'à mentionner les littérateurs qui y ont reçu le jour.

Dejà, l'année dernière, j'avais demandé à la Société de s'occuper de monuments modestes à consacrer aux hommes qui ont rendu des services à leur pays, et parmi les hommes qui sont nés dans notre arrondissement, j'ai cité pour ce canton Benserade, né à Lyons, l'un des poëtes élégants qui brilla pendant les premières années du siècle de Louis XIV: c'est lui qui fit bâtir le château de Rosay. Enfin un savant orientaliste est né au Tronquay, c'est Pierre Guarin.

Je parle aujourd'hui de ces deux hommes, pour montrer que ces solitudes, habitées depuis par d'autres hommes de lettres, ne peuvent être oubliées dans l'histoire de la littérature française.

Après avoir retracé ces souvenirs, devant la Société savante qui s'occupe à la fois des sciences, des lettres et des arts utiles, je dois revenir au but de notre réunion.

Je signalerai d'abord un progrès remarquable, mais récent, dans la bonne direction imprimée aux exploitations forestières; toutes les productions se tiennent : c'est aussi une culture que l'ensemencement et l'aménagement des bois. On a trop longtemps laissé les arbres pousser à leur guise, sans les soigner, sans les diriger. La bonne entente, dans les travaux relatifs à leur croissance, est une partie importante de la science agronomique. Les méthodes de l'art forestier sont le résultat d'observations générales faites sur l'accroissement des végétaux, et la succession des espèces dans le même terrain; c'est une culture spéciale qui a ses règles et ses applications. Les effets de cette nouvelle et intelligente direction se font voir autour de nous. La production des bois augmente en quantité et en qualité: c'est donc un véritable progrès; car toute production améliorée vient ajouter à la richesse publique, et de tels travaux prennent place parmi les services rendus au pays.

L'exemple donné par l'Etat du soin de ses propriétés appelle l'attention des particuliers; ils aiment à suivre ces longues et grandes expériences que le gouvernement peut seul tenter; ils en apprécient les résultats et transportent sur leurs propres fonds ce qu'ils ont vu si bien réussir.

Je me plais à rendre justice aux agents forestiers, qui font sous nos yeux preuve de zèle et d'instruction; et notre Société s'occupant souvent d'études sur l'amélioration des forêts, je ne sors pas de son programme en remerciant ceux qui consacrent leur intelligence à cette branche de la science agronomique.

Avant d'arriver aux observations que j'ai à vous soumettre sur l'état de notre agriculture, je dois vous faire remarquer la brillante situation de l'industrie manufacturière autour de nous.

L'industrie est venue, dans ce pays, nous apporter son contingent de richesse. Nos cours d'eau font mouvoir de nombreuses machines à filer et à tisser la laine et le coton; des moulins à blé employaient déjà cette force perpetuelle que la nature met à la disposition des hommes; de jour en jour elle est utilisée davantage.

Vous voyez en effet s'élever sous vos yeux et avec rapidité ces grandes constructions remplies d'une population active. Le beau spectacle qu'offrent la vallée d'Andelle et les vallons de ses affluents, attirent à un haut degré l'attention publique. Je ne crois pas trop dire en affirmant que depuis quinze années le nombre des usines a plus que doublé dans nos vallées.

Mais la plus ancienne des industries de ce pays, c'est celle de la verrerie. La première fut créée en 1333. Ce fut un écuyer de Philippe de Valois, nommé Philippe de Caqueray, qui en obtint le privilège de création.

Un Levaillant, après la bataille d'Azincourt, reçut aussi le privilége d'une verrerie, à la Haie, commune de Bezu-la-Forêt, en récompense de ses services militaires; d'autres se sont élevées ensuite.

L'agriculture est parvenue tardivement à se faire jour au milieu des bois immenses qui occupaient le sol où nous voyons aujourd'hui un concours de charrues. Mais enfin elle est arrivée à son tour, et a réparé le temps perdu, par de rapides progrès.

Certes, le sol du canton de Lyons est en général inférieur aux terres si fécondes du Vexin. Cependant ce sol touche au Vexin dans une assez grande étendue, et renferme des terres de première qualité. Mais, ainsi que le faisait remarquer M. Dupin, au concours de Clamecy, les difficultés que le sol donne à vaincre sont un titre de gloire pour le cultivateur.

« Les habitants des pays fertiles parlent ordinaire-

» ment avec dedain des contrées qui sont moins favo» risées de la nature. Il semble que le mérite de la
» fécondité leur soit personnel, et puisse devenir pour
» eux le principe d'une sorte d'orgueil.

» L'homme que la nature a fait naître sur un sol » ingrat est plus modeste; il sait qu'il a beaucoup plus » à faire pour le rendre productif; mais s'il a du cœur, » il ne se décourage point; il se rappelle le proverbe » de nos campagnes : « Tant vaut l'homme, tant vaut » la terre; » et si à force de travail et d'industrie il est » parvenu à faire d'une terre sauvage une terre fé-» conde, il peut à son tour, et à meilleur titre, en tirer » vanité comme de son ouvrage. »

C'était dans un pays qui a des rapports naturels avec le pays de Lyons, c'était dans le Morvan que M. Dupin prononçait des paroles dont je puis faire l'application ici, en louant nos concitoyens de leurs efforts laborieux et constants pour vaincre les obstacles qu'ils rencontraient dans un sol naturellement difficile.

Jadis on parlait de la forêt de Lyons comme d'un pays presque sauvage, plein de dangers et d'obstacles pour qui voulait y pénétrer.

Ce nom de forêt de Lyons, les chemins à peine tracés, périlleux même, semblaient interdire au commerce l'accès d'une contrée réservée aux grandes chasses; tout en faisait comme un territoire isolé au milieu des vastes plaines à céréales qui l'entourent. Les habitudes presque sauvages des gens qui travaillaient dans les bois renforçaient cette idée.

Tout cela maintenant n'existe plus.

L'agriculture n'avait pu prendre tout le développement qu'elle a pris de nos jours. L'absence de communications commodes et sûres, nécessaires au transport des denrées, aux échanges de marchan-dises, retardait, sur beaucoup de points, l'extension d'une bonne culture; mais aujourd'hui, l'industrie agricole, dans ce pays, atteint la moyenne générale, et je pourrais citer dans le département plusieurs cantons où elle est beaucoup moins avancée.

L'un des signes les plus évidents des progrès de la culture, c'est le prix élevé de la terre. Je dois l'avouer, je partageais un peu l'erreur générale sur la valeur de la terre dans cette contrée, quand un de nos honorables confrères, M. Clément, qui est aussi bon maire qu'il a été notaire exact et éclairé, me démontra que la valeur du terrain arable était, suivant la qualité, égale à celle des autres parties de l'arrondissement. Il était facile d'en tirer cette conséquence, que la production devait être équivalente à celle des autres cantons.

Dans un pays tel que celui-ci, les terres les moins bonnes restent plantées en bois, les meilleures sont cultivées, et la qualité des terres doit être plus élevée qu'ailleurs.

Mais combien de terres pourraient être encore livrées à la culture, sans parler du défrichement des bois des particuliers, opération que je crois très-bonne, puisqu'elle a pour effet d'augmenter la production des subsistances; il reste de grands espaces de communaux qui appellent depuis longtemps la charrue.

Le gouvernement s'occupe d'une loi qui, en permettant de faire un emploi plus avantageux d'un sol resté improductif, respecte la propriété des communes, mais donne aux conseils-généraux le droit d'intervenir quand il y aura des résistances mal entendues et contraires à l'intérêt général.

La statistique du canton de Lyons démontre que sur 14,418 hectares qui composent son territoire, les forêts sont comptées pour 5,729; sur les 8,689 restant, l'agriculture en emploie 7,665, savoir : 5,259 en céréales, parmi lesquels le froment figure pour 2,335 hectares, produisant 32,629 hectolitres, ce qui donne 14 hectolitres à 1 hectare; la moyenne de tout le département étant 16,55, l'infériorité de la production du blé dans le canton était à peine sensible en 1837 : elle n'existe plus aujourd'hui.

Dans un travail fait par mon frère, (1) sur la statistique comparée de l'agriculture de l'Eure, en 1800 et en 1837, il a fait ressortir les progrès réels faits dans notre département. Ce travail a été publié dans le Recueil de notre Societé.

Les faits principaux qu'il a observés sont ceux-ci:

- 1º La réduction des jachères à plus de moitié de l'étendue qu'elles conservaient en 1800, et l'extension qui s'en est suivie de la portion du domaine agricole qui chaque année donne des récoltes;
- 2º L'agrandissement considérable de toutes les cultures dont le produit subvient à l'entretien des animaux domestiques ;
- 3º Le développement de celles des cultures qui fournissent des produits dont l'usage croît avec l'aisance des populations.
- « De tels faits, » dit-il, « toutes les fois qu'ils appa-» raissent, attestent que l'agriculture a marché d'un
- (1) M. Hippolyte Passy, Recueil de la Société de l'Eure, année 1843.

» pas heureux et rapide. Tout, dans les perfectionne» ments dont elle est susceptible, dépend de l'abon» dance plus ou moins grande des moyens qu'elle se
» crée de solliciter la fécondité naturelle au sol. Quand
» elle étend ses cultures fourragères, les animaux se
» multiplient, et alors l'accumulation des engrais, en
» permettant d'ensemencer des terres qu'il fallait lais» ser reposer auparavant, ajoute de plus en plus à la
» quantité des produits. Or, dans un mouvement aussi
» favorable au bien-être de tous, ce sont les cultures
» qui, en échange des soins les plus dispendieux,
» donnent les fruits les plus recherchés, qui prennent
» naturellement le plus de développement.

» Ainsi se sont passées les choses dans le départe» ment de l'Eure, et il est facile d'en suivre et d'en
» mesurer la marche. A peine, en 1800, y connaissait» on les prairies artificielles, et les terres employées à
» produire des fourrages ne formaient pas le 20° du
» domaine agricole. A mesure que les terres ont gagné
» en étendue, la multiplication des troupeaux a aug» menté la masse des engrais, et la culture continue
» s'est avancée sur une partie des jachères. Sur 100
» hectares assoles il y a 40 ans, plus de 43 se reposaient
» alternativement, et aujourd'hui 20 seulement se re» posent, et la superficie, constamment productive,
» en montant de moins de 57 hectares à près de 80,
» s'est accrue de plus de 40 pour 100. »

L'une des difficultés que rencontrent ceux qui s'occupent des résultats de la culture, est de se rendre un compte exact des dépenses et des recettes des divers modes de culture. La comptabilité d'une ferme est donc une opération aussi intéressante pour le cultivateur lui-même que pour ceux qui veulent approfondir les rapports des diverses productions entre elles.

Plusieurs de nos agriculteurs ont pris la peine de tenir des registres pour leur propre satisfaction d'abord, et pour être à même ensuite de donner les renseignements dont on a besoin pour constater l'état agricole d'un pays. Mais je ne puis oublier de citer comme un modèle de ce genre de comptabilité les livres tenus par M. Dailly, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, qui a bien voulu assister à notre concours (1).

Dans sa ferme de Trappes, que plusieurs d'entre nous ont visitée, il montre des livres détaillés qui comprennent, culture par culture, les résultats bons ou mauvais qu'il a obtenus et constatés; ces livres offrent donc des expériences toutes faites, et je ne crains pas d'être démenti par lui, quand je dirai que chacun de vous, en allant à Trappes, y trouvera un accueil empressé.

L'étude de la qualité des terres, des cultures auxquelles elles ont été assujéties dans un assolement bien entendu, vient là se manifester par des chiffres qui ne laissent aucun doute sur leur valeur relative.

C'était pour examiner les méthodes qu'il fallait suivre pour la comptabilité des institutions agricoles près des maisons centrales de force et de correction, que je visitais la ferme de Trappes.

Je vous ai entretenu, il y a deux ans, d'un établissement fondé à Gaillon, et annexé à la maison centrale.

Je vous avais indiqué que les jeunes détenus y se-

(1) Voir le *Moniteur universel* du 22 octobre 1845. (Institut royal, séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 16 août.)

raient employés à la culture, et que nous formerions là des ouvriers agricoles qui pourraient être admis dans les exploitations particulières, et suppléer en partie au manque de bras dont on se plaint généralement.

Cette année, tout dernièrement, en revenant du conseil-général, je suis allé visiter cet établissement auquel j'attache un vif intérêt.

Mes prévisions n'ont point été trompées; la première rencontre que j'ai faite a été celle de dix jeunes prisonniers employés, sur la grande route et sous la surveillance seule d'un cantonnier, à ramasser du sable pour les constructions de la maison.

A la ferme même, située à une demi-lieue de Gaillon, j'ai trouvé une centaine d'enfants occupés à tous les travaux de l'agriculture; ils y paraissent heureux et travaillent avec courage; ils sont libres dans les champs sans songer à se sauver; l'idée d'une évasion leur paraît étrangère.

L'exploitation consiste en 86 hectares loués par l'administration; mais on n'a pu opérer, pendant cette première année, que sur 55 hectares.

Voici comment ont été employés ces enfants pendant le mois d'août. Ils ont fourni :

96 journées pour les bestiaux;

246 — à moissonner et à battre;

561 journées à bêcher, répandre le fumier, etc.

Le but que l'administration s'est proposé étant de former ces enfants aux travaux agricoles, pour qu'une fois habitués à ces travaux ils les quittent difficilement pour le séjour périlleux des villes, je me suis assuré que, dès l'année prochaine, il y aura dans l'établissement des enfants assez instruits pour que les cultivateurs puissent demander à l'administration des aides

utiles; dès lors le but sera atteint, car nous voulons principalement former une pépinière d'ouvriers pour la culture.

Je vous engage à visiter cette colonie, et vous prie d'examiner comment les choses y sont conduites. Vous y verrez l'agriculture employée à la moralisation d'une classe malheureuse, jusques-là abandonnée.

Après les craintes que l'on pouvait concevoir sur les moissons, la Providence est venue à notre aide; le temps plus favorable, du moins dans la Normandie, a permis de faire la récolte sans trop d'embarras.

L'année sera sans doute moins abondante qu'elle ne l'eût été avec une saison constamment bonne; mais elle est du moins une année moyenne pour toute la France.

Si l'agriculture n'avait pas pris les grands développements que nous aimons à constater, la souffrance eût été très-considérable, et les subsistances peut-être compromises; mais c'est une preuve positive d'une bonne situation agricole que le peu d'inquiétudes qu'a fait naître une température si généralement mauvaise.

En constatant, Messieurs, les progrès généraux de la culture, je dois ajouter que la Société du département de l'Eure y a puissamment contribué. Sa persévérance dans la voie qu'elle suit lui fait honneur; elle a compris que les récompenses simples et modestes qu'elle décerne chaque année étaient une excitation judicieuse à la perfection de la culture, à l'augmentation des bestiaux, aux bonnes mœurs et à la bonne conduite des domestiques de ferme; elle a bien vu, et chaque année elle recueille, dans l'intérêt que ses concours font naître, une récompense de ses patriotiques efforts.

Dans notre arrondissement, la culture a toujours éte en avant des contrées voisines; nos agriculteurs, non seulement se tenaient au niveau de la marche de la science agricole, mais ils allaient en éclaireurs et tentaient des essais hardis, et presque toujours heureux.

Les prix departementaux accordés à la culture perfectionnée ont démontré que nos procédés étaient plus intelligents que ceux des autres arrondissements.

Depuis l'institution des prix départementaux, chaque année ce prix a été remporté par un des cultivateurs de l'arrondissement des Andelys; c'étaient :

En 1838, M. Leguay, de Neausles;

1839, M. Delaisement, de Corny,

1840, M. Fleury, de Puchay;

1841, M. Coutil, de Villers;

1842, M. Renard, de Fours;

1843, M. Mettais obtenait une mention honorable,

et en 1844, il obtenait le prix.

Ce que je disais tout à l'heure des résultats comparés de la culture de 1801 et de 1837, est encore plus vrai en 1845, après huit années, les jachères diminuent plus rapidement encore, les prairies artificielles prennent leur place, le nombre des animaux s'accroît en raison de l'abondance des fourrages.

Cette tendance ne nous est pas particulière; de là cette prospérité si remarquable, avouée par tous; des progrès lents, mais judicieux, mais positifs, mais constants ont amené cette aisance si généralement repandue en France. Avec l'aisance, la consommation

s'accroît, le travail augmente, et notre pays s'élève plus riche, plus fort, plus grand.

Le 11 août 1830, en prenant l'administration de ce beau département, je disais à mes concitoyens:

« Un avenir de paix et de concorde, de gloire et de » liberté, est promis à la France; soyons unis, et nous » serons heureux et forts. »

Je ne me suis pas trompé; au sein des oscillations naturelles qu'entraînait le mouvement si grave d'un régime nouveau,

La paix s'est maintenue;

Le travail s'est augmenté;

La prospérité publique frappe tous les yeux;

La confiance, la sécurité règnent partout;

Jamais la France n'a été si forte de richesse et de population énergique et martiale;

Jamais elle n'a été si parée de tout ce qui fait la beauté d'un pays.

Qui de vous n'a remarqué avec une patriotique satisfaction ce spectacle qui s'offre à nous sur tous les points de la France :

Des routes et des chemins chaque année plus nombreux et bien entretenus, qui portent la circulation aux extrémités du territoire comme au sein des hameaux les plus reculés, et établissent l'équilibre dans le prix des subsistances;

Des canaux qui transportent au loin les denrées et les matières premières, et des chemins de fer qui font disparaître les distances;

Des ports de mer creusés, agrandis, rendus plus hospitaliers, et remplis de navires sous tous les pavillons; Des usines élégantes dont la structure embellit nos paysages, et renfermant une population énergique et active;

Des champs bien cultivés, couverts de riches moissons, parmi lesquels on voit à peine quelques espaces encore dépourvus de fruits;

Des maisons mieux bâties, réparées, embellies, où la vie est plus saine;

Partout on sent la main puissante de l'Etat qui achève des travaux d'utilité générale, ou la main industrieuse du citoyen qui, dans le calme et l'espérance, orne son logis ou féconde le champ paternel.

A ce bonheur si réel, la France joint le respect du monde entier, à qui elle a donné ce grand exemple d'une nation qui, à la gloire sanglante d'envahir des territoires qui ne lui appartiennent pas, a préféré la gloire plus durable et plus pure d'étendre ses conquêtes dans les champs de la liberté et de la civilisation.

Elle a agi sur elle-même par sa modération: elle a agi en même temps sur le reste du monde; les mouvements de la France, on le sait bien, ébranlent la terre; son repos est le repos des autres nations.

De l'action de cette liberté que nous avons définitivement conquise depuis quinze ans, sont venues cette tranquillité profonde qui permet à l'esprit de diriger avec confiance son activité vers les travaux utiles; la paix qui nous ouvre le rivage des océans lointains; la dignité et la force nationale qui nous fait respecter de nos voisins. Cette justice que nous devons à notre temps et à notre pays, nous serait encore inspirée par la grande opinion que l'Europe manifeste sur notre France, libre, heureuse et fière. Pour vous, Messieurs, sur le terrain que vous avez choisi, continuez vos patriotiques efforts; encouragez le bien, favorisez le travail, récompensez les actions honnêtes, et vous aurez pris une part glorieuse au beau spectacle que notre nation donne aux autres nations civilisées.

PRIX

DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENTE A BYOUS-BA-FORÉT.

Le 14 Septembre 1845,

APRÈS LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

PRIX DE LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix, ex æquo: MM. Saintard, cultivateur à Coudray, et Dechaumont, cultivateur, à Boisemont (à chacun une médaille d'or de 400 francs.)

Première mention honorable: M. Amaury, cultivateur, à Tourny.

Deuxième mention: M. François Podevin, cultivateur, à Cahaignes.

Troisième mention: M. Louis-Alexandre Fleury, cultivateur, à Vesly.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX: Lazare Pinel, depuis 32 ans chez M. Coutil, à Villers-sur-Andelys. (Une médaille d'argent et 60 francs (1).

Première mention honorable: Louis Lefebvre, depuis 31 ans chez M. Leguay, à Saint-Eloi; — Deuxième: Fulgence Miraux, depuis 27 ans chez M. Doré, à Provement.

(1) Deposés à la caisse d'épargnes, ainsi que pour les autres domestiques ci-apres.

BERGERS.

PRIX: Eustache *Echard*, depuis 32 ans chez M. Houel, à Mantelle, commune d'Andelys. (Une médaille d'argent et 60 francs.)

Mention honorable unique: Hippolyte Amaury, depuis 27 ans chez M. Canivet, à Harquency.

HOMMES A TOUTES MAINS.

Prix: Trinité Delatour, depuis 28 ans chez M. Houel, ci-dessus nommé. (Une médaille d'argent et 40 fr.)

SERVANTES DE FERME.

Prix: Elisabeth Lefebvre, veuve Vallé, depuis 27 ans chez M. Legendre, à Heuqueville. (Une médaille d'argent et 40 fr.)

PRIX DU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

Cabourage.

Premier prix: M. Bertaux, cultivateur à Forêt-la-Folie. (Une médaille d'or de 40 fr. et une herse-Bataille en fer, perfectionnée par Tannerie; et pour le charretier, le sieur Lefebvre, 60 fr.)

Deuxième prix : M. Lainay, cultivateur, à Gaillardbois. (Une médaille d'argent de 30 fr. et une herse en fer de Tannerie; et pour le charretier, le sieur Bailleul, 40 fr.)

Troisième prix : M. Hébert, cultivateur à Daubeuf, conduisant lui-même sa charrue. (Une médaille de bronze et un sarclo-buteur.)

Première mention honorable. M. Dufour, cultivateur, à Beausicel (Cossin, charretier); — Deuxième: M. Etienne, cultivateur, à Lisors (Vaudrand, charretier); — Troisième: M. Marest, cultivateur, à Puchay (Julien, charretier.)

Primes pour l'amélioration des Bestiaux.

TAUREAUX.

La première prime: (Médaille en or de 120 fr., plus 10 fr. pour le bouvier), à M. Duval, cultivateur, à Beauficel.

La deuxième prime: (Médaille en or de 80 fr., plus 5 fr. pour le bouvier), à M. Lebrun, cultivateur, à Puchay.

VACHES.

Néant.

GÉNISSES.

La première prime: (Médaille en or de 60 fr. et 10 fr. pour le domestique), à M. Saintard, cultivateur, à Coudray.

La deuxième prime: (Médaille en or de 40 fr. et 5 fr. pour le domestique), à M. Lebrun, déjà nommé.

BOEUFS.

La première prime: (Médaille en or de 100 fr. et 10 fr. pour le bouvier), à M. Viel, cultivateur, à Charleval.

La deuxième prime: (Médaille en or de 80 fr. et 5 fr. pour le bouvier), à M. Lambert, cultivateur, même commune.

BÉLIERS (mérinos).

La première prime (Médaille en or de 120 fr. et 25 fr. pour le berger) n'a pu être décernée.

La deuxième prime: (Médaille en or de 80 fr. et 15 fr. pour le berger), à M. Coutil, cultivateur, à Villers-sur-Andelys.

CROISEMENT DE RACES.

(Animaux de la race ovine obtenus par le croisement de mérinos ou métis avec les New-Kent.)

La première prime: (Médaille en or de 120 fr. et 25 fr. pour le berger), à M. Legrand, cultivateur, à Guitry.

La deuxième prime: (Médaille en or de 80 fr. et 15 fr. pour pour le berger), à M. Bottais, cultivateur, à Perriers-sur-Andelle.

BREBIS.

La première prime: (Médaille en or de 120 fr. et 15 fr. pour le berger), à M. Houel, cultivateur, à Mantelle-sur-Andelys.

La deuxième prime: (Médaille en or de 60 fr. et 10 fr. pour le berger), à M. Coutil, déjà nommé.

CHEVAUX.

La première prime: (Médaille en or de 120 fr. et 15 fr. pour le domestique), à M. Tillard, propriétaire, à Ste-Colombe.

La deuxième prime: (Médaille en or de 80 fr. et 5 fr. pour le domestique), à M. Bidault, propriétaire, à Lyons-la-Forêt.

PORCS.

Prime unique: (Médaille en or de 60 fr. et 5 fr. pour le domestique), à M. Tillard, déjà nommé.

PRIX

DÉCERNÉS A ÉVREUX

A LA SUITE DES DEUX EXPOSITIONS HORTICOLES DE 1845

(2me et 3me, depuis la fondation).

EXPOSITION DU MOIS DE JUIN 1845.

PRODUITS DE TOUS GENRES.

M. Piéton, jardinier à Evreux. (Une médaille de vermeil et la Théorie de l'Horticulture, par Lindley.)

PLANTES FLEURIES DE SERRE.

Ex æquo: MM. Cantel, jardinier à Verneuil, et Jules Delhomme, amateur à Evreux. (A chacun une médaille d'argent et un des ouvrages d'horticulture offerts par l'auteur, M. V. Pâquet.)

PELARGONIUMS.

M. Henri Riez, jardinier de M. Gamot, à Evreux. (Une médaille d'argent et un des ouvrages d'horticulture offerts par M. V. Pâquet.)

PENSÉES.

M. GAURENT, à Evreux. (Une médaille de bronze.)

LÉGUMES DE PRIMEUR.

M. Brémont, jardinier de M. le duc de Praslin, au Vaudreuil. (Une médaille de bronze et un des ouvrages d'horticulture offerts par M. V. Pâquet.)

LÉGUMES DE SAISON.

PREMIER PRIX : M. Piéton, déjà nommé. (Une médaille d'argent.)

DEUXIÈMB PRIX: M. Louis RICHARD, jardinier à Evreux. (Une médaille de bronze et un exemplaire du Bon Jardinier.)

Mention honorable: M. LAPELTEY, jardinier à Evreux. (Un des ouvrages offerts par M. V. Pâquet.)

FRUITS CONSERVÉS.

M. Duhamel, jardinier à Evreux. (Une médaille d'argent et un des ouvrages de M. V. Pâquet.)

INSTRUMENTS D'HORTICULTURE.

M. Damiens, coutelier à Evreux. (Une médaille de bronze.)

EXPOSITION DU MOIS D'OCTOBRE.

FRUITS.

Premier prix (1): M. Brémont, ci-dessus nommé.

Deuxième prix : M. Sergent père, jardinier à Evreux.

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT (2): M. LOISEL, jardinier de M. le duc de Clermont-Tonnerre, à Glisolles.

Première mention honorable: M. Napoléon Letellier, jardinier à Evreux; — Deuxième: M. Godon, jardinier à Evreux.

LÉGUMES.

Premier prix : M. Sergent père, déjà nommé.

Deuxième prix : M. Brémont, déjà nommé.

RAPPELS: MM. PIÉTON et Louis RICHARD, jardiniers à Evreux.

Première mention honorable: M. Vincent Letellier, jardinier à Evreux; — Deuxième: M. Lapeltey, jardinier à Evreux.

- (1) Les premiers prix ont consisté en médailles d'argent : les seconds en médailles de bronze. Des ouvrages d'horticulture ont été joints à ces médailles.
 - (2) V. le Recueil pour 1844.

PLANTES EN FLEURS.

Premier prix: M. Piéton, jardinier à Evreux.

Deuxième prix : M. Vincent Letellier, déjà nommé.

FUCHSIAS.

PREMIER PRIX: M. CANTEL, jardinier à Verneuil.

Deuxième prix : M. Piéton, déjà nominé.

DAHLIAS.

PREMIER PRIX: M. SEIGNEUR, jardinier à Verneuil.

Deuxième prix : M. Léger-Duhamel, amateur à Evreux.

INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES D'HORTICULTURE.

PREMIER PRIX: M. GASSE, taillandier à Evreux.

Deuxième prix : M. Lubin, id.

Mention honorable: M. Damoy, treillageur à Evreux.

TRAVAUX DIVERS.

AGRICULTURE.

RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE, EN 1845,

par M. Ange Petit,

L'un des délégués de la Société au Congrès (1).

MESSIEURS,

Ayant à vous rendre compte de la mission dont vons avez bien voulu nous charger auprès du Congrès central d'agriculture, nous n'avons pas la prétention de vous donner l'analyse des discussions auxquelles nous avons assisté; nous nous bornerons à vous faire connaître les résolutions prises, en attendant les procès—verbaux officiels, qui vous présenteront le tableau complet et fidèle des travaux de la session.

Nous n'avons point à expliquer devant vous, Messieurs, la pensée qui a présidé à l'établissement du Congrès: cette pensée, vous l'avez jugée bonne, puisque vous avez cru devoir vous y associer. Nous ne chercherons point non plus à défendre le Congrès contre les quelques attaques vaguement articulées, dont il a été l'objet.

On peut regretter sans doute que l'assemblée, ré-

(1) Les autres délégués étaient MM. G. A. Dailly, Delamotte, A. Del'homme, Langlois et Tavernier.

glant l'ordre de ses travaux plutôt sur le zèle de ses membres que sur la durée de ses séances, n'ait pas toujours pu donner à ses discussions tout le developpement, ni à ses délibérations toute la maturité nécessaires. Mais des travaux, auxquels prennent une part active MM. Decazes, de Gasparin, Darblay, Dupin aîné, Payen, Molle, et tant d'autres hommes éminents dans l'agriculture, dans la politique, dans les sciences, ne peuvent rester sans résultats utiles. Or, pour n'avoir point encore atteint tout son développement, toute sa puissance, ce n'en est pas moins une institution grande et féconde, que celle qui rapproche, met en présence toutes les parties du sol français, et crée aux intérêts agricoles une voix intelligente et forte, pour exprimer leurs idées, leurs besoins et leurs vœux.

Vos délégués, vous le savez, Messieurs, sont partis sans mandat déterminé. Le temps vous avait manqué pour formuler des vœux particuliers, comme vous y aviez été invités par une circulaire arrivée tardivement. Il est regrettable que vous n'ayez pas pu répondre à l'appel fait à vos lumières; mais les intérêts de notre département n'en ont point souffert. Gràce aux conditions normales dans lesquelles s'exerce la culture de notre sol, nous pouvons profiter de toutes les ameliorations, de tous les avantages obtenus par l'art agricole, sans avoir particulièrement aucune faveur, aucune protection à demander. Nous devons nous feliciter, Messieurs, d'un état de choses, qui nous rattache si intimement à la prospérité générale du pays. Si nous ne nous distinguons pas par ces cultures que les apparences ont fait appeler riches, si nous produisons peu de plantes dites industrielles, en revanche,

nous n'avons point à craindre les crises de l'industrie, nous n'avons point à redouter ces catastrophes désastreuses que produit, pour d'autres contrées, un simple changement dans le commerce extérieur ou dans notre système de douanes.

C'est un évènement de cette nature qui a fait l'objet de la première discussion du Congrès. Vous vous rappelez, Messieurs, à quelle occasion s'est élevée la question si vivement agitée des graines oléagineuses. Depuis 1835, les graines destinées à la fabrication de l'huile payaient, à leur entrée en France, un droit de 2 fr. 50 c. par 100 kilogrammes. Il y a cinq ou six ans, on découvrit que la graine de sésame produisait, dans la proportion de 50 à 55 pour 100 de son poids, une huile de bonne qualité, pour la nourriture de l'homme et pour la fabrication du savon. Les huiles d'olive étrangères sont frappées d'un droit d'importation de 33 fr. 40 c. par navires français et de 36 fr. 60 c. par navires étrangers, pour 100 kilogrammes. Or, la graine de sésame ne payant que 2 fr. 50 c. et donnant un rendement de 50 pour 100, on obtenait ainsi indirectement, pour un droit d'entrée de 5 fr., des produits que le législateur a voulu frapper au minimum d'un droit de 33 fr. 40 c., dans l'intérêt de nos producteurs d'huile d'olive et de l'agriculture en général.

Tel est le fait : la conséquence a été une dépréciation énorme sur la valeur de nos huiles d'olive, de colza, d'œillette, de lin, etc. En présence d'un pareil résultat, qui détruisait nécessairement, en grande partie du moins, la culture des plantes oléagineuses dans le Nord et de l'olivier dans le Midi, on conçoit les plaintes de l'agriculture. Ces plaintes qui, l'an dernier, avaient trouvé un écho puissant dans le Congrès, dans les Sociétés agricoles et dans cette enceinte même, ont été entendues. Déjà, au commencement de l'année, la Chambre des Députés avait, en votant la nouvelle loi de douanes, porté le droit protecteur de 2 fr. 50 c. à 10 fr. Restait à attendre le vote de la Chambre des Pairs : le Congrès a pensé que sa tâche n'était pas accomplie, et la question a été de nouveau mise à l'ordre du jour.

Après une discussion brillante et pleine d'intérêt, l'assemblée, tout en persistant dans le désir exprimé, l'an dernier, de voir l'importation des graines oléagineuses exotiques frappées d'un droit proportionnel à la quantité d'huile qu'elles contiennent, a émis le vœu, que la Chambre des Pairs adoptât purement et simplement le projet de loi voté par l'autre Chambre. Quelques jours après, le vote du palais Bourbon avait été confirmé au Luxembourg.

Je n'ai point la prétention de vouloir rechercher la part d'influence que les vœux des Sociétés d'agriculture et du Congrès central ont pu avoir sur la solution législative de la question; mais je suis heureux d'avoir à vous rappeler, Messieurs, qu'en élevant la voix en faveur des intérêts compromis d'une classe nombreuse de cultivateurs, vous avez fait une manifestation sanctionnée non seulement par le succès, mais encore par la haute autorité des trois grands pouvoirs de l'État.

C'est un des devoirs des Sociétés comme la nôtre de servir d'interprète, auprès du Gouvernement, aux besoins et aux vœux de l'agriculture. De pareils vœux exprimés avec la réserve et la maturité qui caractérisent nos délibérations, seront toujours écoutés, quand ils auront pour appui la justice et la raison. Nous devrons être ainsi la voix des populations agricoles, tant qu'elles ne tiendront pas de la loi, comme le commerce et l'industrie, des représentants spéciaux de leurs intérêts.

Le besoin d'une représentation légale est trop légitime et trop généralement senti, pour n'avoir pas attiré l'attention du Congrès. Il avait émis, l'an dernier, le vœu de la création d'une Chambre consultative d'agriculture dans chaque département: vœu qu'avaient depuis longtemps encouragé une tentative d'organisation faite par le Gouvernement en 1829, et l'opinion hautement manifestée en 1837 par un membre du ministère, qui, dans une occasion solennelle, reconnaissait « que la création de Chambres consultatives serait un utile complément à nos institutions, un lien nécessaire entre ces institutions et le Gouvernement. »

Le Congrès, cette année, a demandé plus, tout en protestant, par une démarche spontanée, de la confiance que lui inspiraient la haute capacité et le caractère honorable de M. le Ministre actuel de l'agriculture et du commerce; il a émis le vœu qu'un ministère spécial fût créé pour l'agriculture.

L'utilité des Chambres consultatives n'avait été contestée que par une seule voix. La proposition ayant pour objet la création d'un ministère spécial a été plus vivement combattue; mais la discussion a présenté ce caractère particulier, que la plupart des opposants contestaient seulement l'opportunité de la mesure, et que les autres, par le développement de plans nouveaux d'organisation agricole, justifiaient jusqu'à un certain point la proposition, en proclamant ainsi que l'état de choses actuel devait être changé. Après un débat aussi étendu que le comportait l'importance du sujet, le Congrès a pensé qu'il était impossible que des intérêts aussi souvent opposés que ceux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, fussent convenablement gérés et défendus par le même représentant. Il a cru que ce n'était pas trop de toute l'intelligence et de toute l'activité d'un homme, pour diriger et administrer une industrie qui a un capital de près de 100 milliards et pour instruments 25 millions d'hommes.

Ayant passé à l'examen de la question des irrigations, si intéressante pour la richesse nationale, le Congrès, par un premier vote, avait exprimé le vœu que la loi née de la proposition-d'Angeville fût completée par une disposition qui permît à tout propriétaire riverain d'un cours d'eau d'appuyer un barrage contre la rive opposée appartenant à autrui, sauf indemnité, bien entendu, et sauf aussi le maintien du droit des tiers à l'irrigation. Mais sur les observations de M. de Gasparin, si compétent en pareille matière, et sur la demande de M. d'Angeville lui-même, l'Assemblée, pour ne pas paraître resserrer dans des limites trop étroites la possibilité d'améliorer la culture du sol par l'irrigation, s'est bornée à formuler un vœu général dans les termes suivants:

Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement fasse étudier les dispositions législatives propres à mettre les eaux du pays à la disposition de l'agriculture, et à faciliter les associations de propriétaires pour les irrigations.

Une ordonnance royale soumet les soies grèges sortant de France à un droit de 2 à 6 fr. C'est favoriser la fabrication en lui conservant la matière première; mais c'est en même temps nuire à la production indigène,

si digne d'intérêt, en resserrant les débouchés : le Congrès a émis le vœu que l'ordonnance fût rapportée.

Une question qui préoccupe depuis longtemps l'Administration, et qui restera longtemps encore peut-être sans solution définitive, la question des biens communaux, a été de nouveau agitée dans le Congrès. La discussion a été longue, difficile et peu concluante; et il en devait être ainsi. Lorsque les Conseils-généraux ont été consultés sur cet objet, leurs avis ont été déterminés par les circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient les immeubles soumis à la jouissance commune, dans chaque département; mais dans une réunion composée des représentants de tant de localités si différentes de mœurs, de besoins et d'usages, la question devenait extrêmement complexe. Suivant que les biens, en vue desquels on raisonnait, avaient plus d'étendue, de fertilité, de valeur, suivant que le pays environnant était riche ou pauvre, agricole ou forestier, on soutenait l'avantage de l'amodiation ou la nécessité de la continuation d'une jouissance commune.

Le partage et la vente avaient aussi leurs défenseurs, dont les arguments, au point de vue de l'intérêt général du pays, ne manquaient pas d'une certaine gravité. Dans cette lutte d'opinions diamétralement opposées les unes aux autres, le Congrès, faute de trouver un terrain commun sur lequel les divers intérêts pussent se réunir, a tâché de les concilier en émettant le vœu:

1º Que les biens communaux, susceptibles d'être cultivés avec avantage, ne soient plus soumis à la jouissance commune; que néanmoins le pâturage en commun puisse, sur la demande des communes et dans les localités où il serait reconnu néces-

saire, être maintenu exceptionnellement en totalité ou en partie, à charge de redevance;

- 2º Que le partage des biens communaux soit interdit;
- 3º Que les communes ne soient autorisées à vendre les biens communaux, que dans le cas de nécessité absolue et pour des besoins communaux dûment constatés;

4º Que les biens communaux soient amodiés ou affermés partout où cela sera possible; qu'en conséquence, dans les communes où des biens communaux susceptibles de produire des récoltes, et non indispensables au pâturage commun, n'auront pas été affermés dans un délai déterminé, l'administration départementale soit autorisée à faire procéder d'office à la mise en ferme de ces biens, par voie d'adjudication publique.

L'impossibilité de soumettre utilement à une règle commune des faits et des besoins entièrement différents ont fait formuler au Congrès, relativement à la vaine pâture et au parcours, le vœu suivant :

Que, par une disposition legislative, les Conseils-généraux des départements soient autorisés à prononcer la suppression de la vaine pâture, soit dans tout le département, soit par arrondissements, soit par cantons, soit même par communes; les Conseils-généraux prononceraient cette suppression après avoir pris l'avis des Conseils d'arrondissement et des Conseils municipaux des communes intéressées;

Qu'il en soit de même, en ce qui concerne le parcours;

Que, dans le cas où le parcours serait exercé par une commune d'un département, sur une commune d'un département voisin, en cas de désaccord entre les Conseils-généraux des deux départements, la question soit alors tranchée par une ordonnance royale rendue en Conseil-d'Etat.

L'assemblée, après avoir discuté sans résultat sur l'organisation des Sociétés et des Comices d'agriculture, a passé à l'examen du crédit agricole : sujet difficile, abstrait, immense, qui, se confondant avec le crédit foncier, touche par mille points à notre legislation civile et intéresse profondément notre organisation sociale.

Un pareil sujet, considéré dans son ensemble, ne pouvait être suffisamment élaboré, discuté, approfondi, pour amener une solution utile. Ce n'était point une amélioration ou une modification qu'il fallait proposer, c'était tout un système qu'il fallait formuler, rendre compréhensible et faire adopter. Aussi, après une discussion nourrie de considérations savantes, d'observations et de faits nombreux, après l'exposition de théories habilement développées, le Congrès, ne se trouvant pas suffisamment éclairé sur des questions aussi vastes et d'une si haute portée, s'est borné à demander que le Gouvernement fit étudier toutes les questions hypothécaires et de crédit agricole.

A partir du vote sur le crédit agricole, le temps pressant et l'ordre du jour se trouvant encombré des rapports à entendre, le travail de l'assemblée s'est à peu près borné à voter pour adopter, rejeter ou modifier les conclusions présentées au nom des Commissions. C'est ainsi que le Congrès a émis les vœux suivants.

Sur les engrais : 10 Que le Gouvernement soit prié d'agir sur les autorités locales, pour qu'elles prennent les mesures les plus efficaces, afin d'empêcher à l'avenir la perte des eaux de fumier et autres matières fertilisantes, dans les rues des villages et sur la voie publique; que ces mesures soient conçues de manière à concilier les intérêts de la salubrité; que, dans tous les cas où cela sera possible, les procédés de désinfection reconnus efficaces soient employés pour la vidange dans les villes; et que partout il soit pris des mesures, pour que dorénavant les cours d'eau cessent d'être le moyen de débarrasser les

villes des matières à engrais, fournies par les lieux d'aisances, les abattoirs, etc., etc.;

2º Que les Sociétés d'agriculture et Comices soient priés de mettre la construction des fosses à fumier au nombre des sujets de concours les plus importants; de provoquer des expériences comparatives sur ce sujet; d'en faire connaître le résultat, et, une fois la question résolue, de répandre dans les campagnes des instructions détaillées sur cet objet;

3º Que le Gouvernement soit prié de favoriser, par tous les moyens possibles, l'importation des matières à engrais, et que les Sociétés d'agriculture soient priées de provoquer, dans leurs circonscriptions respectives, des expériences sur l'emploi, comme engrais ou amendements, des divers résidus que les fabriques pourraient livrer en grande quantité;

4º Que le droit qu'a chaque propriétaire de disposer de la matière fécale produite chez lui, ne soit plus soumis qu'aux seules restrictions reconnues nécessaires dans l'intérêt de la salubrité publique;

5º Que le Gouvernement, les Conseils-généraux et les Sociétés d'agriculture soient priés d'encourager, par tous les moyens qui sont à leur disposition, la connaissance de tous les gites de minéraux (marne, pierre à chaux, gypse, lignites, pyrites, tourbes, etc., etc.) reconnus propres à l'amendement des terres, et la découverte de carrières de substances analogues, partout où elles sont encore inconnues; que les Conseils-généraux soient priés, dans ce but, de faire travailler le plus promptement possible, avec le concours des Sociétés d'agriculture et de MM. les ingénieurs des mines, à la carte géologico-agricole de leur département;

6º Que les Sociétés d'agriculture et Comices soient invités à instituer des prix pour l'introduction avantageuse d'amendements, partout où ils ne sont pas usités; et que les meilleures mesures soient prises pour la propagation des règles pratiques qui président à leur bon emploi;

7º Que le Gouvernement soit instamment prié de ne plus

oublier l'agriculture dans les concessions de chemins de fer et de canaux, et de fixer, ainsi que cela s'est fait en Angleterre et en Allemagne, des tarifs inférieurs aux tarifs ordinaires, pour le transport non seulement des produits agricoles, mais encore des matières diverses qui intéressent l'agriculture, telles que les engrais et amendements;

8º Ensin, que les fabricants ou marchands d'engrais soient tenus d'indiquer dans leurs magasins, par des inscriptions apparentes, ainsi que sur leurs prospectus et factures, la nature véritable ou la composition de leurs produits;

Que des inspections spéciales faites par des hommes compétents vérifient de temps à autre la sincérité desdites indications;

Qu'une instruction sur les moyens d'essai des engrais commerciaux, sur les précautions à observer (notamment à l'aide d'échantillons pris sur les livraisons et cachetés, etc.), soit publiée par les soins de l'administration;

Et que les peines établies par les lois soient appliquées aux vendeurs qui auraient sciemment trompé les acheteurs sur la nature ou la qualité des engrais.

Sur le Sel, le vœu a été ainsi formulé:

Le Congrès, adhérant d'ailleurs à l'unanimité et de toute l'énergie de sa conviction, au principe de la proposition de M. Demesmay, sur la réduction de l'impôt du sel,

Emet le vœu de voir promulguer, à titre de mesure transitoire, sous le plus bref délai possible, un règlement d'administration publique autorisant :

1º Pour l'alimentation et l'engraissement des bestiaux: La délivrance, par les employés de l'administration des douanes ou de la régie des contributions indirectes, dans un magasin établi à chaque chef-lieu de canton, d'un mélange de 100 kilog. de sel en poudre fine, avec 10 kilog. de farine de tourteau de lin ou de chennevis, sous condition d'ajouter à ce mélange, en présence des employés, 200 kilog. de son, et moyennant une taxe de 5 fr. par quintal métrique de sel ainsi délivré;

20 Pour l'amendement des terres : L'enlèvement en fran-

chise, sous acquit à caution, des ressels et saumures, à la charge de les verser sur les fumiers, en présence d'un préposé de la même administration;

3º Et en outre, la délivrance en franchise, aux conditions déterminées dans le rapport, d'un mélange en matière liquide, composé de 200 litres d'urine et de 100 kilog, de sel, ou même de 100 litres seulement d'urine, sous condition de verser immédiatement le mélange dans le purin ou sur le fumier;

Ou enfin de tout autre mélange qui serait reconnu propre à amender les terres;

Sauf à déterminer la pénalité et le mode de poursuite contre les infractions.

Sur l'Hygiène des Campagnes: 10 Qu'il soit fait, tous les ans, par les soins de l'administration supérieure, une inspection dans chaque commune, par une Commission, dans laquelle entreraient, outre le maire, un membre du Comice de l'arrondissement, un médecin, un vétérinaire, un agent-voyer.

Cette Commission, dont les recherches auraient pour but les soins d'hygiène publique et privée, visiterait les rues, les sources, les ruisseaux, les puits et les abreuvoirs publics, enfin les grandes et les petites fermes qui lui seraient signalées comme le mieux tenues. Elle adresserait au sous-préfet de l'arrondissement un rapport qui serait communiqué au Comice.

Sur ce rapport, le préfet signalerait, par des circulaires ou des publications, les maires qui auraient le mieux amélioré ou entretenu les propriétés publiques de leur commune, sous le rapport de l'hygiène publique.

Sur le même rapport, les Comices, qui seraient engagés à créer un prix de bonne tenue de ferme, donneraient publiquement ce prix au cultivateur qui aurait, dans sa ferme, le mieux rempli les conditions d'hygiène pour les hommes et pour les bestiaux.

2º Que l'administration mette au concours le meilleur manuel d'hygiène pour les campagnes.

Que ce manuel soit répandu, au plus bas prix, parmi les

cultivateurs, et qu'il entre, autant que possible, dans le programme de l'instruction élémentaire.

Sur les Assurances: Que la question de charger l'Etat des assurances contre tous les sinistres soit étudiée par le Gouvernement, ainsi que par les Comices et les Sociétés agricoles.

Tels sont, Messieurs, les vœux que j'ai cru devoir vous faire connaître textuellement, comme pouvant appeler particulièrement votre intérêt et vos méditations.

Le Congrès en a émis d'autres tendant:

- 1° A faire modifier les lois qui règlent l'importation et l'exportation des céréales;
 - 2º A provoquer l'amélioration de la race chevaline;
- 3° A augmenter la production des bestiaux et à faire modifier le commerce de la boucherie;
- 4° A obtenir la diminution des charges qui pèsent sur l'industrie vinicole, et l'augmentation des débouchés pour ses produits.

Alors même que la crainte d'abuser de votre attention ne m'empêcherait pas d'entrer dans le détail de ces derniers vœux et de quelques autres moins importants, la discussion en a été si rapide, si entrecoupée de propositions d'amendements, que je me trouverais encore dans l'impossibilité de vous en présenter la formule exacte.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis la session du Congrès, et déjà cependant on a vu le Gouvernement adopter plusieurs mesures importantes, conformes aux vœux qui lui avaient été adressés.

Vous vous rappelez, Messieurs, que dans les derniers jours de la session parlementaire, M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a annoncé à la Chambre des Députés que le Gouvernement préparait, à titre

d'essai, une ordonnance qui mettait à la disposition de l'agriculture du sel dégrévé des deux tiers de l'impôt. Il est certain que les idées émises par le Congrès, sur les moyens de dénaturation, ne seront pas sans utilité pour l'exécution de la mesure projetée.

Par une circulaire toute récente, le même Ministre vient de soumettre à l'examen des Conseils-généraux diverses questions sur l'avantage qu'on pourrait retirer, pour l'irrigation, des associations et du droit d'appuyer un barrage sur la propriété d'autrui.

Cette circulaire contient en outre une série de questions sur les faits relatifs au crédit agricole et sur les moyens de l'améliorer. Quant à notre système hypothécaire, vous savez, Messieurs, qu'il a été depuis longtemps remis à l'étude; et M. le Garde-des-Sceaux vient d'instituer une Commission chargée d'élaborer le projet d'une réforme, si nécessaire à la loyauté, à la sûreté et au développement des transactions civiles et commerciales.

J'aurais eu peut-être encore, Messieurs, à vous faire connaître les habitudes, la physionomie du Congrès, mais j'ai dépassé depuis longtemps les bornes que je m'étais prescrites; et je me hâte de terminer, en vous proposant, pour éviter que nous ne soyons de nouveau pris au dépourvu, de commencer dès à présent à choisir et formuler les questions sur lesquelles vous croiriez, dans l'intérêt de l'agriculture, devoir appeler, l'an prochain, l'examen du Congrès central et l'attention du Gouvernement.

SCIENCES NATURELLES.

SI L'ENTOMOLOGIE EST UTILE,

ET COMMENT;

Par M. Achille GUENÉE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

De toutes les questions, voici celle que l'entomologiste doit avoir le plus à cœur de résoudre et celle aussi à laquelle, dans ses rapports avec les gens du monde, il a à répondre le plus fréquemment. Tout le monde la lui fait, quelques-uns pour se donner le plaisir d'opposer à ses raisons une réponse toute faite à l'avance, mais la majeure partie comme un argument qui ne comporte pas même de réplique possible; et, sur vingt personnes qui viennent de visiter une collection, je crois être modéré en n'en comptant que dixneuf qui, à peine le seuil de la porte passé, disent en remettant leur chapeau : Tout ceci est fort joli, mais à quoi cela sert-il?

Vous-mêmes, Messieurs, devant qui je plaide depuis deux ans la cause de notre science favorite et qui, peut-être, êtes revenus à son sujet de quelques préventions par trop exagérées, que croyez-vous que je me flatte d'avoir gagné auprès de vous, même dans les moments où je laisse parler cet autre avocat si persuasif qu'on appelle amour-propre, si ce n'est de vous entendre dire : Après tout, l'Entomologie est une science comme une autre et je ne vois pas pourquoi

même un homme sérieux n'y consacrerait pas son temps.... s'il n'a rien de mieux à faire.

Aussi ne manquons-nous point dans nos rangs de gens qui ont entendu l'un ou l'autre de ces jugements et qui ont voulu appeler de la sentence.... Ouvrez un ouvrage d'Entomologie et vous aurez du malheur si vous ne tombez pas, dans la préface, sur quelque passage où l'auteur tente de réhabiliter la science des insectes et de démontrer son utilité, depuis le bon Geosfroy qui croit devoir compte au public du temps qu'il derobait à l'étude de la médecine pour écrire son Histoire des Insectes (sans laquelle nous ne saurions pas même aujourd'hui s'il a existé en 1772 un médecin du nom de Geoffroy) jusqu'au fier Scopoli qui, déplorant la necessité où il se trouve de demander son pain à d'autres travaux qu'aux sciences naturelles, les considère comme les seules sources de toutes choses utiles aux besoins de la vie (1).

.... « D'autres, dit Geoffroy, mépriseront un ouvrage » qui ne traite que des insectes et s'applaudiront secrè-» tement dans la sphère étroite de leur petit génie » lorsqu'ils se seront égayés sur l'auteur en le traitant » de Disséqueur de mouches, nom dont une espèce de » petit philosophe a déjà décoré un des naturalistes » qui a fait le plus d'honneur à notre nation. N'envions » point à ces derniers le plaisir de s'applaudir eux-» mèmes; laissons-les mépriser ce qu'ils ne connais-» sent pas, etc., etc. »

- « Mirùm est sanè, s'écrie Scopoli, dari etiamnùm » aliquos, qui sedulos naturæ cultores floccifacere et
- (1) Porro voluptas quæ ex rerum naturalium contemplatione dimanat perpetuo quoque summæ utilitatis satellitio stipata est, cùm indè nobis omnia vitæ subsidia oriantur. (Entom. Carniolica vj.)

» deridere non erubescunt! Momi vecordes, ipsique » plurimo risu dignissimi! »

N'allez pas croire pourtant, d'après ces citations, que tous nos auteurs se bornent à de simples récriminations ou à des déclamations plus ou moins amères. Plus d'un descend aux preuves et cherche à convaincre l'ennemi, au lieu de l'excommunier. Mais, en général, toutes ces preuves sont de même nature et peuvent se résumer ainsi : L'Entomologie inutile! vous n'y pensez pas, Messieurs! et l'abeille! et le ver à soie! et la cochenille! et la cantharide! L'Entomologie inutile! et qui vous apprendra à distinguer, pour les détruire; les larves des hannetons, les chenilles du chou, les altises, les scolytes, les pyrales de la vigne, les charançons du blé, les pucerons et tant d'autres?

Telles sont les raisons qu'on allègue en les détaillant convenablement pour prouver l'utilité de la science des insectes, et ce sont en effet celles auxquelles le public se rend le plus facilement. J'ai même rencontré des personnes bienveillantes qui pensaient qu'un chasseur d'insectes était un homme éminemment utile en raison des animaux malfaisants qu'il détruisait pour enrichir ses collections. Mais je remarque qu'en pareil cas la conviction n'est jamais bien profonde et s'évanouit souvent lorsqu'il s'agit d'en faire l'application. Et puis souvent, à côté de ces personnes indulgentes, je trouve un public incrédule et railleur qui répond à peu près en ces termes à l'argumentation des défenseurs de l'Entomologie:

« Je ne nie point l'utilité de l'abeille, du ver à soie, » de la cantharide et même de la cochenille; mais » est-ce bien votre science qui a fait découvrir les pro-» priétés de ces petits animaux? Croyez-vous qu'on

» ait eu besoin d'être entomologiste pour s'apercevoir » que le miel avait une saveur sucrée ? N'est-ce point » un médecin plutôt qu'un insectophile qui a découvert » la propriété vésicante de la cantharide? L'invention » de la soie ne nous vient-elle pas de la Chine, une des » nations les plus arriérées en Entomologie? Et le » Mexicain qui a trouvé l'emploi de la cochenille, » n'était-il pas plutôt un ennemi qu'un ami des insec-» tes, puisque c'est en l'écrasant qu'il s'est aperçu » qu'elle fournissait une couleur rouge? Maintenant, au » reste, que ces produits sont connus dans le commerce, » je m'en rapporte bien plutôt pour les perfectionner à » ceux qui les exploitent qu'à vous qui les classez ou » qui les disséquez. Les magnaniers ont obtenu, en » croisant les races de vers à soie, une foule de variétés » ou d'hybrides auxquels vous n'accordez pas même » l'honneur d'un nom séparé. — Vous étudiez les ca-» ractères génériques et spécifiques des abeilles; mais » mon jardinier sait mieux que vous quelles sont les » plantes dont le suc rend leur miel plus abondant, » comment il faut les préserver du froid de l'hiver; il » connaît à fond les instruments qui rappellent l'essaim, » il sait adroitement enlever les gâteaux, tandis que » vous vous feriez couvrir de piqures. — Mon voisin » l'épicier vous vendrait de la cochenille avariée ou de » mauvaise qualité, sans seulement que vous vous en » doutiez. — Quant à ce qui concerne les espèces nui-» sibles, il ne faut pas bien longtemps à mon vigneron, » à mon fermier, à mon jardinier, pour découvrir » quelles sont celles qui leur causent réellement du » dommage; et puis, quand ils se tromperaient un peu » et confondraient quelques innocents avec les coupa-» bles, je vous avoue que je ne considère pas leur

» erreur comme un bien grand mal, et, pour vous, si » c'est dans le seul but de leur épargner cette injustice » que vous passez votre vie tout entière à l'étude des » insectes, je ne saurais convenir que le résultat soit » proportionné aux moyens, ni reconnaître que ce » soit là un temps bien employé. Enfin, quant à l'assis-» tance que vous nous prêtez en détruisant des insectes » dans vos chasses, nous ne pouvons en faire beaucoup » de cas : car vous recherchez exclusivement des es-» pèces rares qui mangent pour la plupart de petites » plantes qui nous sont absolument inutiles, et vous » dédaignez de ramasser les espèces communes qui » dévastent nos moissons, nos vignes, nos jardins, » c'est-à-dire les seules à la destruction desquelles » nous ayons quelque intérêt. »

A ces raisons mélées de plaisanteries, l'entomologiste peut bien opposer quelques critiques de bon goût, quelques récriminations de détail, relever quelques erreurs historiques. — Il peut se plaindre de ce que l'énumération est incomplète et citer une certaine quantité d'autres insectes qui rendent à l'homme des services plus ou moins désintéressés; — il peut préciser le temps où il faut se livrer à la recherche et à la destruction des espèces nuisibles, et signaler des dégâts qui passaient inaperçus ou qui étaient mis sur le compte d'autres agens; — il peut répondre que, si l'on a trouvé jusqu'ici l'emploi d'une demi-douzaine d'insectes, il y en a peut-être cinquante autres dont l'usage est à découvrir et qu'il faut étudier en attendant; — il peut enfin se flatter d'être le seul qui puisse trouver des succédanés à ces animaux précieux que le commerce a retirés du domaine de la science, et qui sache remplacer au besoin la cantharide par le mylabre,

la cochenille du Nopal par celle de l'Yeuse, et le ver à soie par quelque Saturnie américaine.

Tous ces arguments convenablement développés (et ils l'ont été plus et mieux que je ne saurais le faire), sont sans doute d'un certain poids; mais, avec la question ainsi envisagée, il reste toujours cette objection impossible à réfuter complètement, parce que, au fond, c'est le bon sens qui l'a dictée:

« Si quelques créatures entomologiques peuvent nous » servir, elles sont un atôme en comparaison de ces » myriades d'animalcules inutiles auxquels vous don-» nez vos soins et votre étude, et, si je vous accorde » que la millième partie de votre temps nous est consa-» crée, il faut que vous m'accordiez en retour que le » reste est perdu pour nous et ne sert qu'à votre » amusement. »

« Voilà, ajoute le public positif de notre époque, » l'argument qu'il faut détruire, si vous tenez à réha-» biliter votre science microscopique. J'ai bien entendu » parler d'entomologistes-pratiques que le Gouverne-» ment honore de ses missions et l'Académie de ses » suffrages; on m'a montré des mémoires volumineux » sur des coléoptères qui me gâtent mes combustibles, » et des volumes in-quarto sur de petits papillons qui » font enchérir le vin; et puisque ce chemin mène » aussi aux honneurs et à la fortune, je conçois qu'on » s'y engage, quelque étroit qu'il me paraisse; mais » pour cette masse innombrable d'insectes noirs ou » dorés, papillons ou sauterelles, mouches et bêtes à » bon-dieu que vous enfilez avec précaution, que vous » conservez religieusement et sur lesquels vous m'em-» pêchez de poser mon pied, pour leur donner un

» autre genre de mort que les pauvres bêtes ne recla» maient point, qui osera me soutenir qu'ils soient
» utiles à autre chose qu'à occuper vos loisirs? »

Qui?.... moi, Seigneur.

La tâche sans doute est au-dessus de mes forces, et vous me trouverez surtout bien téméraire d'avoir fait si bon marché des arguments que plusieurs de mes collègues ont fait valoir avec talent et succès; mais les convictions, vous le savez, ne s'imposent pas : d'ailleurs on juge une question comme un monument, suivant le point de vue où l'on se place; et, quand on en a adopté un, il est bien rare qu'on en change, ne fût-ce que par habitude. J'ai vu pour ma part des dessins, parfaitement exacts pourtant, de ma ville natale, que je m'obstinais à ne pas reconnaître, par cela seul que le lieu d'où ils avaient été pris n'était pas mon point de vue habituel. — Essayez donc de vous placer au mien pour examiner notre question. Ces entomologistes l'ont abordée de près ; essayons de l'envisager de plus loin, je n'ose dire de plus haut.

Remarquez bien, avant tout, que je ne prétends point me faire ici l'avocat du Créateur et le justifier auprès de vous d'avoir répandu sur la terre tant d'animaux inutiles et même nuisibles à l'homme. Plusieurs écrivains ont tenté de vous démontrer que les animaux que nous qualifions de malfaisants ont une destination providentielle dans notre propre intérêt, et que leur mission ici-bas, pour ne pas nous paraître au premier coup d'œil claire et bienfaisante, n'en tourne pas moins à notre profit. Je crois qu'ils se sont placés sur un mauvais terrain, ou plutôt qu'ils sont partis d'un faux principe. Je n'admets point pour ma part que tout

ce que contient le globe ait été primitivement destiné à satisfaire les besoins ou les caprices de celui qui s'intitule lui-même le roi de la création, titre que les animaux ont, il est vrai, le bon sens de ne pas lui disputer. Je regarde toute chose créée comme nécessaire ici-bas par cela seul qu'elle y est : je crois fermement que le droit de vivre appartient tout aussi pleinement à la fourmi qu'à l'homme, et je ne me sens pas de force à aller demander au tigre la justification de ses moyens d'existence. Qu'il en soit autrement dans notre société, je le conçois et je l'approuve jusqu'à un certain point; mais, dans cette société qu'on appelle la nature, il n'y a point de vagabonds, et le lion est dans son droit en mangeant l'homme comme l'homme est dans le sien en mangeant le pigeon. Je suis sûr que si le singe, qui est l'animal le plus inutile que je connaisse, entendait notre langue, il ouvrirait de grands yeux en s'entendant demander par l'homme : « à quoi nous servez-vous? », à moins pourtant que le singe ne s'avisat de fonder des académies et d'avoir ses utilitaires (1), auquel cas ce serait lui qui viendrait vous faire la question.

Laissons donc, n'est-ce pas, la nature comme elle est, sûrs que nous serions d'avoir toujours tort contre plus fort que nous, et rentrons dans notre société dont je consens avec vous à subir toutes les exigences. Là votre système d'utilité règne et gouverne, et c'est à son point de vue que je consens à me placer.

Veuillez donc bien me citer une science quelconque à laquelle cette fameuse épithète d'Utile puisse être

⁽¹⁾ Ce mot est pris, bien entendu, dans un sens général, et ne désigne point, plus que d'autres, les disciples de Bentham.

accolee... Oh! la réponse, je le sais, ne se fera pas attendre. J'en entends une foule qui se croisent:

« Une science utile, dites-vous? mais la Chimie qui nous donne des remèdes pour nos maux, des teintures pour nos étoffes, des agens pour notre industrie, des indications pour nos mines!... mais la
Mammalogie qui nous guide dans l'élève de nos bestiaux, qui nous fait trouver des fourrures pour nos
vêtements!... mais la Botanique qui nous fournit des
tissus sans nombre et une foule de plantes précieuses
pour alimenter notre corps dans la santé et le guérir
dans la maladie!... etc., avez-vous la prétention,
avec votre demi-douzaine d'insectes utiles, de rivaliser toutes ces sciences qui nous donnent des produits
par centaines, par milliers? »

Mon Dieu, laissons-là les questions de nombre. Si nous voulions bien compter, peut-être trouverionsnous en Entomologie autant d'êtres qu'il vous importe soit de perpétuer, soit de détruire, que dans mainte autre branche des sciences naturelles. Il en est même qui sont notoirement bien plus pauvres qu'elle en applications usuelles (la Conchyliologie, l'Helminthologie, l'Erpétologie, etc.). Mais peut-être trouveriez-vous qu'il est puéril de compter ainsi le nombre de plats que fournit sur votre table chaque branche de l'histoire naturelle, qu'il est bien délicat de décider quel est le plus noble ou le plus utile du coton, de la laine ou de la soie, qu'il est en un mot plus conforme à la justice et à la raison de recevoir, sans les compter, les bienfaits de chaque science comme vous recevez ceux de la nature dont la science n'est que l'interprète; peut-être enfin résléchiriez-vous que celles qui sont les plus étudiées ne sont pas les plus fécondes en applications, et que celles qu'on néglige d'ordinaire sont celles où il y a le plus à découvrir; mais j'ai promis de ne point envisager la question sous ce point de vue, et je passerai, si vous y tenez, condamnation sur ce point.

Mais, pour un corps dont l'emploi est trouvé dans la Chimie, la Botanique, etc., combien y en a-t-il qui vous sont d'une inutilité absolue? Cent, mille, peutêtre! Disons vingt pour ne pas donner prise à ceux qui aiment à prendre les gens en défaut sur les questions de détail. Eh bien! ces vingt corps inertes, parasites, qui n'ajoutent rien à l'utilité de la science, les chimistes, les botanistes sûrement les dédaignent?... Hélas! non: ils les étudient avec le même soin que les autres; quelquefois même avec plus de soin encore. Dumas et Berzélius, Mirbel et Jussieu ont jusqu'ici, au risque d'encourir votre blâme, accordé autant d'attention à des centaines de sels, à des myriades de plantes sans emploi, qu'aux acides les plus journellement usités dans les arts, qu'aux végétaux dont l'usage est le plus populaire et le plus fréquent. Oserai-je même vous l'avouer? Il y a dans l'esprit du savant une damnable propension à étudier la science pour la science, qui le porte à choyer de préférence les êtres inconnus sans s'occuper s'ils seront ou non utilisables. Qui de vous n'a pas vu quelque grand nom perdre à découvrir un sulfite nouveau, à étudier une gentiane ignorée dix fois plus de temps qu'il n'en fallait pour embellir une couleur usuelle, ou pour perfectionner le salsifis et la pomme de terre! Ces savants ont même si peu de souci de leur vraie gloire et de l'opinion du monde, qu'ils laissent à ceux qui vivent de la science, à ceux qui manufacturent ses

produits, le mérite de découvertes dont vous admirez l'à-propos et l'utilité, et qu'ils auraient certes trouvées aussi facilement qu'eux, dédaignant, les pauvres gens qu'ils sont, les mines d'or qui leur passent chaque jour par les mains pour cultiver un terrain stérile pour leur fortune.

Et cependant, chose prodigieuse, vous placez dans votre estime, vous public, ces chercheurs de chimères avant les inventeurs de réalités!

Quelle étrange aberration d'esprit guide donc ces intelligences d'élite à la poursuite de ces chimères en leur faisant négliger des titres plus solides à la reconnaissance universelle? et quel bizarre aveuglement vous fait proclamer à vous-mêmes leur supériorité sur ceux que vous allez jusqu'à décorer du titre de Bienfaiteurs de l'humanité?

Eh bien, Messieurs, c'est (et je n'ai pas, Dieu m'en garde, la prétention de rien vous apprendre, mais seulement de vous rappeler ce que vous avez pu lire ou entendre ailleurs, ce que votre sens intime vous a déjà dit cent fois), c'est qu'à côté des besoins du corps il y a ceux de l'esprit qui n'a pas moins de droits que lui à notre sollicitude.

C'est que, s'il faut à l'un une nourriture de quelques heures, l'autre a un appétit de tous les instants.

C'est que, si les mêmes aliments peuvent revenir quotidiennement satisfaire la faim du premier, le second a besoin, pour se soutenir seulement, d'une variété de mets qui surpasse toute imagination.

Cette réponse, n'est-ce pas, Messieurs, est d'un bon sens bien vulgaire, et vous la saviez par cœur?

Dites-moi donc par quel étrange abus de mots vous

appelez utile ce qui sert au premier, et inutile ce qui concerne le second?

« Mais, direz-vous, si j'admets la vérité de votre » raisonnement et que je vous accorde que les sciences » ont un but direct et absolu d'utilité, abstraction » faite des services matériels qu'elles nous rendent, » au moins conviendrez-vous que tout le monde n'a » pas au même degré ces appétits dont vous parlez, et » que votre Entomologie est un mets qui ne convient » qu'à certaines constitutions. »

C'est donc encore ici une question de nombre? Eh bien! je vous répondrai d'abord que, si vous tenez à juger de l'utilité d'une science par le nombre des individus qui s'en occupent, le rang que vous assignez à l'Entomologie est mal établi; car il existe beaucoup de sciences qui comptent numériquement moins d'adeptes et que vous regardez cependant comme bien supérieures à la nôtre (ainsi il y a certainement, même en France, plus d'entomologistes que de physiciens ou d'astronomes); mais, pour suivre la comparaison que nous faisions tout à l'heure, ne voyez-vous pas figurer dans l'alimentation de notre corps certains mets qui ne sont que du goût du petit nombre, et s'est-on avisé pour cela de les déclarer inutiles? Loin de là, vous reconnaissez vous-mêmes que ces mets conviennent si spécialement à certaines personnes, qu'elles en font leur principale nourriture. Peut-être chacun de vous a-t-il de ces préférences dont la privation lui ôterait bien des jouissances.

Or, si cela est vrai pour le corps, combien ne l'est-ce pas plus encore pour l'esprit? Ici le nécessaire et le superflu se confondent tellement, que les plus habiles renoncent à les distinguer, et les organisations varient si fort, que tels aliments qui sont pour les uns de première nécessité, paraissent aux autres creux et insipides. Le poëte a bien de la peine à comprendre le goût du savant, et le mathématicien trouve au littérateur un estomac dépravé; et pourtant n'est-il pas juste et nécessaire que tous deux vivent suivant leur tempérament, et le premier saurait-il nier sans inconséquence l'utilité de ce qui convient au second?

« Mais, objecte-t-on en dernier lieu, outre que » les entomologistes sont en petit nombre, ce sont » pour la plupart des gens inutiles à la société. Or, » nous n'accordons notre estime qu'en raison du but » que chacun se propose de contribuer au bien-être » général. »

Ce n'est donc pas le fait, mais l'intention d'ètre utile à la société qui attire cette estime; et je conviens qu'elle seule la mérite en effet. Mais, quelles que soient la bonhomie et la crédulité de celui que distrait l'étude, vous aurez de la peine, je vous en préviens, à nous persuader que tous les hommes qui s'agitent autour de nous, gens en place, gens de loi, marchands, industriels, artisans, etc., n'exercent leurs professions que pour le bien de l'humanité. Tout absorbés que nous sommes par nos observations microscopiques, il nous reste encore un regard à jeter çà et là sur le monde comme il va, et ce regard suffit pour nous prouver jusqu'à l'évidence que, sans l'espoir du gain, toutes ces professions si utiles disparaîtraient bien vîte de la société. Chacun d'eux travaille pour soi comme nous le faisons nous-mêmes; et, comme le mobile qui les pousse est bien autrement puissant sur les masses que celui qui nous fait agir, vous ne devez pas avoir peur que les exceptions deviennent plus nombreuses. Reposez-vous sur l'intérêt personnel et le désir d'acquérir, du soin de ne pas laisser manquer ces états indispensables, et craignez plutôt la contagion de l'amour de l'argent que celle de l'amour de la gloire ou de l'étude.

Ensin une dernière objection, et la plus fréquente, peut-être, est celle d'oisiveté. « L'homme est au » monde, dites-vous, pour travailler, et c'est man» quer à cette destination providentielle et renoncer
» d'avance à l'estime de tous ceux qui y obéissent,
» que de se livrer à une science d'oisif comme l'est
» l'Entomologie. »

Le croyez-vous, Messieurs? Alors prenez la peine de nous venir voir. Choisissez un de ces instants de répit que vous laissent ces affaires, qui doivent passer, comme vous le dites, je crois, avant tout, et acheminez-vous vers nos cabinets. Entrez hardiment; la porte n'est fermée que contre le bruit : et là vous verrez presque à toute heure du jour l'entomologiste courbé sur son bureau et entouré de livres et de papiers comme vous l'êtes, notaire; dessinant comme vous le faites, artiste; travaillant de ses mains comme vous, artisan; à moins qu'il n'ait été affronter comme vous, agriculteur, la pluie ou le soleil. Additionnez au bout de l'année la somme de travail, mettez-la à côté de celle de l'homme d'affaires le plus poursuivi de clients, de l'artiste le plus chargé de commandes, et, je le dis en toute sécurité, je crains aussi peu la comparaison pour le total du travail, que je la décline pour le chiffre du produit.

Quant aux personnes qui font de l'Entomologie une occupation très-accessoire, quant à celles qui en usent comme d'un simple amusement, ce n'est pas sérieuse-

ment que vous me les opposez. Ne me forcez pas à redescendre sur les bancs des classes et à vous rappe-ler le vice de raisonnement que nous nommions, je crois, cum hoc, ergo propter hoc: l'Entomologie n'est pas plus complice de leur oisiveté que la Chimie ne doit répondre de celle de l'homme aux expériences amusantes, ou la Physique de celle du faiseur de tours. J'abandonne ceux-là à votre colère, et les entomologistes sont, je vous assure, les premiers à prendre en pitié ces gens sans passion et sans persévérance, et les riens de toute nature dont un homme véritablement oisif remplit à grand'peine sa journée.

Concluons donc, en finissant, que, si l'Entomologie est utile, ce n'est pas seulement par ses applications à la vie matérielle, qui sont assez bornées et dont ne s'occupe d'ailleurs qu'un nombre infiniment restreint d'entomologistes, mais c'est surtout comme le sont toutes les autres sciences : en fournissant à l'esprit l'aliment qui le fait vivre; en développant chez l'homme le goût de l'observation, source des découvertes de toute nature; en donnant aux natures passionnées le moyen d'écouler leur sève sans danger pour la société et sans regret pour elles-mêmes; en dispensant aux affligés la plus puissante des consolations, celle de l'étude; enfin, le dirai-je, ne fût-ce qu'en détournant nos regards des ignobles autels de ce Dieu, aujourd'hui tout-puissant, des intérêts matériels qu'on a sans doute adorés de tous temps, mais auquel on sacrifiait autrefois dans l'ombre, et dont on s'honore maintenant de professer le culte et de porter la livrée à la face du soleil.

VOEUX ÉMIS

PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE,

AU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE,

Dans sa Session de 1846.

I.

- « Que le gouvernement, par des mesures législatives, prépare une délimitation certaine et durable des propriétés territoriales,
- » 1° En faisant exécuter un bornage général, dans un délai déterminé;
- » 2° En faisant figurer sur les plans cadastraux les bornes régulièrement plantées ou reconnues, en les rattachant avec au moins deux autres bornes ou points fixes, par des lignes aussi figurées sur les plans et portant l'indication de leur longueur;
- » 3° En faisant compléter le travail, à des époques périodiques, pour tous les immeubles qui auraient été divisés ou dont la forme aurait changé. »

II.

« Qu'à l'avenir les Conseils-généraux soient autorisés à accorder, pendant un temps qui n'excèdera pas 30 ans, une subvention annuelle aux établissements de fermes-modèles et d'écoles agricoles qui seraient créés dans leurs départements; « Et que le Ministre de l'agriculture et du commerce puisse s'engager, pendant le même nombre d'années, à subventionner ces établissements sur les fonds portés au budget de l'État pour encouragements à l'agriculture. »

III.

« Que les communications des Sociétés académiques soient affranchies des droits de poste, au moins en ce qui concerne les imprimés. »

DÉVELOPPEMENTS

DONNÉS AUX 1er ET 2e DE CES VŒUX,

Dans la Séance générale du 26 Avril 1846.

I.

DÉLIMITATION DES PROPRIÉTÉS TERRITORIALES. (1)

Si l'on recherche la cause des nombreux procès qui ont pour objet la propriété du sol, on la trouve le plus ordinairement dans la délimitation incertaine des immeubles, dans l'absence de bornes, qui fassent reconnaître d'une manière positive et invariable la propriété de chacun.

Ces contestations, roulant presque toutes sur la possession, c'est-à-dire sur un fait incertain jus-qu'à la preuve, ne peuvent être jugées qu'après en-

(1) Les observations qui suivent ont été présentées par M. Petit, auteur de la proposition.

quête, expertise ou transport du juge, et souvent même au moyen de ces trois errements de procédure réunis..... De là des frais considérables.

Par une anomalie très-regrettable de notre législation, toute action possessoire, quelque minime qu'en soit l'objet, est sujette à l'appel. Aussi, avant que la possession soit définitivement attribuée à l'une des parties, l'affaire peut être portée du tribunal de paix au tribunal d'arrondissement, et même en cour de cassation. Ce n'est pas tout. Après le possessoire, vient le pétitoire: nouveau jugement de première instance; souvent appel en cour royale; parfois pourvoi devant la cour suprême... pour recommencer devant une autre cour royale, si le premier arrêt est cassé.

Telle est l'effrayante involution de procédure à laquelle donne lieu chaque jour l'absence d'une borne!

Encore si *l'intérêt*, cette base indispensable des actions judiciaires, répondait ici aux dépenses, aux inquiétudes, aux embarras de toute sorte qu'entraînent les procès! Mais sur cinquante actions possessoires, il n'y en a pas deux dont l'importance pécuniaire s'élève à 50 fr.; et l'on en trouvera quarante qui n'auront pas un capital de 5 fr. pour objet.

Cependant chacune de ces contestations, à moins qu'elle ne s'arrête dès le début, n'occasionne jamais moins de 100 fr. de frais; il y en a dans lesquelles les dépens s'élèvent à plusieurs milliers de francs. Si l'on ajoute la valeur du temps perdu, le coût des déplacements et tous les faux frais accessoires, on demeurera convaincu que ce genre de procès est une des plus lourdes charges qui pèsent sur la propriété foncière.

La mauvaise délimitation des immeubles présente un autre inconvénient non moins grave : c'est de démoraliser les populations agricoles, en leur offrant sans cesse l'occasion, la tentation d'agrandir leur propriété, au préjudice de leur voisin. Et malheureusement beaucoup de gens ne sont que trop portés à commettre une usurpation que la loi ne punit pas. Tel homme, qui serait incapable de voler un kilogramme de pain, s'emparera sans hésiter du sillon qui l'a produit, et souvent même s'en vantera comme d'un acte d'habileté. Avec de pareils voisins, qui se croient toujours plus fins que les honnêtes gens, on ne parvient guère à planter des bornes que par l'autorité des tribunaux, ou en consentant à sacrifier une partie de ses droits.

Le moyen de remédier au mal serait aussi simple qu'efficace. Il consisterait :

1° A poser en principe l'obligation du bornage pour toutes les propriétés rurales, même pour les immeubles clos, quand la clôture ne serait pas mitoyenne;

Et à faire exécuter un bornage général dans un délai déterminé ;

- 2º A figurer sur les plans cadastraux les bornes régulièrement plantées ou reconnues, en les rattachant avec au moins deux autres bornes ou points fixes, par des lignes aussi figurées sur les plans et portant l'indication de leur longueur;
- 3° A faire compléter le travail, à des époques périodiques, pour toutes les propriétés qui auraient été divisées ou dont la forme aurait changé.

L'exécution de semblables mesures, il faut le reconnaître, exigerait du temps et rencontrerait des dissicultés : c'est la condition de toute réforme, de toute amélioration. Mais le mauvais vouloir de ceux qui cherchent à profiter de l'état de choses actuel, se trouverait paralysé par l'intérêt contraire de cette partie de la population (heureusement plus nombreuse encore), qui veut défendre une possession légitime contre les envahissements de la fraude.

D'ailleurs, pour vaincre la résistance des uns, et peut-être l'inertie des autres, un moyen se présente d'autant meilleur, qu'il est complètement dégagé des formes coërcitives : ce serait de faire borner d'office par les agents du cadastre, sous la direction des juges de paix, toutes les propriétés qui n'auraient pas été bornées, amiablement ou judiciairement, dans le délai déterminé.

Il serait facile, par quelques changements peu importants aux règles de notre procèdure, de diminuer la durée et les frais des procès ayant le bornage pour objet. Mais ce seraient là des moyens d'exécution accessoires, dont le succès de l'opération ne dépendrait nullement.

Pour figurer sur les plans cadastraux les bornes plantées dans le sol, les géomètres n'auraient qu'à compléter leur travail sous ce rapport : car déjà, sur les plans faits avec un soin si remarquable dans le département de l'Eure, on trouve l'indicationd'un e partie des bornes de chaque triage.

Ce bornage une fois opéré sur les plans, les limites des propriétés seraient invariablement fixées et ne pourraient plus être changées que du consentement mutuel des propriétaires. Si nous en croyons le témoignage d'Hérodote, les Egyptiens savaient reconnaître les limites de leurs champs sous l'épaisse couche de

limon fertilisant, dont le Nil recouvre chaque année ses rives. Or, ne serait-il pas cent fois plus facile à nos géomètres de retrouver sur le terrain des points qu'ils auraient figurés sur le papier? Après cela, quel but aurait désormais une anticipation, qu'un simple examen rendrait visible et notoire aux yeux de tous? Pourquoi enlever des bornes dont la place resterait marquée, et qui se replaceraient, pour ainsi dire, d'elles-mêmes? Quoiqu'il en soit, une borne arrachée avec intention ou par accident ne pourrait plus occasionner ni audition de témoins, ni transport de juge, ni contestation enfin... Un géomètre choisi amiablement ou judiciairement replacerait la borne et tout serait fini.

Les particuliers auraient désormais dans le cadastre un titre authentique et public, établissant non pas leur propriété sur tel immeuble, mais l'étendue et la configuration de cet immeuble.

Ainsi disparaîtrait la cause des contestations les plus nombreuses et les plus fécondes en haines et en représailles funestes. Le proverbe : *Qui terre a guerre a* perdrait une partie de sa malheureuse vérité.

Le bornage, considéré comme d'ordre public, sauvegarderait la moralité des populations agricoles, diminuerait le nombre des délits et dégrèverait la propriété immobilière, la petite propriété surtout, d'un impôt aussi onéreux pour les particuliers qu'improductif pour l'Etat, qui n'en recueille qu'une faible partie... charge ruineuse pour tous : car la ruine du cultivateur entraîne celle des terres et diminue la production.

SUBVENTIONS AUX FERMES-MODÈLES ET AUX ÉCOLES D'AGRICULTURE. (1)

L'enseignement théorique et pratique de l'agriculture dans une ferme-modèle ou dans des écoles spéciales est le moyen le plus sûr d'engager cette industrie dans une voie de progrès rapides.

La création de ces établissements dans chaque département est la condition indispensable du succès; les méthodes et les pratiques anciennes offrant des différences suivant les localités, la nature du sol, les produits et les avantages des débouchés, l'enseignement doit être aussi varié.

Il importe d'éviter un changement radical, uniforme, que les praticiens ne puissent ni opérer ni comprendre. Les fermes-modèles et les écoles atteindront un but véritablement utile, si, appréciant les cultures et les produits de chaque contrée, elles enseignent d'abord les méthodes et les pratiques les plus simples et les plus productives.

Des Conseils – généraux ont tenté de doter leurs départements d'établissements de cette nature, avec le concours des intérêts privés; mais la législation a été un obstacle à la réalisation des projets d'organisation.

Ainsi, le Conseil-général de l'Eure a consenti à payer, pendant 24 ans, les intérêts du capital nécessaire à la création d'une ferme-modèle dans ce département, et ce projet n'a pu recevoir la sanction du Conseil-d'Etat, par le motif que le budget des départements étant

(1) Les observations qui suivent ont été présentées par M. Hébert, auteur de la proposition, et l'un des délégués de la Société au Congrès.

annuel, comme tous les budgets, le Conseil-général ne pouvait s'engager pour plusieurs années.

Aujourd'hui, un nouveau projet établi sur des bases differentes, mais exigeant une subvention, est arrêté par le même motif.

Les intérêts privés qui s'engageraient dans ces établissements, manquant de garantie et de sécurité, l'enseignement agricole demeure indéfiniment à l'état de projet.

Les subventions du département et de l'Etat en faveur de ces établissements n'aggraveraient les charges d'aucun budget; il suffirait de changer la destination d'une partie des fonds alloués pour encouragements à l'agriculture, et de l'appliquer à subventionner les établissements d'enseignement. Ces fonds recevraient ainsi l'emploi le plus utile aux progrès de l'agriculture.

Une disposition législative qui permettrait désormais aux Conseils-généraux de concourir à la création de ces établissements dans chaque département, serait convenablement placée dans la loi annuelle de finances et pourrait être ainsi conçue:

- « A l'avenir, les Conseils-généraux sont autorisés à accorder, pendant un temps qui n'excédera pas 30 ans, une subvention annuelle aux établissements de fermes-modèles et d'écoles agricoles qui seraient créés dans leurs départements.
- »Le Ministre de l'agriculture et du commerce pourra s'engager, pendant le même nombre d'années, à subventionner ces établissements sur les fonds portés au budget de l'Etat pour encouragements à l'agriculture.»

SCIENCES HISTORIQUES.

ARCHÉOLOGIE.

PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES TENUES A ÉVREUX, EN SEPTEMBRE 1845,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Pour la conservation des monuments historiques. (1)

Séance du 15 Septembre 1845.

Présents: MM. de Caumont, l'abbé Lefèvre, doyen du chapitre, l'abbé Delanoë, chanoine official, M^{me} Philippe-Lemaître, MM. Bourguignon, architecte, Chassant, bibliothecaire, Bouet, peintre d'histoire,

(1) La reproduction de ce compte rendu est interdite sans l'autorisation du conseil de la Société française.

Nous donnons ici une note succincte sur cette association, dont le but ne peut être trop connu, et qui compte peu de membres dans notre département, bien qu'elle étende ses soins à toutes les parties de la France, sans acception de localité.

Voici à quelle occasion elle prit naissance :

Quelques amis des arts s'étant réunis pour sauver le temple antique de Saint-Jean, à Poitiers, menacé par un alignement, M. de Caumont pensa à rendre permanente cette Commission, afin de défendre les monuments du royaume contre la démolition si active alors et contre les mauvaises restaurations qui les dégradent aujourd'hui. La Société

Raymond Bordeaux, avocat, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont rappelle l'origine et les diverses phases de l'existence de la Société pour la conservation des monuments : il regrette qu'aucun procèsverbal n'ait été dressé des séances qu'elle tint à Evreux, en 1835, pendant la session de l'Association Normande.

Il dit combien on vit alors avec intérêt les débris de la célèbre église de Saint-Samson-sur-Risle, qui se trouvent déposés à Evreux et qui déjà pour la plupart ont été publiés d'une manière plus ou moins satisfaisante. Il prie M. Bouet de dessiner tous ceux qui sont encore inédits ou infidèlement reproduits.

fut approuvée par le gouvernement en 1834, et depuis elle a été imitée dans les autres pays de l'Europe.

L'état de la Société anglaise pour la conservation des monuments n'est pas moins prospère que celui de la Société française.

La Société française ne se borne pas à conserver les monuments de la France, elle se propose encore d'en faire le dénombrement complet, de les décrire, de les classer dans un ordre chronologique et de provoquer la rédaction de statistiques monumentales et la création de musées d'antiquités dans les chefs-lieux de département. A cet effet, outre un nombre considérable de séances dans différentes villes, elle tient chaque année un tongrés archéologique sur un des points du royaume; elle publie, sous le titre de Bulletin monumental, un journal, le plus ancien de tous ceux de cette spécialité, et qui vient d'entrer dans une nouvelle ère de prospérité par son exécution plus soignée et par la profusion de ses gravures et de ses illustrations.

Pour faire partie de la Société, il faut adresser une demande au directeur, M. A. de Caumont, correspondant de l'Institut, rue des Carmes, à Caen.

Le prix de l'abonnement au Bulletin monumental est de 15 fr. par au.



L'UN DES CHAPITEAUX DE SAINT-SAMSON.

M. de Caumont s'informe quels sont, dans le département, les lieux illustrés par quelque grand fait historique, où l'on pourrait utilement placer soit des bornes monumentales, soit de simples inscriptions, afin d'en perpétuer la mémoire. Les bornes monumentales en pierre dure, chargées d'un récit succinct des traditions que l'on veut raviver, conviennent surtout en rase-campagne. Un simple marbre suffit lorsqu'un édifice durable se trouve sur les lieux. La Société française a déjà fait élever à ses frais de semblables monuments, et des fonds sont disponibles pour en édifier dans le département de l'Eure.

M. Chassant cite les batailles de Cocherel et d'Ivry. Cette dernière est déjà rappelée par un obélisque rétabli sous l'Empire. On indique plusieurs points du département comme témoins d'actions plus ou moins importantes. La question est renvoyée au lendemain, afin d'être discutée à fond.

M. de Caumont demande quels ont été les progrès de la collection archéologique d'Evreux depuis dix ans. M. Chassant répond que les fouilles entreprises au Vieil-Évreux avec les fonds votés par le Conseil-général ont seules fourni des objets intéressants; que trop souvent on est obligé de négliger des offres ou de refuser des donations, faute d'un local; qu'ainsi le propriétaire de l'abbaye de Bon-Port, près de Pont-de-l'Arche, avait à donner deux belles pierres tombales, dont l'une est allée au musée de Rouen, tandis que l'autre ne serait jamais arrivée à Evreux, si la Société d'Agriculture n'avait pris l'initiative et mis le transport à sa propre charge.

A cette occasion on rappelle le peu de soin qu'on prend de grandes dalles tumulaires, provenant de l'abbaye du Bec, déposées à l'entrée de l'église Sainte-Croix de Bernay. Bernay néglige les débris du passé, et un important dépôt de livres qui lui restait de la bibliothèque de son abbaye a disparu dans ces dernières années.

M. Bourguignon signale les fâcheux travaux que le curé de Léry a fait faire dans sa précieuse église romane.

M. Chassant signale aussi la vente d'émaux intéressants consentie par l'église de la Vieille-Lyre.

L'attention de la Société est ramenée par M. de Caumont sur les inscriptions anciennes trouvées dans le pays.

On ne donne point de fac-simile de celle-ci qu'on se borne à publier avec les caractères ordinaires :

† HIC REQUIESCUNT CORPORA SACER

DOTIS . BENEDICTI . QVI OBIIT . VII KL MAI

ET RODULFI . III KL AG QI IN HOC LOCO SERVIER .

DNS IN DIE IVDICII . RESUSCITAT ILLIS ANIMAS . ET CORPORIS

Elle se trouvait avec deux autres inscriptions à Saint-Samson.

M. l'abbé Delanoë dit quelques mots de l'inscription de saint Mauxe et saint Vénérand, qui remonte au VIIIe ou IXe siècle, et dont voici le fac-simile de grandeur naturelle :

BIC etc logys martirum Reliquiesantoryon mar TIRYON MAXIONET YENE RANDI ET SOCIORYONEO RYOTRINGINTMET OCTO

Elle provient d'Acquigny (1), où furent martyrisés ces deux illustres fidèles, et où le champ dit des Quarante Martyrs rappelle le sacrifice de trente-huit soldats que le supplice de Maximus et de Venerandus convertirent à la foi chrétienne. M. l'abbé Lefèvre rappelle qu'un prieuré relevant de l'abbaye de Conches existait sur ces lieux où la foi avait jeté ses premiers germes : et que l'église de ce prieuré est ruinée depuis longtemps.

(1) On la trouve gravée en lettres dorées sur une petite table de marbre noir servant d'authentique, dans le corps de l'autel de l'arrière-chœur de l'église d'Acquigny.

La Société s'occupe d'un fragment d'inscription probablement du IV° siècle, que M. Chassant a découvert parmi quelques débris de dalles retournées, lorsqu'il y a deux ans, on repava l'église abbatiale de St-Taurin.

M. Chassant fait remarquer un curieux médaillon en pierre (¹), représentant Simon de Montfort, comte d'Evreux, avec cette inscription: simon comes ebroicensis, 1527. Ce médaillon, sans doute refait d'après un monument plus ancien, était placé à la voûte du chœur de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux, dont Simon avait été le bienfaiteur.



(1) Le diamètre de ce médaillon est de 13 pouces.

M. Chassant, qui a sauvé ce précieux fragment encastré dernièrement dans un pan de mur de cette église élevée au XIIIe siècle et réparée au XVIe par l'abbesse Magdeleine d'Estouteville, l'a fait apporter à la bibliothèque publique.

A l'occasion des restes de Saint-Sauveur, où M. Chassant a dirigé des fouilles, on signale la délicieuse voûte à nervures et à clefs ouvragées qui termine l'escalier en hélice des bâtiments abbatiaux. La tourelle qui contient cet escalier a été retouchée et percée à l'époque de la renaissance. La voûte elle-même porte les traces des réparations d'alors; elle supporte une assez vaste chambre à laquelle on accède par une tourelle subsidiaire en encorbellement. L'abbaye est aujourd'hui changée en caserne : on espère que le génie militaire respectera ce gracieux fragment.

Divers objets trouvés au Vieil-Evreux sont présentés par M. Chassant, entre autres plusieurs statuettes fort remarquables, une chaîne, un médaillon en or et divers autres objets de fabrique romaine. On discute sur l'origine d'une bague que l'on supposa d'abord un ancien anneau épiscopal, parce qu'elle fut trouvée à Condé-sur-Iton, autrefois maison de plaisance des évêques d'Evreux. Les verres de couleur qui décorent son chaton lui donnent un caractère mérovingien. M. Delanoë dit que Condé n'a appartenu aux évêques que sous Henri Ier, roi d'Angleterre. M. Lefèvre doute que ce soit un anneau épiscopal. L'origine de cette bague reste indécise.

On passe à l'examen des manuscrits que possède la bibliothèque. On admire le missel de Raoul du Fou, évêque d'Evreux au XV° siècle. On remarque un évangélistaire du XII° siècle dont la reliure en bois,

autrefois garnie d'argent, est encore décorée de figures byzantines en cuivre et en os, et sur lequel les dignitaires de la cathédrale signaient une profession de foi aux XVII[®] et XVIII[®] siècles, lors de leur installation. Cette masse d'autographes ajoute un grand prix à ce manuscrit acquis par M. Passy, pour la bibliothèque de la Société d'Agriculture de l'Eure, à la vente des livres de M. le grand vicaire Delacroix. Et en outre ce volume contient des cahiers interposés où se trouvent les formules de serment que prononçaient à leur installation les évêques, abbés et abbesses du diocèse.

M. Chassant, répondant à M. de Caumont, dit que la bibliothèque possède environ cent cinquante manuscrits anciens.

M. de Caumont demande si en outre il existe dans le pays, chez les particuliers, des manuscrits intéressants:

—M. Delanoë possède un Psautier du XIIIe siècle, précieux pour l'histoire de la musique, à cause d'une miniature où sont peints plusieurs concertants avec leurs instruments. — M. Chassant est propriétaire d'un manuscrit plus moderne et très-curieux sur les anoblissements en Normandie. — La bibliothèque du séminaire renferme aussi quelques manuscrits.

La Société émet le vœu qu'un local soit consacré au moins provisoirement aux antiquités départementales. La plupart des membres signalent pour cet objet les vastes salles du monastère des Ursulines, elevé au XVIIe siècle et dont la ville ne fait rien.

M. de Caumont demande si un cours d'archéologie est professé au séminaire. Il s'informe également s'il existe aux archives, comme dans beaucoup de départements, un *album* destiné à figurer tous les édifices et

auquel on puisse avoir recours, lorsqu'il y a lieu, à des réparations.

- M. Chassant répond qu'un des derniers préfets, M. de Monicault, avait déjà pensé à faire exécuter ainsi un album départemental.
- M. Bourguignon entretient la Société du mauvais état de l'élégant beffroi d'Evreux. La Société émet le vœu que sa consolidation ne soit pas différée.
- M. l'abbé Lefèvre annonce que Mgr l'évêque est dans l'intention de former des comités pour la surveillance archéologique des églises. Il signale le parti qu'on a tiré à Drucourt d'anciennes boiseries sculptées pour en faire des stalles, et la chaire de style ogival que le sculpteur Boudin exécute pour l'église de Vernon.
- Quelqu'un s'est-il occupé d'une carte archéologique du département? Cette question, posée par M. de Caumont, sera rappelée à la prochaine séance.
- M. de Caumont entretient aussi l'assemblée des registres archéologiques dont les évêques du Mans et de Reims ont ordonné la rédaction dans chaque paroisse par les curés. M. Lefèvre croit qu'un comité serait suffisant.

Sur la question de M. de Caumont qui demande quel a été le mouvement des études historiques et archéologiques dans le pays depuis dix ans, on signale quelques histoires locales et les travaux dont M. Bonnin prépare la publication.

M. Chassant donne la liste suivante des travaux publiés depuis 1830:

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Le mouvement historique et archéologique, opére depuis 15 ans dans le département de l'Eure, peut être établi par la liste des ouvrages suivants publiés dans cette période.

1830.

Appel de la Société d'agric., etc., de l'Eure, pour la conservation des antiquités locales.

Notice sur les fouilles récemment faites dans la forêt de Beaumont-le-Roger, par M. de Stabenrath. (Soc. d'agr.)(1).

Rapport sur les antiquités de Berthouville, par M. Aug. Le Prévost, et liste des principaux objets trouvés à Berthouville. (Soc. d'agr.)

Antiquités de Berthouville, dessinées par Prétextat Oursel, in-4°.

1831.

Notice historique sur le château de Brionne, par M. Guilmeth, in-4°.

Rapport fait à la Société d'agr., etc., par M. de Stabenrath, sur les nouvelles fouilles qu'elle avait fait entreprendre au Vieil-Evreux, et qu'il s'était chargé de diriger. (Soc. d'agr.).

1832.

Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure, par M. Aug. Le Prévost. (Soc. d'agr.)

Note sur un tombeau récemment découvert à Evreux, par M. de Stabenrath. (Soc. d'agr.).

Somarobriva, par M. l'abbé Baudard, curé de Conches.

Mémoire sur la collection des vases antiques trouvés en mars 1830 à Berthouville, par M. Aug. Le Prévost, in-4°, fig.

(1) Soc. d'agr. ou Soc. lib. indiquera le Recueil de la Société libre de l'Eure, et Acad. Ebr. le Bulletin de l'Académie Ebroïcienne. Cette dernière Société n'existe plus.

Notice sur les fouilles de la forêt de Beaumont-le-Roger et sur les antiquités romaines de Serquigny, par le même. (Et Soc. d'agr., 1830.)

Histoire communale de l'arrondissement de Pont-Audemer, par Guilmeth, in-8°.

Arrêté de M. le préfet de l'Eure (A. Passy) qui institue une commission des antiquités départementales et une commission des bibliothèques publiques et archives historiques : et Circulaire sur la recherche et la conservation des monuments. (Soc. d'agr.) — M. Passy donna une grande impulsion aux études archéologiques, pendant son administration.

1833.

Mémoire sur les découvertes faites à la Trigale, arrondissement d'Evreux, par M. de Stabenrath. (Soc. lib.) pl.

Essai historique, archéologique et statistique, sur l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure), par A. Canel, 2 vol. in-8°, 1833-34, avec atlas.

Histoire de l'arrondissement des Andelys, par le marquis de la Rochefoucault-Liancourt, 2^e édition in-8^o. La première avait paru en 1813.

Description de la Gaule, pour servir d'introduction à l'histoire des comtés d'Evreux, du Perche, du duché d'Alençon et du Maine, formant l'ancienne confédération des Aulerques; par M. Achaintre père. Six articles dans le Bulletin de l'Académie ébroïcienne, 1833-36.

Alexandre de Bernay, par M. Guilmeth. (Acad. Ebr.) Lettres sur Gisors, par M. Potin de la Mairie, cinq lettres. (Acad. Ebr., 1833-34.)

1834.

La Normandie en 1834, publié par M. Philippe, in-4°, fig.

Description geographique, historique, monumentale et statistique des principales communes du département de l'Eure, par Aug. Guilmeth, in-8°, fig.

Histoire de la ville de Brionne, suivie de notices sur les endroits circonvoisins, par le même, in-8°, fig.

Notice sur 196 médailles romaines en or trouvées en 1834 à Ambenay (Eure), par M. E. de la Grange, in-8°.

Notice historique sur la ville de Verneuil, par Aug. Guilmeth, in-8°. (Et Acad. Ebr.)

Notice historique et statistique sur le département de l'Eure, par M. d'Avannes, in-8°. (Et Acad. Ebr.)

Le Château de Navarre (Eure), par M. A. Lécuyer. (Soc. lib.)

1835.

Revue historique des cinq départements de l'an cienne province de Normandie, par A. Canel, 1835-37, 3 vol. in-8°

Lettres sur l'histoire de Normandie pendant la 2° moitié du XIVe siècle, par A. Canel, in-8°.

Essai sur la paléographie française, par Alph. Chassant, 1 vol. in-12, pl.

Notice historique sur la ville d'Evreux et ses environs, par Guilmeth, in-8°, fig.

Recherches sur l'histoire de la ville de Verneuil au département de l'Eure, par Gab. Vaugeois, in-8°.

Le bienheureux Henry Boudon, archidiacre d'Evreux, par Emm. Gaillard. (Acad. Ebr.)

Le savant Daniel Huet, par M. de la Mairie. (Il prétend que Huet n'est pas né à Caen.) — Lettre du maire de Caen, et réponse de M. de la Mairie. (Acad. Ebr.)

Examen de quelques passages du mémoire de M. Mangon de la Lande, sur les peuples de Bayeux, par M. de Cayrol. (Acad. Ebr.)

Lettre de M. de Coquerel, sur Dan. Huet, évêque d'Avranches. (Acad. Ebr.)

Sur le nom primitif de Bayeux, par M. l'abbé Baudard, curé de Conches. (Acad. Ebr.)

La tour du prisonnier de Gisors, par M. de la Mairie. (Acad. Ebr.)

Combats judiciaires en Normandie, par M. Canel. (Soc. lib.)

Chroniques de l'Eure, par Guilmeth. — 1835-1836.

De l'origine des Charités, par M. Abrouty. (Soc. lib.)

Etat des fortifications et des enceintes de la ville d'Evreux, à diverses époques de son histoire, par M. de Stabenrath. (Soc. lib.)

1836.

Essai historique sur Louviers, par M. Paul Dibon, in-8°., avec vues lithographiées.

Lettres historiques et critiques sur les Andelys, par D. T. M. — Andelys. 1836, in-8°.

Histoire du domaine de Navarre en Normandie, par M. Ate Thomas, in-8°.

Rapport sur les ruines de La Londe, par MM. Paul Dibon et E. Marcel. (Soc. lib.)

Armoiries des principales villes de la Normandie, par M. d'Avannes, 3 articles. (Acad. Ebr.)

Les sires de Trie, par M. Emmanuel Gaillard. (Acad. Ebr.)

Notice sur le Bailli (la famille et le château) de Chambray, par M. d'Avannes. Portr. et vues lithograh. (Acad. Ebr.)

Le château du Hallot, par M. de Martonne. (Acad. Ebr.)

1837.

Puy de musique, érigé à Evreux, en l'honneur de

Madame Sainte-Cécile, publié d'après un manuscrit du XVI^e siècle, par MM. Bonnin et Chassant, in-8°.

Anciennes divisions territoriales de la Normandie, par M. Aug. Le Prévost, in-16 (2° édit. Société des Antiquaires de Normandie, 1840.)

Mémoire sur les Etats de la province de Normandie, par A. Canel, in-8°.

Recherches sur les Etats particuliers de l'ancienne province de Normandie, divisées en cinq parties, par le même. In-8°.

Notes sur la statistique (monumentale) de l'arrondissement de Pont-Audemer, par le même. (Soc. lib.)

Assemblées politiques en Normandie, avant l'établissement des Etats provinciaux, par A. Canel, in-8°. (Et Soc. lib.)

Sur la bataille de Locafao, par M. de la Mairie. (Acad. Ebr.)

Notice sur les antiquités de la commune d'Illeville. Pont-Audemer, 1837, in-8°, par M^{me} Philippe Lemaître.

1838.

Notice sur la châsse de Saint-Taurin, d'Evreux, par M. Aug. Le Prévost, 2° édit., fig. (Soc. lib.)

Inscriptions découvertes dans les fouilles du Vieil-Evreux, Evreux, 1838, in-8°.

Notice sur la ville de Vernon, extraite des antiquités Anglo-Normandes, de Ducarel. Vernon, 1838, in-8°.

La conversion des Eburoviques, par M. Alph. Paillard-de-Saint-Egland, in-8°. (Bulletin de la Société bibliophile historique.)

Les Aulerkes-Eburoviques, par le même. (Même Rec.)

1839.

Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure, par M. Aug. Le Prévost, in-12.

Esquisses sur Navarre (le château de), par M. d'A-vannes. — 2 vol., gr. in-8°, dont l'un contenant les pièces justificatives, avec plan et lithographies.

Paléographie des Chartres et Mss. du XIe au XVIIe siècles, par A. Chassant, in-80, pl.

Analectes historiques, recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'Evreux, publiées par M. Bonnin, in-8°. (Et Soc. lib.)

Note sur un tombeau Gaulois découvert à Herouval, par M. A. Passy. (Soc. lib.)

Extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des trois ordres du baillage principal d'Evreux (1789), par M. Lorin. (Soc. lib.)

Notice sur les antiquités de Voiscreville (Eure), par M^{me} Philippe-Lemaître. (Soc. lib.)

Recherches sur les Etats de l'ancienne province de Normandie, par M. Canel. (Soc. lib.)

Lettres d'un centenaire sur les anciennes maisons d'Evreux. (Feuilletons du Journal de l'Eure, septembre et octobre 1839.)

1840.

Dictionnaire topographique, statistique et historique du departement de l'Eure, par L. L. Gadebled, in-12.

De la formation et des premiers actes de l'assemblée administrative du département de l'Eure, par M. Lorin. (Soc. lib.)

Révoltes de la Normandie, sous Louis XI, par A. Canel. (Soc. lib.)

Quelques documents pour servir à l'histoire de Bernay, par le même. (Soc. lib.)

Notice sur les médailles trouvées au Vieil-Evreux, par M. Louis Vaucelles. (Soc. lib.)

Fers antiques trouvés au Vieil-Evreux, par M. Bonnin, in-4°, fig.

Fac-simile des inscriptions du Vieil-Eyreux, par le 'même, in-4°.

1841.

Notice sur les institutions municipales de Pont-Audemer, par M. Canel. (Soc. lib.)

Indication de quelques monuments historiques dans les archives de Pont-Audemer, par M. Canel, 1843.

1842.

Des joyeuses coutumes anciennement observées aux entrées et réceptions des baillis, gouverneurs et autres personnes de distinction dans la ville d'Evreux, par M. Alph. Chassant. (Soc. lib.)

Notes sur des antiquités découvertes dans l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. Fouché. (Soc. lib.)

Annuaire de l'Eure, pour 1842. (par M. Lorin.) Cet annuaire contient l'historique des établissements civils, religieux, militaires et des différents services publics du département.

1843.

Histoire abrégée du departement de l'Eure, à l'usage des écoles primaires, par L. Gadebled, in-16.

Quelques notes sur les entrées des rois, princes, gouverneurs, etc., dans la ville de Pont-Audemer, par M. A. Canel.

Notice historique sur la tour de l'horloge d'Evreux, par M. Chassant, 2 pl. lithographiées. (Soc. lib.) Une édition à part, avec d'autres planches, a paru en 1844.

Notice sur un tombeau celtique, découvert en de-Serie, Tom. VI. 10 cembre 1842, à Saint-Etienne-du-Vauvray (Eure), par T. Bonnin, Evreux, in-8°, rare.

1844.

Notice historique sur la cathédrale d'Evreux, par l'abbé Delanoë, in-16.

1845.

Opuscules et melanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure, recueillis par M. T. Bonnin. Evreux, 1845, un vol. in-12.

Questions sur l'archéologie, pour préparer une statistique départementale. Evreux, in-8°. (Publiées par la Société d'agriculture, etc.)

Antiquites gallo-romaines du Vieil-Evreux, publiées sous les auspices du Conseil-général du departement de l'Eure, par T. Bonnin. Evreux. 1^{re} partie, contenant les planches, in-4°.

Guide de l'étranger à Dreux, par M^{me} Philippe-Le-maître, br. in-12. Rouen.

Journal des visites pastorales d'Odon Rigault, publié par T. Bonnin, 1'e et 2e livraisons.

Nous omettons différents articles moins importants répandus dans les Recueils de l'Académie Ebroïcienne, de la Société libre, dans la Revue de Rouen et dans les différents journaux de la localité, par MM. Bonnin, Chassant, Canel, etc.

M. Bouet, qui a entrepris une tournée artistique et archéologique dans les diocèses de Séez et d'Evreux, fait passer sous les yeux des membres les charmants dessins qui remplissent son portefeuille. Ses vues des églises d'Argentan, de Laigle, etc.; ses pittoresques dessins de châteaux et d'anciennes maisons à Verneuil et à Breteuil, excitent le plus vif intérêt.

La seance est levee et les membres vont visiter la cathédrale, guidés par MM. Lefèvre et Delanoë. Ces Messieurs ont ouvert le trésor avec une obligeance dont tous les membres ont été très-reconnaissants. L'assemblée a étudié les armoires ouvragées de ce trésor, établi dans une chapelle protégée par de curieuses armatures en fer. Dépouillé à la révolution, il n'y reste plus, en fait d'objets d'art, que deux calices d'argent remontant au plus à la fin du XVIe siècle, mais couverts de bas-reliefs précieusement repousses au marteau.

Les membres de l'assemblée vont ensuite à la salle du chapitre, et M. de Caumont ayant demandé si l'église possédait d'anciennes étoffes, on développe un curieux tapis mortuaire du commencement du XVIII siècle, en velours noir, de la grandeur et de la forme d'une dalle tumulaire (environ 5 pieds de longueur), et qui est bien conservé. Une longue croix latine, avec les clous de la passion, est cousue dessus: au pied de cette croix git un cadavre sur lequel le brodeur n'a pas omis les vers rongeurs du tombeau. Autour du tapis, comme autour des dalles funéraires, on lit cette légende en longues lettres gothiques:

Credo quod redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrexurus sum et in carne mea videbo deum salvatorem meum.

Les membres visitent ensuite les travaux entrepris dans le cloître de l'église et la chapelle que l'on établit pour l'évêché dans l'ancienne salle du chapitre. Ils reviennent dans le chœur pour examiner les stalles que M. le doyen leur avait signalées, et que M. Lassus étudiait il y a quelque temps à son passage à Evreux. On

admire les magnifiques grilles en bois sculpté qui closent les chapelles, et les verrières qui brillent aux fenêtres.

Charles-le-Mauvais, transféré de la nef dans les vitres du chœur, est reconnaissable à ses vêtements armoiriés d'Evreux (France ancien à la bande componée d'argent et de gueules) et de Navarre : il porte en tête un tortil ou couronne de baron. — Les vitres du chœur sont des dons des comtes et des évêques d'Evreux, dont les effigies sont peintes à genoux aux pieds de la Vierge ou des saints. On remarque entre autres : l'évêque Gaufridus Faë, abbé du Bec, ensuite évêque d'Evreux, qui probablement a éleve une partie du chœur, et dont les armes sont : de gueules, semé de fleurs de lys d'argent, qui est du Bec, au canton de sable à la molette d'éperon d'or; une crosse en pul sur le tout. Les vitrages du triforium à jour sont ornes des écussons de France, d'Evreux, du Chapitre; des monogrammes du Christ, JHS, et de la Vierge.

Voici les armes du chapitre telles qu'elles sont peintes au couronnement de toutes les verrières des chapelles de la nef, du côté du midi; verrières du XIII^a siècle, replacées au XV^a dans de nouvelles fenêtres: D'azur à la vierge d'argent couronnée d'or, tenant son fils dans ses bras, empiétant un croissant aussi d'argent, et accostée de deux fleurs de lys d'or, l'une à dextre, l'autre à senestre.

Les vitraux d'Evreux sont de diverses époques depuis le XIII° siècle jusqu'au XVII°. Rappelant une discussion engagée quelques jours auparavant au congrès de Reims, M. de Caumont remarque un grand nombre de verrières, dont les bordures semées (non pas armoiriées), de France et de Castille sont cependant postérieures au règne de saint Louis (1. — M. Bouet s'aperçoit que toutes les fenêtres, à l'exception de trois qui
sans doute ne sont pas dans leur état primitif, contiennent au moins une image de la Vierge. Ceci est un
fait très-notable. Ayant monté dans les tribunes, il reconnaît que la magnifique rose du transept du nord,
contient une représentation du jugement dernier, et
que la rose du midi est consacrée à la peinture du
couronnement de la Vierge. Du sol de la cathédrale,
on ne peut distinguer ces sujets, et l'œil n'est frappé
que par le resplendissant assemblage de toutes les
couleurs du prisme.

Les membres, en se séparant, se donnent rendezvous pour la séance du lendemain, dix heures du matin.

> Le Secrétaire, Raymond Bordeaux.

Seance du 16 septembre 1845, 10 heures du matin.

Présidence de M. DE SAINT-GERMAIN, inspecteur de la Société française pour le département de l'Eure.

Présents: MM. de Caumont, Chassant, M^{me} Philippe-Lemaître, Bourguignon, Octave Leroy, substitut à Blaye, Bouet et Raymond Bordeaux, secrétaire.

Au commencement de la séance, M. de Caumont déplore l'état de délaissement où se trouvent les antiquités déposées à Evreux. Nulle part il n'a vu un tel vandalisme, une semblable apathie. Il croit que sous ce rapport il y a à Evreux une tendance rétrograde

(1) M. Chassant se demande si ce n'est pas de l'usage de ce semé, qu'est venu le vieux mot encastillûre, qui signifie une bordure, un châssis.

comparativement à ce qui se faisait il y a dix ans. Les objets d'art sont rangés comme des bûches. Des fragments très-précieux sont entassés pêle-mêle avec des instruments d'agriculture, des matériaux de construction et le bois qui sert à chauffer la bibliothèque, et en outre, ils sont changés de place brutalement trois à quatre fois par an. On n'a même pu retrouver de curieux fragments inédits de Saint-Samson-sur-Risle qu'on eût désiré publier, et qui, à la session de 1835, avaient fixé l'attention de la Société. M. de Caumont insiste sur la nécessité de faire cesser une si déplorable indifférence. Il propose de faire une souscription pour l'établissement provisoire d'un hangar fermé, la Société pouvant accorder quelques fonds. A ceci on repond qu'il existe aux anciennes Ursulines, des salles immenses, des escaliers spacieux et des cloîtres inoccupés. M. de Caumont prie le Secrétaire de consigner les plaintes de l'assemblée, et se propose pour son compte d'y mettre toute l'énergie nécessaire.

M. de Saint-Germain lit un fragment d'un travail sur les verrières de l'église de Conches. La description du pressoir mystique qui forme le sujet d'une de ces verrières intéresse vivement l'assemblée (1).

- M. Bourguignon, chez lequel quelques membres avaient pu admirer un dessin grand comme nature de la châsse de saint Taurin, annonce qu'il possède aussi les calques faits sur nature de quatre fenêtres de Conches, celles de l'hémicycle.
- (1) Voy., sur ces verrières, le Traite de la Peinture sur veire, de Pierre Levieil, à qui M. Gosseaume avait fourni un excellent mémoire; l'Essai sur la Peinture sur verre, de H. Langlois, p. 107, et un article de M. Stabenrath, inséré dans la Revue de Rouen, 1et semestre, p. 74.

M. Chassant lit un morceau de M^{me} Philippe-Lemaître sur le manoir d'Illeville. L'assemblée vote des remer-ciments à M^{me} Philippe-Lemaître.

Le manoir d'Illeville sera détruit. A cette occasion M. Chassant annonce que le vandalisme menace aussi le curieux manoir de Long-Buisson, à la porte d'Evreux. Il avait appartenu aux templiers; et lorsque les biens du Temple furent confisqués, il passa au bâtard de Garencières, et à une époque plus récente, aux religieuses ursulines, qui l'utilisèrent comme bâtiment rural jusqu'au moment où la révolution vint les en déposséder.

On reprend la discussion relative aux questions posées à la précédente séance et aux vœux à émettre.

La question des bornes historiques est discutée. On décide qu'une borne sera élevée à l'emplacement de la bataille de Cocherel, dont M. Gadebled a déterminé le point central dans son Dictionnaire historique du département de l'Eure, à l'aide de Froissart.

On décide aussi qu'une inscription sera placée sur le pont de Gisors, en mémoire de la retraite précipitée de Philippe-Auguste dans cette ville.

Une commission est composée pour ces deux inscriptions : MM. de Caumont, de Saint-Germain, Chassant et Bourguignon en sont nommés membres. La Société Française fera tous les frais.

M. Chassant soumet un dessin de la flèche de Sainte-Croix de Bernay, telle qu'elle existait au XVI° siècle, fait d'après un parchemin ancien, par MM. Laumonier, menuisiers à Conches, passionnés pour les débris du vieil art national, et qui consacrent tout ce qu'ils ont de loisir à rechercher et à dessiner les anciens monuments, dont ils ont déjà publié plusieurs lithographies. L'assemblée reconnaît les services qu'ils ont rendus à

l'archeologie dans la contrée; elle remercie M. Chassant de sa communication et exprime la satisfaction que lui inspire le zèle de MM. Laumonier.

Quant à un album départemental, la Societé emet le vœu qu'une demande soit faite au Conseil-general.

On manifeste aussi le desir que les membres d'E-vreux se réunissent au moins une fois chaque annee. M. l'inspecteur du département est prié de donner l'impulsion.

Pour les cartes archéologiques, M. Chassant s'etait dejà proposé de dresser une carte des monuments militaires.

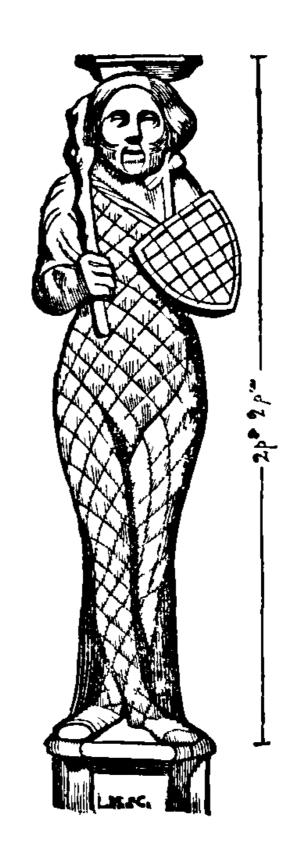
La Societe émet de nouveau le vœu que la Tour de l'horloge ou beffroi d'Evreux soit reparée le plus tôt possible.

La séance est levée, et en attendant la troisième seance, qui aura lieu à deux heures du soir, on fait une visite aux grandes orgues de la cathédrale. M. de Saint-Germain les touche pendant quelques instants. Une discussion s'engage relativement à la musique religieuse et aux convenances de la musique moderne. Le plain-chant, trop longtemps abandonné, trouve de vigoureux defenseurs. M. de Caumont prie M. de Saint-Germain, en sa qualité de musicien, de formuler les vrais principes. M. de Saint-Germain promet pour le Bulletin une serie d'articles sur la musique.

La plupart des membres visitent ensuite rapidement l'église abbatiale de Saint-Taurin, admirent de nouveau la châsse fameuse qu'elle possède, et inspectent les travaux executes dans cette église qui n'eût pas dû être grattée en entier, mais plutôt lavée et brossée. M. de Caumont deplore la teméraire réparation faite à l'exterieur du transept du midi, et la rénovation des

chapitaux de ce transept si précieux auparavant : il regrette aussi le système du nouveau pavage, système plus généralement adopté pour les salles à manger que pour les édifices religieux..... Des travaux importants sont encore indispensables pour achever la restauration de cette église, devenue une fabrique de salpêtre pendant la révolution.

Sur la place de Saint-Taurin, la Société examine d'anciens chenets ou landiers en fonte de fer, maintenant à usage de bornes. M. Bouet dessine l'un d'eux, dont on trouve ci-contre la gravure, un peu négligée dans les détails (1).



Le Secrétaire, Raymond Bordeaux.

(1) Ces deux chenets sont identiques et ont été assurément fondus dans des moules faits à l'aide du même modèle. La partie qui sort de terre, dessinée sur le moins enfoui des deux, a 2 pieds 2 pouces de hauteur; leur plus grande largeur, aux épaules, est de 7 pouces. Ils ont déjà plus d'une fois attiré les regards. M. Auguste Le Prévost entre autres les a signalés au comité historique des arts et monuments. (Bulletin archéologique, t. III, p. 399.) Il leur assigne une date assez reculée, la fin du XIV siècle, et affirme, sans doute aussi sur quelques preuves, qu'ils « provenaient des forges de la Bonneville, près d'Evreux. » Or, suivant le Dictionnaire topographique, statis-

Troisième Séance, 16 septembre, 2 heures du soir.

Présidence de M. DE SAINE-GERMAIN.

Présents: MM. de Caumont, Chassant, M^{me} Philippe-Lemaître, Bourguignon, Octave Leroy, de Saint-Luc, l'abbé Delanoë, Bouet, et Raymond Bordeaux, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Saint-Germain lit le discours suivant :

DISCOURS DE M. DE SAINT-GERMAIN.

« MESSIEURS,

» Au moment où le treizième Congrès scientifique de France vient de clore sa magnifique session dans la ville de Reims, la cité d'Evreux ne s'attendait guère à

tique et historique du département de l'Eure, par M. Gadebled, p. 71 vo, Bonneville, « l'établissement des forges remonte à 1717 ».

Un fait certain au reste, c'est que ces personnages velus portent, suspendu à leur cou par une corde, l'écu de la maison de Dreux, échiqueté de six traits sur cinq à la bordure componée, et qu'un certain Gilles de Dreux était sieur de la Bonneville en 1506. (Titres de la collection Chassant.) Toujours suivant M. Le Prévost, l'écusson que ces sauvages tiennent au cou est celui « d'une des branches de la maison d'Harcourt ».

Quoi qu'il en soit, ces landiers ne sont pas uniques au monde : il paraît que M. de Saint-Luc possède les mêmes à Saint-Luc, près Evreux. M. Bouet a vu à Rosny, dans la collection de M. Le Marois, des chenets semblables, mais où l'écusson de Dreux, au lieu d'être au cou des sauvages, était posé sous leurs pieds.—Il y a d'autres chenets analogues au château de M. le marquis de Chambray, et d'autres figures velues en fer, mais de petite dimension, dans les collections de MM. Chassant et Ledoulx, à Evreux.

R.... d. B.

l'honneur d'avoir elle aussi son petit Congrès archeologique. Mais soyons justes et modestes, et hâtonsnous de dire, pour appeler les choses par leur nom, que cette réunion ou simple conférence à laquelle vous a convies la Société française, n'est, à vrai dire, que la préparation éloignée à une autre séance, qui, nous l'espérons, sera, par votre bonne volonté et votre concours intelligent, plus intéressante et plus fructueuse.

» Le fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, celui dont le nom est devenu aussi populaire que l'archéologie elle-même, que tous les antiquaires doivent considérer comme leur père dans la science et qui sera éternellement notre maître à tous, en un mot M. de Caumont, nous donne aujourd'hui par sa présence une preuve trop précieuse de son zèle pour que nous ne lui accordions pas toutes nos sympathies et toutes nos forces.

» La Société française n'a pas trop présumé de vos dispositions favorables en espérant recruter de nouveaux membres parmi vous. Cette ville, ce département sont trop riches en souvenirs du passé, pour qu'il n'y ait pas ici, comme partout ailleurs, un comité archéologique, rameau uni au tronc de la Société française. Je vois aujourd'hui rassemblés des hommes versés ou célèbres dans cette science, des ecclésiastiques érudits, honneur de ce diocèse, et les archéologues du pays ne sont pas tous ici présents. Je me demande pourquoi un même lien ne les unit pas; pourquoi leurs travaux et leurs lumières, qui nous seraient si utiles, restent la plupart du temps isolés, méconnus, souvent même stériles.

» Vous n'ignorez pas, Messieurs, quelle force, quelle

puissance donne l'association; l'histoire nous le dit assez. S'il m'est permis d'émettre un vœu, je n'en fais pas d'autre que celui de voir se former très-prochainement, Evreux, un comité local, établi sous les favorables auspices de la Société française. »

M. de Caumont répond que, ce comite etant formé, il ne s'agit plus que de l'accroître.

L'assemblée reprend la discussion des vœux à emettre.

Sur la question musicale de la veille, la Sociéte exprime le vœu que le clergé revienne au plain-chant pour la musique d'église. La réforme de la musique actuelle est vivement demandée.

Quelques membres applaudissent à l'introduction de l'orgue d'accompagnement.

On regrette de nouvelles tentatives de badigeonnage à l'huile récemment opérées dans la cathédrale.

M. de Saint-Germain lit un fragment de son Pèlerinage archéologique en Beauvoisis. La Société écoute avec le plus vif intérêt ces pages parfaitement écrites sur l'abbaye de Saint-Paul, monastère de bénédictines qui fut toujours présenté comme un modèle de régularité et de ferveur. Notre-Dame de Saint-Paul, l'église abbatiale, du style roman secondaire, a été rasée comme le reste.—Un murmure flatteur suit la lecture que vient de faire M. de Saint-Germain.

M. Delanoë donne les détails suivants sur les reliques et la châsse célèbre de saint Taurin :

L'invention des reliques de saint Taurin sut saite au VII siècle. Saint Laudulphe, évêque d'Evreux, étant encore simple prêtre, avait connu par une révélation l'endroit où se trouvait le cercueil du saint, là où sut depuis bâtie l'eglise abbatiale qui lui est dediee.

Au IX° siècle, Gontbert, évêque d'Evreux, fuyant devant les Normands, emporta une partie de ces reliques à Lézoux, en Auvergne. De Lézoux, elles furent transportées, en 912, à Gigny, où elles ont été à peu près sauvées à la révolution.

Les reliques restées à Evreux furent encore divisées, lors de l'incendie d'Evreux par Philippe-Auguste, en 1194. Une partie fut portée dans une vieille châsse à Chartres, où elle est encore. Jean de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Evreux, plaça, en 1255, les reliques sauvées à Evreux, dans la châsse actuelle, que Gilbert, abbé de Saint-Taurin, venait de faire faire pour remplir un vœu. Mais le mardi 19 novembre 1566 les châsses de saint Taurin et de saint Laudulphe furent volées. On retrouva les reliques des deux saints, qu'on replaça ensemble dans la châsse de saint Taurin, la seule recouvrée, quoique dépouillée de ses pierreries; et le 2 janvier 1567 le clergé de la ville les reporta en grande pompe à l'abbaye.

Claude de Sainctes les visita en 1582, et en mit quelques portions dans deux bustes de vermeil, représentant une tête d'évêque mitré et crossé, donnes en 1580 par Guillaume de Péricard, abbé de Saint-Taurin et depuis évêque d'Evreux. La révolution fondit ces deux bustes de vermeil, et les reliques de saint Taurin et de saint Laudulphe furent confondues avec toutes celles extraites des reliquaires de la cathédrale.

L'évêque Potier de Noyon ouvrit encore la châsse en 1695. Un membre de la municipalité, M. Rossignol, la cacha dans les greniers de l'hôtel-de-ville pendant la révolution, et la rendit en 1795 à quelques chanoines qui venaient de rentrer dans la cathédrale. Mgr Bourlier la fit reporter à l'eglise de Saint-Taurin le 31 août 1803. Ca-

chee sous le pave de l'eglise, où elle resta près d'un an lors de l'invasion des alliés, elle fut très-endommagée; mais ce ne fut cependant qu'en 1827 qu'on put la faire réparer. Les reliques y ont été replacées le 15 décembre 1830(1).

La Societé remercie M. l'abbé Delanoë et l'invite à publier tout ce qu'il sait sur le diocèse.

M. le doyen Lefèvre n'ayant pu se rendre à la séance.

M. Delanoë remet de sa part sur le bureau une circulaire de Mgr l'évêque, en date du 16 mars 1843, aux cures du diocèse, pour recommander à leur vigilance la conservation des églises et de leur mobilier.

La seance est levée, et la Societé se sépare en regrettant que le temps des vacances l'ait privee de la présence de plusieurs amis de l'histoire et de l'archeologie locales.

- M. Octave Leroy, substitut à Blaye, est nommé membre de la Societé française.
- M. Chassant avait été élu antérieurement. Il est aussi proclamé membre de la Société.

Le Secrétaire,

Raymond Bordeaux.

(1) On n'eût pu reproduire ces détails verbaux sans l'aide d'un recueil manuscrit de Vies de saints du diocèse, par M. Delanoë, recueil qui contient beaucoup de faits inédits et que l'auteur a eu l'obligeance de mettre à la disposition du secrétaire.

LITTÉRATURE.

ESSAI

SUR

LE VÉRITABLE SAINT GENEST

DE JEAN ROTROU;

par M. Walras, Membre de la Société.

I.

ANALYSE DU VÉRITABLE SAINT GENEST.

ACTE Ier.

Scène 1^{ro}. Valèrie, fille de l'empereur Dioclètien, s'entretient avec Camille, sa confidente, d'un songe qu'elle a fait et qui la préoccupe. Elle a rêvé, cinq ou six fois de suite, qu'elle épousait un berger, et que l'empereur, son père, la contraignait à un hymen aussi indigne de son rang. Elle rend justice à l'amour que son père éprouve pour elle; mais elle n'en redoute pas moins ses caprices. Elle fait remarquer à sa confidente que Dioclétien s'est marié lui-même d'une manière peu convenable lorsqu'il a élevé jusqu'à lui une femme qui n'avait d'autre mérite que de lui avoir prêté quelques pains lorsqu'il était simple soldat. Après cette observation, qui pourrait être mieux placée que dans la bouche d'une fille parlant de sa mère, Valèrie passe à la critique de la politique suivie par Dioclètien. Elle ne trouve pas mauvais précisément que son père ait partagé le fardeau de l'autorité avec Maximien; mais elle se demande s'il était bien nécessaire de donner quatre chefs à l'empire, et d'associer encore Maximin

et Constance aux honneurs du pouvoir souverain. Elle trouve que si Constance-Chlore fait du tort à Dioclètien par sa nonchalance, Maximin ne lui en fait pas moins par la valeur qu'il déploie et par la gloire qu'il s'acquiert. Camille n'hésite pas à justifier la conduite de l'empereur; elle pense que Dioclétien, choisi par ses soldats pour gouverner l'empire, a pu de son côte se choisir lui-même une femme. En épousant la mère de Valèrie, il n'est point descendu jusqu'à elle, il l'a élevée jusqu'à lui. Quant aux princes qu'il s'est associés, ils ne sont que ses collaborateurs ou ses vassaux. Ils sont sur le vaisseau de l'Etat comme des matelots, tandis que Dioclétien en est véritablement le pilote. Ainsi, l'imagination de Valérie va beaucoup trop loin. Un songe, une chimère, un vain fantôme lui font craindre mal à propos les volontés de son père, et son chagrin n'a pas le moindre fondement. Valèrie ne veut point s'obstiner à combattre les sentiments de Camille à l'égard de Dioclétien; elle reconnaît qu'un enfant a toujours tort contre son père. Mais qui lui répondra des caprices du sort? Elle se demande si son mauvais destin ne l'a pas condamnée à descendre au rang dont sa mère est sortie, et si son rêve ne peut pas devenir une réalité. Il est vrai, dit-elle que la mort peut toujours nous mettre à l'abri des caprices de la fortune; mais si le remède est efficace, il n'en est pas moins violent. Camille exhorte la princesse à repousser loin d'elle de pareilles idees et à se confier à la bonté du ciel, qui en la faisant si belle semble l'avoir prédestinée à quelque bonheur extraordinaire.

Scene 2^e. Un page annonce à *Valèrie* que l'empereur, qui marche sur ses pas, vient partager sa joie avec sa

tille. La joie de l'empereur provient de ce que Maximin est de retour de sa campagne dans les Indes. Il a étouffé la rébellion; il vient déposer ses trophées aux pieds de Dioclétien, et se dispose à faire visite à Valérie. Camille engage la princesse à bien recevoir le jeune Cesar et à ne pas lui dérober le fruit de sa victoire. Le plus grand des larcins est celui de la gloire, dit-elle. Valérie se laisse aller à une émotion agréable. L'honneur que veut bien lui faire Maximin dissipe sa tristesse, et à peine le jeune César se présente-t-il à ses yeux, qu'elle laisse éclater la tendre impression que sa vue fait sur elle.

Scène 3°. Dioclètien, après avoir baisé les mains de Valèrie, invite sa fille à déployer tous ses traits et tous ses charmes pour faire rendre les armes au vainqueur de l'Orient. Il veut que sa fille soumette ce grand cœur qui lui a tout soumis. Déjà, par ses exploits, il avait mérité d'être associé à l'empire; dans l'impuissance de s'acquitter envers lui par de nouveaux honneurs, Dioclètien veut lui donner sa fille. Il reconnaît cependant que cette récompense est au-dessous de son mérite et des services qu'il a rendus à son bienfaiteur. Maximin proclame de son côté que l'honneur d'être associé à l'empire n'égale point pour lui le bonheur d'épouser Valèrie; il n'ose pas se croire digne d'une si noble destinée; il craint que la bassesse de son origine ne soit un obstacle aux vues de l'empereur. Dioclètien le rassure à ce sujet et combat les scrupules qui l'animent. Il lui cite un grand nombre de héros qui se sont élevés comme lui de la condition la plus humble à l'exercice du souverain pouvoir; il se présente luimême comme un exemple des droits que peut donner la valeur personnelle. Il ne doute point que sa fille ne partage ses sentiments : il croit lire sur sa physionomie que le choix de son père répond à la secrète inclination de son cœur. Valérie n'hésite pas à confirmer la conjecture de son père; elle benit le ciel d'un accident qu'elle avait d'abord redoute. Son rêve est parfaitement explique : elle épouse un berger, mais un berger qui commande à Rome. Maximin lui baise la main et laisse éclater toute la joie que lui causent les sentiments de la jeune princesse et les intentions de Dioclètien.

Scène 4°. Un page vient annoncer aux empereurs que Genest attend le moment de leur presenter ses hommages. Dioclètien ordonne qu'on le fasse entrer : Camille engage Valèrie à demander à son père que Genest leur procure un divertissement dont la jeune princesse se fait elle-même un si grand plaisir, c'est-à-dire une représentation dramatique.

Scène 5°. Genest exprime le désir qu'ils eprouvent, lui et sa troupe, de contribuer, sinon à la gloire des empereurs, du moins à leurs plaisirs; il se déclare incapable de retracer dignement les hauts faits dont se compose leur histoire et qui doivent illustrer leur règne; mais il reclame pour lui et ses compagnons la faveur de leur offrir un spectacle qui puisse les delasser de leurs fatigues et faire diversion à leurs travaux importants. Dioclètien remercie Genest de son empressement. Il lui declare que le mariage de sa fille ne serait pas entouré de tout l'éclat que merite une pareille solennité s'il y manquait une representation dramatique. L'empereur fait le plus grand eloge de Genest; il reconnaît que le talent de ce grand acteur

lui a dejà procure de bien vives jouissances en lui faisant eprouver toutes les émotions dont l'âme humaine est susceptible. Il s'occupe ensuite des auteurs dramatiques et demande à Genest quel est le plus fameux poëte de son temps. Genest déclare que ses préférences ne sont point pour les auteurs modernes : il admire les anciens. Il croit qu'on n'égalera jamais Plaute ou Térence, non plus que les illustres Grecs qui les ont précedes dans la carrière dramatique, et dont les ouvrages sont immortels. Dioclètien avoue que ces anciens écrivains ont atteint le plus haut degré de la perfection; mais il fait observer qu'ils sont très-connus, et que la nouveauté a un attrait particulier qui compense aux yeux du spectateur ce qui manque du côté du génie. Genest se décide alors à faire connaître à l'empereur quels sont les ouvrages modernes qui lui paraissent dignes de remporter la palme de la poésie dramatique, et c'est ici que, par un anachronisme ingénieux, Rotrou a mis dans la bouche de Genest un eloge très-remarquable de Pierre Corneille.

GENEST.

Nos plus nouveaux sujets, les plus dignes de Rome, Et les plus grands efforts des veilles d'un grand homme A qui les rares fruits que la muse produit, Ont acquis dans la scène un légitime bruit, Et de qui certes l'art comme l'estime est juste, Portent les noms fameux de Pompée et d'Auguste; Ces poëmes sans prix, où son illustre main D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain, Rendront de leurs beautés votre oreille idolâtre, Et sont aujourd'hui l'âme et l'amour du théâtre.

Valèrie declare qu'elle connaît la haute estime que ces magnifiques ouvrages ont obtenue. Mais elle ajoute

que la plus rare merveille perd de son prix dès qu'elle est connue. D'ailleurs le talent de Genest brille aussi bien dans les pièces anciennes que dans les sujets plus modernes. On vante surtout, dit-elle, l'adresse et le talent avec lesquels il contrefait l'enthousiasme d'un chrétien, quand on le voit marcher au supplice, et que les charbons ardents paraissent être pour lui des tapis de fleurs. Maximin fait observer qu'il est aisé d'en faire l'épreuve, et Genest ajoute qu'il n'y a rien de plus facile, si Maximin veut bien permettre qu'on le mette lui-même en scène, et qu'on joue son personnage. A cette condition, il offre de représenter devant les empereurs le martyre d'Adrien, un des officiers du jeune César, qui a été tout récemment condamné au supplice comme chrétien. Maximin répond qu'il lui sera très-agréable d'assister à la représentation d'une pièce dans laquelle il sera censé jouer un rôle; il invite Genest à se préparer, et à faire tous ses efforts pour célébrer dignement une journée où son mariage avec la fille de Dioclètien met son bonheur et sa gloire audessus de tout ce qu'il avait osé espérer.

ACTE II.

Scène 1^{re}. On s'occupe de la représentation dramatique annoncée dans le premièr acte. Genest s'habillant et tenant son rôle, paraît sur la scène accompagné du décorateur. Genest examine le théâtre sur lequel doit se faire la représentation du Martyre d'Adrien. Il rend justice à la beauté de sa construction; mais il en critique quelques dispositions, et fait observer qu'on pouvait obtenir, à peu de frais, quelque chose de mieux. Le décorateur se justifie et s'excuse sur la promptitude

avec laquelle il a dù se préparer. Il fait observer que l'éloignement est plus favorable à la perspective. Genest lui dit que le temps presse, et l'invite à préparer les lumières. Le décorateur sort, et Genest s'occupe du personnage qu'il doit représenter. Il récite quelques vers du rôle d'Adrien.

Scène 2^e. Marcelle qui va jouer le rôle de Natalie, dans le Martyre d'Adrien, achevant de s'habiller et tenant son rôle à la main, vient rejoindre Genest. Elle s'est échappée de sa loge pour se soustraire aux importunités des étourdis qui l'accablent de leurs compliments. Il y a ici quelques vers qui ne manquent ni de grâce ni de naturel.

MARCELLE.

Dieux! Comment en ce lieu faire la comédie? De combien d'importuns j'ai la tête étourdie! Combien, à les our, je fais de languissants! Par combien d'attentats j'entreprends sur les sens! Ma voix rendrait les bois et les rochers sensibles; Mes plus simples regards sont des meurtres visibles; Je foule autant de cœurs que je marche de pas; La troupe, en me perdant, perdrait tous ses appas; Enfin, s'ils disent vrai, j'ai lieu d'être bien vaine. De ces faux courtisans toute ma loge est pleine; Et, lasse au dernier point d'entendre leurs douceurs, Je les en ai laissés absolus possesseurs. Je crains plus que la mort cette engeance idolàtre De lutins importuns qu'engendre le théâtre, Et que la qualité de la profession Nous oblige à souffrir avec discrétion.

Genest répond à Marcelle qu'indépendamment de l'usage consacré au théâtre, la vanité du sexe entre pour quelque chose dans cet empressement des flatteurs

auprès des comediennes. Il lui demande ensuite si elle a repassé un endroit de son rôle où elle doit déployer beaucoup de pathétique. Marcelle lui offre de lui réciter ce morceau, et de profiter de ses conseils. Elle lui recite, en effet, le passage dont il s'agit. Genest lui fait compliment de son débit, et lui assirme que le talent qu'elle y deploye ne peut qu'ajouter à la haute réputation dont elle jouit dejà. Marcelle lui répond modestement qu'on lui accorde plus de talent qu'elle ne s'en presume elle-même. Genest lui annonce que la cour ne va pas tarder à venir, et l'invite à faire allumer. Marcelle sort, et Genest resté seul continue à repasser son rôle. Il débite encore quelques vers d'un monologue par lequel doit commencer la pièce qu'il va jouer. Tout à coup il s'interrompt, au milieu de son débit, pour se livrer à l'expression de ses sentiments personnels. Ce passage est très-remarquable et très-beau, et, comme il a une grande importance dramatique dans la structure générale du Véritable Saint Genest, nous nous croyons obligés de le faire connaître en entier.

GENEST.

Dieux, prenez contre moi ma désense et la vôtre;
D'esset comme de nom je me trouve être un autre;
Je seins moins Adrien que je ne le deviens,
Et prends avec son nom des sentiments chrétiens.
Je sais, pour l'éprouver, que par un long étude
L'art de nous transsormer nous passe en habitude;
Mais il semble qu'ici des vérités sans fard
Passent et l'habitude et la force de l'art,
Et que Christ me propose une gloire éternelle
Contre qui ma désense est vaine et criminelle.
J'ai pour suspects vos noms de dieux et d'immortels
Je répugne aux respects qu'on rend à vos autels;

Mon esprit, à vos lois secrètement rebelle, En conçoit un mépris qui fait mourir son zèle; Et, comme de profanc enfin sanctifié, Semble se déclarer pour un crucifié. Mais où va ma pensée, et par quel privilège Presque insensiblement passé-je au sacrilège, Et du pouvoir des dieux perds-je le souvenir? Il s'agit d'imiter, et non de devenir.

En ce moment, le ciel s'ouvre, et l'on entend une voix qui dit:

Poursuis, Genest, ton personnage;
Tu n'imiteras point en vain;
Ton salut ne depend que d'un peu de courage,
Et Dieu t'y prêtera la main.

Genest est emerveillé de ces accents; il se laisse entrainer un moment par cette promesse, et il exhale son enthousiasme par une invocation à l'Esprit-Saint qu'il conjure de venir à son aide et d'achever de lui dessiller les yeux. Mais tout à coup il réfléchit qu'il y a folie à croire que cette voix vienne du ciel. Il suppose que quelqu'un de ses camarades, s'apercevant de sa perplexité, aura voulu se divertir à ses dépens. Il termine cette situation éminemment dramatique par une double invocation. Il implore les Dieux contre le Christ; il implore le Christ contre les faux Dieux. Il invite les Dieux du passé et le Dieu de l'avenir à terminer leur guerre, et à le prendre pour prix de leur victoire.

Scène 3^e. Le decorateur vient annoncer à Genest que le temps presse, et que toute la cour arrive. Allons, lui dit Genest,

Allons, tu m'as distrait d'un rôle glorieux Que je représentais devant la cour des cieux, Et de qui l'action m'est d'importance extrême, Et n'a pas un objet moindre que le ciel même. Préparons la musique, et laissons-les placer.

LE DÉCORATEUR, à part.

Il repassait son rôle et s'y veut surpasser.
(Ils sortent.)

Scène 4e. Les deux empereurs, Valèrie, Camille, Plancien, préfet du prétoire, un groupe de gardes et de soldats viennent se placer pour assister à la représentation du Martyre d'Adrien. Valérie exprime sa predilection pour la tragédie. L'objet en est plus haut, dit-elle, les sentiments en sont plus nobles, plus majestueux. Maximin partage l'opinion de la princesse. Plancien exprime son admiration pour la beauté du théâtre, et se promet un spectacle analogue à la magnificence de la décoration. Maximin lui promet une représentation intéressante, si les acteurs font bien leur devoir. Vous verrez, lui dit-il, un de mes officiers affronter le pouvoir de la terre et du ciel, au mépris de ma faveur, au mépris de ses jours. J'ai été tellement irrité de son audace et de son ingratitude, que je serai bien aise de voir la représentation de son supplice. Dioclétien lui assure que Genest ne négligera rien pour le satisfaire, et il invite tout le monde à faire silence.

Scène 5e. C'est ici que commence la representation du *Martyre de Saint Adrien*. La pièce s'ouvre par un monologue. *Adrien*, représenté par *Genest*, paraît sur la scène, et il s'excite à braver courageusement les douleurs du martyre.

ADRIEN.

Ne delibère plus, Adrien; il est temps De suivre avec ardeur ces fameux combattants. Si la gloire te platt, l'occasion est belle; La querelle du ciel à ce combat t'appelle; La torture, le fer et la slamme t'attend; Offre à leurs cruautés un cœur ferme et constant : Laisse à de lâches cœurs verser d'indignes larmes, Tendre aux tyrans les mains, et mettre bas les armes Offre ta gorge au fer, vois en couler ton sang, Et meurs sans t'ébranler, debout et dans ton rang. La faveur de César, qu'un peuple entier t'envie, Ne peut durer au plus que le cours de sa vie; De celle de ton Dieu, non plus que de ses jours, Jamais nul accident ne bornera le cours: Déjà de ce tyran la puissance irritée, Si ton zèle te dure, a ta perte arrêtée, Il serait, Adrien, honteux d'être vaincu; Si ton Dieu veut ta mort, c'est déjà trop vécu. J'ai vu, ciel, tu le sais par le nombre des âmes Que j'osai t'envoyer par des chemins de flammes, Dessus les grils ardents et dedans les taureaux, Chanter les condamnés et trembler les bourreaux; J'ai vu tendre aux enfants une gorge assurée A la sanglante mort qu'ils voyaient préparée, Et tomber sous le coup d'un trépas glorieux, Ces fruits à peine éclos déjà mûrs pour les cieux ; J'en ai vu que le temps prescrit par la nature Etait près de pousser dedans la sépulture, Dessus les échafauds presser ce dernier pas, Et d'un jeune courage affronter le trépas. J'ai vu mille beautés en la fleur de leur âge, A qui jusqu'aux tyrans chacun rendait hommage, Voir avecque plaisir meurtris et déchirés Leurs membres précieux de tant d'yeux adorés. Vous l'avez vu, mes yeux, et vous craindriez sans honte Ce que tout sexe brave et que tout âge affronte! Cette vigueur peut-être est un effort humain. Non, non, cette vertu, Seigneur, vient de ta main;

L'âme la puise au lieu de sa propre origine, Et, comme les effets, la source en est divine. C'est du ciel que me vient cette noble vigueur Qui me fait des tourments mépriser la rigueur, Qui me fait défier les puissances humaines, Et qui fait que mon sang se déplait dans mes veines, Qu'il brûle d'arroser cet arbre précieux Où pend pour nous le fruit le plus chéri des cieux. J'ai peine à concevoir ce changement extrême, Et sens que, disserent et plus sort que moi-même, J'ignore toute crainte, et puis voir sans terreur La face de la mort en sa plus noire horreur. Un seul bien que je perds, la seule Natalie, Qu'à mon sort un saint joug heureusement allie, Et qui de ce saint zèle ignore le secret, Parmi tant de ferveur mêle quelque regret. Mais que j'ai peu de cœur si ce penser me touche! Si proche de la mort, j'ai l'amour en la bouche!

Scène 6e. Flavie, représenté par le comédien Sergeste, vient trouver Adrien. Vous n'ignorez pas, lui dit-il, quel est le sujet important qui m'amène auprès de vous. Toute la cour attend des éclaircissements sur un bruit qui court dans le palais, et qui semble se confirmer par l'éloignement dans lequel vous vous tenez. Les uns regardent ce bruit comme une erreur et une raillerie. D'autres croient qu'Adrien a perdu la raison ou qu'on a jeté un sort sur lui. Mais César surtout ne sait que penser de tout ce qui se dit à ce sujet. Qui m'a denonce? demande Adrien. Nous étions au palais, lui répond Flavie; un grand nombre de courtisans s'empressaient autour de l'empereur, et lui vantaient leur zèle à soutenir la cause des Dieux. Adrien, a dit l'empereur, Adrien suffit à cette tâche: seul il soutiendra la cause de la religion. Je puis compter sur

lui. Mais, en voyant le peu d'effet que la violence a produit jusqu'à ce jour, il faut essayer de la clémence. A ces mots, Titien, se précipitant dans la salle, s'est ecrié: Tout est perdu. La frayeur s'est peinte sur tous les visages. Qu'est-ce, a dit l'empereur? Le ciel s'est-il ouvert? Le monde a-t-il tremblé? Rome est-elle devenue la conquête d'un étranger? Ou bien quelque embrasement menace-t-il les lieux où nous sommes? Adrien, a dit Titien, Adrien a renoncé aux Dieux pour embrasser la religion du Christ. Oui, sans doute, reprend Adrien s'adressant à Flavie; je renonce aux Dieux, à l'empereur, à moi-même, et je me soumets tout entier à la volonté du ciel. Flavie essaie d'exprimer à Adrien l'effet terrible qu'a produit sur Maximin la nouvelle apportée par Titien, et il reproche à Adrien de justifier par ses aveux la colère de l'empereur. Qu'il cesse de m'aimer, dit Adrien, ou qu'il m'aime chrétien. Mais les Dieux ne lui permettent pas de le faire, et les lois le lui défendent également, reprend Flavie. C'est le Dieu que je sers qui fait régner les rois, dit Adrien, et qui fait que leurs lois sont respectées. Sa mort sur un gibet marque son impuissance, dit Flavie. Dites mieux son amour et son obéissance, répond Adrien. Et la discussion continue ainsi pendant quelque temps entre Flavie et Adrien. Flavie rappelle ensuite à Adrien le nœud qui l'a récemment uni à Natalie. Il lui demande s'il aura le courage d'entraîner sa jeune épouse dans l'abîme où il se précipite. Il lui représente qu'une carrière des plus glorieuses s'ouvre devant lui; que, possédant la faveur de César, il peut prétendre à tout. Il déplore cette obstination qui lui fait fermer les yeux sur ses interêts les plus chers. Il l'engage à réfléchir sur sa situation, et lui fait sentir que, quelle que soit sa faute, un repentir prochain sussit pour l'essacer. Adrien persiste dans sa résolution. Il déclare à Flavie qu'il n'est point disposé à se repentir, et que ni l'empereur, ni la foudre des Dieux, ni Natalie, ni la chute du monde ne le feront renoncer à ses nouvelles convictions. Flavie lui apprend alors que si la raison et la douceur ne peuvent le toucher, son ordre va plus loin, et qu'il est chargé de l'arrêter. Faites votre devoir, lui répond Adrien, et il se laisse enchaîner en exprimant le bonheur qu'il éprouve de voir commencer son supplice. Flavie et Adrien sortent. Dioclètien et Maximin laissent éclater leur admiration pour le talent de Genest. Valérie annonce l'intention de le complimenter, et de prositer, pour cela, de l'intermède. Elle se lève de sa place, et le second acte sinit.

ACTE III.

Scène 1^{re}. Les deux empereurs, Valérie, Camille, Plancien reprennent leurs places. Valérie s'étonne du bruit et de la confusion qui règnent autour du théâtre. Camille exprime son admiration pour la suite et l'ordre que présente le spectacle, malgré ce trouble extérieur. Maximin rend justice au talent des comédiens; mais il voit paraître l'acteur qui est chargé de le représenter, et il se montre curieux de voir comment il saura l'imiter.

Scène 2°. Nous assistons à la suite de la représentation du Martyre d'Adrien. Dans cette scène, Adrien, toujours representé par Genest, est mis en presence de Maximin, représenté par le comédien Octave. Maximin, à la vue de son officier chargé de chaînes, lui demande si ce sont là les faveurs de son nouveau maître, si ce sont là les gages de son alliance avec cet autre Dicu

que l'impiété des chrétiens ose placer au ciel. La reponse d'Adrien est telle qu'on devait l'attendre d'un chrétien.

ADRIEN.

La nouveauté, Seigneur, de ce maître des maîtres Est devant tous les temps et devant tous les êtres : C'est lui qui du néant a tiré l'univers, Lui qui dessus la terre a répandu les mers, Qui de l'air étendit les humides contrées, Qui sema de brillants les voûtes azurées, Qui fit naître la guerre entre les éléments, Et qui régla des cieux les divers mouvements; La terre à son pouvoir rend un muet hommage, Les rois sont ses sujets, le monde est son partage; Si l'onde est agitée, il la peut affermir; S'il querelle les vents, ils n'osent plus frémir; S'il commande au soleil, il arrête sa course: Il est maître de tout, comme il en est la source; Tout subsiste par lui, sans lui rien n'eût été; De ce maître, Seigneur, voilà la nouveauté. Voyez si sans raison il reçoit mes hommages, Et si sans vanité j'en puis porter les gages. Oui, ces chaînes, César, ces fardeaux glorieux, Sont aux bras d'un chrétien des présents précieux : Devant nous ce cher maître en eut les mains chargées, Au feu de son amour il nous les a forgées; Loin de nous accabler, leur faix est notre appui, Et c'est par ces chainons qu'il nous attire à lui.

Maximin se récrie d'abord contre l'ingratitude des hommes qu'on attache à soi par des bienfaits, qu'on achète, pour ainsi dire, et qui ne tardent pas à trahir tous les devoirs de la reconnaissance. Il déplore la corruption des cours qui ne permet pas qu'on puisse y compter sur la sincérité. la franchise ou la bonne foi

de qui que ce soit. Puis, par un mouvement très-dramatique, il s'apitoye sur l'impuissance de ses efforts pour extirper une superstition qui se propage autour de lui, et qui vient faire des conquêtes jusque dans sa cour.

MAXIMIN.

Qu'entreprends-je, chétif, en ces lieux écartés, Où, lieutenant des dieux justement irrités, Je fais d'un bras vengeur éclater les tempêtes. Et poursuis des chrétiens les sacriléges têtes, Si, tandis que j'en prends un inutile soin, Je vois naître chez moi ce que je fuis si loin? Ce que j'extirpe ici dans ma cour prend racine, J'éleve auprès de moi ce qu'ailleurs j'extermine. Ainsi notre fortune, avec tout son éclat, Ne peut, quoi qu'elle fasse, acheter un ingrat.

La réponse d'Adrien est de toute beauté; c'est, sans contredit, un des passages les plus remarquables du l'éritable Saint Genest.

ADRIEN.

Pour croire un Dieu, seigneur, la liberté de croire Est-elle en votre estime une action si noire, Si digne de l'excès où vous vous emportez, Et se peut-il souffrir de moindres libertés? Si jusques à ce jour vous avez cru ma vie Inaccessible même aux assauts de l'envie, Et si les plus censeurs ne me reprochent rien, Qui m'a fait si coupable en me faisant chrétien? Christ réprouve la fraude, ordonne la franchise, Condamne la richesse injustement acquise, D'une illicite amour défend l'acte indécent, Et de tremper ses mains dans le sang innocent: Trouvez-vous en ces lois aucune ombre de crime, Rien de honteux aux siens, et rien d'illégitime?

J'ai contre eux éprouvé tout ce qu'eût pu l'enser, J'ai vu bouillir leur sang sous des ongles de ser, J'ai vu couler leur corps dans la poix et les slammes, J'ai vu leur chair tomber sous de slambantes lames, Et n'ai rien obtenu de ces cœurs glorieux Que de les avoir vus pousser des chants aux cieux, Prier pour leurs bourreaux au sort de leur martyre, Pour vos prospérités, et pour l'heur de l'empire.

On croirait d'abord que *Maximin* n'a rien à répondre à cette magnifique apologie. Il se relève pourtant, et par un argument de la plus haute portée.

MAXIMIN.

Insolent! Est-ce à toi de te choisir des dieux?

Les miens, ceux de l'empire et ceux de tes aïeux,

Ont-ils trop faiblement établi leur puissance

Pour t'arrêter au joug de leur obéissance?

L'argument est tellement fort, qu'Adrien n'y repond pas. Le débat qui s'était agrandi par les considérations précédentes, et qui pouvait s'agrandir encore, se rétrécit tout à coup et d'une manière un peu brusque. Je cherche mon salut, dit Adrien, et je ne puis l'attendre de ces Dieux de pierre et de métal que vous adorez. Maximin le menace alors du poids de sa colère. Adrien lui répond qu'il en parera les coups avec le bouclier de la foi. Maximin lui annonce que les tourments qu'il a lui-même insligés aux chrétiens ne sont que des roses auprès de ceux qu'il lui réserve. Adrien reste inébranlable, et Maximin ordonne à Flavie de conduire Adrien dans un cachot et de le charger de fers. L'empereur sort après avoir invoqué les Dieux, et leur avoir demandé des inspirations pour châtier d'une manière convenable une insolence aussi extraordinaire que celle de son officier.

Scène 3e. Flavie remet Adrien entre les mains du geôlier, en lui rappelant l'ordre de l'empereur; le geôlier se dispose à conduire Adrien dans sa prison.

Scène 4°. Natalie, épouse d'Adrien, representée par la comédienne Marcelle, arrive sur la scène. Elle reconnaît qu'on lui a dit vrai en lui annonçant l'arrestation de son époux. Flavie lui représente que le dernier espoir des amis d'Adrien ne consiste plus qu'en elle. Il l'invite à rendre Adrien à César, à lui-même, à sa famille et à ses amis. Natalie se montre disposée à agir auprès de son mari. Sur cette assurance, Flavie lui annonce qu'il va se rendre auprès de l'empereur pour lui faire espérer la rétractation d'Adrien. Il sort. Adrien impose silence à sa jeune épouse et l'invite à l'écouter un moment. Par l'usage des gens et par les lois romaines, lui dit-il, la demeure, les biens, les peines, les plaisirs, tout espoir, tout profit, tout intérêt humain doivent être communs à l'époux et à l'épouse; mais les lois n'obligent point le mari et la femme à suivre le même culte. Supposons cependant que la loi exprime ce desir : il semble que dans ce cas l'époux aurait le droit de prescrire chez lui la manière dont il convient d'honorer le ciel. Ce que tu vois, ajoute-t-il, ce corps chargé de chaînes n'est point l'effet des lois ni des raisons humaines. Mais cela vient de ce que j'ai reconnu le Dieu des chrétiens, et renoncé pour toujours aux croyances du Polytheisme. Je l'ai dit, je le dis, et malheureusement je le dis trop tard. Mais ayant longtemps persécuté les Chrétiens, j'ai été touché de leur courage et j'ai connu l'erreur dans laquelle je vivais. J'ai vu la vérité, je l'ai embrassée, et maintenant ni les menaces, ni les promesses de

César, ni tes propres larmes ne sauraient ebranler ma résolution. Reprends ta liberté. Veuve dès à présent, choisis-toi un autre époux. Ta jeunesse, tes biens, ta beauté, ta vertu te feront bientôt trouver une autre alliance. Adieu. Pourquoi pleures-tu? un nouvel hymen te consolera de ma perte. Mais que faistu? Tu me suis? Quoi! tu m'aimes encore? Oh! si mes vœux les plus ardents pouvaient être exaucés! Ma sœur, c'est le seul nom que je puisse te donner maintenant, sous quelles douces lois nous pourrions nous aimer! Tu saurais que la mort n'est que le commencement de la vie, qu'il n'y a point de véritable vie ni de véritable amour en ce monde, et qu'on ne peut s'aimer et vivre qu'avec Dieu. Natalie l'embrasse à ces paroles; elle s'applaudit du discours et des sentiments de son époux ; elle le conjure de lui laisser partager ses chaînes et annonce la résolution de ne pas l'abandonner. Adrien, surpris et charmé de ce dévoûment, lui demande comment et depuis quand elle a formé ce généreux dessein. Natalie l'instruit alors d'une circonstance qu'Adrien ignorait complètement : c'est qu'elle est chrétienne. Sa mère l'a élevée dans la nouvelle religion; ce n'est pas sans répugnance que cette sainte femme a vu sa fille épouser un païen et un persécuteur des chrétiens, mais la volonté de César a fait plier la sienne. Cependant elle a bien recommandé à sa fille d'être fidèle au culte du vrai Dieu et de detester les idoles de son mari. Natalie prend le ciel à témoin qu'elle a toujours suivi les exhortations de sa mère. Adrien lui-même a pu voir que Natalie n'a jamais sacrifié aux idoles, et lorsqu'elle a vu son mari, enflammé de fureur, persécuter les chrétiens avec un 12 2e Série, Tom. VI.

acharnement impitoyable, elle a demandé au ciel la gràce de mourir pour expier ses crimes, et n'a jamais cessé de former des vœux pour sa conversion. Adrien reconnaît que la religion et la piété de sa femme n'ont pas été sans influence sur l'heureux changement qui s'est opéré en lui; mais il lui adresse de tendres reproches sur le silence qu'elle a longtemps gardé à son égard. L'amour qu'il lui a témoigné aurait dû la rendre plus communicative. Comment a-t-elle pu sans émotion voir son mari persécuter tant d'innocents? Natalie lui répond qu'elle s'est émue en voyant couler le sang versé par son mari; mais elle n'osait pas se flatter de pouvoir le désarmer. Au reste, elle reconnaît qu'elle a eu tort de ne pas en faire l'essai, et c'est pour se punir de cette faute qu'elle veut partager son supplice. Adrien lui fait observer qu'il ne faut pas prévenir la volonté de Dieu, que chacun doit attendre l'ordre du ciel pour quitter son poste. Si Natalie n'est pas destinee aux honneurs du martyre, elle doit s'en consoler; il faut savoir se contenter du second rang lorsqu'on ne peut obtenir le premier; ce qu'elle a de mieux à faire, c'est d'assister son mari et de le soutenir par ses prières. Natalie consent à rester sur la terre; mais elle n'en est pas moins disposée à suivre l'exemple de son mari; elle espère que le tyran lui fera la grâce de l'unir à son époux. En attendant, elle exige de celui-ci la promesse de ne pas marcher au supplice sans lui dire un dernier adieu : Adrien lui fait cette promesse.

Scène 5^e. Flavie rentre sur la scène, et, après avoir motivé son impatience sur la gravité des circonstances, il demande à Natalie si elle a obtenu quelque chose et si elle est parvenue à toucher son mari. Natalie lui dé-

clare que son époux est demeuré inébranlable; par un discours à double entente, elle paraît abonder dans le sens de Flavie, tandis que, dans la réalité, elle célèbre la constance de son mari et l'encourage à ne pas se laisser sléchir; elle exprime le vœu qu'il soit conduit au supplice. Tout ce qu'elle demande, c'est que sa mort soit aussi prompte que possible. Flavie, trompé par les paroles de Natalie, admire le courage de celle-ci et reproche à Adrien d'être lui-même son propre bourreau. Allez, lui dit Natalie, n'espérez rien de lui; je connais trop son cœur, j'en sais trop bien la fermeté. Vous ne pouvez rien obtenir là où mes larmes ont été impuissantes. Et toi, dit-elle à Adrien, au nom de notre amour, au nom de toute la cour céleste, permets-moi de te donner un salutaire conseil: déteste ton erreur, rends-toi le ciel propice. Songe que tes travaux présents ne sont rien auprès des travaux qui t'attendent. Vois combien cette mort importe à ta gloire, et considère d'où tu sors, où tu vas, et quel est l'objet qui doit t'animer. Contiens ton zèle, lui dit Adrien; je connais ta vertu. Songe que ton jour n'est point encore venu; je vais t'attendre au port. Puis s'adressant à Flavie, il l'invite à exécuter le décret dont il attend son salut. Flavie sort. Le geôlier et les gardes emmènent Adrien. Natalie reste seule sur la scène; elle exhale sa satisfaction et proclame sa foi dans un monologue plein de chaleur et d'enthousiasme. Elle se félicite de ce que son mari a renonce à ses cruautés pour embrasser la foi chrétienne; elle s'exhorte ellemême à affronter la mort et à mériter la palme du martyre; elle cite les saintes femmes qui l'ont précédée dans cette noble carrière, en triomphant l'une des dents de fer, l'autre des plombs bouillants, celle-ci de son sexe, celle-là de sa noblesse, telle autre de sa jeunesse, telle autre de son amour, et toutes du trépas.

Scène 6°. Genest reparaît sur la scène pour se plaindre auprès de l'empereur du bruit que les gens de sa
suite occasionnent autour du théâtre. Il craint que
cette confusion ne trouble les acteurs et ne vienne
porter atteinte aux plaisirs de ses augustes spectateurs.
Dioclètien se lève pour aller lui-même rétablir l'ordre;
mais il fait observer à Genest que la jeunesse et la
beauté des comediennes, aussi bien que leur courtoisie, entrent pour quelque chose dans cette importunité de la foule.

ACTE IV.

Scène 1^{re}. Valérie felicite son père d'avoir rétabli le bon ordre; elle exprime l'espoir qu'il ne sera plus troublé. Dioclétien invite sa fille à prêter toute son attention au spectacle, car Genest se surpasse lui-même, et il s'élève à toute la hauteur de son art.

Scène 2°. La représentation du Martyre d'Adrien se poursuit. Adrien, toujours représenté par Genest, entre sur la scène entouré de gardes et accompagné de Flavie, représenté par Sergeste. Flavie adresse la parole à Adrien; il lui représente que si le ciel ne vient à son secours, il court à une perte tertaine. La colère de l'empereur ne connaît plus de bornes; il a donne l'ordre qu'on lui amenàt Adrien et qu'on mît tout en usage pour le tourmenter. Que tous les efforts, que toute l'adresse des hommes s'unissent pour me perdre, répond Adrien. Celui qui a créé le monde d'un seul mot peut suspendre l'exécution des lois qu'il lui a donnees; le feu ne peut brûler, l'air ne peut se mou-

voir, l'eau ne peut couler sans sa permission; le fer peut s'émousser par son ordre et ne peut rien pénétrer qu'autant qu'il y consent. Si César est cruel pour moi, Dieu me sera propice; c'est lui dont je soutiens la cause, c'est en lui que j'espère. La rage des tyrans, en croyant faire des victimes, ajoute chaque jour au nombre des vainqueurs et des conquérants. Flavie lui fait observer que la mort ne paraît pas très-redoutable quand on ne la voit que de loin; mais lorsqu'elle s'approche, lorsque les tenailles, les haches sont toutes prêtes à fonctionner, il faut avoir un cœur de roche pour ne pas s'ébranler, et alors notre repentir, en supposant qu'il eût un bon succès, ne servirait guère qu'à nous couvrir de confusion. Adrien lui répond qu'il a longtemps persécuté les chrétiens, qu'il les a vu souffrir et qu'il a pris auprès d'eux des leçons de courage. Mais avant que César n'ait prononcé son arrêt, qu'il est tout disposé à subir, il demande pour dernière faveur la permission de s'acquitter de la promesse qu'il a faite à sa femme et de prendre congé d'elle. Flavie se croit obligé à lui complaire. Adrien ne demande qu'un instant. Flavie et les gardes avancent de quelques pas. Adrien resté seul pense au bonheur que va éprouver Natalie en le voyant tenir sa promesse. Il s'attend à être comblé de caresses et d'embrassements. Il fait l'éloge du sexe qui, s'il nous a fermé le ciel, nous l'a aussi rouvert, et il s'exhorte à prendre pour guide et pour modèle sa vertueuse épouse. En ce moment la porte s'ouvre, et Natalie paraît.

Scène 3°. Ici nous trouvons une scène de mauvais goût et tout à fait hors de la nature et de la vérité. Il fallait prolonger encore de quelques instants la pièce qui reproduit le Martyre d'Adrien; mais il fallait aussi inventer des détails d'une autre nature, des détails plus interessants et surtout plus vraisemblables. Natalie, en apercevant son époux seul et sans fers, s'imagine d'abord qu'il a renoncé à ses convictions, qu'il a répudié sa foi, et sur cette croyance elle l'apostrophe durement. Est-ce là ce martyr, dit-elle, est-ce là ce vainqueur des enfers dont la force et le courage bravaient la tyrannie de ses persécuteurs? Adrien essaie de la détromper; elle ne lui en donne pas le temps: elle l'appelle traître, lâche, elle le repousse loin d'elle; elle ne veut plus être la femme d'un païen, d'un parjure, d'un chrétien qui renonce à sa foi, d'un homme sans âme et sans cœur. Une seconde tentative d'Adrien pour la detromper n'obtient pas plus de succès que la première. Natalie lui coupe de nouveau la parole pour continuer à lui adresser les plus vifs reproches. Va, perside, lui dit-elle, va demander aux tyrans le prix qui est dû à ta lâcheté; exclu des biens du ciel, gorgetoi des biens de la terre. C'est en vain qu'Adrien essaie encore de placer un mot : Natalie s'obstine à ne pas l'écouter; elle regrette de n'avoir pas été sa geôlière; elle aurait souffert la mort avant de se prêter à son apostasie. Elle lui représente que la cour se moquera de lui, que César ne lui rendra pas son estime. Les martyrs, animés d'une sainte fureur contre lui, rougiront de honte et fremiront d'horreur; le ciel le repousse, l'enfer l'attend. Quant à elle, elle se trouve profondement humiliée de se voir devenue de la sœur d'un martyr, la femme d'un apostat. Elle se dispose à prendre la place de son mari, à courir elle-même au martyre dont il n'est plus digne, et à meriter la palme qui lui etait destinee. Adrien parvient enfin à la detromper; il lui explique pourquoi il n'a plus de fers. Il est toujours digne d'elle et digne de lui-même; il va marcher hardiment dans le chemin que Dieu luimême lui a frayé. Il exhorte sa femme à prier pour lui pendant que les bourreaux le tourmenteront, et à lui obtenir la grâce de vaincre la nature en ce moment critique. Natalie, revenue à des sentiments plus raisonnables, mais non pas plus naturels, exhorte son mari à mépriser la mort, à s'élever au-dessus de la douleur et à conquérir une place dans le ciel. Adrien lui répond qu'il vole au véritable bonheur. Le seul regret qu'il éprouve c'est que son exécution entraînera la confiscation de ses biens, et que sa femme se trouvera sans fortune. Natalie lui reproche de penser à de pareilles misères. Tiens au ciel, tiens à Dieu, lui dit-elle; conserve-moi ta gloire, et j'aurai un trésor que rien ne pourra me ravir. Une femme possède une richesse extrême, dès qu'elle possède un époux qui lui-même est possesseur de Dieu.

Scène 4°. Un vieillard nommé Anthisme se présente devant Adrien. Le bruit de sa conversion s'est répandu dans la ville. Anthisme vient assister à son triomphe. Il sait qu'un vrai chrétien ne recule jamais devant la mort. Va donc, heureux ami, dit-il à Adrien, va présenter la tête moins au coup qui t'attend qu'au laurier qu'on te prépare. Va remplir l'espoir de tous les bienheureux. Et vous, poursuit Anthisme, hôtes du ciel, saintes légions d'anges, faites-lui entendre vos sacrés concerts, et tenez sans cesse les cieux ouverts devant ses yeux. Adrien exprime à Anthisme le désir de recevoir le baptème. Il espère que ce précieux sa-

crement le fortifiera contre le peril, et affermira dans son cœur la résolution de vaincre le démon. Anthisme lui répond que le baptème ne lui est pas nécessaire, que son sang va lui imprimer le caractère du chrétien, et que tout ce qu'il a à faire c'est de conserver une foi invincible. A cette condition, il lui promet l'infail-lible assistance du ciel.

Ici finit la pièce qui représente le Martyre d'Adrien. On conçoit qu'après les dernières paroles prononcées par Anthisme, le néophyte n'a plus qu'à marcher au supplice, et ce dénoûment parfaitement prévu et indique ne laisse rien à désirer sur ce qui se rattache à Adrien. Genest, qui jouait le rôle d'Adrien, se recueille un moment, puis tout à coup s'adressant, non plus à Anthisme, mais au comédien qui remplissait le rôle de ce personnage, il s'ecrie:

GENEST.

Ah! Lentule! en l'ardeur dont mon âme est pressée, Il faut lever le masque et t'ouvrir ma pensée:
Le Dieu que j'ai hai m'inspire son amour;
Adrien a parlé, Genest parle à son tour.
Ce n'est plus Adrien, c'est Genest qui respire
La grâce du bapteme et l'honneur du martyre;
Mais Christ n'a point commis à vos profanes mains
Ce sceau mystérieux dont il marque ses saints:
Un ministre céleste, avec une eau sacrée,
Pour laver mes forfaits fend la voûte azurée;
Sa clarté m'environne, et l'air de toutes parts
Résonne de concerts, et brille à mes regards.
Descends, céleste acteur; tu m'attends, tu m'appelles.
Attends, mon zèle ardent me fournira des ailes;
Du Dieu qui t'a commis dépars-moi les bontés.

Et là-dessus il sort pour aller recevoir le baptème des mains de l'ange.

On conçoit que les derniers vers prononcés par Genest ne font plus partie de la pièce d'Adrien. Aussi Marcelle qui représentait Natalie s'écrie-t-elle naïvement:

Ma réplique a manqué; ces vers sont ajoutés.

Lentule qui jouait le rôle d'Anthisme croit que Genest a manqué de mémoire, et qu'il vient de faire ces vers sur-le-champ pour ne pas rester court. Dioclétien admire l'art avec lequel Genest a su exprimer les sentiments d'un chrétien, et Valérie trouve qu'il y a une adresse suprême à tromper les acteurs eux-mêmes pour faire illusion aux spectateurs.

Scène 5°. Le comédien Sergeste qui jouait le rôle de Flavie, dans la pièce d'Adrien, et qui s'était retiré un moment pour laisser Adrien avec sa femme, revient pour prendre son prisonnier. Ce moment dure trop, dit-il; trouvons-le promptement. César se fâchera de ce retard. Un soldat fait observer que ceux qu'on mande à la mort ne marchent pas sans peine. Marcelle avertit Sergeste de ce qui vient de se passer.

MARCELLE.

Cet homme si célèbre en sa profession, Genest que vous cherchez, a troublé l'action, Et, confus qu'il s'est vu, nous a quitté la place.

SERGESTB.

Le plus heureux parfois tombe en cette disgrâce; L'ardeur de réussir doit le faire excuser.

CAMILLE à Valérie.

Comme son art, madame, a su les abaser!

Scène 6°. Genest qui a reçu le baptême des mains de l'ange, reparaît sur la scène. Son retour et la situation dans laquelle il se trouve, le trouble et l'étonnement

qu'il a déjà jetés parmi ses camarades, l'anxieté qui commence à naître chez les spectateurs, tout se réunit pour produire une scène des plus dramatiques qu'on puisse imaginer. Nous n'entreprendrons pas d'analyser un pareil chef-d'œuvre; il faut le transcrire tout entier:

GENEST, regardant le ciel.

Avec des gouttes d'eau de si sensibles flammes, Achève tes bontés, représente avec moi Les saints progrès des cœurs convertis à ta foi; Faisons voir dans l'amour dont le feu nous consomme, Toi le pouvoir d'un Dieu, moi le devoir d'un homme; Toi l'accueil d'un vainqueur sensible au repentir, Et moi, Seigneur, la force et l'ardeur d'un martyr.

MAXIMIN.

Il feint comme animé des grâces du bapteme.

VALÉRIE.

Sa feinte passerait pour la vérité même.

PLANCIEN.

Certes, ou ce spectacle est une vérité, Ou jamais rien de faux ne fut mieux imité.

GENEST.

Et vous, chers compagnons de la basse fortune Qui m'a rendu la vie avecque vous commune, Marcelle, et vous, Sergeste, avec qui tant de fois J'ai du Dieu des chrétiens scandalisé les lois, Si je puis vous prescrire un avis salutaire, Cruels, adorez-en jusqu'au moindre mystère, Et cessez d'attacher avec de nouveaux clous Un Dieu qui sur la croix daigna mourir pour nous. Mon cœur illuminé d'une grâce céleste.....

MARCELLE.

Il ne dit pas un mot du couplet qui lui reste.

SERGESTE.

Comment, se préparant avecque tant de soin....

LENTULE, regardant derrière la tapisserie. Holà, qui tient la pièce?

GENEST.

Il n'en est plus besoin. Dedans cette action, où le ciel s'intéresse, Un ange tient la pièce, un ange me redresse; Un ange par son ordre a comblé mes souhaits, Et de l'eau du bapteme effacé mes forfaits. Ce monde périssable et sa gloire frivole Est une comédie où j'ignorais mon rôle; J'ignorais de quel feu mon cœur devait brûler; Le démon me dictait quand Dieu voulait parler; Mais depuis que le soin d'un esprit angélique Me conduit, me redresse et m'apprend ma réplique, J'ai corrigé mon rôle, et le démon confus, M'en voyant mieux instruit, ne me suggère plus. J'ai pleuré mes péchés, le ciel a vu mes larmes; Dedans cette action il a trouvé des charmes, M'a départi sa grace, est mon approbateur, Me propose des prix, et m'a fait son acteur.

LENTULE.

Quoiqu'il manque au sujet, jamais il ne hésite.

GENEST.

Dieu m'apprend sur-le-champ ce que je vous récite, Et vous m'entendez mal si dans cette action Mon rôle passe encor pour une fiction.

DIOCLÉTIEN.

Votre désordre enfin force ma patience: Songez-vous que ce jeu se passe en ma présence? Et puis-je rien comprendre au trouble où je vous voi?

GENEST.

Excusez-les, seigneur, la faute en est à moi; Mais mon salut dépend de cet illustre crime: Ce n'est plus Adrien, c'est Genest qui s'exprime;

Ce jeu n'est plus un jeu, mais une vérité Où par mon action je suis représenté, Où moi-même l'objet et l'acteur de moi-même, Purgé de mes forfaits par l'eau du saint-baptême Qu'une céleste main m'a daigné conférer, Je professe une loi que je dois déclarer. Ecoutez donc, Césars, et vous, troupes romaines, La gloire et la terreur des puissances humaines, Mais faibles ennemis d'un pouvoir souverain, Qui foule aux pieds l'orgueil et le sceptre romain: Aveuglé de l'erreur dont l'enfer vous infecte, Comme vous des chrétiens j'ai détesté la secte, Et si peu que mon art pouvait exécuter, Mon bonheur consistait à les persécuter. Pour les fuir et chez vous suivre l'idolâtrie, J'ai laissé mes parents, j'ai quitté ma patrie, Et fait choix à dessein d'un art peu glorieux, Pour mieux les diffamer et les rendre odieux: Mais par une bonté qui n'a point de pareille, Et par une incroyable et soudaine merveille Dont le pouvoir d'un Dieu peut seul être l'auteur, Je deviens leur rival de leur persécuteur, Et soumets à la loi que j'ai tant réprouvée Une âme heureusement de tant d'écueils sauvée. Au milieu de l'orage où m'exposait le sort, Un ange par la main m'a conduit dans le port, M'a fait sur un papier voir mes fautes passées Par l'eau qu'il me versait à l'instant effacées; Et cette salutaire et céleste liqueur, Loin de me refroidir m'a consumé le cœur. Je renonce à la haine et déteste l'envie Qui m'a fait des chretiens persécuter la vie ; Leur créance est ma foi, leur espoir est le mien; C'est leur Dieu que j'adore; ensin je suis chrétien. Quelque effort qui s'oppose à l'ardeur qui m'enslamme, Les intérêts du corps cèdent à ceux de l'âme.

Déployez vos rigueurs, brûlez, coupez, tranchez, Mes maux seront encor moindres que mes péchés. Je sais de quel repos cette peine est suivie, Et ne crains point la mort qui conduit à la vie. J'ai souhaité longtemps d'agréer à vos yeux; Aujourd'hui je veux plaire à l'empereur des cieux; Je vous ai divertis, j'ai chanté vos louanges; Il est temps maintenant de réjouir les anges, Il est temps de prétendre à des prix immortels, Il est temps de passer du théâtre aux autels. Si je l'ai mérité, qu'on me mène au martyre : Mon rôle est achevé, je n'ai plus rien à dire.

DIOCLÉTIEN.

Ta feinte passe enfin pour importunité.

GENEST.

Elle vous doit passer pour une vérité.

VALERIE.

Parle-t-il de bon sens?

MAXIMIN.

Croirai-je mes oreilles?

GENEST.

Le bras qui m'a touché fait bien d'autres merveilles.

DIOCLÉTIEN.

Quoi! Tu renonces, traître, au culte de nos dieux?

GENEST.

Et les tiens aussi faux qu'ils me sont odieux.

DIOCLÉTIEN, se levant.

O blasphème exécrable! ò sacrilège impie, Et dont nous répondrons si son sang ne l'expie! Préfet, prenez ce soin, et de cet insolent Fermez les actions par un acte sanglant Qui des dieux irrités satisfasse la haine: Qui vécut au théâtre expire dans la scène; Et si quelque autre, atteint du même aveuglement, A part en son forfait, qu'il l'ait en son tourment.

MARCELLE, à genoux.

Si la pitié, seigneur....

DIOCLÉTIEN.

La piété plus forte

Réprimera l'audace où son erreur l'emporte.

PLANCIEN.

Repassant cette erreur d'un esprit plus remis...

DIOCLÉTIEN.

Acquittez-vous du soin que je vous ai commis.

CAMILLE, à Genest.

Simple, ainsi de César tu méprises la grâce!

GENEST.

J'acquiers celle de Dieu.

Dioclétien, Maximin, Valérie et Camille, sortent.

Scène 7°. Octave qui jouait le rôle de Maximin et le décorateur arrivent sur la scène. Quel mystère se passe? demande Octave. Marcelle lui répond que l'empereur abandonne aux rigueurs de la loi leur camarade Genest qui vient de professer la foi des chrétiens. Plancien, le préfet, ordonne aux gardes d'enchaîner Genest et de le conduire dans un cachot.

GENEST.

Je t'en rends grâce, ô ciel! allons, me voilà prêt: Les anges, quelque jour, des fers que tu m'ordonnes Dans ce palais d'azur me feront des couronnes.

Scène 8°. Plancien s'assied pour interroger les comédiens, d'après les ordres de l'empereur, et pour savoir s'il n'y en a pas quelques-uns parmi eux qui partagent la nouvelle croyance de Genest. Cette scène ne manque ni de vérité ni de naturel, et, comme elle est assez courte, on peut la citer sans inconvénient. PLANCIEN, assis.

Son audace est coupable autant que son erreur,
D'en oser faire gloire aux yeux de l'empereur.
Et vous, qui sous même art courez même fortune,
Sa foi, comme son art, vous est-elle commune?
Et comme un mal souvent devient contagieux....

MARCELLE.

Le ciel m'en garde, hélas!

OCTAVE.

M'en préservent les Dieux!

SERGESTE.

Que plutôt mille morts....

LENTULE.

Que plutôt mille flammes....

PLANCIEN, à Marcelle.

Que représentiez-vous?

MARCELLE.

Vous l'avez vu, les femmes,

Si, selon le sujet, quelque déguisement, Ne m'obligeait parfois au travestissement.

PLANCIEN, à Octave.

Et vous?

OCTAVE.

Parfois les rois, et parfois les esclaves.

PLANCIEN, à Sergeste.

Vous ?

SERGESTE.

Les extravagants, les furieux, les braves.

PLANCIEN, à Lentule.

Ce vieillard P

LENTULE.

Les docteurs sans lettres ni sans lois ; Parsois les considents, et les traîtres parsois. PLANCIEN, à Albin.

Et toi?

ALBIN.

Les assistants.

PLANCIEN, se levant.

Leur franchise ingénue

Et leur naïveté se produit assez nue.

Je plains votre malheur, mais l'intérêt des dieux

A tout respect humain nous doit fermer les yeux.

A des crimes parfois la grâce est légitime;

Mais à ceux de ce genre elle serait un crime,

Et si Genest persiste en son aveuglement,

C'est lui qui veut sa mort et rend son jugement.

Voyez-le toutefois, et si ce bon office

Le peut rendre lui-même à lui-même propice,

Croyez qu'avec plaisir je verrai refleurir

Les membres ralliés d'un corps prêt à périr.

ACTE V.

Scène 1^{re}. Le théâtre représente une prison. Genest est seul et enchaîné. Il exhale son enthousiasme dans quatre strophes où il célèbre la bonté de Dieu, la fausse gloire du monde, le bonheur d'une mort chrétienne, et l'avantage que l'on trouve à persévérer dans la foi. Cette situation est tout à fait analogue à celle de Polyeucte, au commencement du IVe acte.

Scène 2°. La comédienne Marcelle vient visiter Genest dans sa prison. Elle est introduite auprès de lui par le geôlier. Marcelle demande à Genest si son ardeur dure encore ou si elle est passée. Elle lui représente que s'il ne veut rien faire pour lui-même, il doit faire quelque chose pour ses camarades. Sa mort les plongera tous dans la détresse. Ils subiront ainsi le

châtiment d'un crime qu'ils n'auront pas commis. Si vous êtes capables de recevoir un bon conseil, lui dit Genest, partagez mon forfait, rendez-vous coupables comme moi, et vous reconnaîtrez qu'il n'y a pas de plus grand bonheur que la mort que je vous propose. Vous mourriez pour un Dieu qui vous donnerait l'éternité en échange de cette vie périssable. Marcelle, en véritable païenne qu'elle est, se récrie sur la prétendue puissance d'un Dieu qui récompense ses adorateurs en les faisant mourir, et qui est mort lui-même sur une croix. Elle demande à Genest qui a mis ce Dieu dans le ciel, qui l'a déisié? Et elle repond ellemême que ce sont des ignorants et des malheureux, des femmes, des enfants crédules. Elle n'ose pas croire que Genest partage sérieusement une pareille superstition. Mais elle suppose qu'il a quelque raison de désirer la mort, et qu'il feint d'être chrétien pour se débarrasser de la vie. Elle pense que Genest n'est pas content de son sort, qu'il est péniblement affecté de l'ingratitude des princes à son égard, et, de ce point de vue parfaitement erroné, elle lui adresse des représentations assez sages. Sans doute l'art du comédien n'est pas prise à sa juste valeur; on ne lui accorde pas toute l'estime à laquelle il a droit; mais il faut savoir se résigner à son sort. Le véritable moyen d'être heureux, c'est de borner ses desirs. D'ailleurs Genest peut compter sur ses camarades : tout ce qu'ils possèdent est à sa disposition. Mais quel secours peut-il espérer des chrétiens? Hélas! il n'a rien à attendre, de ce côté-là, que la mort dont l'empereur le menace et la ruine de sa troupe. Genest se hâte de détromper Marcelle sur la nature des motifs qui le font courir à la mort. Son art ne lui a jamais paru d'une importance telle qu'il

s'en soit promis de magnifiques recompenses. La faveur d'avoir eu des Augustes et des Césars pour auditeurs lui a acquis assez de gloire et l'a payé de tous ses soins. Il sait d'ailleurs que les sujets appartiennent corps et âme à leurs souverains; que le ciel nous oblige à leur prodiguer notre amour et nos services. C'est un devoir qu'il a toujours rempli avec plaisir; et, depuis qu'il se connaît, il n'a jamais manqué à faire des vœux pour leur bonheur. Mais lorsqu'il s'agit de l'intérêt de Dieu, il faut soumettre le trône à l'autel. Si mépriser les faux Dieux, c'est être rebelle aux empereurs, il convient qu'il leur est infidèle; mais c'est là un crime innocent dont il ne cherche point à s'excuser. Vous verrez, ajoute-t-il, si ces dieux de métal et de pierre seront puissants au ciel comme on le suppose ici-bas, et s'ils vous sauveront de la fureur d'un Dieu dont la croyance est regardée comme une erreur. Un jour ces ignorants, ces malheureux dont vous parlez, ces femmes, ces enfants crédules, les sectateurs enfin du Dieu crucifié, vous diront si c'est sans raison qu'ils lui ont dressé des temples et des autels. Il finit en invoquant la grâce du Seigneur en faveur de Marcelle et de ses camarades; mais il reconnaît en même temps que, tous ayant la grace, tous n'ont pas le bonheur d'en faire usage, et que s'il y a beaucoup d'appelés, il n'y a qu'un trèspetit nombre d'elus. Marcelle voyant que Genest persiste dans sa conviction, l'engage à feindre pour quelque temps et à tromper la colère de l'empereur : et si ce n'est pas pour lui qu'il consent à dissimuler, qu'il le fasse au moins pour ses amis. Genest répond que la foi chrétienne n'admet point une pareille faiblesse. Il doit publier sa croyance : il ne peut pas désavouer son

maître. Serait-il convenable qu'après l'avoir outragé si longtemps, il s'imposât un silence coupable devant ses ennemis? La scène heureusement conduite jusque-là se termine d'une manière non moins heureuse.

MARCELLE.

César n'obtenant rien, ta mort sera cruelle.

GENEST.

Mes tourments seront courts, et ma gloire éternelle.

MARCELLE.

Quand la flamme et le fer paraîtront à tes yeux....

GENEST.

M'ouvrant la sépulture, ils m'ouvriront les cieux.

MARCELLE.

O dur courage d'homme!

GENEST.

O faible cœur de femme!

MARCELLE.

Cruel! sauve tes jours.

GENEST.

Làche! sauve ton âme.

MARCELLE.

Une erreur, un caprice, une légèreté, Au plus beau de tes ans te coûter la clarté!

GENEST.

J'aurai bien peu vécu si l'âge se mesure
Au seul nombre des ans prescrit par la nature;
Mais l'âme qu'au martyre un tyran nous ravit,
Au séjour de la gloire à jamais se survit.
Se plaindre de mourir c'est se plaindre d'être homme;
Chaque jour le détruit, chaque instant le consomme;
Au moment qu'il arrive il part pour le retour,
Et commence de perdre en recevant le jour.

MARCELLE.

Ainsi rien ne te touche, et tu nous abandonnes?

GENEST.

Ainsi je quitterais un trône et des couronnes: Toute perte est légère à qui s'acquiert un Dieu.

Scène 3°. Le geôlier rentre pour annoncer que le préfet demande Genest. Marcelle et Genest se disent adieu. Marcelle se retire. Le geôlier représente à Genest que s'il ne se décide point à rendre hommage aux dieux, il se prépare une sanglante catastrophe. Genest lui répond qu'un juge favorable assiste à son procès, qu'il se repose sur lui du succès de sa cause, que Dieu le déchargera de ses chaînes, et que ce même Dieu jugera un jour l'empereur. Le geôlier et Genest sortent.

Scène 4°. Nous revenons dans le palais de l'empereur. Dioclétien et Maximin paraissent sur la scène. Dioclétien exprime à Maximin les vœux qu'il forme pour la prospérité de son mariage. L'allégresse qui a éclaté parmi le peuple prouve que Maximin méritait bien l'honneur que l'empereur lui a fait en lui donnant sa fille. Dioclètien adresse ensuite des exhortations à son gendre. Il lui dit que la religion doit être un des premiers objets que se proposent les souverains. Les rois sont les sujets des dieux. Jamais l'autorité des rois ne peut être mieux employée qu'à maintenir l'autorité de la religion. Diocletien s'était flatté de redresser et d'éclairer les chretiens; mais ses efforts sont impuissants. La mort d'un seul en produit des milliers. Genest lui-même, qui s'était si longtemps moqué de cette secte, embrasse ces croyances, et ose les professer insolemment devant les empereurs. L'interêt du ciel s'unit à l'interêt de la majeste impériale pour demander sa mort. *Maximin* répond à l'empereur que le préfet commis à cet office s'attend à immoler *Genest* publiquement et à faire jouir le peuple du spectacle de son supplice, si même le comédien n'a déjà donné cette dernière représentation.

Scène 5e. Valérie arrive suivie de tous les comédiens qui se mettent à genoux devant l'empereur. Valérie s'adressant à Dioclétien lui demande la grâce de Genest, au nom de tous ses camarades désespérés de son changement. Ils savent tous combien Genest est coupable. Tous ils abhorrent son erreur; mais ils ne peuvent vivre sans lui; ils perdront tout en le perdant. Valèrie n'a pas pu refuser de se rendre l'interprète de leurs vœux auprès de son père; mais si la demande qu'elle fait est injuste, elle n'insistera pas davantage. Dioclétien répond à sa fille qu'il rend justice aux sentiments qui lui ont inspiré sa démarche: il tient que la compassion est juste même envers un ennemi. Mais, dans la circonstance presente, s'intéresser à Genest, c'est vouloir exercer la pitié contre la pitié même; c'est vouloir lui arracher des mains le couteau dont il veut se percer. Ah! seigneur, il est vrai, reprend Marcelle; mais le coup qui le frappera retombera sur nous.

Et le couteau fatal que l'on laisse en sa main Nous assassine tous en lui perçant le sein.

Octave ajoute à cela que si l'on ne doit aucun égard au crime de Genest, on doit au moins quelque compassion à l'innocence de ses camarades. Dioclétien reconnaît que la mort de Genest sera très-fatale à sa troupe; il rend justice au mérite de ce célèbre comédien, il

plaint l'infortune de tous ses confrères; mais la religion et l'Etat sont également intéressés à son châtiment. D'ailleurs l'empereur éprouve une haine si forte contre les chretiens que tous les maux qu'ils ont soufferts lui paraissent encore trop doux. Cependant, en faveur du mariage de sa fille qui fait présager à l'empire romain tant de prospérites, il consent à faire grâce à Genest, si celui-ci veut bien se repentir, renoncer à ses erreurs, et reconnaître les dieux de l'empire. Mais en voyant revenir le préfet Plancien, l'empereur exprime la crainte qu'il ne soit déjà trop tard pour l'arracher au supplice.

Scène 6°. Plancien arrive, en effet, et, dans une narration moitié serieuse, moitié comique, interrompue par les sanglots des comédiens, il rend compte du martyre de saint Genest. Quelle que soit, au fond, l'intention de Plancien, il y a dans sa narration autant de traits qu'il en faut pour faire ressortir le courage héroïque et l'intrépidité avec lesquels le saint martyr a triomphé de toutes les tortures qu'on lui a infligées, et forcé ses bourreaux à lui trancher la tête. Dioclètien se retire en vouant au même supplice tous ceux qui oseront imiter l'obstination de Genest. Valèrie prend Marcelle à témoin des efforts qu'elle a faits pour sauver son camarade, et Maximin termine la pièce en disant à Valèrie:

Ne plaignez point, madame, un malheur volontaire, Puisqu'il a pu franchir et s'être salutaire, Et qu'il a bien voulu par son impiété D'une feinte en mourant faire une vérité.

II.

EXAMEN DU VÉRITABLE SAINT GENEST.

§ 1er.

Quelques anachronismes peu réprehensibles. — La scene placee à Nicomédie.

Galère appelé Maximin.

Les historiens ecclesiastiques ne sont pas d'accord sur la date précise du martyre de saint Genest. On s'accorde bien à dire que ce martyre eut lieu le 25 août; mais les uns le rapportent à l'an 285 ou 286, tandis que les autres admettent qu'il n'a eu lieu qu'en 303. Rotrou suppose que le martyre de ce personnage a eu lieu en l'an 292. Et, en effet, c'est en cette dernière année que Galère et Constance-Chlore furent associés à l'empire, avec le titre de Césars. On sait d'ailleurs que, pour s'attacher leurs nouveaux collègues, les deux Augustes les firent entrer dans leurs familles. Galère répudia sa femme pour épouser Valèrie, fille de Dioclétien. Constance-Chlore répudia Hélène, la mère du grand Constantin, pour épouser Théodora, belle-fille de Maximien-Hercule. Rotrou suppose que c'est à l'occasion des noces de Galère et de Valèrie qu'a lieu la représentation dramatique dont la mort de saint Genest vient former la véritable catastrophe. Par conséquent, il place la mort de ce saint martyr en l'an 292. Il y a là un premier anachronisme.

C'est en représentant devant les empereurs le martyre de saint Adrien, que saint Genest se trouve conduit à croire et à professer le christianisme. Or, le saint Adrien dont il s'agit ici était un officier de Galère, qui fut livré au supplice en 306. Et puisque saint Genest a subi le martyre, au plus tard en 303, c'est-à-dire trois

ans auparavant, il n'est pas possible que saint Genest, ait représenté le martyre de saint Adrien. C'est là un second anachronisme. En voici un troisième :

Rotrou suppose que Galère revient vainqueur des Indes, au moment où l'empereur Dioclètien lui donne sa fille. Mais d'abord le jeune César ne revient pas des Indes où il n'est jamais allé. Il revient de sa dernière campagne contre les Perses. En second lieu, cette campagne contre les Perses est postérieure au mariage de Galère avec Valèrie. Galère etait dejà César et gendre de Dioclètien, lorsqu'il marcha contre Narsès qui lui fit éprouver d'abord une sanglante défaite, entre Callinique et Carres, sur l'emplacement même où avait déjà succombé Crassus, et qu'il battit ensuite complètement dans la Grande-Armènie. Tous ces évènements se rapportent à l'an 297. Ils sont donc postérieurs au mariage de Galère.

S'il y a un point généralement attesté dans les actes de saint Genest, c'est qu'il a souffert le martyre à Rome, et c'est pour cela qu'on l'appelle Saint Genest de Rome, pour le distinguer de Saint Genest d'Arles. Rotrou a cru convenable de placer la scène à Nicomédie. C'est du moins ce qui nous paraît résulter des vers prononcés par Genest, à la fin du 1^{er} acte, et qui s'adressent à Maximin:

Et que vous douterez si dans Nicomédie, Vous verrez l'effet même ou bien la comédie.

Il est vrai que ces deux vers peuvent s'entendre, à la rigueur, d'une autre manière. On peut dire que ces vers signifient bien que c'est à Nicomédie qu'a eu lieu le martyre d'Adrien, et que c'est à Nicomédie qu'est censec se passer l'action que Genest va représenter.

Mais cela n'implique pas nécessairement que la représentation du martyre d'Adrien, et la conversion et la mort de saint Genest, qui en sont la suite, se passent également dans la résidence favorite de Dioclètien. Nous ferons toujours observer que, dans l'hypothèse adoptée par Rotrou, le martyre de saint Genest a lieu à l'occasion des noces de Galère. Or, comme le mariage de Galère s'est fait à Nicomèdie, le lieu de la scène est virtuellement fixé par là dans cette dernière ville.

Nous n'avons présenté ici ces observations que pour rétablir la vérité historique, toujours bonne à connaître et toujours bonne à ménager. Notre intention n'est pas d'en faire un sujet de reproches contre *Rotrou*. Ces changements ne sont pas assez considérables pour compromettre la valeur et le succès d'une œuvre poétique. Sans doute, il y a une limite à la liberté que doit se permettre l'artiste, dans le domaine de l'histoire. Mais, toutes les fois que cette liberté ne dépasse point une certaine mesure, il faut absoudre l'écrivain. Or, jusqu'ici, nous ne pensons point que *Rotrou* ait abusé de son droit. Voici une dernière circonstance sur laquelle nous serons un peu moins indulgents, quoique le fait ne soit pas non plus d'une très—haute gravité.

Ce personnage dont nous venons de parler, sous le nom de Galère, ce gendre de Dioclètien, qui fut aussi son successeur, qui suscita la dernière persécution contre les chrétiens, et qui mourut d'une manière si misérable, en 311, avant même que Dioclètien, son bienfaiteur, n'eût fermé les yeux, cet empereur, que sa victoire sur Narsès avait si fort enorgueilli, est constamment appelé Maximin, dans la pièce de Rotrou. Il nous est impossible de découvrir ce qui a pu porter Rotrou à lui

donner ce nom. Galère fut appele quelquesois Maximien-le-Jeune, comme s'il eût été adopté par Maximien-Hercule, quoiqu'il fut sils adoptif et gendre de Dioclètien. Il avait porté aussi le nom d'Armentarius qui rappelait sa première condition, et qu'il répudia dès qu'il se sut élevé aux premiers grades de l'armee. Mais il n'a presque jamais été désigné sous le nom de Maximin. Lenain de Tillemont cite un seul écrivain qui appelle Galère Maximin, et il ne paraît pas se rendre compte du motif qui a autorisé cette dénomination. Elle nous paraît d'autant plus malheureuse, qu'elle tendrait à faire consondre Galère, sinon avec Maximin II, ou Maximin-Daïa qui était neveu de ce même Galère, et qui prit la pourpre en 305.

Ces observations préliminaires, et qu'on jugera peut-être un peu minutieuses, étant épuisées, nous pouvons aborder directement la pièce de *Rotrou*.

§ 2.

Du caractere romantique du Véritable Saint Genest. — La legende plus romantique que la tragédie. — Invraisemblance du Véritable Saint Genest. — Contradiction dans les eléments du drame.

On a consideré, non sans raison, le Véritable Saint Genest, comme une preuve du talent original de son auteur, et l'on a fait observer que cette pièce présente plusieurs élements par lesquels elle se rattache à ce qu'on appelle aujourd'hui le genre romantique. Si l'on entend par romantique le mélange du plaisant et du sérieux, du comique et du tragique, le passage fréquent d'une situation forte et sublime à une situation naive ét familière, il est incontestable que tout cela se

trouve dans le Véritable Saint Genest. Ce contact perpétuel des plus grands personnages de l'empire et d'une troupe de comédiens, ce spectacle solennel d'une tragédie religieuse interrompu par des détails de coulisse, l'enthousiasme des martyrs et les frayeurs prosaïques de païens qui craignent d'être confondus avec un apostat, constituent bien ce qu'on appelle le romantique. D'après cela, on a pu féliciter Rotrou d'être entré, par un mouvement spontané, et par la seule impulsion de son génie, dans la route si glorieusement parcourue par Shakespeare, et l'on a pu regretter que les sectateurs enthousiastes de nouvelles doctrines littéraires soient allés chercher des modèles et des exemples à l'étranger, lorsqu'ils n'avaient qu'à jeter un coup-d'œil plus attentif sur la littérature nationale, pour y trouver, au milieu du 17e siècle, des applications anticipées de leurs théories.

Tout cela est incontestable, et nous ne prétendons point nous élever contre la justesse de ces réflexions. Mais une chose qu'on n'a point suffisamment remarquée, ce nous semble, c'est que ce genre de composition était imposé à Rotrou par le choix même de son sujet, et qu'au lieu d'avoir ajouté, sous ce point de vue, à la portée naturelle des matériaux qu'il mettait en œuvre, le poëte français a singulièrement amoindri le caractère de la légende sur laquelle il a construit sa tragédie. L'histoire de saint Genest est essentiellement romantique, et, encore une fois, ce n'est point entre les mains de Rotrou qu'elle a pris ce caractère. Le poëte français l'a au contraire profondément modifiée sous ce rapport. Il suffit de consulter la légende, pour se convaincre de la justesse de notre assertion.

L'empereur Dioclètien etant venu à Rome, le peuple

romain veut honorer sa présence par toutes sortes de fètes publiques. Des représentations théâtrales sont naturellement partie de ces réjouissances. Le comédien Genest, pour se rendre agreable à l'empereur, imagine de parodier devant lui les mystères de l'église chrétienne. Il se livre, devant toute la cour et devant le peuple, à un grand nombre de bouffonneries qui n'ont d'autre but que de tourner en ridicule les sectateurs de de la nouvelle religion. Il se couche sur la scène, comme s'il eût été malade, et dit: Ah! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrais être soulagé. Ses camarades lui repondent: Comment te soulagerons-nous? Veux-tu que nous te fassions raboter pour te rendre plus léger? Insensés! reprend Genest, je veux mourir chrétien; faisant allusion à la coutume qu'on avait alors de ne se faire baptiser qu'à la dernière extrémité, asin de mourir en état de grâce. Pourquoi? disent les comédiens. Afin qu'en ce grand jour, poursuit Genest, Dieu me reçoive comme un fugitif. On fait venir un prêtre et un exorciste, c'est-à-dire des comédiens qui font ces personnages. Ceux-ci se placent auprès de son lit, et lui disent: Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyé quérir? C'est alors que Genest, touché par une inspiration divine, leur répond sérieusement : Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et renaître, en obtenant le pardon de mes péchés. Alors on procède à la cérémonie du baptême. Pendant qu'on le baptise, Genest aperçoit un ange qui lave toutes ses fautes dans l'eau du baptême. Dès ce moment, sa conversion est complète, et la grâce a définitivement triomphé. Cependant Genest est revêtu d'habits blancs; des soldats, pour continuer la plaisanterie, s'emparent de lui, et le conduisent à l'empereur pour être interroge.

Le comédien, devenu chrétien, fait, devant toute la cour, sa profession de foi; l'empereur, convaincu ensin qu'il parle serieusement, le fait battre à coups de bâton, et le livre au préset *Plancien* pour qu'il soit conduit au supplice.

Voilà certainement un récit qui contient au plus haut degré les éléments d'une composition romantique. Le drame commence, comme on le voit, par des détails éminemment comiques, et se termine par une véritable tragédie. Il y a là, sans aucun doute, tout ce qu'il faut pour une composition extrêmement originale. Quel plus magnifique coup de théâtre que cette transformation du comédien en martyr, que ce passage d'une satire dirigée contre le christianisme à une tragédie qui en fait ressortir toute la puissance et qui en expose une des plus glorieuses conquêtes? Mais aussi quelle difficulté à rendre tolérable une pareille composition! Comment supposer que l'on puisse introduire, devant des spectateurs chrétiens, une troupe de comédiens qui paraissent d'abord animés de la seule intention de tourner en raillerie la religion chrétienne, et de se moquer de ses mystères les plus venérés, alors même que les derniers actes doivent donner gain de cause à la religion, et faire tourner la victoire de son côté? Nous ne pretendons pas dire que le sujet, ainsi présenté, soit impossible à traiter. Qui oserait tracer des bornes au génie ? Et, puisque les auteurs ecclésiastiques n'ont pas hesité à nous conserver et à nous transmettre cette touchante histoire, pourquoi voudrait-on interdire à priori à un artiste de talent le droit de la saisir dans toute sa vérité, et de la transporter sur la scène avec toute la franchise du contraste qu'elle presente? Tout ce que nous voulons faire remarquer, c'est que l'entreprise est singulièrement difficile, et que, dans un pareil sujet, la route est toute semée d'écueils.

Il semble, en effet, que Rotrou se soit défié de ses forces, et qu'il n'ait pas osé entreprendre de traiter son sujet d'après l'indication simple et hardie que lui fournissait l'histoire de saint Genest. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a fait subir à la légende une profonde altération. Pour éviter une difficulté qui a pu lui paraître énorme, il s'est jeté dans une invraisemblance assez forte. Rotrou suppose que Genest représente devant les empereurs un drame sérieux, une véritable tragédie, c'est-à-dire le Martyre de saint Adrien. Et cette pièce, destinée à des spectateurs païens de la fin du 3° siècle, est conçue et executée dans le même style qu'une tragedie religieuse destinée à des chrétiens du 17° siècle. Il y a là une invraisemblance qui ne peut manquer de frapper un critique attentif. Qu'il soit peu bienseant de parodier les mystères du christianisme et d'insulter à la religion chrétienne, devant une assemblee de chrétiens, cela se conçoit; mais que les comédiens de Rome ou de Nicomédie aient joué, devant Dioclétien et devant Galère, le Martyre de saint Adrien, comme les comediens modernes jouent, devant nous, le Martyre de saint Eustache, le Martyre de sainte Catherine ou le Martyre de Polyeucte, cela n'est guère admissible non plus. Il y a donc une invraisemblance frappante dans le plan de Rotrou. Mais ce qu'il y a surtout de remarquable, et ce que nous avons voulu faire remarquer en debutant, c'est que, si sa pièce contient des élements romantiques, elle pouvait évidemment en contenir davantage, et que loin d'ajouter à son texte, sous ce rapport, Rotrou l'a, au contraire, profondément

modifié. Et, en effet, c'est dans le cœur même du sujet, c'est dans les entrailles de la légende que se trouve le caractère romantique, c'est-à-dire l'alliance du comique et du tragique. Une pièce qui commence par une comédie, et qui finit par une catastrophe sanglante; un acteur qui débute par la raillerie, par la plaisanterie dirigées contre une religion naissante, et qui finit par épouser les principes, les sentiments et les idées des sectateurs de cette religion; un acteur qui passe subitement du mépris à l'enthousiasme, de l'incrédulité à la foi, du sarcasme insultant à l'admiration la plus passionnée, qui monte sur la scène pour prodiguer l'outrage à une religion, et qui en descend pour lui dévouer sa vie et pour verser son sang à son profit, voilà un des plus singuliers et des plus admirables contrastes qui puissent s'offrir : voilà du romantique, s'il en fut jamais. Or, voilà précisément ce que Rotrou a supprimé. Les éléments romantiques de sa pièce ne se rencontrent plus que dans les dispositions accessoires, dans des détails où il était facile de les éviter avec un peu de honne volonté. Quant à l'opposition que présente le tableau conservé dans la légende, on ne pouvait la détruire qu'en changeant radicalement l'histoire, et en reconstruisant la tragédie sur de nouvelles bases.

Ceci nous offre une preuve sensible de la prudence et de la circonspection avec lesquelles le poëte dramatique doit toucher aux récits historiques qui lui fournissent la matière de ses compositions. La réalité a cela de bon qu'elle est toujours possible, et que par cela même qu'elle est vraie elle peut être vraisemblable. La fiction n'a pas toujours pour elle la possibilité, et de là vient qu'elle est plus exposée à pécher contre la vraisemblance.

Nous voyons aussi, par cet exemple, quel intérêt s'attache au rapprochement qu'on peut toujours faire entre un chef-d'œuvre dramatique et la donnée historique sur laquelle il est fondé. Il y a là une source féconde d'observations, et la critique ne saurait se l'interdire sans péril et sans courir la chance de demeurer stérile.

L'invraisemblance n'est pas le seul défaut que nous puissions reprocher à Rotrou. Nous pouvons signaler aussi une certaine contradiction dans les éléments de son drame. Son saint Genest joue une pièce sérieuse, une véritable tragédie chrétienne. Il se présente d'abord sous le costume d'Adrien, et, tant qu'il parle au nom de son personnage, il fait entendre les vérités les plus sublimes, il exprime les sentiments les plus élevés, les plus héroïques, il s'abandonne aux plus nobles élans d'un néophyte et d'un martyr chrétien. Mais enfin le masque tombe, le comédien se montre à son tour, et ici nous voyons reparaître les éléments de la légende qui ne s'accordent plus très-bien avec le thème que Rotrou a substitué au thème du martyrologe. Lorsque Genest a jeté le masque, et qu'il fait une profession de foi très-explicite et très-sérieuse devant Dioclétien, il s'exprime en ces termes :

Aveuglé de l'erreur dont l'enfer vous infecte, Comme vous des chrétiens j'ai détesté la secte, Et si peu que mon art pouvait exécuter, Mon bonheur consistait à les persécuter: Pour les fuir et chez vous suivre l'idolâtrie, J'ai laissé mes parents, j'ai quitté ma patrie, Et fait choix à dessein d'un art peu glorieux, Pour les mieux diffamer et les rendre odieux.

Avant de s'adresser à l'empereur, Genest avait déjà dit à ses camarades:

Et vous, chers compagnons de la basse fortune Qui m'a rendu la vie avecque vous commune, Marcelle, et vous, Sergeste, avec qui tant de fois J'ai du Dieu des chrétiens scandalisé les lois, Si je puis vous prescrire un avis salutaire, Cruels, adorez-en jusqu'au moindre mystère, Et cessez d'attacher avec de nouveaux clous Un Dieu qui sur la croix daigna mourir pour nous.

Ensin, lorsqu'il est mis en présence de Marcelle, et que celle-ci l'invite à dissimuler sa croyance, et à faire semblant d'être païen pour sauver sa vie, Genest lui répond que la foi n'admet point cet acte de faiblesse, et, après avoir dit qu'il ne peut pas desavouer son maître, il ajoute:

Pourrais-je encor, hélas! après la liberté
Dont cette ingrate voix l'a tant persécuté,
Et dont j'ai fait un Dieu le jouet d'un théâtre,
Aux oreilles d'un prince et d'un peuple idolâtre,
D'un silence coupable, aussi bien que la voix,
Devant ses ennemis méconnaître ses lois!

Or, qui peut parler ainsi? C'est le Genest de la légende évidemment. Ce n'est pas le Genest de Rotrou. Où avons-nous vu, dans le drame de Rotrou, que Genest fit profession d'insulter à la religion chrétienne, de prodiguer l'outrage à ses dogmes, et de tourner ses mystères en dérision? Nous ne l'avons vu nulle part; et, si nous ne connaissions pas la légende, nous ne comprendrions pas ces détails. Certes, ce n'est pas en jouant le Martyre d'Adrien, tel que Rotrou l'a conçu et exécuté, que Genest a outragé les chrétiens, qu'il a bafoué leur culte, qu'il est devenu pour eux un persé-

cuteur et un objet de scandale. Le Martyre d'Adrien, est plutôt un hommage rendu à l'enthousiasme des premiers fidèles, au courage inébranlable, à la fermeté héroïque des martyrs. C'est un hymne perpétuel en l'honneur du christianisme. La pièce qui joue un si grand rôle dans le Véritable Saint Genest, ressemble de tout point au Saint Eustache de Baro, au Polyeucte de Corneille et à une foule d'autres pièces qui n'ont évidemment pour but que d'exalter et d'inspirer la foi chrétienne. Le rôle que joue Genest, dans cette représentation, ne suppose en aucune manière qu'il y ait, chez l'acteur qui en est chargé, l'intention de persiffler le christianisme. Et cependant, lorsque Genest prend la parole en son propre nom, il s'annonce comme ayant été d'abord l'ennemi des chrétiens, comme ayant embrassé son art uniquement pour les diffamer, et il éprouve les plus vifs remords de sa conduite. Les données historiques viennent donc se jeter à travers le thème imaginé par Rotrou : les détails de la légende se heurtent avec ceux qu'il leur a substitués : l'invraisemblance de sa pièce se complique d'une contradiction entre la conception du poëte et les souvenirs du martyrologe.

Au reste, l'invraisemblance une fois admise, et la contradiction mise de côté, on peut dire que Rotrou a tiré un excellent parti de sa conception. Saint Genest représentant le martyre de saint Adrien, et ne se proposant d'abord que de jouer le rôle d'un personnage enthousiaste, mais se laissant aller peu à peu aux emotions et aux convictions du personnage qu'il représente, et venant enfin professer lui-même la foi chretienne, nous offre, sans contredit, un tableau très-intéressant. Ce passage de la fiction à la vérité.

ce changement de l'acteur en heros, est préparé avec beaucoup d'art, et ménagé avec autant d'habilité que d'intelligence. La péripétie et le dénoûment, qui se rattachent à cette conception, ne peuvent manquer de produire un très-grand effet. Il y a là une situation originale et hardie.

S. 3.

Simplicité, originalité du plan du Véritable Saint Genest. — Structure dramatique de la pièce. — De l'unité du Véritable Saint Genest. — Duplicité exterieure et apparente, unité intime et reelle.

L'empereur Dioclètien marie sa fille Valèrie à Galère. Pour ajouter à l'eclat de cette fête imperiale, on demande une représentation dramatique. Genest arrive avec sa troupe, et, dans un moment où la question religieuse est à l'ordre du jour, à une époque où tous les esprits sont préoccupés de paganisme et de christianisme, où tous les yeux sont fixés sur le culte qui grandit et sur le culte qui succombe, Genest propose de jouer le martyre d'Adrien, personnage que Galère est cense avoir fait mourir depuis peu. On accepte. Genest prend aussitôt ses dispositions; il fait préparer le théâtre; il se met à repasser son rôle. La beauté des sentiments qu'il s'est chargé d'exprimer, la force et l'éclat des vérites dont il se pénètre, agissent sur son esprit et sur son cœur. Tout à coup il saisit en lui le germe et les progrès d'une singulière métamorphose. Il s'aperçoit qu'il abonde dans le sens du personnage qu'il s'étudie à représenter. Il se sent devenir chrétien. Le polythéisme lui apparaît comme un tissu d'erreurs et de fables ridicules. En ce moment, une voix du ciel l'encourage et lui promet la victoire. Genest, emu et hors de lui, slotte dans une complète indécision. Il invoque tour à tour l'Olympe et le Ciel, Jupiter et le

Christ. Sur ces entrefaites, la representation commence. Genest, chargé du rôle d'Adrien, débite avec un enthousiasme toujours croissant les beaux vers dont ce rôle se compose; il entre de plus en plus dans toutes les situations qui en font partie; il s'identifie avec son personnage. D'acte en acte et de scène en scène, la métamorphose se poursuit, la transformation devient de plus en plus complète et profonde. Enfin le miracle s'opère, ou, pour mieux dire, il est opéré. Au moment où, sous le costume et dans le rôle d'Adrien, il exprime le vœu d'être baptise, et où on lui répond qu'il sera baptisé dans son sang, le ciel s'ouvre, il voit un ange qui se dispose à lui administrer le saint sacrement du baptème. Genest s'élance au-devant de ce ministre du ciel; il en reçoit le baptême, et il rentre sur la scène tout à fait chrétien. Aussitôt il rejette son masque devenu de plus en plus transparent, et qui n'avait jamais cessé de l'être. Il adopte les sentiments et les croyances d'Adrien; il les proclame; il repousse toute idée de feinte et de fiction; c'est en son propre nom qu'il parle maintenant, et il se pose hardiment devant les empereurs, devant toute leur cour et devant le peuple, comme un sectateur inébranlable de la nouvelle foi. Dioclètien le fait arrêter et le livre au preset Plancien. Celui-ci l'envoye en prison. Ses camarades font de vains efforts pour l'arracher au supplice. Marcelle vient dans sa prison pour essayer de l'ebranler; elle ne peut y parvenir. Valèrie obtient sa grâce; mais cette grâce n'est accordée qu'à la condition que Genest renoncera au christianisme. La condition est inacceptable et ne saurait être remplie. D'ailleurs l'ordre de l'empereur arrive trop tard : à peine Dioclétien a-t-il manifeste sa compassion pour l'héroïque

comédien, que le préfet vient faire le récit de sa mort et le tableau de sa constance et de sa fermeté.

Voilà, dans toute sa simplicité, le plan du Véritable Saint Genest, et, nous le répétons, il y a là quelque chose d'original et de hardi. La structure matérielle, pour ainsi dire, nous plaît également. La tragédie représentée s'emboîte heureusement dans le drame réel, qui s'emboîte à son tour, d'une manière non moins heureuse, dans l'action du mariage de Galère avec Valèrie. Le premier acte se passe en préliminaires vrais et naturels. Au second acte, nous voyons commencer la véritable pièce, le drame que va jouer Genest pour son propre compte et en son nom personnel. Bientôt commence la représentation du Martyre d'Adrien, qui occupe la fin du deuxième acte, le troisième acte tout entier, et les premières scènes du quatrième acte, formant ainsi une sorte de tragédie en trois actes. Au milieu du quatrième acte, le drame véritable reprend son cours, qui n'a point été interrompu, à proprement parler, ou qui ne l'a été qu'en apparence et pour un regard superficiel. Au cinquième acte, le véritable drame se poursuit, dégagé de la tragédie fictive, et nous voyons se terminer tout à la fois et le mariage de Galère et le triomphe de Genest.

Mais, dira-t-on, que devient l'unité d'action, au milieu de tout cela? Il semble, en effet, qu'il soit difficile de trouver de l'unité dans le Véritable Saint Genest. Et il faut bien qu'on puisse s'y tromper, au premier coup d'œil, puisque nous avons entendu des hommes de lettres et des professeurs d'éloquence compter sur leurs doigts les différentes actions qui se rencontrent dans le Véritable Saint Genest. Suivant l'opinion à laquelle nous faisons allusion ici, il y au-

rait au moins trois actions dans la pièce de Rotrou: 1° Le mariage de Galère et de Valérie; 2° Le martyre de saint Genest; 3° le martyre de saint Adrien.

Nous sommes loin de prétendre que ces trois actions ne se trouvent pas dans la pièce de Rotrou. Mais ce que nous croyons pouvoir affirmer, ou, pour mieux dire, ce que nous croyons pouvoir démontrer, c'est que cela ne nuit en rien à l'unité d'action, telle que la reclame la poëtique la plus sévère. Lorsqu'on dit qu'il doit y avoir de l'unité dans une composition dramatique, cela ne veut pas dire qu'il ne doive jamais y avoir qu'une seule et unique action. Tout ce qu'on prétend, c'est qu'il doit y avoir une action principale, une action à laquelle toutes les autres se subordonnent et se coordonnent. La véritable unité d'action, ce n'est point l'unité de fait, c'est l'unité de but, c'est l'unité de proposition, l'unité d'objet et de dessein; c'est la poursuite d'une seule et unique fin. Or, sous ce point de vue, il nous paraît impossible de ne pas rendre justice à l'œuvre de Rotrou.

Prenons d'abord l'action qui se détache le mieux de toutes les autres : le mariage de Galère et de Valèrie. Certes, il y a là un petit drame, qui a son exposition, son nœud, sa péripetie et son dénoûment. Mais s'il y a quelque chose qui saute aux yeux, c'est que cette action est complètement subordonnée au but principal que se propose le poëte : la peinture des souffrances des premiers fidèles, et le tableau de leur courage. Le mariage de Galère et de Valèrie sert d'encadrement à la représentation dramatique et à la catastrophe qui la termine. Ce mariage n'est autre chose qu'une occasion à propos de laquelle nous assistons à la conversion et au martyre d'un chrétien. On aura beau dire que les

empereurs romains et la fille de Dioclétien. Cette circonstance ne leur donne aucune prééminence sur les personnages chrétiens. Devant un auditoire chrétien, en présence de spectateurs qui viennent assister à la représentation d'un martyre, des empereurs païens sont des personnages fort secondaires, et d'ailleurs, d'après le but que s'est proposé le poëte, ces personnages ne jouent qu'un rôle tout à fait subordonné. La question qui les préoccupe n'est autre chose que l'occasion à propos de laquelle on voit s'élever la question qui nous intéresse. Le mariage du César avec la fille de l'Auguste n'est destiné qu'à encadrer le fait qui intéresse l'auditoire; il n'a donc qu'une valeur de second ordre.

Que diriez-vous d'un homme qui, placé devant un tableau de Raphaël, dirait qu'il voit là deux choses : un tableau ou une peinture, plus un cadre doré, et qui ne voudrait pas croire à l'unité de composition, sous prétexte que la toile du grand peintre est entourée d'un magnifique encadrement? A coup sûr, vous vous moqueriez de lui, et vous lui diriez que quand il s'agit de peinture, c'est à la toile qu'il faut regarder, et qu'il faut laisser de côté le cadre qui n'est là que pour servir d'accompagnement. Tel est aussi l'effet que produit sur nous le mariage de Galère et de Valérie, dans la pièce de Rotrou. C'est précisément le cadre dans lequel se trouve enchâssé le drame religieux. Et, sous ce point de vue, nous ne pouvons que donner des éloges à la sobriété de ses dimensions, et au peu de place qu'il occupe dans la composition totale.

Mais le drame religieux est double, et ici l'objection paraît plus difficile à resoudre. Nous ne croyons pas

cependant qu'elle soit insoluble. Sans doute, le martyre d'Adrien forme une action distincte. Puisque c'est un drame qui se joue, il faut bien que ce drame ait aussi son exposition, son nœud, sa péripétie et son dénoùment, et aucun de ces élements ne lui manque. Comment pourrait-on représenter une pièce qui ne serait pas une pièce? Il faut bien que le martyre d'Adrien ait le caractère d'un drame, puisqu'il forme l'objet d'une representation dramatique, et il faut que ce drame ait une certaine étendue, puisqu'il joue un très-grand rôle dans l'action totale et dans la peinture importante. Le poëte a donc eu raison de lui consacrer une bonne partie de sa pièce. Genest joue aussi un drame, de son côte, et c'est là le drame capital et essentiel, c'est là, pour nous et dans l'intention du poëte, le véritable drame, puisque le véritable denoûment n'est autre chose que le dénoûment de ce dernier drame, c'est-à-dire le martyre de saint Genest.

Ce qu'il faut voir ici, et ce qui n'est pas difficile à comprendre, c'est que les deux tragédies religieuses sont admirablement fondues ensemble, et subordonnées l'une à l'autre de la façon la plus ingénieuse et la plus naturelle; c'est là surtout ce qui nous frappe et nous seduit dans la constitution du Véritable Saint Genest, et c'est en cela que nous croyons devoir rendre hommage au génie de Rotrou. Pour saisir l'unité d'action de sa pièce, il faut se reporter à la deuxième scène du second acte, au moment où Genest est occupé à repasser son rôle. Il vient de réciter, pour la seconde fois, ces quatre vers, qui sont tirés du monologue par où doit commencer la pièce d'Adrien:

J'ai vu, ciel, tu le sais par le nombre des âmes Que j'osai t'envoyer par des chemins de flammes, Dessus les grils ardents et dedans les taureaux, Chanter les condamnés et trembler les bourreaux.

Tout à coup il s'interrompt, et s'abandonnant à ses réflexions personnelles, il s'écrie pour son propre compte:

Dicux! prenez contre moi ma défense et la vôtre;
D'effet comme de nom je me trouve être un autre,
Je feins moins Adrien que je ne le deviens,
Et prends avec son nom des sentiments chrétiens.

En ce moment le ciel s'ouvre, et Genest entend une voix qui lui dit:

Poursuis, Genest, ton personnage,
Tu n'imiteras point en vain;
Ton salut ne dépend que d'un peu de courage,
Et Dieu te prêtera la main.

On conçoit que le trouble de *Genest* ne peut que s'accroître dès que ces paroles sont prononcées; aussi le comédien reprend-il immédiatement:

Qu'entends je, juste ciel, et par quelle merveille, Pour me toucher le cœur me frappes tu l'oreille? Souffle doux et sacré qui me viens enflammer, Esprit saint et divin qui me viens animer, Et qui me souhaitant m'inspires le courage, Travaille à mon salut, achève ton ouvrage, Guide mes pas douteux dans le chemin des cieux, Et pour me les ouvrir dessille-moi les yeux.

Mais aussitôt le doute vient l'envahir. Il s'imagine que quelqu'un de ses camarades, pour se moquer de lui, lui a jeté les paroles qu'il croyait venues du ciel. Dans

l'inquiétude qui l'agite, il fait entendre cette double invocation:

Prenez, Dieux, contre Christ, prenez votre parti,
Dont ce rebelle cœur s'est presque départi;
Et toi contre les Dieux, ô Christ, prends ta défense,
Puisque à tes lois ce cœur fait encor résistance;
Et dans l'onde agitée où flottent mes esprits
Terminez votre guerre, et m'en faites le prix.
Rendez-moi le repos dont ce trouble me prive.

A peine ces derniers vers sont-ils prononcés, que le décorateur vient avertir *Genest* que la cour arrive et qu'il est temps de commencer la représentation. *Genest* lui dit:

Allons, tu m'as distrait d'un rôle glorieux Que je représentais devant la cour des cieux, Et de qui l'action m'est d'importance extrême, Et n'a pas un objet moindre que le ciel même. Préparons la musique, et laissons-les placer.

Le décorateur, frappé de la préoccupation de Genest, le suit en prononçant cet à parte :

Il repassait son rôle, et s'y veut surpasser.

Cette scène est de la plus haute importance. Il faut y voir un élement fondamental de la tragédie de Rotrou; outre qu'elle est fort belle, elle a évidemment une valeur dramatique sur laquelle il n'est pas permis de se méprendre. Cette scène forme, à proprement parler, l'exposition du veritable drame que le poëte a voulu nous offrir. Nous y voyons que Genest, en se préparant à jouer le rôle d'un martyr chrétien, se laisse aller à partager ses convictions. Il s'approprie les sentiments et les croyances du personnage qu'il va représenter. Or, c'est là une chose profondement originale. Ordi-

nairement, dans une représentation dramatique, l'acteur s'efface et disparaît; le personnage absorbe l'organe par lequel il s'exprime. Ici c'est le contraire qui arrive: l'acteur se subordonne le personnage qu'il doit représenter; il ôte son masque pour se montrer luimème et pour nous initier à ses sentiments personnels. Par ce mouvement simple et vrai, il se met en relief et en première ligne. Dès ce moment, l'intérêt du spectateur est puissamment excité, et, ce qui n'est ni moins précieux ni moins important, cet intérêt se fixe sur le comédien. Après la scène que nous venons de transcrire, il devient impossible de perdre de vue Genest; on ne peut plus oublier dans quelles circonstances véritablement extraordinaires, sous quelles impressions et dans quelles dispositions d'esprit il est monté sur la scène. Dès ce moment, la pièce d'Adrien prend son véritable caractère et se subordonne au drame dont Genest lui-même est le héros. La représentation du martyre d'Adrien n'est que le tableau pathétique et animé des progrès que font dans l'esprit et le cœur de Genest les convictions chrétiennes et l'enthousiasme des martyrs. Et le poëte a d'ailleurs pris le soin de raviver nos souvenirs et de nous indiquer ses intentions par les propos qu'il fait tenir aux spectateurs supposés. En cet acte, Genest à mon gré se surpasse, dit Dioclètien, à la fin du second acte. Ecoutons, car Genest dedans cette action passe aux derniers efforts de sa profession, dit encore Dioclètien au commencement du 4e acte. Et cependant, tant que dure la représentation d'Adrien. on peut douter que la grâce triomphe de Genest; mais enfin, au moment où se termine la pièce d'Adrien, c'est-à-dire au moment où celui-ci n'a plus qu'a subir le martyre, le triomphe de

la grâce est decidé et la metamorphose est complète. Genest rejette ensin le masque dont la transparence était devenue plus visible et plus frappante de moment en moment. Il renonce à la fiction à laquelle il s'était prêté jusque-là; il appelle par son nom de Lentule l'acteur qui jouait le rôle d'Anthisme dans la pièce d'Adrien; il s'appelle lui-même Genest. Il court recevoir le baptême qu'un ange vient lui donner. Affermi par ce sacrement et cuirassé désormais contre toute crainte, il revient sur la scène pour y professer publiquement et sérieusement, à la face des empereurs et de toute la cour, les convictions et les sentiments qu'il était censé d'abord imiter. Voilà une admirable peripétie, et, à partir de ce moment, le drame se poursuit et se termine sous le nom de Genest.

Il nous semble impossible maintenant de ne pas comprendre et de ne pas admettre l'unite du Véritable Saint Genest. Sous cette apparente duplicité d'un Saint Genest et d'un Saint Adrien se cache réellement une unité profonde, et rien ne nous paraît plus simple ni plus heureux que le procedé par lequel cette unité est obtenue. Encore une fois, c'est toujours Genest qui nous préoccupe et qui doit nous préoccuper. Grâce à la précaution prise par le poéte et à l'avertissement qu'il nous a donne, nous ne pouvons pas perdre de vue l'acteur. Une fois mis au courant de ce qui se passe en lui, nous le suivons à travers toutes les émotions que son rôle lui impose; nous recueillons toutes ses paroles, nous en pesons le ton et l'accent; nous cherchons à nous convaincre qu'il devient de plus en plus chrétien et qu'il s'assimile de plus en plus au personnage qu'il est chargé de representer. Ce qui se passe sous nos yeux est precisément le contraire de ce qui arrive tous les jours au théâtre. Ce n'est point la figure de Genest qui se cache sous la figure d'Adrien. C'est au contraire la figure d'Adrien qui disparaît sous la physionomie inspirée de Genest. Le rôle d'Adrien n'est pour lui qu'une occasion et un moyen d'exhaler l'enthousiasme qui le possède, et de s'initier de plus en plus au courage et à la fermeté nécessaires pour affronter le courroux des empereurs, et pour braver les douleurs du martyre.

Une preuve bien simple et bien frappante de l'unité du Véritable Saint Genest se tire de cette consideration qu'il n'y a, à proprement parler, qu'un seul rôle dans toute la pièce et que ce rôle est celui de Genest. Soit que Genest parle en son propre nom, soit qu'il parle au nom d'Adrien, c'est presque toujours lui qui occupe la scène, et c'est sur lui que se concentre tout l'intérêt de la situation. Sans doute, on peut remarquer, à côté de lui, Natalie et Marcelle. Ces deux derniers rôles ont quelque étendue, et présentent des details pleins de grâce et de vérité; mais par la position que Natalie occupe auprès d'Adrien et par la situation de Marcelle auprès de Genest, ce ne sont ici que des seconds rôles, dont nous reconnaissons d'ailseurs tout le mérite. Mais après Genest, après Natalie et après Marcelle, que reste-t-il? Dioclètien, Maximin, Valèrie, Plancien lui-même, ne sont pas des conceptions tout à fait nulles. Il y a quelques éléments drama_ tiques et quelques traits de caractère dans ces quatre personnages; mais évidemment ce n'est point à eux que s'interessent les spectateurs. Quant à Flavie, à Sergeste, à Lentule, etc., ce sont des personnages sans consistance et sans portee; ce ne sont pas des caractères, ce sont de véritables mannequins dont la fonction se borne à donner la replique. Les rôles de Genest et d'Adrien, qui n'en font qu'un, ne comprennent pas moins de 700 vers; les rôles de Natalie et de Marcelle en contiennent 330. Dans une pièce de 1750 vers, en voilà donc plus de 1000 qui reviennent aux trois personnages importants. Restent environ 700 vers, pour une dizaine de personnages qui n'ont tous, en definitive, qu'une importance très-secondaire. Aussi, le Véritable Saint Genest nous fait-il l'effet d'une de ces pièces antiques, telles que l'Electre, l'Antigone ou le Philoctète de Sophocle, où il n'y a reellement qu'un personnage interessant, et où l'unité d'action résulte de l'unité même du rôle et de la simplicité de la situation.

Nous comprendrions très-bien que cette dernière remarque devint l'objet d'un reproche adressé à Rotrou. On pourrait le blàmer de s'être maintenu dans une situation aussi simple et de n'avoir pas songé à agrandir le cadre de sa composition, en y introduisant des personnages en plus grand nombre et en y dessinant des caractères plus prononcés. Ce que nous ne comprenons pas très-bien, c'est qu'on lui ait reproche d'avoir péché contre l'unité d'action.

§ 4.

De la monotonie du Véritable Saint Genest. — La monotonie inevitable dans le système de Rotrou. — Efforts heureux du poète pour amoindrir cet inconvénient. — Quelques critiques de détail.

La duplicite d'action n'est pas le seul defaut qu'on ait reproché au Véritable Saint Genest. On lui a reproché aussi de la monotonie. Ici nous sommes obligés de convenir que le reproche est beaucoup plus fondé, et cependant nous n'hésiterons pas à justifier Rotrou, ou tout au moins à le defendre. Et d'abord, la monotonie

tient au sujet même de la pièce et à la manière dont le sujet a été conçu. Puisque Genest se convertit et affronte le martyre en représentant la conversion et le martyre de Saint Adrien, il est impossible que les situations ne se reproduisent pas, et voilà ce qui a rendu inévitable cette duplicité extérieure et matérielle qui se manifeste dans le Véritable Saint Genest. Genest joue une tragédie pour son propre compte, et il représente la tragédie de saint Adrien. Par conséquent, il est impossible que les élements d'un drame chrétien ne se présentent pas deux fois dans une pareille composition, et le fait est que ces éléments se reproduisent avec la plus évidente symétrie. Que nous offre en effet le drame d'Adrien? Une série de situations capitales. En premier lieu, nous voyons Adrien se confirmer dans la résolution d'affronter le martyre (scène 5° du 2e acte, monologue d'Adrien). Ensuite Flavie vient lui annoncer le courroux de l'empereur et lui dire qu'il a reçu l'ordre de l'arrêter. Adrien est chargé de chaînes et conduit en prison; Adrien est mis en présence de Maximin, et il s'établit une discussion entre le César et son officier. La femme d'Adrien vient le trouver, et le saint martyr ne se doutant pas d'abord que sa femme est chrétienne, l'avertit que ses efforts ne seront pas capables d'ébranler sa résolution. Enfin, il est conduit au supplice. Toutes ces situations se reproduisent avec la plus exacte analogie dans le drame que joue Genest en son propre nom. Et d'abord, dans la seconde scène du 2e acte, nous voyons Genest arriver au christianisme par l'étude à laquelle il se livre du rôle d'Adrien. Voilà la situation correspondante au monologue par lequel commence la pièce dont Adrien est le héros. Lorsque Genest a jeté le masque et qu'il parle en son propre nom. il se trouve face à face avec Dioclètien, et la discussion recommence entre l'empereur et le comédien. Ceci forme évidemment le pendant de la scène où Adrien s'est trouvé mis en présence de Maximin. Genest est enchaîné à son tour et conduit en prison: cela va sans dire. Enfin, pendant que Genest est en prison, sa camarade Marcelle vient le trouver, et elle essaie de le faire renoncer à ce qu'elle regarde comme une déplorable erreur. Cette scène répond évidemment à la scène qui a eu lieu entre Adrien et Nathalie; on voit que la symétrie est complète et que les situations se repondent parfaitement; mais, nous le répétons, il nous paraît impossible qu'il en fût autrement dans le système où s'est placé Rotrou.

Ajoutons, pour la justification du poëte, qu'il a cherché à déguiser cet inconvenient autant qu'il a pu, et qu'il y a réussi jusqu'à un certain point; il a même obtenu sous ce rapport tout le succès qu'il était possible de se promettre. Et en effet, quelle que soit la similitude, ou pour mieux dire l'identité du fond, dans les deux drames dont nous venons de parler, il y a la plus heureuse varieté dans les details et autant de difsérence qu'il est permis d'en supposer, grâce à la différence même qui se rencontre dans la position et dans le caractère des personnages. Adrien était un officier de l'empereur Galère; il avait d'abord persécute les chretiens avec un acharnement impitoyable. Témoin de leur courage et de leur impassibilité, il a eté frappé de l'energie des convictions qui pouvaient opérer de pareils prodiges : voilà comment il a été converti. Sa conversion une fois décidée, il se trouve aux prises avec Maximin, persécuteur farouche et grossier, qui lui reproche son ingratitude, et auquel il

répond de la manière la plus sublime. Il est ensuite confronté avec sa femme, et, dans l'entretien qu'il a avec elle, il apprend qu'elle était chrétienne avant lui, et il s'applaudit de cette circonstance. Sa femme l'encourage à ne pas reculer devant la mort. Genest est un comédien qui a d'abord employé tout son talent à persiffler, à bafouer les sectateurs de la nouvelle religion; appelé à représenter un martyr chrétien, il apprend son rôle, et son intelligence est frappée des grandes vérités qu'il est obligé de répéter pour le compte et sous le nom d'un autre. C'est en se préparant à jouer dans un drame religieux qu'il s'abreuve de maximes chrétiennes et qu'il s'enivre des idées sur lesquelles est fondée cette religion; il vient professer sa foi devant Dioclètien, empereur moins farouche, il est vrai, que Galère, mais qui se trouve d'ailleurs, à l'égard d'un pauvre comédien, dans une situation tout autre que ne l'était Galère à l'égard de son officier. Genest expose naïvement devant l'empereur ce qui lui est arrivé : il a vu un ange qui lavait dans l'eau du baptême toutes ses fautes. Il se repent d'avoir tourné en dérision les cérémonies de la religion chrétienne; son discours est rempli des plus touchantes allusions à sa profession. Lorsqu'il a été mis en prison, il est visité par Marcelle, sa camarade, qui jouait le rôle de Natalie dans la tragédie d'Adrien. Ici l'amitié la plus ingénieuse et la plus tendre remplace l'amour et le devoûment conjugal. Marcelle se livre aux hypothèses les plus plausibles sur les motiss qui ont pu porter Genest à se convertir; elle est sincèrement païenne; elle s'efforce de ramener Genest au paganisme. Genest repousse les hypothèses de Marcelle; il lui démontre la sincérité de ses convictions, combat ses préjugés, et finit par invoquer en sa faveur

le secours de la grâce. Toutes ces scènes, quoique identiques au fond avec les scènes correspondantes du Saint Adrien, sont parfaitement variées dans les détails, et tellement variées qu'il faut une certaine dose d'attention pour en saisir l'analogie et l'étroite correspondance.

Si quelque chose nous blesse dans l'ordonnance genérale du Véritable Saint Genest, c'est la 3° scène du 4° acte entre Adrien et Natalie. On voit que l'auteur a senti le besoin de prolonger la tragédie d'Adrien jusque vers le milieu du 4° acte, et c'est pour cela qu'il a ménagé une seconde entrevue entre Adrien et Natalie; mais les sentiments qu'il a mis dans la bouche de Natalie ne sont point naturels, il n'est pas convenable qu'une femme reproche à son mari de chercher à éviter la mort. Quel que soit l'enthousiasme religieux, il ne doit jamais aller jusqu'à fouler aux pieds les sentiments les plus naturels et les plus légitimes. Autrement, l'enthousiasme religieux devient du fanatisme, et Natalie se montre ici véritablement fanatique. Il y a quelque chose de plus satisfaisant dans les sentiments que le poëte a mis dans la bouche d'Adrien, à la fin de sa première entrevue avec sa femme. Natalie a voulu subir le martyre avec son mari : celui-ci l'a arrêtée; il lui a fait comprendre qu'il fallait attendre la volonté du ciel. Quelle que soit l'énergie avec laquelle il court à la mort. Adrien ne veut pas que sa femme s'expose au supplice, et cela est naturel et vrai. On peut bien braver la mort pour son propre compte; mais qui pourrait voir sans douleur la mort de ceux qui lui sont chers? Natalie dépasse donc les limites du naturel et du vraisemblable, lorsque, sur une fausse supposition, elle fait honte à son mari d'avoir recule devant le martyre, lorsqu'elle l'accable d'injures et de reproches, et même lorsque, avertie qu'elle se trompe, elle l'encourage à verser son sang et le pousse pour ainsi dire à la mort. Ce n'est point à une épouse, non plus qu'à une mère, qu'il appartient de jouer un rôle pareil et d'afficher une semblable intrépidité. Mais cela tient, encore une fois, à la nécessité où s'est trouvé le poëte de reculer jusqu'au milieu du 4° acte l'explosion des sentiments qui se sont développés dans l'âme de Genest au fur et à mesure qu'il jouait le rôle d'Adrien.

Ceci nous conduit à une autre observation : c'est que le drame d'Adrien forme une tragédie en trois actes et qu'il est représenté tout d'une haleine, sans autre interruption que celle des entr'actes qui divisent en cinq actes le drame total. Mais peut-être n'aurait-il pas été malséant que, pendant toute la durée du drame d'Adrien, le poëte nous montrât de temps en temps Genest, et qu'il nous mît en état d'apprécier et de mesurer, par quelques expressions qui lui seraient échappées, les progrès que faisaient dans son esprit et dans son cœur les vérités et les maximes dont il se nourrit à mesure qu'il joue le rôle d'Adrien. Le poëte nous a fait voir, il est vrai, avant l'ouverture de la pièce et par une ingénieuse combinaison, l'effet étrange que produisaient sur Genest les idées et les sentiments exprimés dans son rôle, et, quand la tragédie d'Adrien est finie ou à peu près finie, c'est-à-dire quand il ne reste plus au saint personnage qu'à marcher au supplice et à tendre la tête aux bourreaux, il nous montre Genest tout à fait converti et déterminé à changer en réalité ce qui n'était d'abord pour lui qu'une fiction; mais, nous le répétons, la pièce d'Adrien s'est jouée sans interruption et sans que nous vissions reparaître Genest en personne, sans qu'il soulevât de nouveau son masque pour se montrer à nous face à face. Ce n'est que par l'intermédiaire des spectateurs impériaux que le poëte nous a inities aux impressions personnelles de Genest, et encore ces renseignements sont-ils tout à fait indirects. Il n'aurait point été déplacé, ce nous semble, que Genest, dépouillant un moment son personnage, se présentât aux spectateurs véritables, et que ceux-ci fussent mis en état de suivre et de mesurer les progrès que faisaient dans son esprit et dans son cœur les sentiments et les idées du personnage qu'il était chargé de représenter; cette combinaison aurait fourni un moyen de reculer jusqu'au milieu du 4e acte la grande péripétie qui se fait en ce moment; elle aurait favorisé probablement la suppression de la seconde scène entre Adrien et Natalie, scène qui forme très-certainement une véritable disparate dans ce drame si remarquable à tous égards. Dans la combinaison adoptée par Rotrou, le spectateur reste dans l'incertitude pendant toute la durée du drame d'Adrien, et cette incertitude a quelque chose de fâcheux; car il faut bien s'imaginer que le Véritable Saint Genest n'a plus de sens ni d'unité si ce n'est point à Genest qu'on s'intéresse pendant toute la durée de cette représentation, et que les sentiments d'Adrien et les détails du drame dont il est le héros n'ont de valeur et de vie que par les impressions qu'ils produisent et par les résultats qu'ils entraînent dans l'âme du comédien qui leur sert d'interprète.

Il n'aurait pas été malséant non plus que le jeu de Genest exerçat une certaine influence sur les spectateurs impériaux, et les disposat à quelques bons senti-

ments en faveur du christianisme. On aurait pu voir, par exemple, Valèrie, la fille de l'empereur Dioclètien, se laisser entraîner à quelque sympathie pour les chrétiens; ce résultat aurait été d'autant plus naturel qu'on sait que la femme de Dioclètien, l'impératrice Prisca, et sa fille Vuleria étaient chrétiennes. Cette sympathie n'aurait fait que grandir lorsqu'on aurait vu Genest se laisser dominer lui-même par les sentiments de son personnage et passer de la fiction à la réalité. Car ce qui manque au Véritable Saint Genest, c'est le tableau de cette influence exercée par les vertus des premiers chrétiens, et surtout par le courage des martyrs sur les païens honnètes et de bonne foi, ou du moins cette influence n'y est pas mise dans un jour suffisant. Tout ce qu'on peut dire en faveur de Rotrou, c'est que dans le système général de sa composition, la conversion de Genest peut être considérée comme la suite et la conséquence de la conversion d'Adrien; mais cela n'est ni assez frappant ni assez direct. Déjà, dans la première entrevue qui a lieu entre Adrien et Natalie, nous sommes peu satisfaits d'apprendre que Natalie était chrétienne avant que son mari ne le devînt. Nous aurions préféré que Natalie se convertit au christianisme sous l'influence de son amour pour son mari. La nouvelle qu'elle est chrétienne et qu'elle a été élevée dans le christianisme, gâte une situation qui s'annonçait de la manière la plus heureuse, et qui pouvait devenir très-dramatique. Plus tard, Marcelle fait des efforts pour ramener Genest au paganisme; Genest, de son côté, ne néglige pas d'exposer devant Marcelle les vérités de la religion chrétienne; mais ses tentatives n'aboutissent à aucun résultat, et l'amitié qui unit les deux interlocuteurs ne sussit pas pour ouvrir

le cœur de Marcelle à l'action de la grâce. Il est donc permis de regretter que dans le Véritable Saint Genest on ne voie point se vérifier, d'une manière plus apparente et plus explicite, cette maxime célèbre : Sanguis martyrum semen christianorum, maxime qui est mise en relief dans beaucoup d'autres pièces analogues, telles que le Polyeucte de Corneille, le Saint Eustache de Baro et l'Illustre Comédien de Desfontaines. En admettant que la conversion de Genest puisse se rattacher à celle d'Adrien, il n'en est pas moins vrai de dire que personne ne se convertit à la suite de Genest, et que l'enthousiasme et le courage de ce dernier martyr restent complètement improductifs.

III.

PARALLÈLE ENTRE LE SAINT EUSTACHE DE BARO, LE POLYEUCTE DE CORNEILLE ET LE SAINT GENEST, DE ROTROU.

On a souvent rapproché le Saint Genest de Rotrou du Polyeucte de Corneille et du Saint Eustache de Baro. Ces trois compositions se sont suivies à une assez faible distance de temps; elles peuvent être considérées comme ce qu'il y a de meilleur et de plus remarquable parmi toutes ces pièces religieuses que la muse dramatique a fait éclore en France vers la fin du XVII° siècle et pendant la première moitié du XVII°. Le Saint Eustache de Baro fut joué en 1639, le Polyeucte est de 1640, le Saint Genest fut représenté au commencement de 1646. Il n'en fallait pas davantage pour que l'étude ou l'examen de l'une de ces tragédies appelât l'attention sur les deux autres; mais jusqu'à présent, on n'a guère considéré ces trois pièces que

comme des productions d'une même époque, on a signalé entre elles, outre l'analogie du sujet, la coïncidence chronologique. La critique n'a pas pénétré plus avant, et nous ne pensons pas qu'on se soit jamais livré à une comparaison plus approfondie, à un parallèle plus fructueux pour l'histoire de l'art dramatique et pour ses progrès futurs. C'est cette dernière tàche que nous nous proposons d'esquisser, et c'est par là que nous voulons terminer nos réflexions générales sur le Véritable Saint Genest.

Le Saint Eustache de Balthazar Baro n'est pas un drame, à proprement parler. Quoique l'auteur ait donne à sa composition la forme dramatique, on ne peut pas dire que ce soit là une véritable tragédie. Il n'y a ni action ni caractères. Or, sans action et sans caractères, que devient le drame? Nous ne ferons pas un reproche à Baro d'avoir violé les unités de temps et de lieu. Sous ce point de vue, nous serions disposés à la plus grande indulgence. Ce que nous lui reprochons, c'est d'avoir manqué aux règles fondamentales de la poésie dramatique; si nous pouvions signaler dans son œuvre une duplicité, ou même une triplicité d'action, nous nous en applaudirions dans son intérêt; mais il ne faut pas dire qu'il y a deux ou trois actions dans sa pièce: il y en a douze, ou, pour mieux dire, il n'y en a point. Sa pièce n'est qu'une suite de tableaux qui reproduisent, avec plus ou moins de bonheur et de fidélité, tous les incidents de la légende de Saint Eustache, depuis la conversion du saint personnage jusqu'à sa mort, et la légende est, comme on sait, passablement bizarre et singulièrement féconde en aventures prodigieuses. La composition de Baro est donc une véritable épopée, tranchons le mot, c'est un mystère.

Ce qui constitue le mystère, en effet, c'est que dans une composition de ce genre, il n'y a que la forme qui soit dramatique; le fond est essentiellement épique. Une suite d'aventures miraculeuses mises sous forme de dialogue, voilà le mystère: une suite de développements passionnés, un certain nombre de caractères annoncés et soutenus, voilà ce qui constitue le drame. Le Saint Eustache de Baro nous paraît donc résumer et clore cette époque qui a vu naître tant de pièces religieuses, des Saint Vincent, des Saint Alexis, des Sainte Catherine, etc., compositions aujourd'hui oubliées et ensevelies au milieu de tant d'autres ébauches de nos plus anciens dramaturges.

Et cependant, si nous mentionnons ici le Saint Eustache, c'est que le caractère que nous venons de lui assigner n'est pas tellement exclusif, qu'il n'y ait dejà dans cette pièce quelques germes de tragédie et quelques intentions dramatiques. Nous y avons remarqué la fin du 1er acte qui n'est pas tout à fait indigne du théâtre. Nous y avons remarqué aussi le 5e acte qui contient une véritable tragédie, mais une tragédie qui n'a pas pu se développer dans un aussi petit espace. On voit avec plaisir, en lisant la pièce de Baro, que nous sommes en 1639, et que, grâce à l'impulsion puissante de Corneille, le véritable drame commence à se faire jour.

Entre le Saint Eustache et le Polyeucte, il y a un monde; car il y a un génie dramatique du premier ordre. Quoique les deux compositions se soient suivies, sur la scène, à un an d'intervalle, il est impossible de mesurer la distance qui les sépare. Le Polyeucte est un drame; c'est une veritable tragedie. S'il y a ici du merveilleux, si le ciel intervient encore dans les

évènements, une large part y est faite à l'homme et à la nature humaine; il y a ici des caractères, des développements passionnés; il y a ce qui constitue le drame, ce qui fait l'essence de la poësie dramatique.

Ce que nous disons du *Polyeucte*, nous le dirons également du *Véritable Saint Genest*. Ici encore nous sommes sur le terrain du *drame*; nous avons rompu avec le *mystère*. Ce n'est pas pour rien qu'il s'est écoulé cinq ou six ans entre le *Polyeucte* et le *Véritable Saint Genest*. *Rotrou* était aussi un génie dramatique. Il avait vu et admiré le *Polyeucte*; il avait mis à profit les leçons de son maître; il s'était inspiré de ses chefs-d'œuvre.

Nous nous sommes expliqués ailleurs sur la nature et le caractère du *Polyeucte* (1). Nous avons fait de cette pièce une étude attentive, et nous croyons avoir démontré qu'au point de vue d'une critique impartiale, mais rigoureuse, le *Polyeucte* pèche contre l'unité d'action. Il y a deux drames dans le *Polyeucte* : il y a la pièce religieuse, dont *Polyeucte* est le héros, et dans laquelle *Félix* et *Pauline* jouent un rôle. Il y a le sujet profane dont *Pauline* et *Sévère* sont les personnages importants, auquel *Félix* prend part jusqu'à un certain point, et auquel *Polyeucte* reste à peu près étranger.

Cela posé, il est bien entendu que nous ne prétendons pas comparer le Véritable Saint Genest avec la tragédic profane qui se joue entre Pauline et Sévère. La comparaison serait impossible, et, dans tous les cas, elle serait parfaitement stérile. C'est avec le Polyeucte proprement dit que nous voulons comparer le Véritable Saint Genest. Ce sont les deux tragédies religieuses que

⁽¹⁾ Recueil de la Société libre de l'Eure, 2e série, tome V, page xxvIII.

nous voulons rapprocher l'une de l'autre. Ainsi compris, le parallèle présente quelque interêt et quelque utilite, et, du point de vue que nous venons d'indiquer, peut-être nous sera-t-il permis de revendiquer en faveur de *Rotrou* une sorte de supériorité relative sur *Corneille*. La prétention peut paraître un peu hardie et un peu paradoxale; mais un paradoxe n'est pas nécessairement une erreur.

Le bien et le mal ont leurs consequences; les règles de l'art, pas plus que les règles morales, ne sont ni arbitraires ni steriles; elles sont fondées sur la raison même; et, comme leur observation entraîne des résultats avantageux, il est impossible que leur violation ne se traduise pas aussi par quelque inconvénient. La duplicite du Polyeucte a dù porter ses fruits. S'il y a deux actions dans la pièce de Corneille, il s'ensuit rigoureusement que l'une nuit à l'autre, et c'est un fait dont il est facile de se convaincre par un examen sérieux et attentif. Le drame religieux est étouffé sous les développements du drame profane. Le premier ne prend pas toute la place qu'il devrait occuper. Quelques-uns de ses éléments essentiels sont supprimés; d'autres sont singulièrement écourtes. Les chrétiens du Polyeucte ne sont pas des hommes, et les païens n'y sont pas paiens. Les premiers ne semblent plus tenir à la terre; les seconds sont trop occupes d'autre chose pour s'abandonner franchement et complètement à leurs sympathies et à leurs antipathies religieuses. Et non seulement la tragedie chretienne manque d'ampleur, de vérité, de profondeur; mais si l'on y regarde de près, on s'apercevra que la question religieuse s'y pose un peu tardivement, qu'elle n'y est traitée que d'une manière indirecte, qu'elle se présente comme de biais et de côté. Les deux premiers actes du Polyeucte sont remplis en grande partie par l'exposition et par les premiers développements du drame profane. Ils ne se rattachent à la tragédie religieuse que par deux scènes fort courtes entre Polyeucte et Néarque. Jusqu'à la fin du second acte, la conversion de Polyeucte est un secret entre lui et son ami, et toute l'attention des autres personnages se porte sur la situation respective de Pauline et de Sévère. La question religieuse ne se pose réellement qu'au 3e acte, lorsque Stratonice vient faire à Pauline le récit de ce qui s'est passé au temple, et c'est ici surtout qu'on peut se convaincre de la vérité de cette assertion que le sujet religieux n'est abordé que d'une manière indirecte. C'est au 3^e acte que la question religieuse envahit la scène; c'est là seulement que tous les personnages sont mis au courant de la nouvelle situation de *Polyeucte*, et c'est justement dans ce 3° acte que Polyeucte ne paraît point. La démarche solennelle qu'il vient de faire, les sentiments qu'il éprouve, les émotions qu'il a excitées autour de lui, tout cela ne nous est connu que par un récit mis dans la bouche d'un personnage inférieur, aussi indigne qu'incapable d'apprécier les évènements qu'il raconte. Ce que ce 3e acte nous fait voir, c'est moins la profession de foi de Polyeucte que le contre-coup que son changement de religion produit dans sa famille. Nous voyons que la conversion de Polyeucte a troublé l'harmonie entre sa femme et son beau-père. Nous assistons à une discussion entre Pauline et Félix, au sujet de Polyeucte; mais nous ne voyons pas Polyeucte prendre fait et cause pour sa nouvelle religion, et venir luimême expliquer et justifier sa conduite. A la fin du

3º acte, nous entendons Félix dire à Albin qu'il va trouver son gendre dans sa prison, et qu'il va essayer de le faire fléchir. Au commencement du 4e acte, nous apprenons, de la bouche de Polyeucte, que cette entrevue a eu lieu et que Félix a succombé dans sa tentative. Ainsi, Félix et Polyeucte se sont vus, ils ont discuté ensemble. Le beau-père et le gendre ont fait assaut d'éloquence; le représentant du culte officiel et le sectateur de la religion nouvelle ont déployé tous leurs efforts; il y a eu une lutte ouverte entre la vérité et l'erreur; le christianisme et le paganisme en sont venus aux mains par l'organe de Polyeucte et de Félix, et nous n'y étions pas, et c'est justement le moment que le poëte a choisi pour faire baisser la toile et pour nous renvoyer! Au 4e acte, Polycucte et Pauline sont enfin mis en présence l'un de l'autre. Le néophyte chrétien se trouve devant sa femme, qui n'est pas chrétienne; mais, hélas! cette rencontre n'a rien de spontané ni de volontaire de part ou d'autre. Pauline est venue à cette entrevue par l'ordre de son père. Polyeucte, de son côté, subit cet entretien comme l'occasion d'une lutte qu'il redoute et d'un danger qui l'épouvante. Il suit de là que les deux époux ont beaucoup de peine à lier une conversation suivie et que leur entretien est passablement décousu. D'un autre côté, il faut convenir que Pauline est bien mal préparée à une pareille conversation. Pauline n'est ni païenne ni chrétienne; elle est, sur la question religieuse, d'une ignorance complète et d'une indifférence glaciale. Elle ne pense ni à Dieu, ni au ciel, ni à la vie future. Voilà un personnage singulièrement préparé pour attaquer un homme dont l'enthousiasme religieux déborde de toutes parts, ou pour soutenir ses attaques.

Toutes les verités religieuses que Polyeucte lui adresse glissent à travers ses oreilles comme un vain bruit, comme un murmure sourd et inintelligible. Polyeucte ne connaît que sa conviction religieuse, et le vif désir qu'il éprouve de mériter la palme du martyre. Pauline s'est fait un point d'honneur de n'ouvrir aucune chance à l'amour de Sévère; son idée fixe, c'est de ne pas devenir veuve, et de rester attachée à l'homme que son père lui a donné pour époux. Chacun des deux interlocuteurs s'enferme obstinément dans son point de vue. Il n'est pas étonnant qu'ils ne puissent pas se mettre d'accord, qu'ils ne puissent pas même se comprendre. Il y a donc quelque chose de pénible et de faux dans cette grande scène du 4e acte, entre Polyeucte et Pauline; malgré des beautés de détail, et à la juger dans son ensemble, c'est une scène manquée et qui ne produit pas l'effet qu'elle devait produire, qu'elle pouvait produire, sans aucun doute, si les personnages eussent été placés dans une position plus naturelle et plus vraie. Au 5e acte, nous voyons pour la première fois Polyeucte et Félix mis en présence l'un de l'autre. Mais, d'abord que pouvons-nous espérer de Félix, maintenant que nous savons que Pauline a échoué auprès de son mari? Ensuite, nous ne tardons pas à apprendre que Félix n'est pas de bonne foi. Il veut tromper son gendre. Cette circonstance ne peut que gâter la scène. Félix fait trop beau jeu à Polyeucte. Le chrétien triomphe trop facilement d'un paganisme tel que celui de Félix. Survient Pauline, qui ne s'inquiète ni du paganisme ni du christianisme. Tout ce qu'elle veut, c'est que son mari ne soit pas tué. Du reste, qu'il renonce au christianisme, et qu'il vive, ou qu'il demeure chrétien, et que son père lui fasse grâce, pcu lui importe. L'essentiel pour elle, c'est que la mort de son mari ne la livre point aux entreprises amoureuses de Sévère. Que devient la question religieuse au milieu de pareilles considérations? N'estil pas évident que cette question disparaît et s'efface, et que le drame chrétien est étouffé sous les étreintes parasites de la tragédie profane qu'on a placée à côté de lui, et à laquelle on a laissé prendre un si large développement? Mais Polyeucte et Félix restent inébranlables l'un et l'autre. Pauline succombe; ni comme épouse, ni comme fille, elle n'obtient aucun succès. Polyeucte est conduit à la mort. Pauline, témoin de son supplice, est frappée par un coup de la grâce. Elle revient confesser la foi chrétienne. Cette conversion est parfaitement miraculeuse, et le poëte ne nous a montré chez Pauline ni une idée, ni un sentiment par où la grâce pùt pénétrer dans son esprit ou dans son cœur. La conversion de Félix n'est pas mieux motivée que celle de Pauline. Le ciel reprend ici tous ses droits; la nature humaine disparaît complètement; le drame fait place à l'épopée.

Voilà le Polyeucte, tel qu'il se revèle à une étude attentive et impartiale; et, encore une fois, en nous exprimant ainsi, nous entendons toujours parler du Polyeucte proprement dit, c'est-à-dire de la tragédie religieuse qui se trouve dans la pièce de Corneille. Nous laissons toujours de côté la tragédie profane qui s'y trouve accolée, et qui forme, sans contredit, un drame très-intéressant. Or si tel est le caractère du Polyeucte, il nous semble évident que les reproches que nous lui adressons sont la conséquence forcée de la duplicité que Corneille a laissé s'établir dans sa composition.

Le Véritable Saint Genest ne pèche point, quoi qu'on

en ait dit, contre l'unite d'action. Il y a, dans la pièce de Rotrou, une unité profonde et que nous avons essayé de démontrer. De là naît, suivant nous, le véritable mérite de la pièce. La question religieuse y est nettement et franchement posée dès le début. L'artiste ne s'y préoccupe évidemment que d'une seule chose : le courage des martyrs et le triomphe de la religion chrétienne. Les néophytes y épousent hardiment et publiquement la responsabilité de leurs œuvres; ils se montrent animés du prosélytisme le plus ardent. Il y a des païens dans le Saint Genest, et des païens de bonne foi, des païens qui paraissent croire à la vérité et à la valeur de leur dogme. Les païens et les chrétiens s'y posent en face les uns des autres. Leurs sentiments et leurs doctrines s'entrechoquent sous les yeux du spectateur, et de manière à produire les plus puissantes émotions. Les discussions qui s'établissent entre Maximin et Adrien, entre Dioclètien et Genest nous donnent une idée de ce qu'aurait pu être, traitée de la main de Corneille, la scène qui s'est passée entre Félix et Polyeucte, dans la prison de ce dernier, scène que l'auteur du Polyeucte nous a dérobée, au grand détriment de son œuvre, et au désappointement évident du spectateur animé de sentiments religieux, et venant chercher au théâtre des émotions religieuses. Les scènes qui se passent entre Adrien et Natalie, entre Genest et Marcelle montrent également ce qu'aurait pu devenir, grâce au génie de Corneille, la scène du IVe acte, entre Polyeucte et Pauline, si Pauline avait été moins préoccupée de sa passion pour Sévère, et de la passion de Sévère pour elle, et si surtout le poëte n'avait pas eu la malheureuse précaution de

faire de *Pauline* une *indifférente*, et de lui arracher du cœur jusqu'à la plus petite fibre religieuse.

En nous laissant aller naïvement, comme on le voit, à l'expression de notre manière de voir et de sentir, nous sommes loin de nous dissimuler tout ce qu'il y a de hardi et de paradoxal à rabaisser un des plus magnifiques chefs-d'œuvre de Corneille, et à mettre le Véritable Saint Genest au-dessus du Polyeucte. Mais nous avons fait nos réserves. Nous n'entendons pas parler de la tragédie profane qui se trouve unie, dans le Polyeucte, au sujet religieux. Nous n'établissons de comparaison qu'entre des sujets analogues. C'est sous ce point de vue seulement, et dans cette limite, que nous sommes plus satisfaits du Véritable Saint Genest que du Polyeucte. Au reste, tout le monde est libre de nous contredire, et, comme nous mettons dans nos réflexions la plus entière bonne foi, nous serons les premiers à indiquer les armes dont on peut se servir contre nous. Il y a un moyen bien simple de nous sermer la bouche et de nous couvrir de confusion; c'est de nous citer, dans le *Polyeucte*, dans le *Polyeucte* proprement dit, bien entendu, dans la tragédie religieuse, des passages qui, pour la franchise et la netteté de la situation, pour la verité et la profondeur du sentiment, et quelquefois même pour la beauté et l'énergie de l'expression, puissent être jugés supérieurs ou même equivalents aux passages suivants du Véritable Saint Genest.

GENEST.

Dieux, prenez contre moi ma défense et la vôtre; D'estet comme de nom je me trouve être un autre; Je seins moins Adrien que je ne le deviens. Et prends avec son nom des sentiments chrétiens.

Je sais, pour l'éprouver, que par un long étude L'art de nous transformer nous passe en habitude, Mais il semble qu'ici des vérités sans fard Passent et l'habitude et la force de l'art, Et que Christ me propose une gloire éternelle Contre qui ma défense est vaine et criminelle; J'ai pour suspects vos noms de Dieux et d'immortels; Je répugne aux respects qu'on rend à vos autels; Mon esprit à vos lois secrètement rebelle, En conçoit un mépris qui fait mourir son zèle; Et, comme de profane enfin sanctifié, Semble se déclarer pour un crucifié. Mais où va ma pensée, et par quel privilége Presque insensiblement passé-je au sacrilege, Et du pouvoir des Dieux perds-je le souvenir? Il s'agit d'imiter, et non de devenir.

.

@/))9

MAXIMIN.

Qu'entreprends je, chétif, en ces lieux écartés, Où, lieutenant des dieux justement irrités, Je fais d'un bras vengeur éclater les tempêtes, Et poursuis des chrétiens les sacriléges têtes, Si, tandis que j'en prends un inutile soin, Je vois naître chez moi ce que je fuis si loin? Ce que j'extirpe ici dans ma cour prend racine, J'élève auprès de moi ce qu'ailleurs j'extermine. Ainsi notre fortune, avec tout son éclat, Ne peut, quoi qu'elle fasse, acheter un ingrat.

ADRIEN.

Pour croire un Dieu, seigneur, la liberté de croire Est-elle en votre estime une action si noire, 2e Série, Tom. VI. Si digne de l'excès où vous vous emportez,

Et se peut-il souffrir de moindres libertés?

Si jusques à ce jour vous avez cru ma vie
Inaccessible même aux assauts de l'envie,

Et si les plus censeurs ne me reprochent rien.

Qui m'a fait si coupable en me faisant chrétien?

Christ réprouve la fraude, ordonne la franchise,

Condamne la richesse injustement acquise,

D'une illicite amour défend l'acte indécent,

Et de tremper ses mains dans le sang innocent:

Trouvez-vous en ces lois aucune ombre de crime,

Rien de honteux aux siens, et rien d'illégitime?

MAXIMIN.

Insolent! est-ce à toi de te choisir des dieux?

Les miens, ceux de l'empire et ceux de tes aïeux,

Ont-ils trop faiblement établi leur puissance

Pour t'arrêter au joug de leur obéissance?

Dieux, vous avez un foudre, et cette félonie

Ne le peut allumer et demeure impunie!

Vous conservez la vie et laissez la clarté

A qui vous veut ravir votre immortalité,

A qui contre le ciel soulève un peu de terre,

A qui veut de vos mains arracher le tonnerre,

A qui vous entreprend et vous veut détrôner

Pour un dieu qu'il se forge et qu'il veut couronner!

Inspirez-moi, grands Dieux, inspirez-moi des peines

Dignes de mon courroux et dignes de vos haines,

Puisque à des attentats de cette qualité,

Un supplice commun est une impunité.

ADRIEN.

Tais-toi, femme, et m'écoute un moment.

Par l'usage des gens et par les lois romaines,
La demeure, les biens, les délices, les peines,
Tout espoir, tout profit, tout humain intérêt,
Doivent être communs à qui la couche l'est.

Mais que, comme la vie et comme la fortune,
Leur créance toujours leur doive être commune,
D'étendre jusqu'aux dieux cette communauté,
Aucun droit n'établit cette nécessité.
Supposons toutefois que la loi le désire,
Il semble que l'époux comme ayant plus d'empire,
Ait le droit le plus juste et le plus spécieux,
De prescrire chez soi le culte de ses dieux.

.

Que fais-tu? tu me suis! quoi! tu m'aimes encore?

Oh! si de mon désir l'effet pouvait éclore!

Ma sœur, c'est le seul nom dont je te puis nommer!

Que sous de douces lois nous nous pourrions aimer!

Tu saurais que la mort par qui l'âme est ravie

Est la fin de la mort plutôt que de la vie;

Qu'il n'est amour ni vie en ce terrestre lieu,

Et qu'on ne peut s'aimer et vivre qu'avec Dieu.

NATALIE (embrassant son mari).

Oh! d'un Dieu tout-puissant merveilles souveraines!

Laisse-moi, cher époux, prendre part en tes chaînes;

Et, si ni notre hymen, ni ma chaste amitié

Ne m'ont assez acquis le nom de ta moitié,

Permets que l'alliance enfin s'en accomplisse

Et que Christ de ces fers aujourd'hui nous unisse;

 Tous deux dignes de mort, et tous deux résolus, Puisque nous voici joints, ne nous séparons plus; Qu'aucun temps, qu'aucun lieu, jamais ne nous divisent: Un supplice, un cachot, un juge nous suffisent.



GENEST.

Ah! Lentule! en l'ardeur dont mon âme est pressée, Il faut lever le masque et t'ouvrir ma pensée : Le Dieu que j'ai haï m'inspire son amour; Adrien a parlé, Genest parle à son tour. Ce n'est plus Adrien, c'est Genest qui respire La grâce du baptême et l'honneur du martyre. Mais Christ n'a point commis à vos profanes mains Ce sceau mystérieux dont il marque ses saints. Un ministre céleste, avec une eau sacrée, Pour laver mes forfaits fend la voûte azurée; Sa clarté m'environne, et l'air de toutes parts Résonne de concerts, et brille à mes regards. Descends, céleste acteur; tu m'attends, tu m'appelles. Attends, mon zèle ardent me fournira des ailes; Du Dieu qui t'a commis dépars moi les bontés.

Suprême majesté, qui jettes dans les âmes
Avec des gouttes d'eau de si sensibles flammes,
Achève tes bontés, représente avec moi
Les saints progrès des cœurs convertis à ta foi;
Faisons voir dans l'amour dont le feu nous consomme,
Toi le pouvoir d'un Dieu, moi le devoir d'un homme;
Toi l'accueil d'un vainqueur sensible au repentir,
Et moi, seigneur, la force et l'ardeur d'un martyr.

Et vous, chers compagnons de la basse fortune

Qui m'a rendu la vie avecque vous commune, Marcelle, et vous, Sergeste, avec qui tant de fois J'ai du Dieu des chrétiens scandalisé les lois, Si je puis vous prescrire un avis salutaire, Cruels, adorez-en jusqu'au moindre mystère, Et cessez d'attacher avec de nouveaux clous Un Dieu qui sur la croix daigna mourir pour nous. Ce monde perissable et sa gloire frivole Est une comédie où j'ignorais mon rôle; J'ignorais de quel feu mon cœur devait brûler; Le démon me dictait quand Dieu voulait parler; Mais depuis que le soin d'un esprit angélique Me conduit, me redresse et m'apprend ma réplique J'ai corrigé mon rôle, et le démon confus, M'en voyant mieux instruit, ne me suggère plus. Ecoutez donc, Césars, et vous, troupes romaines, La gloire et la terreur des puissances humaines, Mais faibles ennemis d'un pouvoir souverain Qui foule aux pieds l'orgueil et le sceptre romain: Aveuglé de l'erreur dont l'enfer vous infecte, Comme vous des chrétiens j'ai détesté la secte, Et si peu que mon art pouvait exécuter Mon honheur consistait à les persécuter. Mais par une bonté qui n'a point de pareille, Et par une incroyable et soudaine merveille Dont le pouvoir d'un Dieu peut seul être l'auteur, Je deviens leur rival de leur persécuteur. Je renonce à la haine et déteste l'envie Qui m'a fait des chrétiens persécuter la vie;

Leur créance est ma foi, leur espoir est le mien; C'est leur Dieu que j'adore; enfin je suis chrétien.

Je vous ai divertis, j'ai chanté vos louages; Il est temps maintenant de réjouir les anges, Il est temps de prétendre à des prix immortels, Il est temps de passer du théâtre aux autels, Si je l'ai mèrité, qu'on me mène au martyre: Mon rôle est achevé, je n'ai plus rien à dire.



MARCELLE.

Eh bien, Genest, cette ardeur insensée Te dure-t-elle encore, ou t'est-elle passée? Si tu ne fais pour toi, si le jour ne t'est cher, Si ton propre intérêt ne te saurait toucher, Nous osons espérer que le nôtre possible En cette extrémité te sera plus sensible, Que t'étant si cruel tu nous seras plus doux, Et qu'obstiné pour toi tu fléchiras pour nous : Si tu nous dois chérir, c'est en cette occurrence; Car, séparés de toi, quelle est notre espérance? Par quel sort pouvons-nous survivre ton trépas? Et que peut plus un corps dont le chef est à bas? Ce n'est que de tes jours que dépend notre vie; Nous mourrons tous du coup qui te l'aura ravie; Tu seras seul coupable, et nous tous en effet, Serons punis d'un mal que nous n'aurons point fait.

GENEST.

Si d'un heureux avis vos esprits sont capables, Partagez ce forfait, rendez-vous en coupables, Et vous reconnaîtrez s'il est un heur plus doux Que la mort qu'en effet je vous souhaite à tous. Vous mourriez pour un Dieu dont la bonté suprême Vous faisant en mourant détruire la mort même, Ferait l'éternité le prix de ce moment, Que j'appelle une grâce et vous un châtiment.

MARCELLE.

O ridicule erreur de vanter la puissance D'un Dieu qui donne aux siens la mort pour récompense! . Si je t'ose parler d'un esprit ingénu, Et si le tien, Genest, ne m'est point inconnu, D'un abus si grossier tes sens sont incapables; Tu te ris du vulgaire et lui laisses ses fables; Et pour quelque sujet, mais qui nous est caché, A ce culte nouveau tu te feins attaché. Peut-ètre que tu plains ta jeunesse passée, Par une ingrate cour si mal récompensée: Si César en effet était plus généreux Tu l'as assez suivi pour être plus heureux: Mais dans toutes les cours cette plainte est commune Le mérite bien tard y trouve la fortune. Notre métier surtout, quoique tant admiré, Est l'art où le mérite est moins considéré. Mais peut-on qu'en souffrant vaincre un mal sans remède? Qui sait se modérer, s'il veut, tout lui succède. Pour obtenir nos fins n'aspirons point si haut; A qui le désir manque aucun bien ne défaut. Si de quelque besoin ta vie est traversée, Ne nous épargne point, ouvre-nous ta pensée: Parle, demande, ordonne, et tous nos biens sont tiens. Mais quel secours, hélas! attends-tu des chrétiens? Le rigoureux trépas dont César te menace, Et notre inévitable et commune disgrâce.

GENEST.

Marcelle, avec regret j'espère vainement De répandre le jour sur votre aveuglement,

Puisque vous me croyez l'âme assez ravalée, Dans les biens infinis dont le ciel l'a comblée, Pour tendre à d'autres biens, et pour s'embarrasser D'un si peu raisonnable et si lâche penser. Non, Marcelle, notre art n'est pas d'une importance A m'en être promis beaucoup de récompense; La faveur d'avoir eu des Césars pour témoins M'a trop acquis de gloire et trop payé mes soins. Nos vœux, nos passions, nos veilles et nos peines, Et tout le sang enfin qui coule dans nos veines, Sont pour eux des tributs de devoir et d'amour Où le ciel nous oblige en nous donnant le jour ; Comme aussi j'ai toujours, depuis que je respire, Fait des vœux pour leur gloire et pour l'heur de l'empire: Mais où je vois s'agir de l'intérêt d'un Dieu Bien plus grand dans le ciel qu'ils ne sont en ce lieu, De tous les empereurs l'empereur et le maître, Qui seul peut me sauver comme il m'a donné l'être, Je soumets justement leur trône à ses autels, Et contre son bonheur ne dois rien aux mortels. Si mépriser leurs dieux est leur être rebelle, Croyez qu'avec raison je leur suis infidèle; Et que, loin d'excuser cette infidélité, C'est un crime innocent dont je fais vanité. Vous verrez si des dieux de métal et de pierre Seront puissants au ciel comme on le croit en terre, Et s'ils vous sauveront de la juste fureur D'un Dieu dont la créance y passe pour erreur; Et lors ces malheureux, ces opprobres des villes, Ces femmes, ces enfants et ces gens inutiles, Les sectateurs enfin de ce crucifié, Vous diront si sans cause ils l'ont déifié. Ta grâce peut, seigneur, détourner ce présage, Mais, hélas! tous l'ayant, tous n'en ont pas l'usage; De tant de conviés bien peu suivent tes pas, Et, pour être appelés, tous ne répondent pas.

Dans les passages que nous venons de citer, nous avons pris à tâche de reproduire des éléments essentiels à un drame chrétien, c'est-à-dire des situations et des sentiments qui font essentiellement partie d'une tragédie religieuse, ou, si l'on aime mieux, des détails tels que toute tragédie religieuse doit en contenir de semblables ou d'équivalents; ce qu'on pourrait appeler, en d'autres termes, des lieux communs d'une tragédie religieuse. Ces passages ne sont pas les seuls, dans le Saint Genest, qui présentent ce caractère; mais nous avons laissé de côté ceux dont on trouverait facilement les analogues dans le Polyeucte de Corneille. Ces derniers ne sont ni les plus remarquables ni les plus nombreux. Quant aux passages que nous avons recueillis, ils sont profondément originaux, et nous sommes singulièrement frappés de deux choses : 1° que ces morceaux sont des eléments constitutifs de toute pièce où l'on voudra représenter la conversion et le triomphe d'un saint martyr ; 2° que ces passages manquent complétement dans le *Polyeucte*. Il n'en faut pas davantage pour établir cette supériorité relative, dont nous avons parlé, du Véritable Saint Genest sur le Polyeucte.

Ce qui fait le mérite du *Polyeucte*, c'est que c'est un drame. Il y a dans le *Polyeucte* une action du plus haut intérêt. Nous y trouvons un certain nombre de *caractères* admirablement dessinés et parfaitement soutenus, des *nœuds* bien liés, et des *péripéties* remarquables. Mais les éléments les plus dramatiques de la pièce sont empruntés à ce drame profane qui se joint au drame religieux, qui l'enlace et le pénètre, et qui en étouffe les développements naturels et nécessaires. Ce qui fait le défaut du *Polyeucte*, c'est qu'il est double, d'où il résulte que la tragedie religieuse, ecourtee dans ses de-

veloppements, n'y produit qu'un tableau fort exigu, et que non-seulement le sujet chrétien y est mutile, mais que la question religieuse n'y est présentée que d'une manière indirecte, et que le saint martyr n'y est peint, pour ainsi dire, que de profil.

Ce qui fait le merite du Véritable Saint Genest, c'est qu'il est un. La situation du personnage important ne s'y complique d'aucun élement étranger. La question religieuse y est largement et directement posée. Le drame chretien y prend toute l'ampleur et tout le developpement convenables, dans le système de l'auteur. Les situations capitales d'une tragédie religieuse y sont abordées franchement et hardiment esquissées. Le spectateur y trouve à peu près tout ce qu'il a droit d'attendre dans un pareil sujet traité par un écrivain du XVII^e siècle. Ce qui fait le défaut du Saint Genest, c'est que les éléments dramatiques n'y sont pas assez abondants. Sauf l'enthousiasme religieux, aucune autre passion ne s'y produit avec énergie. Il n'y a pas assez de caractères. Le nœud est trop simple, et les péripéties n'y sont pas assez nombreuses. Maximin et Dioclètien sont des personnages peu animés et d'une nuance un peu pâle. Il n'y a guère que Genest, et, à côté de lui, Marcelle, qui soient des créatures vivantes et animées. Mais ceci nous mène directement à une nouvelle question.

En étudiant le *Polyeucte*, nous avons cru nous apercevoir qu'il était double, et nous avons essayé de démontrer cette duplicité. Mais nous ne nous sommes pas contentés d'établir le fait; nous avons essayé d'en pénétrer la cause, et nous croyons l'avoir trouvée dans la nature même du sujet traité par *Corneille*, et dans le point de vue où il s'est placé pour traiter un pareil su-

jet. La conversion des gentils, au point de vue du dogme catholique, est un miracle de la grâce. Le fait, ainsi consideré, est plus épique que dramatique de sa nature. Pour peu qu'on abonde dans le principe théologique, on se met dans l'impossibilité de construire un drame sur une conversion réputée miraculeuse. Mais si notre observation est juste, elle s'applique à Rotrou aussi bien qu'à Corneille. Rotrou a traité le même sujet que Corneille, c'est-à-dire, du moins, un sujet tout-à-fait analogue. Il l'a traité du même point de vue. La conversion de Genest est, pour lui, comme celle de Polyeucte pour Corneille, un effet miraculeux de la grâce. Si donc la conversion et le martyre de saint Polyeucte, envisages de ce point de vue, ne pouvaient pas fournir à Corneille la matière d'une tragédie, il s'ensuit rigoureusement que la conversion et le martyre de Saint Genest, envisagés du même point de vue, ne pouvaient pas non plus offrir à Rotrou la matière d'une tragédie analogue. La conclusion est rigoureuse, en effet; la consequence est nécessaire, et, loin de la nier ou de la dissimuler, nous nous proposons, au contraire, de la tirer nous-même et de la mettre en relief.

Le Polyeucte est double, nous l'avons dit. Corneille a ajouté un sujet profane au sujet religieux que lui fournissait la légende. Mais le Saint Genest est double aussi. Corneille a fait deux tragédies; mais Rotrou a traité deux fois le même sujet. Le Saint Genest est une seconde édition du Saint Adrien. Sans doute, nous avons essayé de demontrer l'unité intime du Saint Genest, et nous croyons à la solidité de notre démonstration. Nous avons fait voir comment la pièce de Saint Adrien et la représentation dont elle est l'objet servent à allu-

lumer et à entretenir l'enthousiasme de Genest. C'est en jouant le rôle d'Adrien que Genest s'enivre de christianisme et s'inspire du courage des martyrs. Mais enfin la situation de Genest est parfaitement analogue à celle d'Adrien. Le comédien et le héros passent par les mêmes phases, traversent les mêmes peripéties et arrivent l'un et l'autre au même dénouement. La tragédie réelle et la tragédie fictive sont construites d'après le même plan. Ce sont les mêmes éléments essentiels et fondamentaux. Sans doute encore, nous avons dû tenir compte à Rotrou des efforts heureux qu'il a faits pour dissimuler autant que possible cette identité de fond entre les deux pièces. Il y a, comme nous l'avons fait voir, la variété la plus satisfaisante dans les details. Mais enfin, les deux pièces ont une analogie frappante; et, quelle que soit la beauté et la solidité du fil qui les rattache, il n'en est pas moins évident que l'unité profonde et fondamentale du Saint Genest laisse subsister et apercevoir cette duplicité extérieure et matérielle d'un Saint Genest et d'un Saint Adrien.

Ici pourtant, on pourrait encore, ce nous semble, donner l'avantage à Rotrou. Corneille a fait deux tragedies distinctes; c'est évident. A un sujet religieux, il a joint un sujet profane. Rotrou a traité deux fois le même sujet. Dans le Polyeucte, il y a véritablement duplicité, dans toute la rigueur et toute la sévérité du terme. Dans le Saint Genest, il y a plutôt répetition ou redite. Avec Corneille, nous sortons de la question religieuse, nous perdons de vue notre néophyte, nous nous livrons à des émotions purement profanes. Avec Rotrou, nous ne sortons pas un instant de la question religieuse. Nous avons constamment sous les yeux des chretiens et des paiens; toutes nos emotions sont ho-

mogènes; mais nous revenons sur nos pas, et nous parcourons deux fois le même chemin.

Ce qui résulte de tout ceci, c'est que le vice du Polyeucte et le vice du Saint Genest tiennent au même principe et découlent de la même source : la difficulté de faire une tragédie en cinq actes avec la conversion et le martyre, lorsqu'on s'enferme d'une manière trop absolue dans le point de vue théologique qui fait de la conversion un pur effet de la grâce divine, et qu'au lieu de multiplier les éléments dramatiques, et de profiter, dans ce dessein, des détails qui sont consignés dans les légendes, on semble prendre à tâche, comme l'a fait Corneille, de supprimer l'homme et d'effacer les éléments de la nature humaine, dans cette grande et solennelle évolution morale qu'on appelle un changement de religion, et dans les conséquences plus ou moins redoutables qui l'ont accompagnée jusqu'à ce jour.

En résumé, les trois pièces de Baro, de Corneille et de Rotrou nous paraissent offrir un progrès aussi manifeste que satisfaisant, dans la manière de concevoir et de traiter le sujet qui fait le fond de ces trois compositions. Le Saint Eustache est un mystère, nous l'avons dit; mais c'est un mystère qui annonce le drame. La fin du 1er acte contient déjà des éléments dramatiques. Le 2e, le 3e et le 4e actes sont de l'épopée toute pure; mais le 5e acte est très-remarquable. La question religieuse s'y pose enfin. Au moment de se rendre au temple pour remercier les dieux de ses victoires, Eustache se proclame chrétien. Dès ce moment, la tragédie commence. Tous ses amis l'abandonnent. L'amitié de l'empereur se change en haine. L'impératrice lui retire sa protection. Il est menacé du dernier supplice; sa

femme et ses enfants partagent sa conviction et s'associent à son heroïsme. Les quatre personnages subissent le martyre; Ormond, témoin de leur courage, se convertit. Tous ces détails se pressent et s'accumulent. La tragédie, obligée de se mouvoir dans les limites d'un seul acte, ne peut pas s'y développer. Elle y etouffe, c'est évident; mais enfin elle y est; et rien n'est plus facile que de l'y voir. Le Polyeucte est une tragédie. La question religieuse s'y pose plus hardiment que dans le Saint Eustache; elle s'y pose beaucoup plus tôt. Mais Corneille n'a pas cru pouvoir remplir ses cinq actes avec les émotions, les angoisses et les périls d'un néophyte; dans tous les cas, il ne l'a pas voulu. Il a jugé à propos de rattacher au sujet religieux une tragédie profane qui occupe une grande place dans son œuvre. Cette tragédie est fort belle; mais, quelle qu'elle soit, elle efface un peu la noble figure de Polyeucte; elle réduit considérablement le rôle et l'importance du saint martyr. Le Saint Genest, pas plus que le Polyeucte, n'est un mystère; c'est une veritable tragédie, et une tragédie exclusivement religieuse. Rotrou a choisi un sujet qui se prètait mieux à l'unité d'action, à l'unité de but ou de proposition. Par une combinaison aussi simple qu'ingénieuse, il a su introduire et maintenir une unité profonde là où semble éclater d'abord la plus évidente duplicité. Un seul objet le préoccupe; il poursuit un but unique; le tableau du courage et des périls de l'Eglise primitive. Sa composition se développe largement et hardiment. Toutes les situations de son sujet sont esquissées à grands traits; tous les sentiments que comporte son œuvre sont vigoureusement exprimes. Ses personnages se présentent de face, et ne nous derobent aucun des points de vue qui peuvent nous les rendre intéressants. Mais, par la nature du sujet qu'a choisi Rotrou, ou, pour mieux dire, par la manière dont il a modifié la legende, en mettant dans la bouche de Genest et de ses camarades, une pièce sérieuse, il s'est mis dans la nécessité de traiter deux fois son sujet et de se répéter. Toutes les situations de la pièce sont belles et magnifiques; mais elles s'y redoublent. Le Saint Genest offre une reproduction fidèle du Saint Adrien. C'est toujours la même question; mais c'est la même question traitée deux fois. Voilà comment Rotrou est parvenu à remplir les cinq actes de sa tragédie; voilà comment il a paré à l'inconvénient d'un sujet religieux exploité du point de vue catholique, d'une conversion qui se fait sous l'influence immédiate de la grâce, et où l'on ne tient pas suffisamment compte des éléments de la nature humaine, et des conditions terrestres dans lesquelles se trouve placé le néophyte.

Et notre observation nous paraît tellement juste, et le Véritable Saint Genest confirme si bien ce que nous avons dit au sujet du Polyeucte, que la pièce de Rotrou, loin d'infirmer notre principe, nous en offre au contraire une double démonstration. Et, en effet, non-seulement le Saint Genest reproduit le Saint Adrien, mais le Saint Adrien se reproduit lui-même en quelque sorte. La discussion entre Maximin et Adrien est précédée d'une discussion analogue entre Flavie et Adrien. A la première entrevue d'Adrien et de Natalie succède une seconde entrevue entre l'officier de Galère et sa jeune femme. Les quatre scènes que nous indiquons ici forment deux à deux une double répétition. Tant il est vrai, ce nous semble, que nous avons saisi le point fondamental de la question, et que nous avons eu raison de

dire qu'il est difficile de bâtir une tragédie en cinq actes sur le fait d'une conversion religieuse, lorsqu'on s'obstine à faire d'un pareil événement un fait exclusivement épique, et qu'on abonde assez complètement dans le point de vue d'une intervention miraculeuse de la grâce divine, pour oublier le rôle important que jouent. dans une pareille aventure, les élements de la nature humaine; ce qui revient à dire, en definitive, qu'il est difficile de faire un drame, avec un sujet dont on retranche les éléments véritablement dramatiques.

La conclusion générale à laquelle nous sommes conduits par une étude attentive du Saint Eustache, du Polyeucte et du Véritable Saint Genest, c'est que le fait d'une conversion religieuse, le tableau des périls et des catastrophes qui l'accompagnent, sont des faits éminemment dramatiques, mais que la poësie dramatique n'a point encore saisis, à notre connaissance, dans leur veritable nature, et qu'elle n'a point encore représentés sous le point de vue qui lui est propre. Après les chefs-d'œuvre, dont la poesie dramatique nous a déjà dotes, en ce genre, il y a quelque chose à faire. Il y a à concevoir et à executer le veritable drame que comporte un pareil sujet. Sans repudier les croyances catholiques, et sans sortir du point de vue qui nous présente toute conversion comme l'effet d'une intervention miraculeuse, il est permis de peindre les sentiments qui precèdent, qui accompagnent et qui suivent l'action de la grâce; il est facile de représenter le néophyte au milieu des circonstances qui l'environnent, au milieu des passions qui luttent contre la voix du ciel. Les obstacles qu'il rencontre, les périls qu'il affronte, les douleurs qu'il brave, le glorieux triomphe qu'il obtient peuvent fournir à l'artiste les plus magnifiques tableaux et devenir la source des plus puissantes émotions. Le poëte n'a point à se plaindre des matériaux qui sont à sa disposition. Les faits historiques abondent; les annales de l'Eglise chrétienne sont remplies d'une multitude de relations toutes pleines d'intérêt et d'originalité. Il n'y a rien de plus facile que d'y trouver le sujet d'une composition dramatique. Il ne faut pas se mettre en frais d'invention. Le point principal nous paraît être, ici, de conserver autant que possible les éléments de la réalité, et de s'appliquer à relever, à développer et à mettre en œuvre les détails souvent pleins de grâce, de naturel et de vérité que nous ont conservés, avec autant de goût que de bonheur, les pieux légendaires qui ont recueilli une à une les pages du martyrologe.

En attendant, il est aisé de voir que les trois pièces dont nous venons de parler, forment, jusqu'à ce jour, les monuments les plus remarquables que la poësie dramatique ait élevés à propos du fait qui leur sert de fond à toutes les trois. Les deux dernières surtout sont des monuments impérissables du génie dramatique des écrivains français au XVII^e siècle. Si le Saint Genest nous a paru l'emporter, à certains égards, sur le Polyeucte, il faut reconnaître aussi qu'il lui est postérieur de cinq ou six ans, et que, dans la plupart des choses de ce monde, il suffit de venir le dernier pour faire tourner à son profit les efforts de ceux qui nous ont précédés dans la carrière. Le Polyeucte a servi de modèle au Saint Genest, et ce n'est pas un de ses moindres mérites que d'avoir produit un pareil rejeton. Outre la gloire d'avoir inspiré Rotrou, Corneille a eu le bonheur d'introduire dans sa tragédie religieuse, une pièce profanc de la plus grande beauté. Cette circonstance n'a

pas peu contribue au succès de sa tragedie, en fournissant à la pièce les éléments dramatiques que son auteur n'a pas su ou n'a pas voulu tirer du sujet chretien. Rotrou a eu le mérite éminent de faire une tragédie exclusivement religieuse, et de n'exploiter, dans son œuvre, que les situations qui se rapportent à un pareil sujet. Sa pièce y a gagné d'être le tableau le plus complet et le plus fidèle que nous possedions d'une conversion religieuse. Quoi qu'il en soit, le l'olyeucte et le Saint Genest sont deux pièces de la même famille, qui ne peuvent être separées l'une de l'autre, qui sont destinees à rester unies et rapprochées, dans l'histoire de l'art, et que la critique fera toujours bien d'associer l'une à l'autre, dans ses observations et dans ses recherches sur la poésie dramatique.

NOTICE

SUR LOUIS PICHOU, DE LOUVIERS (1);

par M. Sauvage,

Membre de la Société.

Il existe à Louviers, dans notre département, un ouvrier maçon laborieux, rangé, économe, père de cinq garçons qu'il élève bien, par son exemple surtout, qui s'est fait remarquer par plusieurs belles et courageuses actions. Ce brave homme s'appelle Louis-Marin Pichou. Il est né le 10 septembre 1798, dans la commune de Chambray-sur-Eure; mais les habitants de Louviers s'honorent de l'avoir pour concitoyen, car il habite cette ville depuis 26 ans.

Dans la nuit du 29 au 30 mars 1820, un incendie éclata dans la filature de M. Mary-Dubois, à Louviers. Accouru des premiers, Pichou éteignit le feu, qui

(1) Cet article est emprunté à un petit livre destiné à la lecture des enfants des écoles primaires dans les cinq départements de la Normandie.

Sous le titre: Petit Monthyon de la Normandie, M. Sauvage, membre de la Société et professeur au collége d'Evreux, a réuni des notices sur toutes les personnes qui, dans la Normandie, se sont distinguées par leurs actes de courage civil, de dévoûment et de charité. Inspirer aux enfants les sentiments généreux par les exemples qui se sont manifestés presque sous leurs yeux, c'est une œuvre utile qu'il faut encourager.

Le Petit Monthyon est sorti des presses de l'imprimerie Louis Tavernier et Cie et n'attend plus que l'autorisation du conseil royal de l'instruction publique pour répandre de bonnes et saines notions dans nos écoles primaires. dejà avait embrasé tout le plancher d'un appartement.

I e conseil d'administration de la compagnie d'Assurance Mutuelle pour les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure lui décerna une médaille d'argent qui lui fut remise par M. le maire de Louviers. Sur cette médaille étaient gravés ces mots : Hommage au dévoûment du sieur Pichou, 1820.

Le 25 août 1826, pendant la nuit, le feu avait pris dans une autre fabrique. Pichou était là encore, là où il y avait le plus de danger, tout au haut de l'édifice. Tandis qu'il n'est occupé que de porter secours, tout à coup le plancher sur lequel il se trouve s'écroule sous ses pieds, et le brave pompier reste suspendu à un pan de mur, au-dessus d'un abîme de feu. On le croit tombé au milieu des flammes; aussitôt dans la foule on se dit : « Pichou est mort! »

Sa femme était là, et cette parole lui causa une si forte révolution qu'elle en mourut quelque temps après.

Pichou n'était pas mort : les autres pompiers ses camarades étaient arrivés à temps jusqu'à lui pour le sauver.

Mais voici un acte dans lequel Pichou a montré qu'il ne craint pas d'exposer sa propre vie et celle même de ses enfants, quand il s'agit de sauver quelqu'un de ses semblables.

Le 21 janvier 1845, à huit heures du matin, deux ouvriers étaient occupés à creuser un puits pour le service du bureau d'octroi de Louviers, sur la route d'Evreux. Déjà arrivés à une profondeur de 15 à 16 mètres, ils allaient commencer les travaux de maçonuerie. Tout à coup les terres s'eboulèrent et les deux

ouvriers furent engloutis. On entendait les cris des deux malheureux. Ils n'étaient point morts; mais comment parvenir jusqu'à eux, à travers un trou tortueux, embarrassé de planches, de cercles, de galets que le moindre choc pouvait faire rouler encore, de manière à les écraser plus promptement? Et puis quel homme oserait pénétrer dans ce gouffre tout prêt à se refermer, où, selon toutes les apparences, il perdrait luimème la vie sans sauver celle d'aucun des deux ouvriers engloutis?

Quel homme l'oserait! c'est Pichou.

Pichou est père d'une nombreuse famille qu'il nourrit par son travail. Si sa famille le perdait, que deviendrait-elle! N'importe. Deux hommes comme lui, deux ouvriers honnêtes comme lui, comme lui pères de fa mille peut-être, sont en danger de périr s'ils ne sont promptement secourus : il n'écoute que son excellent cœur. Il s'attache une corde autour de la ceinture et se fait descendre.

Arrivé aux terres éboulées, il rampe, glisse, se tord, appelle les deux ouvriers, entend qu'il est près de l'un d'eux. Mais un étai l'arrête. Après avoir bien examiné les choses et consulté un maître charpentier, de crainte de commettre une imprudence, il scie l'étai et le remonte. Puis il redescend aussitôt, et, malgré bien d'autres difficultés, il parvient à sauver l'un des deux hommes.

Mais il en reste un au fond du gouffre; le malheureux se nomme Aubé. Pichou se fait descendre de nouveau. A environ 1 mètre 12 au - dessous de ses pieds, il entend Aubé; hélas! il reconnaît avec douleur qu'il ne peut l'atteindre.

Cependant, il y a plus bas encore un passage bien

étroit; peut-être un enfant y passerait. Pichou appelle un de ses fils; cet appel fait fremir toutes les personnes qui sont autour du puits. L'enfant obéit sans hesiter; il va joindre son père, pour mourir avec lui, si son père doit mourir. Dieu veille sur tous les deux!

Le père et le fils reconnurent qu'Aubé était enfoui presque tout entier dans le galet, que son corps était engagé dans des debris de planches qui soutenaient les terres et qu'on ne pouvait scier; ils se bornèrent à debarrasser son visage de la terre qui le recouvrait, afin que du moins il pût respirer.

Pendant huit jours Aubé est resté dans cette affreuse position. Pichou et son noble enfant ne pouvaient rien faire de plus. Pendant huit jours, ils sont allés, à tour de rôle, lui porter de la nourriture, le consoler, l'encourager, passer avec lui leurs moments de repos et lui expliquer les travaux qu'on avait entrepris pour le sauver.

Un autre puits avait été creusé, sous la direction de l'ingenieur en chef du département de l'Eure, à côté de celui au fond duquel était Aubé.

I e 28 janvier, à quatre heures du soir, on parvint à le retirer et à le transporter à l'hospice. Malheureusement, la gangrène s'étant déclarée sur tout son corps, qui n'etait qu'une plaie, le pauvre Aubé mourut au bout de quelques jours.

Le dévoûment de Pichou dans cette dernière occasion n'est point reste sans récompense.

Le puits a conservé le nom de puits Aubé. Un honorable proprietaire de Louviers, M. Odoard du Haze, a donne à Pichou un terrain de 4 ares, pres du puits Aube, et des materiaux de construction. Le conseil municipal de Louviers lui a accordé une somme de

1,000 fr., en exprimant le vœu que « cette somme servit et contribuât à lui construire sur le terrain qui lui était donné par M. Odoard du Hazé, auprès du puits Aubé, une petite maison, au – dessus de la porte de laquelle serait écrit en grosses lettres le nom de Pichou! » (1)

(1) Notice sur Pichou, par Alph. Marquet *.

20 Juin 1846.

^{*} La maison a été construite; les armes de la ville de Louviers sont gravées sur la façade; mais le conseil municipal a trouvé les frais de construction trop élevés sans doute, et il n'a voté pour Pichou qu'une somme d'argent.

RAPPORT

FAIT, DANS LA SEANCE DU 26 AVRIL 1846,

Au nom de la Commission chargée de juger le Concours de Poésic

OUVERT SUR CE SUJET:

POUSSIN ET SON MONUMENT;

PAR M. SAINTE-BEUVE,

Secretaire de cette Commission.

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée, dans votre dernière séance générale, de juger le concours de poésie ouvert par la Société sur ce sujet: Nicolas Poussin et son Monument, s'est assemblée les 21 et 25 mars, et le 1^e avril (1). Elle a commencé par se constituer, en nommant pour son président M. Ange Petit, et pour secretaire celui de ses membres qui, en vertu de cette designation, ajoute en ce moment un procès—verbal à tous ceux que vous lui avez déjà fait rédiger.

L'attention des membres de la Commission avait été appelée, quelques jours avant la première séance, sur les moyens qui leur étaient offerts, soit par votre Bi-

(1) 1846. Etaient membres de la Commission: MM. F. Bagot, Billard, Cassen, Th. Delhomme, Dupontavice, Duwarnet, L. Fouché, Gazan père, Guindey, L'Hopital, Petit, Picard, Sauvage, Sauval et Tavernier; les membres du Bureau en faisaient partie de droit. MM. de Salvandy, Gaude, Gazan, L'Hopital et Dupontavice n'ont pu assister aux seances.

bliothèque, soit même par le Recueil de vos travaux, de raviver leurs souvenirs sur Poussin et son œuvre. De plus, on avait pris soin de rassembler dans le local où ils siégeaient, tout ce qui pouvait rendre présent au milieu d'eux le génie du grand artiste. Son portrait, le modèle de la statue projetée, la gravure de celle qu'exécuta Julien et que possède l'Institut, deux copies assez bonnes du Coriolan et des Bergers d'Arcadie, soixante estampes, environ, données par Landon d'après ses principaux tableaux (1), ses Lettres, recueillies par l'Académie des Beaux-Arts, enfin quelques ouvrages sur sa vie, entouraient d'une atmosphère Poussinienne, si ce mot nous est permis, ceux qui, pour bien apprécier l'Eloge de Poussin, devaient, avant tout, l'apprécier lui-même.

Vous savez que trente-huit pièces de vers avaient été envoyées au concours avant le 31 décembre 1845, jour fixé comme terme de rigueur. Une trente-neuvième pièce était arrivée au commencement de janvier; mais cette production était telle qu'on a pu, sans regret et, en définitive, sans préjudice pour l'auteur, lui appliquer la déchéance prononcée par le programme.

Vous comprenez que ce qu'il y avait à faire tout d'abord, c'était d'éliminer toutes les œuvres trop faibles pour prétendre, lors même qu'il n'y en eût pas eu de meilleures, soit au prix, soit à une mention : en un mot, de débarrasser l'arène de tous les concurrents qui ne faisaient que nombre, afin de concentrer l'attention des juges sur les athlètes vraiment dignes de soutenir une lutte sérieuse.

La première seance a été consacrée à cette opéra-

⁽¹⁾ Dans les Annales du Musée.

tion, et, pour l'accomplir en toute sûreté de conscience, il a suffi souvent, vous le comprenez encore, de ne lire qu'une partie, plus ou moins considérable, des productions soumises à l'examen.

Trente-deux pièces furent ainsi trouvees unanimement, nous ne dirons pas trop légères, car il en est plusieurs pour lesquelles cette métaphore aurait un sens tout-à-fait inexact, mais d'une valeur insuffisante. Sur les six qui furent réservees, deux furent lues tout entières dans cette première séance, et la Commission eut, dès ce moment, l'agréable conviction que le prix serait honorablement merité.

Les quatre pièces qui restaient furent distribuees à autant de membres de la Commission, chargés de les lire à la deuxième séance. Deux de ces pièces, ainsi que la Commission le reconnut à l'unanimité au début de cette réunion, n'avaient été separées de l'ivraie que par un scrupule excessif. Ce n'était pas, il est vrai, du grain de la plus mauvaise qualité; mais c'etait, si vous le voulez, du méteil; et il fallait du froment, ou quelque chose d'approchant; il fut donc rejete dans le tas condamné. On me passera, je l'espère, ces images dans une Societé avant tout agricole.

Quatre numéros surnagèrent donc, en définitive, au-dessus de ce cataclysme de poésie. Je dis quatre numéros; car vous savez que cette marque, prosaíque mais commode, est employée, en pareille circonstance, pour distinguer avec plus de facilité les champions, dont la visière reste baissée, c'est-à-dire dont le nom reste secret tant que dure le combat, et qui ne montrent provisoirement, pour signe de reconnaissance, qu'une devise, moins aisée à enoncer qu'un chiffre.

Voici ces numéros et leurs devises ou épigraphes :

18: Macte animo.

27: Je n'ai rien négligé (mot de Poussin).

30 : Et in Arcadia ego.

37: On demandait un jour à Poussin comment il avait pu atteindre, dans son art, ce haut degré de perfection auquel il était parvenu; il répondit: « Je n'ai rien négligé. »

Ces quatre pièces furent lues avec soin, ecoutees avec attention. Pour les numéros 30 et 37, c'était la première epreuve. Des observations accompagnèrent çà et là et suivirent cette lecture. Nulle décision ne fut encore prise cependant : nulle opinion même ne fut nettement exprimee sur la prééminence de telle ou telle production; mais il était assez facile de voir que, pour beaucoup de membres, l'incertitude avait cesse dans cette seance, et que, s'ils se taisaient, c'était pour laisser à la réflexion tous ses droits, et aussi pour n'exercer aucune influence sur leurs collègues moins entraînés. On s'ajourna donc à huitaine : et tous ceux qui avaient besoin, pour determiner ou confirmer leur résolution, d'une comparaison faite dans le silence du cabinet, se passèrent les uns aux autres, dans cet intervalle, les quatre manuscrits.

A l'ouverture de la troisième seance, la Commission jugea convenable d'arrêter quelques dispositions se rattachant, soit comme preliminaires indispensables, soit comme accessoires, au jugement qu'elle devait rendre. Par suite, elle decida :

- 1° Qu'avec le prix, il serait décerné deux mentions honorables;
 - 2' Que le prix consisterait en une medaille d'or de

100 fr., à l'effigie de Poussin, s'il était possible (1), et en une somme de 500 fr., puisque, comme vous le savez, Messieurs, grâce à la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique, le prix, qui était de 300 fr., dans l'origine, est aujourd'hui doublé;

3° Qu'un exemplaire de la pièce couronnée, écrit ou imprimé sur vélin, serait déposé dans le piédestal de la statue;

4º Que cette pièce serait, si l'auteur y consentait (2), distribuee gratuitement, au nombre de 500 exemplaires, lors de l'inauguration;

5° Que les trois pièces jugées dignes du prix et des mentions honorables, seraient inserées dans le Recueil de vos travaux (3);

6° Enfin, que le résultat du concours serait publié officiellement dans cette seance; mais que le couronnement du lauréat, ou, si vous l'aimez mieux, la délivrance solennelle de la médaille, ainsi que la proclamation des mentions honorables, n'auraient lieu qu'à votre séance publique, ou lors de l'inauguration de la statue, si cette solennité précède la séance.

Quant à la lecture de la pièce couronnée, lors de l'inauguration, vous savez qu'elle est promise par le programme.

- (1) On s'est assuré, depuis cette décision, qu'elle est facile à exécuter. Une médaille d'or de 100 fr. est du même module (36 millimètres) que celles des prix dits de Rome, lesquelles portent l'effigie de Poussin. Le coin, fait exprès, appartient à l'Institut, qui ne se refusera certainement pas à le prêter à la Société, sous l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.
 - (2) Il y a consenti avec empressement.
 - (3) V. l'Avis en tête du volume.

Ces divers points régles, sauf votre approbation (1), il n'y avait plus qu'à passer au jugement.

Ici s'éleva une question qui fut assez promptement résolue.

Quelques membres, tout en reconnaissant, avec leurs collègues, qu'une discussion approfondie de l'ensemble et des détails des quatre pièces de vers, exigerait beaucoup de temps sans exercer aucune influence utile sur le résultat, attendu que la poésie se sent et ne se démontre pas, demandaient toutefois que le vote de chacun fût motivé en quelques mots. Ce mode fut repoussé par la majorité. Elle considéra que, si une critique detaillée était inutile, à plus forte raison en serait-il de même de motifs formulés avec concision, en supposant, ce qui est douteux, qu'on puisse donner de cette manière, sur la supériorité de telle œuvre poetique à l'égard de telle autre, des motifs qui méritent ce nom: ainsi, pour ne rien gagner, on perdrait l'avantage qu'offrait le vote secret, comme garantie, non pas de l'indépendance des opinions (elle ne pouvait être ici en question), mais de leur parfaite spontanéité. Cet abandon de chacun à lui-même n'aurait d'ailleurs offert quelque danger que dans le cas où, la decision suivant immédiatement l'examen, quelque chance eût été ainsi laissée aux surprises du premier mouvement; mais huit jours s'étaient écoulés depuis les lectures : pendant ces huit jours , les manuscrits avaient circulé de main en main : ce que les oreilles avaient seules perçu d'abord, les yeux l'avaient ensuite consciencieusement contrôlé; les juges, d'ail-

⁽¹⁾ Cette approbation a été donnée par la Société dans la séance même.

leurs etaient tous de ceux pour lesquels la poesie a des charmes et qui peuvent se rendre compte de leurs jouissances: que desirer encore, sinon que le vote fût l'expression complètement fidèle du sentiment de chacun d'eux? Et qui oserait affirmer que ce resultat eût autant de chances de se produire dans le vote public que dans le vote secret? Ainsi, aucun inconvenient de ce dernier côté, et quelque chose à gagner peut-être: il fut donc decide que les opinions seraient formulees par des billets, portant uniquement le numero de la pièce preferee.

Les membres presents etaient au nombre de treize (1); il n'y manquait aucun de ceux qui avaient pris part à l'examen.

Au premier tour de scrutin, ouvert pour le prix, le n° 37 obtint l'imposante majorité de onze voix contre deux données au n° 18.

La première mention honorable fut ensuite accordee au n° 27 par neuf voix contre quatre, dont trois donnees au n° 18, et une au n° 30.

Ensin, la deuxième mention honorable au n° 30, par neuf voix contre quatre, données au n° 18.

Il fut alors procede à l'ouverture des billets cachetés contenant les noms des trois auteurs, et il en résulta que :

Le Prix était decerné à M. Edouard CREMIEU, né à Nîmes, demeurant à Paris;

La première Mention à M. Théodore Guiard, professeur de rhetorique au college royal de Rouen;

Et la seconde à M. *Prosper* Blanchemain, ne à Rouen, demeurant à Paris.

⁽¹⁾ V. ci-dessus, page 264, en note.

Les autres billets furent brûles, ainsi que le voulait le programme.

Comme vous l'avez remarqué peut-être, il se trouve que les deux premières pièces ont la même épigraphe: Je n'ai rien négligé, réponse de Poussin à quelqu'un qui lui demandait le secret de ses chefs-d'œuvre, s'il faut en croire le chartreux qui s'est caché sous le nom de Vigneul-Marville (1). Ce hasard n'est peut-être singulier qu'en apparence. Le mot de Poussin, authentique ou non, caractérise parfaitement son génie, dont la méditation est l'essence : choisir ce mot et le mettre en relief quand on se dispose à célébrer le grand artiste, c'est d'abord témoigner que l'on comprend bien son sujet : c'est, d'autre part, se mettre à soi-même devant les yeux un programme difficile, mais stimulant. Ayant ces chances pour eux, il est moins étonnant que l'un des deux concurrents ait touché le but, et que l'autre y ait approché.

La pièce couronnee, Messieurs, rendra au prix que vous avez propose, et qui est destine à quelque retentissement, l'honneur qu'elle en aura reçu. Elle domine les autres, d'abord par l'importance de la composition. Dans cette espèce de symphonie poetique, qui ne compte pas moins de sept cents vers, sont chantes tour-à-tour, la vie, le caractère, le genie, les études, les œuvres de Poussin: sa gloire, enfin, c'est-à-dire cette admiration qui grandit autour de son nom depuis deux siècles, et aujourd'hui lui élève un monument trop longtemps attendu. Pour étreindre ce qu'embrassait un plan aussi large, il fallait etudier à fond l'hon-

⁽¹⁾ D. Bonaventure d'Argonne, Mélanges d'Histoire et de Littérature, t. 3, p. 153.

me et ses productions: comprendre parfaitement l'un, sentir parfaitement les autres. Cette condition essentielle a été remplie par l'auteur de la manière la plus remarquable: chaque stance, chaque vers, pour ainsi dire, témoigne qu'avant d'appeler à lui l'inspiration, il a retenu à ses côtés, pendant de longues heures, l'observation et l'etude. Aussi, rien de banal dans la pensee, rien qui puisse s'appliquer à un autre peintre aussi bien qu'à Poussin : et, au contraire, une appréciation aussi originale qu'élevée de ses œuvres, même upe interprétation nouvelle donnée à quelques-uns de ses plus beaux tableaux, sur lesquels il semblait qu'il n'y eût plus rien à dire. Le plan, très-ingénieux, répond avec bonheur au titre indiqué par vous : Poussin et son Monument: d'un bout à l'autre de la pièce, en effet, la statue et celui qu'elle représente sont en scène. Quant à l'exécution proprement dite, à la forme extérieure du poëme, il semblerait qu'après le patient travail qui a certainement précédé cette mise en œuvre, l'imagination alourdie eût dû fléchir dans son vol: il n'en est rien: l'expression a autant de chaleur et d'éclat que si le poète n'était qu'un poëte, et qu'il ne se fût pas montré, avant tout, penseur profond, et même érudit. N'oublions pas de signaler enfin la variéte, la souplesse du rythme, et l'heureuse application qui est faite de ses modes divers aux diverses parties du sujet.

Voici maintenant ce que cette production a contre elle:

Un merite d'abord : c'est que, pour la bien apprécier, il faut connaître, nous ne disons pas à fond, mais enfin il faut connaître et estimer à leur valeur Poussin et son œuvre. Avec toutes les allusions qu'elle renferme à ses actions, à ses paroles, à ses ecrits, à ses systèmes, à ses peintures, aux intentions qu'il y a semées si abondamment, et souvent, dans son goût pour l'allégorie, sous une forme si enigmatique, on est exposé, si l'on ne comprend tout ce que le poëte a compris luimème, non-seulement à ne pas goûter, mais encore à prendre pour des expressions obscures ou forcées, ce qui, dans des conditions contraires, apporte à l'esprit une foule d'idees et de souvenirs, et lui cause ce plaisir si vif qui naît du sous-entendu deviné. C'est par là d'ailleurs que la pièce de M. Crémieu regagnera sur la qualité du public auquel elle est destinée, ce qu'elle perdra sur la quantité.

Elle a encore contre elle des défauts, et il serait fort extraordinaire qu'il en fût autrement; mais, par bonheur, ils sont tous de ceux qu'il est le moins difficile de corriger ou d'atténuer. Ce sont çà et là quelques vers faibles, prosaïques, des tournures embarrassées, des formes lourdes et penibles; mais évidemment la plupart de ces parties de mauvais aloi n'ont été admises qu'à cause de la précipitation imposée à l'exécution d'une œuvre si étendue dans un temps si court, dont la meilleure partie a dû être absorbée par des études préliminaires. Le lauréat travaillera, dans le loisir qui lui reste, à remplacer le moëllon et le plâtre par le marbre ou au moins par la pierre, et sa modestie, son ardeur du mieux sont telles, que le devoir de ses amis sera de limiter ces corrections qu'il s'exagère beaucoup, et d'empêcher qu'il ne gâte son œuvre, en poursuivant l'idéal et l'impossible.

La première des pièces mentionnées se distingue surtout par une chaleur vraie, une touche énergique, le sentiment vif et juste, l'appréciation sym-2º Série, Tom. VI.

pathique des chefs-d'œuvre du maître et des qualites de l'homme, un rhythme ferme et plein, qui s'a-mollit dans une juste mesure quand la pensée vient à s'attendrir; mais on désirerait une conception plus originale, une expression plus constamment juste et poétique.

La seconde a pour elle beaucoup de pureté et d'harmonie. Le mode Lydien, comme dirait Poussin, c'est-à-dire doux et mélancolique, est celui que l'auteur affectionne; aussi l'épigraphe qu'il a choisie: Et in Arcadià ego, semble-t-elle avoir donne le ton à toute son œuvre. Mais Poussin n'a fait dans les vallons de l'Arcadie que des excursions, et, pour le suivre sur les hauteurs où son génie austère aimait surtout à séjourner, peut-être eût-il fallu un vol plus élevé et plus soutenu.

Nous ne pousserons pas plus loin, Messieurs, cette partie de notre rapport, où nous risquons de n'être plus, malgré notre désir, l'interprète fidèle de votre Commission. Dans peu de temps, d'ailleurs, vous pourrez juger vous-mêmes les trois vainqueurs et leurs juges. Ce dont nous sommes assuré, c'est que vous vous feliciterez hautement d'avoir ouvert ce concours. Il a tenu tout ce qu'on devait en attendre: il a été vraiment digne du grand homme que vous vouliez honorer, et de la circonstance solennelle qui vous avait suggére cette pensée. Deux nobles Muses seront noblement fêtees le même jour : ut Pictura Poesis.

EXPOSITION HORTICOLE DES 21-24 MAI 1846 (1),

(4me DEPUIS LA FONDATION.)

RAPPORT

PAIT, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 MAI,

par M. Cavernier,

Membre de la Commission d'horticulture formée au sein de la Société.

MESSIEURS,

Nous constatons avec une vive satisfaction le progrès croissant de notre horticulture. La Société libre de l'Eure peut, à bon droit, se montrer fière du résultat qu'elle a obtenu en moins de trois années.

Nous nous souvenons tous de la première tentative d'exposition qui eut lieu à Evreux, en automne 1844. C'était dans la petite salle du conservatoire des instruments agricoles. A grand'peine on put la remplir, et chaque exposant ne se présentait qu'avec une hésitation dont il est difficile de se rendre compte aujourd'hui. Sans doute il s'y trouvait des produits recommandables; sans doute il y avait une trace, ou plutôt un symptôme des efforts dont chacun était capable;

⁽¹⁾ Les trois pièces qui suivent n'ont pu être mises, dans le volume, à la place que leur assignait leur nature

mais enfin ce n'etait pas à proprement parler, une exposition.

Depuis lors, quel changement? Vous en êtes les temoins; pendant trois jours vous avez vu, vous avez
admiré ces produits aussi parfaits qu'intéressants. La
population entière d'Evreux, qui a successivement
parcouru notre salle d'exposition a été unanime, et
si nous avons encore des desirs à former, nous concevons du moins l'assurance qu'ils pourront être satisfaits. Ce n'est plus seulement Evreux qui concourt:
c'est Louviers, c'est Verneuil, ce sont même des communes moins importantes, telles que le Vaudreuil,
Glisolles, la Guéroulde et la Croix-Saint-Leufroy.

Et ce progrès si visible à l'exposition est encore plus sensible dans la culture des jardins, et même dans la consommation.

Je parle de la consommation, et ce n'est pas le point le moins intéressant du but que nous nous proposons. Si vous voulez rassembler vos souvenirs et vous reporter de quelques années en arrière, vous vous rappellerez sans doute l'état de vos marchés. En ce temps-là, chaque legume, chaque fruit paraissait au temps fixe par la nature. L'horticulture ne differait de l'agriculture que par les produits. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, fort modeste d'ailleurs, les laitues ne se montraient sur le marché que vers le mois de Juin, et il fallait attendre Juillet pour voir poser sur sa table des chicorees.

Aujourd'hui, Mai n'est pas encore terminé, et déjà les chicorees ne sont plus des primeurs, et depuis long-temps les laitues crèpes sont pour ainsi dire usees. Si je voulais passer à des produits plus importants, je vous signalerais les artichauts qui sont abondants, les

pois, les choux-fleurs, les pommes de terre et même les melons. Ce sont là des progrès réels, constants, dont toute la population profite.

A la vérité, on se plaint souvent de la cherté de ces primeurs; mais s'il m'est permis de vous indiquer en quelques traits les travaux du jardinier, vous ne vous étonnerez plus, et peut-être au contraire serez-vous surpris qu'il soit possible de livrer de tels produits à des prix aussi peu éleves.

Qu'il s'agisse, pour continuer l'exemple que nous avons choisi, d'obtenir au commencement d'avril des laitues..... Dès la fin de l'automne précédent, le jardinier prépare ses couches; le fumier, le bon fumier devient de plus en plus rare, et partant de plus en plus cher. N'importe, à quelque prix que ce soit il faut du fumier, c'est la base de la culture. La couche est faite, et après le temps de la première fermentation, elle n'attend plus que le semis. Le jardinier sème sous cloche. Pendant que le plant lève, le froid survient; la neige, le givre étendent leurs blancs manteaux sur la terre. Les paillassons deviennent nécessaires pour abriter la faiblesse de la plante. C'est alors une lutte de tous les instants entre le jardinier et la nature. Parfois la couche refroidit; du fumier nouveau doit être apporté pour la réchausfer. La plante ne peut vivre sans air, et si le jardinier lui en donne en certain moment, elle meurt tuée par le froid. Si au contraire un beau soleil brille, il faut encore préserver la plante de son atteinte.

Cette lutte, Messieurs, dure trois grands mois, pendant lesquels il est néanmoins une foule d'autres travaux indispensables. Plus tard, le plant doit être espacé, repiqué. Ce sont de nouveaux soins jusqu'au moment où la pomme est formee. Et je ne parle pas des ravages des insectes, des maladies qu'occasionne l'humidite, des difficultés sans cesse renaissantes suivant les variations de la température.

Et à la suite de toutes ces peines, de toutes ces dépenses de temps, de santé et d'argent, le jardinier vend ces produits au prix de quelques centimes. Je ne me suis occupé que de laitues; c'est bien autre chose quand il s'agit de melons, par exemple. Ce ne sont plus seulement des travaux de jour; plus d'une nuit il faut aller consulter le thermomètre et visiter la melonnière. Et quand on songe que, bien souvent, comme cette annee, les semis manquent ou sont dévorés par les innombrables familles des loches, des pucerons, des vers blancs, des courtillières et de tant d'autres ennemis du jardinage, on est effrayé de voir le jardinier en presence d'une perte évidente que rien ne peut compenser.

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette digression qui m'a paru nécessaire, afin de rendre un public hommage à ces hommes modestes et laborieux qui n'ont pas hesité à répondre à votre appel et à redoubler de soins, d'efforts et de peines.

l'ai dit que le progrès que vous avez tous constate à l'exposition était sensible surtout dans la culture des jardins. Ici, Messieurs, je vous demande la permission de prononcer quelques mots en qualité de président du Cercle horticole. Vous savez que ce Cercle est une société presque entièrement composée d'horticulteurs praticiens de divers points du département qui, depuis plus d'une année, étudient dans le silence et se communiquent avec fruit leurs précieuses observations. Le Cercle a voulu concourir, pour sa faible part, à la fête que vous avez préparee à l'horticulture. Il a vote deux

prix: l'un pour la meilleure culture maraîchère, l'autre pour la taille et l'entretien des arbres fruitiers. Une commission a visité un grand nombre de jardins, et partout elle a reconnu de notables améliorations. Elle doit déclarer que si l'exposition, en ce qui concerne la culture maraîchère, n'est pas encore plus riche et plus brillante, il faut surtout l'attribuer à la mauvaise saison qui n'a pas permis de perfectionner de beaux produits que la commission a vus en bonne voie de développement. Elle a remarqué avec un vif sentiment de plaisir, un bon choix de plantes, une grande régularité dans la disposition et dans le travail, une propreté parfaite de la terre, un usage bien entendu des engrais, suivant les localités. Elle a été unanime d'ailleurs pour décerner ses récompenses.

Elle se plaît à mentionner d'une manière toute spéciale les jardins de MM. Piquet, de Louviers, dont vous avez admiré les magnifiques produits, et Lapeltey, d'Evreux. Ces deux jardiniers peuvent rivaliser, si l'on tient compte des circonstances de position et de localité de chacun d'eux. M. Piquet ne s'occupe principalement que de trois cultures qui se suivent pour ainsi dire, sans interruption: les choux, les chicorées et les céleris. Terre excellente, exposition favorable, engrais abondant, ce sont des conditions précieuses dont M. Piquet fait l'usage le plus judicieux. Le marché de Rouen lui permet d'ailleurs le placement facile de ses produits. M. Lapeltey, au contraire, est obligé de modifier ses cultures suivant les exigences de la population d'Evreux. Afin de la satisfaire, il doit cultiver toutes les plantes de l'horticulture, depuis le melon jusqu'au radis. Terrain ingrat et en pente très-prononcee, exposition fatale, en plein nord, engrais difficile et cher, telles sont les conditions contre lesquelles il a dû lutter et qu'il a vaincues avec un grand bonheur. Son jardin a une sorte de coquetterie qu'on n'est pas habitue à rencontrer dans les jardins maraîchers.

Ces considerations ont déterminé la Commission du Cercle à placer ces deux jardiniers sur une même ligne, et à partager entre eux le prix de culture maraîchère.

Après eux viennent de très-près MM. Sergent père ; Pieton; Brémont, du Vaudreuil; Godon; Loisel, de Glisolles; Janvrot, de Louviers.

L'exploitation des arbres fruitiers a une très-grande importance pour les jardiniers. Elle offre d'excellents produits d'un rapport assuré. Aussi le Cercle horticole s'en est-il occupe tout particulièrement. L'ensemble le plus complet d'arbres fruitiers, parfaitement entretenus, existe à Morand, dans la belle propriété fondée par M. Robillard, dont le garde, M. Robin, apporte un soin extrême à la direction et à la taille de plus de sept cents arbres en espalier. Peut-être peut-on lui adresser quelques reproches sur le mode qu'il suit; mais il faut tenir compte de la situation de M. Robin, qui est devenu jardinier par circonstance et dont le zèle et l'intelligence ont souvent remplacé le défaut de savoir. Le Cercle lui a décerné un ouvrage sur la taille des arbres qui l'aidera à l'avenir à remplir sa laborieuse tâche.

Les pèchers de M. Dubois, d'Evreux, ont attiré l'attention de la Commission, et ont mérité à ce jardinier une mention honorable. Un habile pépinieriste d'Evreux, M. Godon, a entrepris de combattre la routine, et il n'a pas hesité à introduire un grand nombre d'espèces nouvelles d'arbres fruitiers. Le public, en général, ne demande que ce qu'il connaît bien. Jusqu'à ce

que les produits de ses nouvelles espèces soient bien connues, M. Godon court la chance de les conserver sans pouvoir les vendre. Afin de récompenser ses efforts, le *Cercle horticole* a décerné aussi à ce pépiniériste une mention honorable.

Je reviens maintenant à notre exposition.

Je n'ai besoin que de vous rappeler en quelques mots les produits principaux que vous avez en quelque sorte devant les yeux; et, s'il ne fallait laisser une trace de cette fête, je terminerais ici mon rapport. L'utile et l'agréable se disputent votre attention. Les fleurs, ces gracieux emblèmes que nous aimons tous, les légumes, les fruits, dont nous prévoyons la saveur, s'étalent à nos yeux et présentent un admirable coup d'œil.

Pour les fleurs, la saison est défavorable. Les plantes à oignons ont terminé leur carrière. Les rhododendrons, les azalées sont bien avancés. Les fuchsias ne sont pas encore en fleur, et les roses ont tellement été maltraitées par le temps, que la Commission a dû renoncer à accorder le prix de cette spécialité, en considérant le petit nombre de ce genre qui figure dans les lots exposés.

Il ne restait donc, à vrai dire, que le début de la brillante famille des pélargonium, à laquelle ses couleurs variées et une multiplication facile ont attiré une vogue qui persiste, malgré l'abus qu'on en a fait. Les amateurs ont particulièrement remarqué la collection choisie de M. Eugène Delamarre, amateur à Saint-Germain-de-Navarre. Non-seulement ses varietés sont généralement belles, mais encore leur floraison a réussi au-delà de toute espérance. A côté de M. Delamarre se placent les collections de MM. Pieton et Henri Riez, jardinier de M. Gamot. Si dans celles-ci il y a moins de per-

fection, on ne doit l'attribuer qu'à des circonstances contre lesquelles le talent du jardinier ne peut rien.

Il est une autre plante, plus commune et moins estimée, dont les collections ont attiré l'attention. Ce sont les pensees. MM. Gaurent, Léger-Duhamel, et Bertrand, de Louviers, ont présenté quelques sujets très-remarquables. M. Cantel, de Verneuil, avait des échantillons en caisse qui ont aussi fait l'admiration des connaisseurs.

Si nous mentionnons une charmante famille d'éricas, exposée par M. Piéton, de belles giroslées de MM. Brémont, du Vaudreuil, et Janvrot, de Louviers, et les pétunias de MM. Gaurent, nous aurons épuisé la liste des collections.

Les calcéolaires ont presque fait défaut cette année. N'oublions pourtant pas de citer des roses présentées par MM. Gaurent, Léger-Duhamel, et surtout un petit coin du lot de M. Piéton, où l'on distinguait plusieurs variétés appartenant à un amateur de notre ville, qui nous a fait regretter de ne pas le voir compléter une collection. Signalons enfin de magnifiques azalées de M. Henri Riez, parmi lesquelles on admirait l'azalea variegata dont l'eclat était ravissant.

Comme ensemble de produits de tout genre, le lot de M. Piéton est sans contredit le plus complet. MM. Henri Riez, Cantel et Jules Delhomme se disputent la palme des plantes de serre, et MM. Gaurent et Léger-Duhamel, celle des plantes de pleine terre.

Mais voici des légumes. M. Piquet, de Louviers, présente des choux-fleurs admirables, des pois, des pommes de terre, des chicorées et jusqu'à des haricots verts. C'est une réunion complète de primeurs. Après lui, nous trouvons encore M. Piéton, qui à ces pro-

duits ajoute une charmante collection de fraisiers en état parfait de maturité. Ensuite le nombre des maraîchers est considérable. MM. Saintemême, Sergent père, Lapeltey, Letellier, de Saint-Sauveur; Janvrot, de Louviers; Godon, et surtout Brémont, du Vaudreuil, qui n'a eu que le tort d'arriver trop tard, tous rivalisent en beauté et en excellence de produits.

Nous avons encore des artichauts de MM. Maréchal, de la Croix-Saint-Leufroy, et Morel, d'Evreux, et, ce qui est digne d'être remarqué, des pois de la côte Saint-Michel, déjà récoltés par M. Michel Legendre.

L'année dernière, au mois de juin, nous avons pu à peine obtenir deux melons. Cette année, ce délicieux fruit est venu presque en abondance. En première ligne, nous remarquons des cantaloups prescott cultivés par M. Lemartinel, jardinier de M. Bertrand, à Louviers, qui ne sont que des échantillons d'un nombre plus considérable qui est en maturité dans son jardin; puis un pauvre jardinier de la Gueroulde, qui a eu l'idée de cultiver ce fruit dans ce pays presque perdu pour la consommation, et qui a réussi à en obtenir une assez grande quantité. La Commission, considérant la position intéressante de M. Houdoux, a cru pouvoir distraire du premier prix la somme de 50 fr. qui y était attachée, afin d'encourager les efforts laborieux de ce jardinier.

Ensin, M. Brémont n'a pas fait défaut, et il a apporté aussi son contingent, que nous pouvons dire annuel. en parfaite maturité et d'une excellente qualité.

M. Duhamel, d'Evreux, a toujours la supériorité pour la conservation des fruits, à laquelle concourent aussi MM. Bremont et Loisel. Les produits accessoires à l'horticulture ne se sont pas fait attendre. M. Damiens, adroit coutelier d'E-vreux, a perfectionné les instruments consacres à la taille et à la greffe des arbres. Ses produits sont aussi elegants que bien fabriqués.

MM. Gasse et Lubin, taillandiers à Evreux, sont également en voie de progrès. Leurs outils aratoires, sans être aussi parfaits qu'on pourrait le desirer, offrent néanmoins d'utiles améliorations. M. Damoy, qui se livre à la specialité des treillages, doit à son intelligence des procédés nouveaux qui abrègent le travail et le rendent d'une régularité mathématique.

Chacun a encore admiré les charmants meubles rustiques si élégamment façonnés par M. Boullan, de Bérou. M. Nourry a exposé un fruitier qui exige quelques perfectionnements; et M. Lemarié a bien voulu orner notre salle d'un cadre d'écriture où la forme le dispute à la pensée.

Enfin je termine cette longue récapitulation en m'associant aux éloges unanimes qu'ont causés les ravissantes fleurs artificielles de mademoiselle Sourdon. Les fleurs véritables ne se plaignaient nullement de ce voisinage, et elles reconnaissaient leurs sœurs auxquelles il ne manquait que l'existence.

J'ai fini: un seul mot encore. Je suis pressé par le desir de remercier la population de cette ville qui, pendant deux soirées surtout, a animé ce jardin si bien tracé et entretenu avec un amour tout filial par notre collègue M. Beaucantin. Cette foule qui se pressait dans les allees témoignait sans doute de l'intérêt qu'elle porte à nos ceremonies; mais en même temps elle a contribue à organiser une véritable fête dont le souve-

nir, je l'espère, sera durable parmi nous. N'est-ce pas un encouragement puissant pour l'avenir! n'y a-t-il pas là des élements pour d'autres fêtes, pour d'autres plaisirs aussi purs, aussi charmants, aussi dénués de toute préoccupation haineuse! La Société libre a éveillé ces sentiments, elle peut laisser à d'autres le soin de les entretenir. En attendant, elle sera fière et heureuse d'avoir attaché son nom à d'aussi utiles solennités.

PRIX

DÉCERNÉS A ÉVREUX

A la suite de l'Exposition Horticole des 21-24 Mai 1816.

PRODUITS DE TOLT GENRE.

Medaille de vermeil (1): M. Piéton, jardinier à Evreux.

PLANTES FLEURIES DE SERRE.

Médaille d'argent : M. Henri Riez, jardinier de M. Gamot, receveur-général à Evreux.

Médaille de bronze: M. Cantel, jardinier à Verneuil.

Mention honorable: M. Jules Delhomme, amateur à Evreux.

PELARGONIUMS.

Médaille d'argent : M. Eugène Delamarre, amateur à St-Germain-de-Navarre.

Médaille de bronze : M. Piéton, déjà nommé.

ROSES.

La Commission n'a pas cru devoir décerner le prix pour la collection de roses, aucun des exposants n'ayant présenté de lot suffisant.

PLANTES FLEURIES DE PLEINE TERRE.

Médaille d'argent: M. GAUBENT, horticulteur à Evreux.

Médaille de bronze: M. Léger-Duhamel, à Evreux.

MELONS.

Médaille d'argent: M. Lemartinel, jardinier de M. Bertrand, manufacturier à Louviers.

Médaille de bronze et 50 fr.: M. Houdoux, jardinier à la Gueroulde.

LEGUMES DE PRIMEUR.

Médaille d'argent : M. Piquet, jardinier à Louviers. Médaille de bronze : M. Piéton, deux fois nommé.

1) Des ouvrages d'horticulture ont cté joints à la plupart des medailles

LÉGUMES DE SAISON.

Médaille d'argent: M. Saintememe, jardinier à Evreux.

Medaille de bronze: M. Sergent pèrc, jardinier à Evreux.

Mentions honorables: MM. Vincent-Letellier et Lapeltey, jardiniers à Evreux.

FRUITS CONSERVÉS.

Médaille d'argent : M. Duhamel, jardinier à Evreux.

PRODUITS ACCESSOIRES.

Rappel de médaille d'argent: M. Gasse, taillandier à Evreux, pour ses outils de jardinage.

Médaille d'argent : M. Damiens, coutelier à Evreux, pour instruments de taille et de greffe.

Médaille de bronze : M. Damoy, jardinier à Evreux, pour ses treillages.

Mention très-honorable: Mademoiselle Sourdon, pour sleurs artisicielles.

Mentions honorables: MM. Boullan, de Bérou, pour ses meubles rustiques, et Lubin, taillandier à Evreux, pour ses outils.

DISCOURS (1)

Prononcé dans la Séance publique du 31 Août 1845,

par M. Bede, Prifet de l'Eure.

President de la Societe.

MESSIEURS,

A aucune epoque la France n'a joui d'un calme plus parfait.

Rassure sur la stabilité de ses institutions, le pays a foi dans la sagesse du Monarque éclairé qui veille avec tant de bonheur sur nos destinées. Il compte et doit compter sur le concours et le devoûment des Chambres où siége l'elite de la population et sur les efforts soutenus d'un ministère qui a déjà donné tant de preuves de résolution et de prudence.

Dans l'état de parfaite sécurité où se trouve la France, les esprits s'appliquent avec ardeur à toutes les conceptions qui peuvent accroître la prospérité nationale.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont assisté à la dernière exposition des produits de nos manufactures ont dù se convaincre des progrès incessants de l'industrie pendant la dernière periode de cinq années.

Et parmi ces progrès, les plus remarquables ont pour objet les arts les plus utiles.

La navigation, la viabilité rapide, la force et la precision des moteurs ont trouvé de nombreux perfec-

(1 Ce discours n'avait pu être retrouvé quand on a commencé à imprimer le volume.

tionnements dans l'application plus intelligente des lois de la mécanique.

Notre industrie, trop longtemps tributaire de l'étranger pour la construction des plus grands appareils à vapeur, s'est placée, par ses mécaniciens, en première ligne, et l'étranger vient aujourd'hui s'approvisionner chez nous.

Nous conservons encore notre ancienne supériorité pour les soies, les draps, et la fabrication de tous les objets où le goût donne tant de prix à la matière.

S'il est encore quelque branche de l'industrie dans laquelle nous ayons une infériorité relative, la lice est ouverte, de grands encouragements sont offerts; dans quatre ans, nous aurons à constater de nouveaux succès.

A ce tableau rapide de nos progrès, on ne peut guère opposer que la supériorité de quelques-uns de nos voisins en ce qui concerne l'agriculture; mais les bienfaits de la paix sont loin d'avoir été stériles sur ce point vital de la fortune publique.

Vous, Messieurs, qui cherchez à connaître les obstacles qui s'opposent encore à nos succès agricoles, vous qui, sans vous laisser décourager, cherchez avec tant de persevérance le remède au mal qui pèse encore sur nos campagnes; vous savez que le premier besoin de nos fermiers est d'obtenir des engagements d'une plus longue durée, afin de faire à la terre de plus utiles avances.

Vous savez que, s'ils ferment encore l'oreille aux conseils que votre sagesse leur donne, c'est qu'ils sont trop souvent dans l'impossibilité de les mettre en pratique par l'insuffisance des capitaux dont ils disposent, et souvent par le manque de bras.

Et cependant votre zèle se soutient; vous savez que la persévérance est l'unique moyen de faire triompher les saines doctrines.

Vous continuerez, Messicurs, vos efforts vers un but si important, et si vous aviez besoin d'encouragement, vous le trouveriez dans la pensee d'avoir contribué à la prospérité de ce beau département : vous le trouverez aussi dans l'empressement avec lequel le Conseil-general vient s'associer par des subventions plus larges à vos utiles travaux.

Vous avez depuis longtemps apprecié, Messieurs, l'interêt bienveillant de ce conseil pour la Sociéte d'agriculture. Heureux le département dont les intérêts sont confiés à des hommes aussi éminents! Du haut point de vue où ils sont habitues à les envisager, les affaires les plus difficiles sont traitées avec une supériorite qui provoque et justifie la confiance générale.

C'est un spectacle noble et touchant que celui de ces hommes d'État qui, après avoir presidé aux destinees des peuples, trouvent encore de la gloire à seconder vos généreux efforts.

Pour leur prouver notre reconnaissance, livronsnous avec plus de zèle encore, s'il est possible, aux divers travaux que nous avons entrepris; unissons nos efforts pour obtenir des progrès sensibles dans les ameliorations que nous poursuivons.

Vous savez, Messieurs, que vous devez compter sur moi en toute circonstance, et que, tant que j'en aurai la force, mon concours ne vous fera jamais défaut.

COMPTES-RENDUS

DE PUBLICATIONS OFFERTES A LA SOCIÉTÉ.

TRAITÉ PRATIQUE DES ARBRES RÉSINEUX CONIFÈRES A GRANDES DIMENSIONS, QUE L'ON PEUT CULTIVER EN FUTAIES DANS LES CLIMATS TEMPÉRÉS; par M. le Marquis de Chambray, maréchal-de-camp d'artillerie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse, et de la Société royale et centrale d'agriculture de France. — Paris, 1845, gr. in-8°, avec vignettes et planches (1).

Sous le titre modeste de Traité pratique des Arbres résineux conifères à grandes dimensions, M. de Chambray vient de donner non seulement l'ouvrage le plus complet qui ait paru jusqu'ici sur cette matière, mais en même temps l'un des plus utiles de notre époque, si l'on considère l'état de décroissement où se trouve aujourd'hui la France, sous le rapport de l'étendue et de l'aménagement de ses forêts. En effet, en 1669 la France possédait encore environ 46 millions d'hectares de bois et forêts, soumis à une législation sévère, ayant leur conservation pour objet; tandis qu'aujourd'hui, où la population a doublé, il nous en reste à peine 6 millions, dont la moitié au moins, appartenant à des particuliers, est entrée dans le commerce, et, par des causes qui ne peuvent échapper à personne, tend à se réduire encore davantage.

Mettre à la portée de tous l'art de cultiver les arbres résineux, dont plusieurs rivalisent avec le chêne par leur utilité,

(1) Se trouve à Paris, chez Pillet aîne, rue des Grands-Augustins, 7, et chez Madame veuve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 7. Prix: 12 fr. avec planches noires; 25 fr. avec planches coloriées

comme avec les céréales par leur produit, et dont quelques autres acquièrent de grandes dimensions sur des sols où ni les céréales ni les bois feuillus ne pourraient réussir, c'était donc rendre un véritable service. M. de Chambray a-t-il atteint ce but? Il ne nous est pas permis d'en douter, et toutes les personnes qui liront son ouvrage en seront convaincues comme nous.

Nous n'essaierons pas d'analyser le Traité des Arbres résineux, qui n'est lui-même qu'une analyse de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sur ce sujet. L'auteur l'a divisé en treize chapitres. Le premier, consacré à des considérations générales, appartient plus à la science qu'à la pratique, et prouve que l'auteur est moins étranger à la science qu'il ne veut le paraître. Dans les huit chapitres suivants sont traités : le sapin argenté, l'épicéa, le pin sylvestre, le pin maritime, le laricio, le pin de lord Weymouth, le mélèse d'Europe et le cèdre du Liban. Chacun de ces arbres y est examiné sous le rapport du sol qui lui convient, sous celui de son accroissement, de sa durée, des soins qu'il exige et de son produit. Le dixième donne des renseignements sur douze autres espèces d'arbres résineux. Le onzième traite uniquement des pépinières et des plantations. Après quelques observations et renseignements divers contenus au chapitre XII, l'auteur termine par un dernier chapitre, qui n'est que le résumé très-succinct de tout son ouvrage.

Tel est le cadre que M. le marquis de Chambray s'est proposé de remplir. Qui pouvait le faire mieux que lui? Né sur le sol où ses ancêtres ont créé l'une des premières futaies d'arbres résineux d'espèces diverses, et alors peu connues, dont se soit enrichi notre département, il est imbu dès son enfance de la noble pensée qui a présidé à cette création. Il n'en perd pas le souvenir; et, plus tard, mettant à profit le peu de loisirs que pouvaient laisser les guerres de l'empire, on le voit visitant en observateur les forêts et les plantations d'arbres résineux qu'il peut rencontrer sur sa route. Cependant, après la guerre, son premier tribut est pour cette grande armée dans laquelle il a si bien servi; et, peu de temps après avoir publié l'Histoire de la Campagne de Russie, il donne, sous le titre de Philoso-

phie de la Guerre, un ouvrage beaucoup plus important encore. Mais enfin, rentré dans le domaine de ses pères, et frappé de la haute valeur que lui ont acquise les plantations qu'ils y ont faites, il comprend combien il serait important pour le pays que de nouvelles forêts de cette nature vinssent remplacer celles que nous avons perdues. Dans cette pensée, il fait établir sous ses yeux de vastes pépinières, essaie les divers modes de culture qui lui sont connus, pour se fixer sur ceux qui lui paraitront les meilleurs, se met en rapport avec les personnes qu'il sait pratiquer avec fruit ce genre de sylviculture, étudie tout ce qui a paru soit en France, soit à l'étranger, sur cette matière; et alors, riche de l'expérience des autres, plus riche encore de celle qui lui est propre, il publie son Traité des Arbres résineux conifères à grandes dimensions, dans le seul but d'être utile à son pays. Nous le dirons hautement, ce traité n'est pas seulement un bon ouvrage, c'est encore l'œuvre d'un bon Français.

Gazan père.

AGENDA DE COMPTABILITÉ AGRICOLE OU REGISTRE COMPTABILE, à l'aide duquel les vingt millions de cultivaleurs français sont à même de connaître journellement leur dépense et leur recette, par M. Ch. Joubert, cultivateur agronome, auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture, membre de plusieurs Sociétés savantes. — Paris, 1846, in-fo, avec une instruction in-12 de 24 p. (1).

Chaque jour le besoin se fait sentir, dans la direction des fermes, d'une comptabilité agricole au moyen de laquelle on puisse se rendre compte du bénéfice ou de la perte que présentent les diverses opérations que l'on fait exécuter. Il faut le dire, cependant, ce besoin n'est généralement connu que des

⁽¹⁾ Chez Cousin, éditeur, rue Jacob, 21: Prix: 2 fr. 50 c. — L'instruction se vend separement 30 cent.

hommes instruits et intelligents qui savent apporter dans leurs travaux la perspicacité indispensable au succès. — La masse des cultivateurs ne connaît ni le mécanisme d'une comptabilité, ni les avantages qu'on peut retirer de cette connaissance.

Je pense qu'on doit attribuer à cette ignorance une bonne part dans le retard des progrès de l'industrie agricole. En effet, sans comptabilité, le cultivateur n'a point d'indications précises sur la source de ses bénéfices ou de ses pertes. It est exposé à regarder comme lucrative une opération qui n'est que ruineuse. — Vouloir améliorer, si l'on n'est guidé par une comptabilité exacte et fidèle, c'est souvent marcher à une ruine certaine. Ne pas s'en aider dans une voie stationnaire, c'est quelquefois refuser de connaître des pertes faciles à éviter; c'est aussi se condamner à rester dans cet état, ce qui est un grand désavantage.

Avec la comptabilité, les choses changeront de face; on verra les capitaux, indispensables au progrès, affluer vers l'agriculture, parce qu'on y trouvera sécurité et profit; on verra aussi la direction des exploitations se transformer par l'esprit d'ordre qui naîtra de la tenue de comptes réguliers. Sans parler des autres avantages qui résultent d'une comptabilité exacte, ceux-ci sont déjà assez intéressants pour la prospérité de l'art agricole. Ils sont tout à la fois pour le cultivateur une source certaine de progrès et de bénéfice.

L'ouvrage de M. Joubert peut donner au lecteur une idée de l'importance que les hommes expérimentés attachent à cette matière.

Ce n'est point un traité que M. Joubert offre au public; il veut que le cultivateur trouve dans son ouvrage une application immédiate; et pour cela il lui dispose un registre par tableaux qu'il suffit de remplir pour avoir les renseignements suffisants. Une instruction qui accompagne ce registre fait connaître la destination de chaque tableau.

Il était impossible d'avoir un but plus judicieux. Mais ceci suppose que le registre contient assez de tableaux pour enregistrer tous les renseignements dont le cultivateur a besoin, ou bien que ces tableaux, en nombre restreint, sont disposés convenablement pour arriver à ce but; que le système exposé est facile à comprendre; et comme l'auteur s'adresse à tous les cultivateurs, il faut encore supposer que ce système est à la portée des intelligences les plus communes et de l'instruction la plus vulgaire. Dans l'instruction, l'auteur nous dit qu'il s'est proposé ce résultat. Voyons s'il l'a complètement obtenu.

Le registre est partagé en soixante-trois tableaux. L'ordre établi entre eux est très-rationnel.

Le premier est consacré à une liste des pièces de terre, sorte d'état inventorial des valeurs immobilières dont se compose un domaine. Le second et le troisième sont destinés à l'inventaire de toutes les valeurs mobilières qui servent à l'exploitation. Les soixante autres tableaux se partagent les diverses dépenses ou recettes en argent ou en nature. Si, par dépense, l'auteur entend toutes les valeurs que l'on consacre à un compte particulier, et par recette, toutes celles qu'on en reçoit, on comprend que son cadre soit suffisant et qu'on puisse enregistrer tous les renseignements dont il est intéressant de tenir note. Toutefois nous avons quelques omissions à signaler.

Dans le premier tableau, on signale la nature du sol, ses qualités, l'étendue des pièces de terre, et quelques observations relatives aux cultures de ces terres, aux façons et aux amendements qu'on teur donne. Pour réunir les documents utiles sous ces divers rapports, il me semble qu'il serait difficile de les placer tous dans ce tableau d'une manière claire et méthodique, et je crois qu'il serait utile d'en ajouter d'autres à ceux-ci.

Dans le deuxième et le troisième tableau, on remarque aussi quelques lacunes. Il n'y est point parlé des harnais et du mobilier d'écurie, des préparations faites aux terres avant les emblavures, et de quelques autres valeurs plus ou moins importantes.

Un oubli plus grave, mais aussi facile à réparer, nous semble avoir été commis à l'endroit de diverses valeurs importantes, de l'emploi desquelles il n'est tenu aucun compte. Ce sont, par exemple, le travail des hommes et celui des animaux, etc.; valeurs qu'il importe d'enregistrer si l'on veut arriver à déterminer les comptes qui donnent du bénéfice et ceux qui donnent de la perte; résultat qui, suivant nous, est le premier que l'on doive chercher à connaître par une comptabilité.

Il est clair qu'on peut réparer les lacunes que nous venons de faire remarquer, et qu'on peut, par des corrections judicieusement faites, arriver à obtenir un livre dans lequel pourra se faire convenablement l'enregistrement de toutes les valeurs avec les détails qui s'y rapportent.

La simplicité des comptes de M. Joubert est peut-être un défaut, car elle nuit à leur clarté et à leur justesse. Plus de détails éclaireraient notablement les résultats de ce système, et je ne crois pas impossible d'avoir des moyens de vérification; ce serait, j'en conviens, une complication, mais qui serait bien rachetée par l'exactitude des résultats.

Qu'on ne se figure pas que le livre de M. Joubert soit seul suffisant. Beaucoup de pages ne doivent se remplir qu'à l'aide de notes recueillies préalablement, et chaque fin d'exercice demande un travail ultérieur qui dessine nettement la position du cultivateur. Nous ne parlons pas en ce moment des développements que nous croirions utiles d'y ajouter.

En résumé, nous pensons qu'on augmenterait l'utilité de l'Agenda en lui faisant subir quelques modifications. Quoiqu'il n'atteigne point cette clarté et cette justesse qu'on rencontre dans la comptabilité en parties doubles, nous le croyons propre à rendre beaucoup de services : on le préfèrera en effet, à cause du moindre travail qu'il présente. Ce serait cependant se faire illusion que d'en attendre une propagation prompte et rapide de la tenuc des livres dans les exploitations rurales. Les cultivateurs ont besoin d'être préparés à cette innovation, par une instruction appropriée à leurs besoins.

LONDET.

OPUSCULES ET MÉLANGES HISTORIQUES SUR LA VILLE D'É-VREUX ET LE DÉPARTEMENT DE L'EURE; *Evreux*, 1845 (1).

Nous sommes en retard avec ce volume, dont nous n'avons pu rendre compte l'année dernière, faute de temps.

M. Bonnin, qui en est l'éditeur, a voulu éviter aux personnes qui s'occupent de l'histoire locale la peine de chercher, dans des ouvrages rares ou volumineux, d'utiles documents qui y sont pour ainsi dire enfouis. Il a voulu surtout les faire connaître: car, avant même de chercher un document, il faut savoir qu'il existe, et l'on est fort excusable de ne pas s'en douter quand il est contenu dans un livre sorti du commerce, ou non spécial à la matière traitée. Il n'en est pas de même d'une publication nouvelle, que l'annonce, l'étalage du libraire, le libraire lui-même, si vous vous adressez à lui, ne manquent pas de vous signaler, et dont le titre d'ailleurs vous indique immédiatement l'objet. Le public doit donc des remerciments à l'éditeur des Opuscules pour la bonne pensée qu'il a mise à exécution, et c'est avec plaisir que nous nous faisons ici l'interprète du public.

Les articles qui composent ce recueil sont extraits des ouvrages suivants: la Science sublime, ou parfaite connaissance du Ciel et de la Terre par le Soleil, la Lune et les Etoiles, Evreux, 1749, in-12; — Calendrier historique et astronomique à l'usage du Diocèse d'Evreux, 2 vol. in-24, imprimés, l'un à Rouen pour 1749, et l'autre à Chartres pour 1750; — le Journal de Verdun; — le Mercure; — l'Art de vérifier les dates; — Nouvelles recherches sur la France, publiées en 1766.

Jacques Crétien, curé d'Orgeville, est l'auteur de la Science sublime : c'est tout ce qu'on sait de lui. Son livre se compose de notions astronomiques générales et d'une liste donnant la juste position des principales villes et bourgs de Normandie, leurs degrés de longitude et de latitude, avec quelques autres renseignements fort courts : c'est cette seconde partie seule-

⁽¹ Se trouve a Evreux, chez Cornemi Lot. Prix: 2 fr

ment (dont un paragraphe spécial et un peu plus développé est consacré au diocèse d'Evreux), que M. Bonnin a insérée dans son recueil. Quelque succincte qu'elle soit, elle peut avoir encore de l'utilité.

Les Calendriers historiques et astronomiques ont été publiés par Durand, professeur de cinquième au collége d'Evreux, et il est très-probablement l'auteur de toutes les notices qui y sont contenues. Plusieurs villes, si nous en croyons Durand, avaient dès cette époque leur calendrier particulier : il voulut qu'Evreux possédat aussi le sien. Mais, soit que ses compatriotes, prenant son œuvre pour un almanach ordinaire, l'aient condamnée en vertu du proverbe qu'on ne peut être prophète en son pays, soit qu'ils se souciassent alors aussi peu qu'aujourd'hui, de leurs annales, soit enfin que la saible santé de l'auteur (Opusc. p. 120) l'ait empêché de continuer, toujours est-il que les deux petits volumes de 1749 et de 1750 n'eurent point de successeurs. Durand ne cessa pas cependant de s'occuper d'histoire locale: dix ans plus tard, on le retrouve correspondant du Journal de Verdun, et adressant à ce recueil, de 1759 à à 1766, plusieurs lettres sur cette matière. Tout ce qu'il a publié par cette double voie est réimprimé dans les Opuscules et roule principalement sur le pays d'Evreux, le comté, la ville, ses principaux édifices, ses rues, ses paroisses, ses couvents, certains usages qui y étaient observés, quelques solennités remarquables dont elle a été le théâtre, ainsi que sur des villes, bourgs et abbayes du diocèse. On a reproduit aussi les renseignements statistiques des Calendriers sur le personnel des divers corps civils et ecclésiastiques au moment où écrivait l'auteur, sur les foires, les moyens de transport (1), etc., ne laissant de côté que ce qui était purement du domaine de l'almanach.

Malheureusement, les travaux de Durand n'ont pas, à beaucoup près, l'intérêt que leur sujet comportait. Confus et inexact

^{(1) «} Le carrosse d'Evreux à Paris part (en 1749) tous les lundis, à quatre » heures du matin, et arrive à Paris, au Compas, rue Montorgueil, le » mardi au soir. » (Opusc. p. 89.)

pour ce qui regarde les temps anciens, préoccupé surtout, dans les époques intermédiaires, des choses féodales et canoniques, des fondations, des mouvances, du cérémonial et de tous les détails qui ne laissent de traces que dans les procès-verbaux officiels, jamais des passions et des idées qui sont comme le cœur et le cerveau de l'histoire, il complète ces défauts par la sécheresse, la platitude et l'impropriété de sa manière d'écrire; (nous ne voulons pas dire de son style, pour ne pas prostituer le mot). Quant au jugement étroit et faux dont il fait preuve chaque fois qu'il se hasarde à laisser là ses chartes, ses lettrespatentes, ses comptes de dépense et ses octrois pour se livrer à l'appréciation d'un fait, on peut en prendre une idée dans son apologie du prêtre Jean Delatour, qui livra la ville de Louviers à Henri IV en 1591 (Opusc. p. 184). Envoyé par ses concitoyens au haut de la pyramide très-élevée qui surmontait alors l'église de Louviers, avec mission de tourner le drapeau du côté où les ennemis porteraient leur attaque, cet homme sit tout le contraire et facilita ainsi la prise de la ville. Il en fut récompensé par un canonicat à la cathédrale d'Evreux, et sans doute aussi par de l'argent (1). Or, notre auteur prétend que c'est à tort qu'on s'est accoutumé à regarder comme un traître un sujet si fidèle à son roi, et, comme ce roi lui-même passe pour avoir partagé l'opinion du public et s'en être exprimé hautement: « S'il cût parlé sérieusement, dit Durand, il faudrait » nécessairement conclure qu'il aurait regardé comme traîtres » tous ceux qui avaient pris son parti : ce qu'aucun homme de » sens ne peut penser. M. Le Blanc du Roulet, marquis de la » Croisette, fut le premier qui lui remit les clefs du Pont-de-» l'Arche, dont le duc de Mayenne lui avait confié le gouver-» nement. Pour le récompenser de sa fidélité, Henri IV lui » donna celui de Louviers, ce qu'il n'aurait assurément pas » fait s'il l'eût regardé comme un traître. » Comparer Jean Delatour à Leblanc du Roulet, cet homme de cœur et d'une

⁽¹⁾ Les historiens disent qu'il en couta au Roi, pour entrer dans Louviers, 20,000 ceus, repartis entre trois ou quatre personnes.

valeur extreme (1): oublier ensuite que d'Hacqueville, le gouverneur de Pont-Audemer, après avoir trahi le roi pour la Ligue, puis la Ligue pour le roi, fut, malgré tout cela, maintenu dans sa charge par Henri IV, voilà le discernement et la logique de Durand! Aussi, quoiqu'il ait pu faire, Jean Delatour n'a, comme auparavant, que l'avantage de son obscurité parmi

Ces fourbes dont l'histoire inscrit les noms hideux, Que l'or tenta jadis, mais à qui, d'âge en âge, Chaque peuple en passant vient cracher au visage, Judas qui vend son dieu, Leclerc qui vend sa ville (2).

Mais que va dire notre professeur de fidélité, quand il va trouver sur son chemin le premier des comtes d'Evreux de la maison de Bouillon, traitant, en 1642, avec l'Espagne contre le Roi? L'arrière-petit-fils n'est pas loin, qui lira peut-être le Calendrier...« Heureuse faute pour nous, s'écrie Durand (Opusc. » p. 93), sans laquelle nous n'aurions pas le bonheur d'ap-» partenir à cette auguste maison (3), ni au généreux prince » qui, à l'exemple du meilleur de tous les empereurs, croirait » avoir perdu la journée s'il la passait sans faire du bien!...» Très-ingénieux! - Disons, en passant, que le seigneur de Navarre était alors Charles-Godefroy de Bouillon, quatrième comte d'Evreux, celui qui en 1749 eut l'honneur de recevoir dans son château le roi Louis XV et Mme de Pompadour. Ce monarque — autre Titus! — devait à son retour passer par Pacy, dont la halle fut, à cause de cela, abattue aux deux tiers par les ingénieurs (Opusc. p. 24); mais il prit un autre chemin, et la pauvre ville rebâtit sa halle comme elle put.

Bien antérieurement à la correspondance de Durand avec le Journal de Verdun, le Mercure de France avait reçu d'Evreux et inséré quelques articles d'histoire locale que les Opuscules ont encore recueillis: en 1724, sur une médaille d'or d'Edouard, roi d'Angleterre, trouvée à Evreux: en 1725,

¹ Mézerai, Abregé chronol.; - Masseville, Hist. somm. de Norm.

² V. Hugo, Chants du Crépuscule, X.

³⁾ Allusion a l'echange de 1651.

sur l'abbé des Cornards: en 1726, sur la Procession noire et l'Obit du chanoine Jean Bouteille: en 1735, sur un droit honorifique singulier. Ces articles sont anonymes. M. Bonnin n'a levé le voile que pour le dernier, et a traduit avec raison les initiales M. A. C. D. S. T. par M. Adam, curé de Saint-Thomas; mais il est certain que les deux premiers sont du même auteur, et le troisième de Jean Lécailler, ou Lescalier, hautvicaire de la cathédrale, qui l'avait adressé à Adam, alors curé du Val-David. C'est ce qui résulte d'une note trouvée par M. D. T. M. (Mesteil) à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dans un exemplaire de Lebrasseur, et qu'il a insérée le 25 janvier 1835 dans le Journal de l'Eure qui se publiait à cette époque à Louviers: ainsi s'expliquent, pour ce troisième article, les initiales M. L. A. M. A. (M. Lescalier à M. Adam.)

A propos de la Procession noire et de l'Obit de Jean Bouteille, nous regrettons que M. Bonnin n'ait pas mentionné, au moins par un renvoi, l'article que M. de Stabenrath a publié dans la Revue de Rouen (1er semestre de 1838), et dans lequel il élève, contre les faits rapportés dans la lettre de 1726, des doutes sérieux, appuyés sur des titres authentiques. L'histoire souffre plus qu'elle ne profite de la réimpression, sans antidote, de documents contestables et contestés.

De l'Art de vérisser les dates, l'éditeur a extrait la Chronologie historique des comtes d'Evreux, et, des Nouvelles Recherches sur la France, une Lettre sur le Vieil-Evreux, par M. de Boislambert, curé de cette paroisse.

La correction typographique des Opuscules laisse à désirer : elle était pourtant bien nécessaire dans un ouvrage où les noms et les dates ont beaucoup d'importance. Entre autres fautes que nous pourrions relever, nous citerons le nom de Maurepas donné (p. 63) à l'un des plus dignes évêques que le siège d'Evreux ait possédés, Henry Cauchon du Maupas du Tour, homme pieux, bienfaisant et instruit, qui gouverna le diocèse de 1661 à 1680, et dont la fin malheureuse est racontée dans les curieux mémoires écrits par Jean de Coligny sur les marges

d'un missel (1). Ce bon évêque était certainement bibliophile : sur un elzevir qui a passé, après quelques traverses, de sa bibliothèque dans la nôtre, il a écrit son nom, et, dans un coin ad hoc, le prix du volume et la date précise de l'achat : l'année est celle même de la publication. Il n'en faut pas tant pour se reconnaître entre amateurs.

Nous terminerons en engageant nos lecteurs à ne pas laisser moisir chez le libraire les Opuscules et Mélanges historiques sur Evreux et le département de l'Eure. Sans contredire plus que ne fit le Docteur de la Chaumière indienne, cette proposition du Paria, que la connaissance du passé n'importe pas au bonheur, ce que nous maintiendrons seulement, c'est qu'elle est une des plus nobles, des plus utiles études qui puissent en faire oublier l'absence : c'est encore que, plus elle se resserre autour des hommes et des choses qui nous ont précédés sur le sol natal, et plus l'intérêt en est vif. Les Opuscules devraient donc entrer dans la bibliothèque de tous ceux de nos compatriotes qui n'ont pas les raisons de l'Indien pour faire fi de l'histoire; à ce compte, nous ne doutons pas qu'une seconde édition ne devint nécessaire, et nous réclamerions alors de M. Bonnin tout le soin qu'il est capable d'y apporter.

SAINTE-BEUVE.

DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS LATINES ET FRANÇAISES USITEES DANS LES INSCRIPTIONS LAPIDAIRES ET METALLI-QUFS, LES MANUSCRITS ET LES CHARTES DU MOYEN AGE, précédé d'une Explication de la Méthode brachygraphique employée par les Graveurs en lettres, les Scribes et les Copistes, du Ve au XVIe siècle; par L.-Alph. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Evreux, correspondant du ministere de l'instruction publique, membre de la Société libre de l'Eure. — 1846, in-12 (1).

Cet ouvrage manquait, en France, à la science paléogra-

⁽¹⁾ Lemontey les a publies dans le tome ve de ses Mélanges.

⁽¹⁾ Se trouve à Evreux, chez Cornemillot, et à Paris, chez Labbé, rue Saint-Andre-des Arts, St. — Prix : 8 fr

phique. Le besoin s'en faisait depuis longtemps sentir, surtout à une époque où l'ardeur des esprits s'est tournée vers l'étude de notre passé; où les chartes et les manuscrits, les inscriptions lapidaires et métalliques, tous les monuments graphiques, en un mot, du moyen âge, sont déchiffrés, commentés, soit comme matériaux de nos vieilles annales, soit comme documents de notre histoire littéraire.

Déjà, par ses travaux antérieurs, M. Chassant avait préludé à la tâche qu'il vient d'accomplir aujourd'hui. Dès 1835, dans son Essai sur la Paléographie française; plus tard, en 1839, dans sa Paléographie des chartes et des manuscrits, il avait cherché à débrouiller le chaos des abréviations usitées dans nos anciennes écritures. Maintenant, grâce à ses persévérants efforts, la lumière s'est faite, et ce qui n'était jusqu'à présent qu'un art divinatoire, est devenu, entre ses mains, une science ayant des règles fixes et certaines.

C'est surtout par une méthode sévère qu'il est parvenu à cet important résultat. Il a bien compris que donner un Dictionnaire des abréviations de tout genre, sans rien dire de leur mécanisme, sans les expliquer par leurs principes, c'était s'exposer au double inconvénient de grossir démesurément son livre, et de forcer les personnes qui le consulteraient, à y recourir à chaque abréviation. C'est pour y parer, que dans un traité préliminaire il explique la méthode brachygraphique employée par les graveurs en lettres, les scribes et les copistes du moyen âge, fait connaître les divers modes abréviateurs dont se compose cette méthode, explique enfin les signes qu'elle emploie et les règles observées dans chaque genre d'abréviation. Ce moyen lui a permis d'omettre dans son Dictionnaire toutes les abréviations simples et régulières, et de n'y comprendre que les mots abrégés, d'une construction brève, ou échappant aux règles générales.

Mais là ne s'est point borné le travail de l'auteur. Personne n'ignore combien les écrivains ou copistes des siècles intermédiaires ont fait subir d'altérations à l'orthographe des mots latins, soit par la transposition des lettres, soit par des syllabes

mises les unes pour les autres. Appliquant ensuite à ces mots ainsi désigurés leur système d'abréviation, ils les avaient rendus presque inintelligibles. L'auteur a fait suivre son Dictionnaire d'une table explicative de ces sortes de mots, qui facilite singulièrement l'interprétation des textes sur lesquels ils répandaient tant d'obscurité.

Ajoutons, en terminant, que M. Chassant ne s'est reposé sur personne du soin de graver les planches de son Dictionnaire. Il a voulu lui-même s'acquitter de cette tâche, pour plus de cor rection, de netteté et d'exactitude. Tous ceux qui ont entre les mains ses précédents ouvrages ont pu apprécier avec quelle rare perfection il sait reproduire sur la pierre, jusque dans ses détails microscopiques, l'écriture si compliquée, si tourmentée du moyen âge. Il n'est point resté inférieur à lui-même, et l'execution matérielle de ses planches peut rivaliser avec la science qui en a réuni les matériaux.

Nous osons donc nous flatter que le nouvel ouvrage de M. Chassant ne sera pas accueilli avec moins de faveur que ses devanciers, et que son Dictionnaire viendra prendre place, dans la bibliothèque de l'érudit, auprès de sa Paléographie des chartes et des manuscrits. C'est un succès que doivent lui mériter des soins consciencieux, des recherches longues et difficiles et un travail opiniâtre.

D'un format commode et portatif, son Dictionnaire des abréviations deviendra, nous en avons l'espoir, le Vade mecum du littérateur, du diplomatiste, et de tous ceux que des devoirs ou une louable curiosité appellent dans les dépôts d'archives ou dans les bibliothèques de manuscrits, pour y puiser tous les documents que la lecture des anciens titres peut leur fournir.

L. Fouché.

ANTIQUITES GALLO-ROMAINES DU VIEIL-ÉVREUX, PUBLIÉES SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT

DE L'EURE, par M. Th. Bonnin, 1re Partie, Atlas. — Evreux, 1845, in-40 (1).

Nous empruntons le compte-rendu qui suit au Journal des Savants de Normandie, dernière livraison:

« Le département de l'Eure vient de donner aux autres départements de la Normandie un noble et salutaire exemple. Tandis que la plupart de nos Conseils-généraux se préoccupaient uniquement de la ligne de Lisieux et de celle d'Alençon. lui, au contraire, par une honorable exception, se souvenait que les intérêts matériels n'étaient pas les seuls qui lui fussent consiés : il tenait compte aussi des droits de la science, et c'est à ses encouragements que nous devons la publication du bel atlas dans lequel M. Bonnin a recueilli les résultats de ses fouilles. Les planches qui les renferment sont au nombre de 50, et aucune d'elles ne laisse à désirer, tant pour la pureté du dessin que pour la fidélité de la reproduction. Le texte destiné à expliquer toutes ces gravures n'a point encore paru, mais les planches suffisent pour nous permettre d'apprécier l'importance des trésors archéologiques que recélaient les ruines du Vieil-Evreux.

» Ainsi, tandis que la découverte d'un objet d'art vraiment précieux vient si rarement récompenser les recherches des antiquaires, M. Bonnin a eu le bonheur d'en rencontrer plusieurs qui ne dépareraient aucun musée de l'Europe. Nous citerons seulement un Jupiter en bronze, du plus beau style, et qui n'a souffert presqu'aucune injure du temps. Les monuments purement celtiques n'ont point non plus fait défaut à M. Bonnin, et la planche 29 nous présente plusieurs figures de ces animaux symboliques avec lesquels M. Lambert nous a familiarisés dans son bel ouvrage sur les monnaies gauloises.

» Tous les amis des sciences historiques font des vœux ardents pour que M. Bonnin ne tarde pas à publier la partie littéraire de son ouvrage. Les travaux d'érudition restent trop souvent interrompus, et pourtant ils ne peuvent guère être

⁽¹⁾ Ne se vend pas.

utiles qu'autant qu'ils sont terminés. Ici le texte est indispensable, non-seulement pour rendre plus complète l'intelligence des planches, mais encore pour éclaircir une foule de questions d'un haut intérêt qui se rattachent à l'existence du Vieil-Evreux. On sait que les antiquaires sont encore divisés sur la position de la capitale des Eburoviques: c'est au savant qui a découvert ses véritables ruines qu'il appartient de dissiper ces nuages, et de mettre ensin hors de toute atteinte la solution du problème géographique. »

Précis analytique des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de rouen, pendant l'année 1845. — Rouen, 1845, in-8°.

Le Précis pour 1845 se divise, comme les précédents, en deux parties : Classe des sciences; — Classe des belles-lettres et arts.

Un rapport fait, dans la séance publique du 8 août 1845, par M. Lévy, secrétaire perpétuel de la classe des sciences, ouvre la première partie. Les travaux dont il rend compte sont nombreux et importants; mais, comme il ne fait guère qu'en indiquer la matière, sans en donner l'analyse, la reproduction de cette espèce de liste n'offrirait pas assez d'intérêt, et nous nous en abstiendrons. D'ailleurs les plus considérables des mémoires que mentionne M. Lévy sont imprimés dans le volume même, et nous pouvons ainsi les apprécier sans intermédiaire.

Le premier, qui a pour auteur M. Person, ancien professeur de physique au collége de Rouen, est intitulé: Du déplacement du zéro dans les thermomètres. On avait observé, avant M. Person, qu'au bout d'un certain temps écoulé depuis la fabrication d'un thermomètre, il indique, à la température de zéro (ou glace fondante), un point plus élevé que celui qui a été remarqué et fixé lors de la fabrication. La cause en est dans le rétrécissement du réservoir, et voici d'où provient ce rétrécis-

sement : «Quand on souffle le réservoir d'un thermomètre, le verre » passe, en quelques instants, de la température de la fusion à » la température de l'atmosphère; les couches superficielles, » solidifiées les premières, maintiennent les couches intérieures » dans une dilatation forcée. Un morceau d'acier trempé a plus » de volume que quand il est recuit : la même chose se passe » pour le verre quand il est refroidi brusquement. Maintenant, » une chose bien remarquable, c'est que, dans la plupart des » thermomètres, les molécules du verre, même à la tempéra-» ture ordinaire, et sans passer par l'état de fluidité, quittent » peu à peu les positions forcées que leur avait données la » trempe; le réservoir se rétrécit, le zéro remonte. Mais il » faut des mois, des années pour qu'il remonte ainsi d'un de-» mi-degré; les plus grandes élévations observées par M. Des-» pretz, après quatre ans et demi, n'étaient encore que de » 0°,47 et 0°,57. »

On peut aider à cette contraction du verre, qui n'est que le retour de ses molécules à l'état qu'elles doivent avoir sous une température ordinaire, en le chauffant à un degré élevé, qui ne soit point cependant suffisant pour le rendre fluide, et en le laissant refroidir lentement, ce qui fait que les molécules obéissent plus facilement à la tendance qu'elles ont à quitter les positions forcées que leur avait données la trempe, c'est-à-dire le refroidissement subit après une très-grande élévation de température. Cette opération est ce qu'on appelle le recuit. On y avait déjà soumis des thermomètres; mais, faute d'avoir maintenu assez longtemps la haute température qui est nécessaire, le zéro ne s'était élevé, en définitive, que de 10,4 au plus. M. Person, en chauffant un thermomètre à la température de 400 à 440 degrés, pendant 7 heures 20 minutes au total, mais à six reprises pendant ce temps; maintenant, chaque fois, la température pendant un espace de temps qui a varié de 20 minutes à 3 heures; puis, laissant, aussi chaque fois, l'instrument se refroidir lentement, a obtenu un rétrécissement du réservoir tel que le zéro est, en définitive, remonté de 140,4.

Il est inutile de faire remarquer de combien d'erreurs peut

devenir cause cette tendance considérable du thermomètre au rétrécissement. En effet, dans les expériences où l'on se sert de ces instruments pour apprécier une haute température, on les recuit sans le vouloir; comment alors se fier à leurs indications? M. Person en conclut qu'il faudrait qu'il entrât dans la fabrication des thermomètres de leur donner un recuit complet, comme on le fait pour tous les vases de verre ou de cristal, et il pense qu'un recuit de 24 heures dans un bain à 450° serait suffisant.

Le second mémoire a pour titre : Cas rare de guérison de létanos. « Au nombre des maladies qui sont placées parmi les » plus grandes calamités qui affligent l'humanité, et qui font » le désespoir des hommes de l'art, dit M. le docteur Vingtrinier, auteur de ce mémoire, il faut placer en première ligne » le tétanos, cette affreuse maladie, qui, dans notre climat, » trouve sa cause la plus fréquente dans des accidents en apparence les moins capables de produire l'altération de la » santé.... par exemple, une simple et imperceptible écorpieds, ou encore au talon, une blessure enfin tellement minime qu'elle est restée inconnue au malade lui-même, jusqu'au moment où le médecin en fait la recherche et la lui » révèle. »

Les auteurs qui ont écrit sur le tétanos, et spécialement M. Fournier-Pescay (Dictionnaire des Sciences médicales), s'accordent à dire que tétanos et mort sont presque toujours synonymes; M. le docteur Vingtrinier a eu cependant le bonheur d'obtenir la guérison, dans les circonstances suivantes: « Le » nommé Monnier, âgé de 28 ans, homme fort et de bonne santé, » rencontra sur le chemin, et versée, une charrette que condui- » sait un de ses voisins. Aussitôt il se mit en peine de relever la » voiture, et, dans les mouvements manuels qu'il fit, le doigt » annulaire de la main droite se trouva écorché et un peu écrasé » au milieu de sa pulpe, et, dans une surface qu'aurait couverte » une lentille, le derme fut mis à nu et coupé. » Le tétanos s'en était suivi, et, au bout de six jours, la mort était imminente.

C'est par l'opium que la guérison a été obtenue, et cependant le savant Fournier-Pescay a écrit, ainsi que plusieurs autres, que l'opium a presque toujours été employé contre le tėtanos, sans avoir jamais rėussi. M. Vingtrinier lui-mėme l'avait vu échouer deux mois auparavant (mais peut-être, dit-il, pour n'avoir pas été administré à assez haute dose) sur un jeune et fort garçon pris du tétanos, à la suite d'une piqure que lui avait faite au talon un clou de son soulier. Cependant sa consiance dans ce médicament n'était pas détruite, et, obéissant, vu la gravité du danger couru par son malade, à l'axiome : Meliùs remedium anceps quam nullum, il se détermina à appliquer un traitement dont nous ne reproduirons pas les détails, mais dont voici le résumé : « Nous attestons que le ma-» lade a pris en pilules 10 grains d'hydrochlorate de morphine; » en lavement 1 demi-once de laudanum, et, en frictions faites » sur le ventre principalement, 3 onces de cette même prépa-» ration. Quant à la morphine absorbée par les vésicatoires, si » l'on suppose que la moitié a pu être absorbée, ce seraient » 18 grains, ou le quart, 9 grains. — Chez un homme sain, il » sussit de 10 à 12 grains d'opium pour produire le narcotisme, » et causer la mort; la moitié de cette quantité en morphine » aurait eu le même résultat. »

Dans les risques auxquels un traitement de cette nature exposait le médecin, pour le cas où il n'aurait pas réussi, M. le docteur Vingtrinier trouve l'occasion de réflexions aussi justes qu'énergiquement exprimées, sur les actions judiciaires que dans ces derniers temps, et avec succès devant certains tribunaux, on a prétendu fonder sur la responsabilité médicale. Suivant lui, la coupable application des moyens de l'art, faite sciemment, avec préméditation, et dans de perfides desseins, peut seule rendre le médecin responsable de ses actes devant la justice; mais, quant aux fautes, aux erreurs qu'il peut commettre dans l'exercice consciencieux de sa profession, les tribunaux sont radicalement incompétents: l'un des plus fâcheux résultats de la responsabilité médicale, dans le système contraire, est, ajoute-t-il, de compromettre la vie des malades, en effrayant

les médecins, qui, dans des cas dissiciles, préfèrent leur propre sûreté aux chances de guérison que présenterait une medication hardie.

Après un Tableau décennal des opérations du mont-de-piété de Rouen, offert à l'Académie par M. Ballin, archiviste, et un rapport de M. Bigourdan sur l'Appareil caloridore alimentateur de M. Pimont, appareil qui a pour but de diminuer la consommation de combustible dans les machines à vapeur, en introduisant de l'eau déjà chauffée dans la chaudière, nous retrouvons M. le docteur Vingtrinier avec un travail intitulé: Statistique spéciale des maisons de répression, rapport sur le 7e volume de la Statistique générale de France publiée par le gouvernement. Ce rapport, qui a valu à l'auteur une lettre très-flatteuse de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, ne peut être analysé: car c'est déjà une analyse, très-bien faite, c'est-à-dire aussi concise que possible, des résultats exprimés par les chiffres de la Statistique générale de France. Nous en citerons seulement le résumé:

« Pour la période qui a été l'objet des recherches consignées » dans la *Statistique* (sept années, 1836—1842), voici comment, » sur 34 millions d'habitants, notre mauvais génie a fait sa part » de criminels, d'infirmes, de pauvres et d'aliénés:

» 160,000 sont tenus de figurer en prison, et 40,000 d'y
» rester plus ou moins. Ce chiffre est entretenu, chaque année,
» par 6,000 criminels et 34,000 delinquants, qui remplissent les
» vides que causent la mort, les libérations et les grâces. —
» 100,000 sont retenus dans les hôpitaux. — 800,000 recou» rent à la bienfaisance administrative dans les dépôts de men» dicité et les bureaux de secours. — 20,000 cachent la perte de
» leur raison dans les hospices des aliénés, et 30,000 ont re» cours au suicide.

» Ces faits sont malheureux, bien malheureux, sans doute; » mais il faut plaindre, au moins, autant que biàmer, la » pauvre espèce humaine, avant de lui reprocher toutes ces » infirmités. Notre longue pratique des prisons nous a conduit à » la tolérance, en ce qui touche les insirmités morales. De
» même, nos recherches nous ont appris que notre époque
» n'est pas plus entachée de crime et de démoralisation que
» telle autre dont on a parlé souvent, sans jamais en pré» ciser la date. L'histoire de plusieurs tristes époques fait
» croire, au contraire, que la nôtre serait plus digne de la civi» lisation et de l'humanité, et je ne suis pas seul à le penser.
» Un homme, qui avait aussi étudié les questions dont il vient
» d'être parlé (M. de Stabenrath), a dit : La vérité montrera
» que notre état social est préférable, sous tous les rapports, à
» tous ceux qui l'ont précèdé; que nous n'avons jamais joui,
» à aucune époque de l'histoire, d'une liberté plus grande,
» d'une tranquillité plus complète, et d'un bien-être plus gé» néral. »

Nous passons maintenant à la seconde partie du volume, la partie littéraire. Le rapport sur les travaux de l'année est présenté par M. Richard, secrétaire perpétuel de cette classe. Outre ceux que nous allons retrouver tout à l'heure insérés tout au long dans le volume, il en est deux qui méritent d'être mentionnés. — Il s'agit, d'abord, de recherches faites par M. Chéruel dans les archives de la famille d'Esneval, l'une des plus anciennes de notre province, et l'une des plus distinguées par les hommes éminents qu'elle a produits. Nos lecteurs savent que c'est un membre de cette famille qui a fait bâtir l'admirable hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen : elle possédait aussi le château d'Acquigny, près Louviers. Les archives d'Esneval sont, à ce qu'il paraît, d'une grande richesse, particulièrement pour ce qui regarde l'histoire du XVIe siècle. Les ambassadeurs qui sont sortis de cette grande famille, entre autres Charles Prunelé, baron d'Esneval, ambassadeur de France en Ecosse, en 1585 et 1586, sont devenus possesseurs de pièces diplomatiques du plus haut intérêt. « Parmi les renseignements » importants découverts dans ces archives par M. Chéruel, il y » en a de tout à fait inattendus, dit M. Richard, sur le rôle qu'a » joué la France dans une catastrophe de l'histoire d'Angle-» terre, qui excite encore, après plusieurs siècles, un attendris» sement et une sympathie qui ne s'effaceront jamais. Je veux » parler de la mort de Marie Stuart.

» Henri III n'envoya-t-il M. de Bellièvre en Angleterre que » pour faire périr la nièce des Guises, comme l'en accusent les » ligueurs, Bayle et Charon Turner? ou bien fit-il les efforts » les plus généreux et les démarches les plus actives pour sau-» ver sa belle-sœur, comme le prétendent Campden et de » Thou? — Cette question, qui a divisé nos plus célèbres his-» toriens, il a été permis à M. Chéruel de la résoudre à l'aide » des documents inédits qu'il a rencontrés dans les archives » de la famille d'Esneval..... » Voici cette solution : « Si le » roi de France n'eut pas à se reprocher l'infamie que quelques-» uns lui imputent, d'avoir cherché à hâter la mort de la reine » d'Ecosse, il ne mérite pas non plus l'honneur que d'autres » lui font, en lui attribuant d'avoir tout mis en œuvre pour » l'arracher au supplice. Henri III n a montré, dans cette dé-» plorable affaire, qu'un lâche égoïsme et une honteuse fai-» blesse. C'était tout ce qu'on pouvait attendre de Henri III. »

L'autre production, et celle-là, surtout, on regrette de ne pas la trouver reproduite dans le volume, c'est une œuvre inédite de Bossuet, rencontrée par M. Floquet dans le cabinet d'un savant de Paris, et intitulée : Sur le style et la lecture des Ecrivains et des Pères de l'Eglise, pour former un orateur. Cette instruction a été écrite pour le cardinal de Bouillon.

Après le rapport de M. Richard, viennent les pièces dont, pour nous servir du langage peu académique de la table des matières, l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.

C'est d'abord une églogue du président de la Société, M. Deville, intitulée le *Tombeau de Virgile*. — Les vers de M. Deville meritent mieux que l'appréciation modeste qu'il en a donnée lui-même dans son discours en séance publique. La pensée en est élégante; la forme correcte et harmonieuse, quoique jetée dans un moule un peu trop classique.

Il n'est pas que nos lecteurs n'aient entendu parler des deux plus célèbres avocats du barreau de Rouen, MMes Senard et Des-

champs, en supposant qu'ils ne les aient pas entendus parler euxmêmes. Tout procès ayant besoin pour le moins de deux avocats, on sait que les deux vigoureux athlètes que nous venons de nommer, luttent presque toujours ensemble dans les causes qui sont dignes de leur talent, et que le plaideur qui n'est pas arrivé assez tôt pour consier ses intérêts à celui des deux qu'il avait d'abord choisi, se console facilement si l'autre veut bien accepter sa défense. Nous ne savons si Me Sénard, l'avocat abondant, brillant, fougueux, a des loisirs littéraires; mais ce que nous savons maintenant, par le volume qui est entre nos mains. c'est que son rival, plus froid, mais aussi plus précis, plus pur, plus élégant, cultive les poëtes et même la poésie, quand ses nombreuses et fatigantes occupations lui laissent quelques moments de relâche. C'est d'abord un Rapport sur le prix de Casimir Delavigne, que nous voyons signé du nom de M. Deschamps. L'Académie de Rouen avait demandé aux concurrents l'appréciation sous forme d'éloge des œuvres de C. Delavigne. Six ouvrages avaient été envoyés. Aucun d'eux n'a été jugé digne du prix, et le concours a été prorogé jusqu'à l'année prochaine. M. Deschamps ne se contente pas, dans son rapport, d'exposer avec justesse et convenance, les imperfections des œuvres envoyées à l'Académie : il donne aux concurrents à venir des conseils empreints d'un goût parfait, et revêtus d'un style excellent. L'homme d'abord, et ensuite l'écrivain, voilà, dit-il, les deux aspects que l'auteur de l'éloge de C. Delavigne devra envisager avec le même soin, la même sollicitude. C'est un type à saisir, d'abord, que celui de cet homme, qui réunit la fermeté, l'énergie, le sentiment du devoir si profondément enraciné, à la douceur des mœurs et aux vertus de la famille. Dans le talent de Casimir Delavigne, les deux caractères à mettre en relief, sont la sûreté et la variété; la seconde qualité procédant peut-être de la première : car c'est surtout lorsqu'on est doué de ce sang-froid, de cette certitude de coupd'œil qui font éviter les écarts, que, maître de soi plus que ne l'est l'homme de génie emporté par ce génie même, on peut changer de ton à volonté, passer de la tragédie historique à la comedie, de la comédie à l'ode, de l'ode au discours didactique. M. Deschamps appelle vivement en terminant, l'attention des concurrents sur les poésies posthumes de C. Delavigne, où se revèle une manière toute nouvelle, plus âpre et lus vigoureuse.

C'est maintenant Me Homberg, avocat du même barreau, aqui, gardant sa robe d'avocat, même à l'Académie, nous donne un excellent travail historique sur la dot sous le régime de communauté de biens.

Nous ne ferons qu'indiquer aussi un article très-curieux cependant, mais surtout pour une classe d'amateurs un peu restreinte, celle des biblio — ou plutôt des bouquinophiles: c'est une notice de M. Richard sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen. On y trouve des détails très-intéressants sur la confection, l'ornementation et la reliure des manuscrits au moyen-âge, et aussi sur la manière économique dont le grand Colbert se procura la curieuse collection dont les manuscrits sont devenus depuis, par acquision, la propriété de l'Etat. Ainsi ce fut le vice-président au parlement de Normandie, nommé Pillot, parent par alliance du célèbre ministre, qui provoqua de manière à ne pouvoir être refusé, le don que les échevins sirent de leur bibliothèque à Monsieur Colbert, ministre d'Etat, de la protection duquel la ville a tous les jours besoin, dit la délibération.

Nous trouvons ensuite quelques réflexions très-solides de M. l'abbé Picard, sur la philosophie de l'histoire, et enfin une scène de l'Avare de Molière, mise en vers par M. Deschamps, avocat, que nous retrouvons poëte, après l'avoir laissé critique. M. Deschamps croit que Molière, même lorsqu'il écrivait en prose, pensait pour ainsi dire presque toujours en vers, et que, lorsqu'il n'a pas donné cette dernière forme à ses œuvres, du moins à celles qu'on peut appeler capitales, c'est que le temps lui a manqué. Il cherche à prouver cette proposition par plusieurs exemples pris dans les pièces en prose de notre grand comique. La traduction en vers du Festin de Pierre, faite par Thomas Corneille, vient encore, dit-il, par la facilité

et le naturel dont elle est empreinte, à l'appui de notre pensée que, sauf le plus ou le moins de réussite, l'effort n'est pas grand pour donner la marche du vers comique à la prose de Molière. « Mais, ajoute-t-il, il faut suivre servilement son » modèle; c'est ce que j'ai fait; et puisse cette excuse me » mériter mon pardon d'avoir osé porter la main sur la célèbre » scène de Sans dot, l'une des plus admirables de l'Avare. » Ceux d'entre nos lecteurs qui seraient curieux de juger à quel point l'auteur a, comme il le dit, mérité son pardon, trouveront dans les huit dernières pages du volume le corps

quel point l'auteur a, comme il le dit, mérité son pardon, trouveront dans les huit dernières pages du volume le corps du délit, et ils penseront sans doute que, pour avoir conquis sa brillante réputation d'avocat, Me Deschamps a dû gagner, dans sa vie, beaucoup de causes plus désespérées que la sienne.

SAINTE-BEUVE.

DONS, ACHATS, ABONNEMENTS, BTC.

composition de la société.

Liste des Sociétés correspondantes.

RECETTES ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1845.

ÉTAT DE LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.



a

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Par les Auteurs :

Par MM.

BASTIAT. Voyez Cobden.

Boisthibault (Doublet de) [membre de la Société]. Philippe Dupin (notice sur). Paris, 1846, in-80: 12 (¹). Extrait du Journal de la Société de la morale chré-

xtrait du Journal de la Société de la morale chrétienne.

- CASTEL [m. de la Soc.]. Compte-rendu de l'excursion faite à Tournai par le Congrès archéologique de Lille, en 1845. Lille, 1845, in-8°: 16.
- CAUMONT (de) [m. de la Soc.]. Lettre à MM. Girardin et Dubreuil sur les cartes agronomiques. Caen, 1845, in-8°: 16.
 - Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques. Paris, 1836, in-12.
- CHAMBRAY (de) [m. de la Soc.]. Traité pratique des arbres résineux conifères à grandes dimensions, que l'on peut cultiver en futaie dans les climats tempérés. *Paris*, 1845, gr. in-80, pl.
- Chassant [m. de la Soc.]. Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen-âge; précédé d'une explication de la méthode brachy-graphique employée par les graveurs en lettres, les scribes et les copistes, du Ve au XVIe siècle. Evreux, 1846, in-12, pl.
 - (') Nombre des pages. Il ne sera indique que pour les opuscules.

- COBDEN (M.-P.) et BASTIAT. Cobden et la Ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté du commerce; par M. Fic Bastiat. *Paris*, 1845, in-8°.
- Danvin [m. de la Soc.]. Discours prononcé au concours de la Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol, le 20 juin 1845. Saint-Pol, 1845, in-80 : 8.
- Defosse. Insurrection de la Pologne : A la nation française, poésie. Paris, 1846, in-80 : 8.
- Degéneté aîné. Notice sur la culture comparative de pommes de terre saines et de pommes de terre malades. Versailles, 1846, in-80: 4.
- Delasiauve [m. de la Soc.]. Analyse des Etudes psychologiques de M. Moreau (de Tours) sur le Hachisch et l'aliénanation mentale. *Paris*, 1846, in 80 : 19.

Fxtrait de la Revue médicale.

- Descroizeaux. Notes sur les formes cristallines du Cadmium sulfuré, celles de la Cymophane et celles de la Perowskite. *Paris*, 1845, in-80: 18, pl.
 - Note sur une nouvelle macle de Rutile. *Paris*, 1845, in-8°: 35, pl.
 - Analyse de quatre espèces d'Arséniate de cuivre,
 par M. Damour, avec examen cristallographique par
 M. Descloizeaux.
 - Nouvelles Recherches sur deux variétés de Barytocalcite, par MM. Descloizeaux et Delesse.
 - Note sur deux Diamants offrant une astérie fixe,
 due à un phénomène particulier de cristallisation.
 Paris, 1845, in 8°: 6, pl.

Extraits des Annales de Physique et de Chimie.

- Duchesne. Observations médico-légales sur la strangulation. Paris, 1845, in-80: 54.
- CAUTIFR. Eloge d'Alexandre Choron, ouvrage couronné par l'Académie royale de Caen. Paris et Caen. 1845, in 80: 118.

- Girardin [m. de la Soc.]. Notices sur MM. de Morel-Vindé, d'Arcet et Mathieu de Dombasle. Rouen, 1845, in-80: 23.
 - Sur le Cidre. Rouen, 1845, in-80: 16.
 - Technologie de la Garance. Paris, 1844, in-80: 48.
 - Et Bidard. Rapport sur la Maladie des pommes de de terre. Rouen, 1845, in-80:7.
- Guillory aîné [m. de la Soc.], président de la Société industrielle d'Angers. Discours prononcé à cette Société dans la séance du 2 mars 1846. Angers, 1846, in-80: 22.
 - Rapport sur la quatrième session du Congrès des Vignerons français, réunie à Dijon le 20 août 1845. Extraits du Bulletin de la Société industrielle d'Angers.
- HÉRICOURT (Achmet d'). Jeanne Divion. Saint-Pol,, in-80: 12.
- HÉBERT (J.-B.). De l'utilité d'un système général d'Immatriculation des personnes, des immeubles et des titres, et de quelques points se rattachant au notariat. Rouen, 1844-45, in-80, 1re et 2e livraisons.
- Hombres-Firmas (d') [m. de la Soc.]. Mémoire sur le Noyer et les effets de son ombrage. *Montpellier*, 1845, in-80: 18.
 - Rapport sur le Congrès de Milan; Monza, son école d'horticulture et la Couronne de fer; Voyage à Pœstum, Souvenirs de Pœstum; Liquéfaction du sang de saint Janvier. Nimes, ..., in-8°: 22.
- Houyau. Notes sur les Perfectionnements apportés au rouleau compresseur des chaussées en empierrements. Angers, 1845, in-80: 13, pl.
- Jacques [m. de la Soc.]. Manuel général des plantes, arbres et arbrisseaux, etc., 3e livraison.

- Joubert. Almanach agricole pour 1846. Deuxième année. Paris, 1846, in-12.
 - Agenda de Comptabilité agricole. Paris, 1846, infolio, avec une instruction in-12 de 24 pag.
- Mancel [m. de la Soc.]. Etude bibliographique sur le P. Porèe. Caen, 1845, in-80: 16.
- Noailles (le duc de). Eloge de M. le marquis de Dreux-Brézé. Paris, 1846, in-80: 84.
- Ottmann père [m. de la Soc.]. Culture des pommes de terre par la semence. Strasbourg, 1846, in-80: 13.
- PAQUET (Vor) [m. de la Soc.]. Simples Réflexions sur les écoles de culture du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Paris, 1846, in-80: 8.

Extrait du Journal d'Horticulture pratique.

- Perrault de Jotemps (le vicomte). Note sur la production des laines et l'amélioration des races ovines. *Paris*, 1845, in-80: 43.
- Philippar. [m. de la Soc.]. Discours prononcé dans la séance publique de la Société royale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise. Versailles, 1845, in-80: 30.
 - Rapport fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale sur un nouvel engrais, dit perazoté concentré. Paris, 1845, in-40: 12.
- Sighel (le docteur). Cinq Cachets inédits de médecins óculistes romains, publiés et expliqués par lui. *Paris*, 1845, in-8°: 22.
- Societé d'Agriculture du Dours. Rapport sur l'impôt du sel, par Mathiol, vice-secrétaire. Besançon, 1846, in-80: 8.
- Societé d'Agriculture de Nancy. Notice sur la maladie des pommes de terre, par M. Auguste Monnier, président de cette Société. Nancy, 1845. in-8°: 12.
- Société académique de Saint-Quentin. Congrès des agriculteurs du nord de la France: 1^{re} session, tenue à Saint-Quentin en 1844. Saint-Quentin, 1844. in-8°.

- TAVERNIER [m. de la Soc.] et Cie. Almanach de l'Eure pour 1846. Evreux, 1845, in-16.
- Torcy (le marquis de) Rapport fait au conseil-général d'agriculture, le 9 janvier 1846, au nom de la commission chargée de l'examen de la question de l'amélioration des bestiaux. *Paris*, 1846, in-4°: 31.
- Vincens (J.) Poussin et son Monument. (C'est l'une des pièces envoyées au concours ouvert par la Société.) Montauban, 1846, in-80: 8.
 - Epitré a Jousep, ou l'Espital : dédiat à Jansémin.

 Montauban, 1844, in-80 : 16.
- Walkas [m. de la Soc.]. Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne par P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire, un choix de notes de divers auteurs, et un commentaire nouveau. (Acte 1er.) Caen, 1846, in 80: 54.
- Anonymes. Quelques Notes sur M. de Dombasle et sur l'influence qu'il a exercée, par un ancien élève de Roville. Nancy, 1846, in-80: 24.
 - Rapport fait à l'Académie royale du Gard et à la Société philotechnique de Paris sur le congrès de Naples. Nîmes, 1845 : in-80 : 18.

Par les Éditeurs :

- CHAUVINIÈRE (de la). Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.
- PAQUET (Vor) [m. de la Soc.]. Le Journal d'Horticulture pratique.

Envois du Ministère.

La Revue agricole.

Le Journal des Haras.

L'Argus des Haras.

Les Annales des Haras.

Avis aux Cultivateurs sur l'altération des pommes de terre en 1845. Paris, 1845, in-80: 35.

Pour les Recueils des Sociétés correspondantes, V. ci-après la liste de ces Sociétés.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

Par MM.

Bonnin. Plusieurs volumes (qui manquaient à la collection de la Société) des Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Boughain, [m. de la Soc.]. Un Poisson volant et un Remora, conservés dans l'alcool.

CHASSANT, [m. de la Soc.]. Nouveau Traité des OEillets, par L. C. B. M. Paris, 1698, in-12.

Descloizeaux. Echantillons de minéraux, savoir :

1º Spath d'Islande, cristallisé en rhomboèdre, provenant de Ro" de Fiord, côte orientale d'Islande; -2º Stilbite cristallisée, implantée sur spath, idem; — 3º Quarz geysérite, incrustant des tiges de bouleau et de graminées, du grand Geyser (Islande); - 4º Quarz geysérite, incrustant des tiges de bouleau, idem; -5º Quarz geysérite d'une source près du grand Geyser; - 6º Quarz geysérite du bassin du grand Geyser, source thermale d'Islande; — 7º Analcime cristallisée en trapezoèdres, dans un trapp amygdaloïde, Dy" Refiord, côte occidentale d Islande; - 8º Leryne cristallisée en dodécaèdres basés, maclés dans un trapp amygdaloïde, idem; - 9º Phakolite cristallisée en dodecaèdres maclés, comté de Londonderry (Irlande); - 10º Chabasie primitive, cristallisée en rhomboedres dans un trapp amygdalm, Naalsoe (ile Ferroe).

- ZÉDÉ, préset de l'Eure, [m. de la S.]. Un exemplaire de la Carte du département de l'Eure, dressée par le Corps royal d'état-major.
 - Un exemplaire de l'atlas des Ruines du Vieil-Evreux.

OUVRAGES ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU. Biobliographie historique et topographique de la France, in-8.

GÉNIN. Variations du langage français depuis le XIIe siècle, in-80.

WEY. Remarques sur la langue française, le style et la composition littéraire au XIXe siècle; 2 vol. in-80.

GÉRUSEZ. Nouveaux Essais d'histoire littéraire, in-80.

MIGNET, Antonio Perez et Philippe II, 2e édition, 1846, in-8o.

RÉMUSAT (de). Abailard, 2 vol. in-80.

Delécluze. Roland, ou la Chevalerie, 2 vol. in-80.

FLOURENS. De l'Instinct des animaux, in-12.

KLOPSTOCK. La Messiade, traduction de Mme de Carlowitz; in-12.

DANTE. La Divine Comédie, traduction de Brizeux ; in-12.

Publications periodiques

AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ EST ABONNÉE.

Annales de l'Agriculture française.

Journal d'Agriculture pratique.

La Normandie agricole.

Journal des Economistes.

Annales de Chimie et de Physique.

Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale.

Bulletin monumental.

Revue de Rouen.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Fonctionnaires de la Société au 31 Décembre 1845.

MEMBRES DU BUREAU.

Président, M. Zédé.

Secrétaire perpétuel, M. SAINTE-BEUVE.

Trésorier, M. GAUDE.

Secrétaire perpétuel honoraire, M. L.-H. DELARUE.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Cassen, Guindey, Hébert, L. Fouché, A. Petit, Th. Delhomme.

SECTIONS CENTRALES (1).

	PRE	SECRETAIRES	
1re s	ect. MM.	Hébert.	MM. Tavernier.
2e -	_	• • • • •	Hérouard.
3e -	_	Carville.	Baudry.
4e -	_	Sauvage.	L. Fouchė.
5e -		Th. Delhomme.	F. Bagot.
6e -	_	A. Petit.	Picard.

⁽¹ La Societe est divisée en six Sections, dans l'ordre suivant : Agricul-

SECTIONS GÉNÉRALES D'ARRONDISSEMENT.

Andelys.

Président, M. le vie Tirlet. | Secrétaire, M. Mettais-Cartier.

Bernay.

Président, M. de St-Germain. | Secrétaire, M. Ad. Bardet. Louviers.

Président, M. Vallon. | Secrétaire, M. Papavoine.

Pont-Audemer.

Président, M. Constant-Leroy. | Secrétaire, M. Alfred Canel.

Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'antiquité, M. Sainte-Beuve.

- des instruments de physique, M. Guindey.
- des objets de chimie, M.

Bibliothécaire: M. Chassant.

Fonctionnaires de la Société au 30 juin 1846.

MEMBRES DU BUREAU.

Président, M. le comte de Salvandy.
Secrétaire perpétuel, M. Sainte-Beuve.
Trésorier, M. Gaude.
Secrétaire perpétuel honoraire, M. L.-H. Delarue.

ture et Industrie, — Sciences physiques et mathématiques, — Sciences médicales, — Sciences philosophiques et historiques, — Littérature et Braux-Arts, — Economie politique et Statistique.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Hébert, L. Fouché, A. Petit, Th. Delhomme, Duchesne, F. Bagot.

SECTIONS CENTRALES.

PRES	IDENTS.	SECRÉTAIRES.
1re sect .MM.	Hebert.	MM. Tavernier.
2e —	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Hérouard.
3e —		${\it Baudry}.$
4 е	Sauvage.	L. Fouché.
5e —	Guindey.	F. Bagot.
6e	A. Petit.	Picard.

SECTIONS GÉNÉRALES D'ARRONDISSEMENT.

Comme ci-dessus.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, Au 30 Juin 1846.

DANS LE DEPARTEMENT (1), 215 — AU DEHORS (2), 143.

Total 358.

L'astérisque * désigne les Membres admis dans la dernière année.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX. Cantons d'Evreux.

MM.

Allaire, notaire, à Evreux.

Ancelle (Jules), propriétaire, à Evreux.

Васот (Ferdinand), avocat, à Evreux.

Basset, propriétaire et percepteur, à Claville.

BAUDRY, docteur en médecine, à Evreux.

Beaucantin, directeur du Jardin botanique, à Evreux.

Beffara, propriétaire, à Evreux.

- * BIDAULT, docteur en médecine, à Evreux.
- * Bigor, docteur en médecine, à Evreux.

Billard, avocat, à Evreux.

Bourguignon, architecte du département, à Evreux.

Cassen, propriétaire, à Evreux.

Chassant, bibliothécaire de la ville et de la Société, à Evreux.

Chéramy, propriétaire, à Evreux.

Clément de la Roncière-le-Noury (le baron), lieutenant de vaisseau, à Evreux.

Colombel, agriculteur, à Claville.

- * DE BANTEL, préfet de l'Eure.
- (1) Arrondissement d'Evreux, 93; des Andelys, 56; de Louviers, 52; de Pont-Audemer, 19; de Bernay, 15.
 - 2 Paris, 40; Departements, 86; Hors de France, 17.

Delamotte, membre du Conseil-général, à Evreux.

DE LA PASTURE, ancien député, à Irreville.

Del'homme, juge et membre du Conseil-général, à Evreux.

Delhomme, professeur de rhétorique, à Evreux.

Delorme, avocat, à Evreux.

De Limoges, sous-intendant militaire, à Evreux.

DE SALVANDY, député, à Graveron. (Président pour 1846.)

Deschamps (neveu), médecin-vétérinaire, à Evreux.

Desmartinais, directeur des domaines, à Evreux.

Duchesne, maître de poste, à Evreux.

Duhordel, docteur en médecine, à Evreux.

Du Pontavice, professeur, à Evreux.

Duret, propriétaire, aux Ventes.

DUWARNET, conseiller de préfecture, à Evreux.

FLEAU, avoué, à Evreux.

Fortin, docteur en médecine, à Evreux.

Fouché (Lucien), percepteur des contributions, à Evreux.

GAMOT, receveur général, à Evreux.

GAUDE, directeur des contrib. indirectes, à Evreux (Trésorier).

GAZAN (Charles), ancien député, à Huest.

GAZAN fils, propriétaire, à Huest.

Guindey, principal du collège, à Evreux.

Hebert, juge de paix, à Evreux.

* Herissey, associé de l'imprimerie Tavernier et Cie.

Hérouard, pharmacien, à Evreux.

Hervieu, négociant, à Evreux.

Lachèvre, juge, à Evreux.

L'Hopital, maire et membre du Conseil-général, à Evreux.

* Londet, professeur d'agriculture, à Evreux.

Lorin, archiviste du département, à Evreux.

* Marque, professeur, à Evreux.

Massor, professeur de dessin, à Evreux.

Michaux ainé, chef de bureau des contrib. directes, à Evreux.

Monnot des Angles, professeur, à Evreux.

Nouver, ancien notaire, à Evreux.

Pétel, notaire, à Evreux.

Petit (Ange), juge, à Evreux.

Picard, ancien avoué, à Evreux.

* Régimbart (Eugène), avoué à Evreux.

Renard, cultivateur, à Melleville.

RICHARD, agent-voyer en chef, à Evreux.

Roger, sous-inspecteur des écoles primaires, à Evreux.

Sainte-Beuve, avocat, juge-suppl., à Evreux (Secrét. perpétuel.)

Sautot, conservateur des hypothèques, à Evreux.

Sauvage, professeur, à Evreux.

SAUVAL, juge, à Evreux.

Soundon, professeur, à Evreux.

TAILLANDIER, négociant, à Evreux.

TAVERNIER, imprimeur et rédacteur en ches du Courrier de l'Eure, à Evreux.

Тнієвот, professeur, à Evreux.

VAURABOURG, professeur, à Evreux.

Verney, propriétaire, à Evreux.

VIOLAS DE MARTIGNY, directeur des contributions directes, à Evreux.

Canton de Breteuil.

Delarue, juge de paix, à Breteuil.

* Eudes, greffier de justice de paix, à Breteuil.

Canton de Conches.

METTON, propriétaire et maire, à Ormes.

Perier-de Mondonville, percepteur, à Conches.

Canton de Damville.

Abrouty, propriétaire et maire, à Damville.

CARVILLE, propriétaire et maire, à Corneuil.

Defougy, propriétaire, à Creton.

Fouque Desloges, propriétaire, à Damville.

* Malteau, notaire, à Damville.

Canton de Nonancourt.

Beffara, juge de paix, à Nonancourt. Delaigue, manufacturier, à Nonancourt. De Rancé, ancien député, au Gérier. Langer, notaire, à Illiers.

Canton de Pacy.

TRUTAT, membre du Conseil-général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

DE VIEILLES, propriétaire et maire, à la Haye-Saint-Sylvestre. Fouquet (Philémon), membre du Conseil général, à Rugles. Toutevel, ancien notaire, à Rugles.

Canton de Verneuil.

Aubfry du Boulley, présid. de l'associat. musicale, à Grosbois. De Petite-Ville, maire et membre du Conseil-général, à Gournay-le-Guérin.

Bissieu aîné, propriétaire, à Verneuil.

Canton de Vernon.

GARNIER-SAINT-YRIEX, propriétaire, à Vernon. Ledanois, pharmacien honoraire, à Vernon. Legrand père, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS,

Canton des Andelys.

Chevalier (Armand-Bernard), recev. de l'hospice, aux Andelys.
Coutil (Denis-Pierre, agriculteur, à Villers-sur-Andelys.
Damour (Jean-Baptiste-André), agriculteur, à Boisemont.
Davenieres (Gilbert), ancien sous-prefet, aux Andelys.
Delaisement (Hyld.), maire, à Fresne-l'Archevêque.
Delaisement (J.-B.-Ab.), agriculteur et maire, à Corny.
Flavigny (Louis-François), propriétaire, aux Andelys.
Gouche (Joseph), agriculteur, à la Baguelande-sur-Andelys.

Lefebvre (Nicolas-Denis), propriétaire, à Noyers-sur-Andelys.

LEGENDRE (Narcisse), agriculteur et maire, à Heuqueville.

Mettais-Cartier, avocat, juge-suppléant et maire, aux Andelys.

MICHEL (Alexandre), ancien membre du Conseil-général, aux Andelys.

Mounié (Etienne-Adolphe), docteur en médecine, aux Andelys.

PIQUEREL (Prosper), notaire, aux Andelys.

TIRLET (le vicomte), sous-préfet, aux Andelys.

Canton d'Ecos.

ALEXANDRE (François-Laurent), agriculteur, à Fourges.

AMAURY (Charles-Marie), agriculteur, à Tourny.

Chérence (Aimé-Séraphin), agriculteur et maire, à Tilly.

Drevet (Charles), notaire, à Tourny.

Jeanneton (Jacques-Auguste), juge de paix, à Gasny.

LEGRAND (André-Alexandre), membre du Cons.-gén., à Guitry.

RENARD (Edouard), agriculteur, à Fours.

TROUARD (François-Hylaire), agriculteur, à Château-sur Epte.

Canton d'Etrépagny.

CATHEUX (Auguste), agriculteur, à Saussay-la-Vache.

Conard, juge de paix, à Etrépagny.

FLEURY (François-Athanase, agriculteur, à Puchay.

MAREST (Pierre-E.-Noël), agriculteur et maire, à Puchay.

Saintabd, agriculteur et maire, à Farceaux.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

* Bizet de Cantelou, propriétaire, à Amfreville-sous-les-Monts.

CANU (Antoine), agriculteur, à Villerets, commune d'Ecouis.

CANU (Jean-François), agriculteur et maire, à Senneville.

DESSAINT, manufacturier, à Radepont.

Drely, agriculteur et maire, à Radepont.

LAINAY (Michel), agriculteur et maire, à Gaillardbois.

LEBRET (François-Henry), agriculteur, à Mesnil-Verclives.

LEFEBURE (Eugène), agriculteur, à Gaillardhois, ferme de Brémule.

2º Série, Tom. VI.

VIEL Guillaume), propriétaire et maire, à Charleval. VILLENEUVE, manufacturier, à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors.

CAIGNET, propriétaire, à Gisors.

Coquebert de Montbret, propriétaire, à Gisors.

Cottinet, horticulteur, à Guerny.

Coville (Alphonse-Josse), juge de paix, à Gisors.

DAVILLIERS (Edouard, manufacturier, à Gisors.

DAVILLIERS Henry), manufacturier, à Gisors.

Foubert (Isidor), agriculteur et maire, à Authevernes.

Gubsnier (Jean-Louis), propriétaire et maire, à Vesly.

Henne, instituteur, à Gisors.

MIGNOT (François), agriculteur, à Vesly.

Passy (Antoine), député et membre du Cons.-gén., à Gisors.

Rossey (Henri), membre du Conseil-général, à Gisors.

Rouget (J.-B.-Al.), agriculteur et maire, à Chauvincourt.

Rouget (Jean-Charles-Ambroise), propriétaire et maire, à Gisors.

Roycourt fils, cultivateur, à Noyers.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Avisse (Antoine), juge de paix, à Lyons-la-Forêt.

Durour (Jean-Baptiste), propriétaire, à Lyons-la-Forêt.

LEMONNIER (Jacques-Isidor), négociant et maire, à Touffreville.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Canton de Bernay.

Asselin, receveur particulier des sinances, à Bernay.

BARDET, docteur en médecine, à Bernay.

DE CROIX (marquis), propriétaire, à Serquigny.

De Saint-Germain, ancien sous-préset, à Bernay.

Focet, négociant, à Bernay.

Hamel, officier de santé, à Boisney.

Le Prevost, député, à Bernay.

Neuville, docteur en médecine, à Bernay. Prétavoine (Alphonse), propriétaire, à Bernay.

Canton de Beaumont.

Dupont (de l'Eure), député, à Rouge-Perriers.

Canton de Brionne.

Bourard, propriétaire, à Brionne.

Canton de Broglie.

DE BROGLIE (le duc), pair de France, à Broglie.
*Guilbert (Louis), propriétaire à Verneusse.

Canton de Thiberville.

Beaulavon jeune, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne. Conard, agriculteur, à Drucourt.

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

Canton de Louviers.

Alix (Pierre-Nicolas), propriétaire, à Acquigny. Anfry, propriétaire et maire, aux Planches. Béranger aîné, propriétaire, au Mesnil-Jourdain. BÉRARD-RONDEAUX, propriétaire, à Louviers. CLÉMENT DE LA RONCIÈRE (le comte), à Incarville. Corneille, médecin-vetérinaire, à Louviers. Defontenay (Jacques), membre du Conseil-général, à Louviers. Dibon (Paul), manufacturier, à Louviers. Dupont, propriétaire et maire, à Hondouville. Elmebing (B.-G.), maître fondeur, à Louviers. Jourdain-Riboulbau, manufacturier, à Louviers. PAPAVOINE, propriétaire, à Louviers. Passy (Hippolyte), pair de France, à Paris. Petel, docteur en médecine, à Louviers. Petel (Amable), agriculteur, à Surville. PETIT (Guillaume), manufacturier et maire, à Louviers. Vallon, sous-préfet, à Louviers.

Canton de Gaillon.

BIDAULT (Pierre-René), cultivateur, à la Croix-St-Leufroy Chosson (Alexis), entrepreneur général, à Gaillon. Langlois, avocat, propriétaire, au Goulet. Lefebyre, directeur de l'Institution agricole de Gaillon. * Lefebyre (Charles), agriculteur, à Autheuil-sur-Eure.

Canton du Neubourg.

Auzoux, docteur en médecine, à Saint-Aubin-d'Ecrosville. Dubois (Auguste), maître de pension, au Neubourg. Férand, propriétaire, à Daubeuf-la-Campagne. Lenormand fils, agriculteur, à Marbeuf. Mauger, agriculteur, à Venon. Paturel, membre du Conseil-gén. et maire, au Neubourg.

Canton du Pont-de-l'Arche,

CHARPIN, lieutenant-colonel en retraite, à Tournedos.

Deboos, agriculteur, à Criquebeuf-sur-Seine.

Levavasseur, agriculteur, à Tostes.

Pantin-Wilder, propriétaire, membre du Conseil-général, à Bonport.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Canton de Pont-Audemer.

Bellencontre, docteur en médecine, à Pont-Audemer. Canel (Alfred), avocat, à Pont-Audemer. Constant-Leroy, sous-préfet, à Pont-Audemer.

- * DE CACHELEU (Frédéric), propriétaire, à Tourville.
- * De Semainville, juge suppléant, à Pont-Audemer.

LEGENDRE, député de l'Eure, aux Préaux.

Levavasseur (Amand), agent voyer, à Manneville. Péteaux, médecin-vétérinaire, à Pont-Audemer.

Canton de Reuzeville.

Fouché, agent-voyer, à Beuzeville.

Canton de Cormeilles.

LESUEUR (Louis-Florent), propriétaire, à Fresne-Cauverville.

Canton de Montfort.

FLEURY, géomètre, à Montfort.

Lefebyre-Duruflé, membre du Cons.-gén., à Pont-Authou.

PHILIPPE LEMAITRE (Mme), à Illeville.

Philippe (Félix), propriétaire, à Illeville.

Canton de Quillebeuf.

Савот, agriculteur, à Trouville-la-Haule.

TROUPLIN, agriculteur, à Bourneville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

Delaporte (Philippe), doct. en méd., à St-Georges-du-Vièvre.

Halbout (Arsène), pharmacien, à Saint-Georges-du-Vièvre.

Nuisement, agriculteur, à Saint-Georges-du-Vièvre.

PARIS.

ALLOU (Edouard), avocat, docteur en droit.

Audoin, membre de l'Institut.

BAILLY DE MERLIEUX, anc. direct. du Mémorial encyclopéd.

Beuzelin, curé de la Madeleine.

Bougnain, propriétaire, aux Batignolles.

BOUTIGNY, chimiste.

BRONGNIARD père, membre de l'Institut.

Brongniard (Adolphe), membre de l'Institut.

CHAMBRAY (le marquis de), maréchal de camp d'artillerie.

CRÉMIEU (Edouard), rentier.

De Gazan (le baron), lieutenant-général.

Delaitre (le vicomte), ancien préfet de l'Eure.

DE LASIAUVE, docteur en médecine.

De Moléon, directeur du Recueil industriel.

Desnoyers (Jules), bibliothécaire du musée d'histoire naturelle

Duchesne ainé, conserv. des estampes à la biblioth. du Roi.

DUFAURE, députe.

Dumas, membre de l'Institut.

Elle de Beaumont, ingénieur des mmes.

GADEBLED, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Grangez (Ernest), chef de bureau au min. des trav. publics.

LEGRIP Frédéric), peintre.

Lenormant (Ch), membre de l'Institut.

MÉRIMEE (Prosper), inspecteur général des monum. hist.

MICHELIN, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Moll, professeur au conservatoire des arts et métiers.

Moreau de Jonnès, membre de l'Institut.

Noury Louis-Eugène), peintre.

Paillard (Alphonse), employé à la bibliothèque du Roi.

PAQUET (Vor), horticulteur.

Paris (Paulin), membre de l'Institut.

PAUMIER, directeur de l'établissement des sourds-muets.

Pécontal Siméon), professeur.

Petitjean Jules, conseiller référendaire à la c. des comptes.

Poulain de Bossay, proviseur au collége royal de St-Louis.

Poullet, profes. de physiq. au conserv. des arts et métiers.

Robin, ingénieur des ponts-et-chaussées.

TARANNE, secrétaire du comité historique, au ministère de l'instruction publique.

VINCENS (Emile), conseiller d'État.

WARDEN, membre de l'Institut.

DEPARTEMENTS.

APPERI, secr. de la société de la morale chr., à Neully (Seine).

Barré, docteur en médecine, à Rouen.

Bella, dir. de l'Institut agricole, à Grignon (Seine-et-Oise).

Вектот, pharm., secr. adj. de la soc. d'agr., à Bayeux (Calv.).

Boivin-Champeaux, cons. à la c. roy., à Rouen.

Bosquet (Mlle Amélie), à Rouen.

Brou Pierre), curé d'Oulins (Eure-et-Loir).

Busson fils, direct. de la colonie agricole de Clairvaux (Aube).

CASTEL (Pierre-Alfred), secrét. gén. de la société d'agr., à Bayeux (Calvados).

Chardon, docteur en médecine, à Chasselay (Rhône).

CHASLE, député, à Chartres.

CHATELAIN, pharm. en chef de la marine, à Brest (Finist.).

CHEVERAUX, avocat, à Rouen.

Cordier de la Glairie, directeur des contrib. directes, à Digne.

Corneille, inspecteur de l'académie, à Rouen.

Dænen, chapelain du Roi, à Dreux (Eure-et-Loir).

DAILLY (Gaspard-Adolphe), prop., à Bois-d'Arcy (Seine-et-O.).

Danvin (Bruno), doct. en médec., à St-Pol (Pas-de-Calais).

De Beaurepaire (le comte), à Louvagny (Calvados).

Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).

DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, à Caen.

DE CLINCHAMP (Gustave), propriétaire, à Avranches (Orne).

DE COLOGNE, propriétaire, à Canteleu (Seine-Inférieure).

Decobde, cons. à la cour royale, à Rouen.

Delabutte (Auguste), propriétaire, à Honsleur (Calvados).

DE LA FORCE (le duc), à Chandey (Orne).

De la Fontenelle, cons. à la cour royale, à Poitiers.

De la Grange (le marquis), à Chandey (Orne).

De la Quérière, négociant, à Rouen.

De la Saussaye, secrét. de l'acad., à Blois.

DE MAGNEVILLE, fond. du musée de Caen, à Lebisay (Calv.).

DE Monicault, préfet de Seine-et-Marne, à Melun.

Depruines, secrét. de la société d'agric., à Aurillac.

Déville, conserv. du musée d'antiq., à Rouen.

D'HERICOURT (le comte), à Souchey (Pas-de-Calais).

Doublet de Boisthibault, av., à Chartres.

Dubuc, prés. de la soc. de pharm., à Rouen.

DUTHOYA, doct.-méd. de la marine royale, à Brest (Finistère).

Ferey (Octave), honme de lettres, à Rouen.

Fresnaye, propriétaire, à Illiers (Eure-et-Loir).

GADY, ancien magistrat, à Versailles.

GARNIER (J.), secr. de la soc. des antiq., à Amiens.

GIRARD, conseiller à la cour royale, à Amiens.

GIRARDIN, prof. de chimie, à Rouen.

Godemer, médecin de l'hôpital civil, à Ambrières (Mayenne).

Guenée (Achille), avocat, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

GUERARD, juge d'inst., à Neuchâtel (Seine-Inférieure).

Guillory, présid. de la soc. indust. d'Angers.

HAIME, docteur en médecine, à Tours.

Hombres-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais (Gard).

Horeau, procureur du Roi, à Yvetot (Seine-Infer.).

JACQUES, horticulteur, à Neuilly (Seine).

Joliet, juge, à Chartres.

LABUTTE, avocat, à Honfleur (Calvados).

LAIR, conseiller de préfecture, à Caen.

Lapérouse (Gustave), avocat, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

LECOUPEUR, docteur en médecine, à Rouen.

Le Masson, propriétaire, à Rouen.

Leroi, conseiller à la cour royale, à Rouen.

LEROND, inspecteur de l'académie, à Rouen.

Le Serrurier, cons. à la cour royale, à Amiens.

Lévy, chef d'institution, à Rouen.

Lucy (Ambroise), prop., à Ermenonville (Oise).

Malo (L.-A.), prof. à l'école royale des haras, au Pin (Orne).

Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen.

MARCEL (Eugène), notaire, au Hâvre (Seine-Inférieure).

Moller, inspecteur des écoles primaires, à Vienne (Isère).

Nepveur, conseiller à la cour royale, à Rouen.

Ottmann père, anc. cap. d'artillerie, à Strasbourg.

Périaux (Nicétas), imprimeur, à Rouen.

Philippar, prof. à l'inst. agric. de Grignon (Seine-et-Oise).

Poucher, profes. d'hist. nat., à Rouen.

Preisser, prof. à l'école norm. prim., à Rouen.

Prevost, horticulteur, à Bois-Guillaume, pr. Rouen.

REBUT DE LA RHOELLERIE, préset, à Foix.

Rouland, procureur-général, à Douai (Nord).

Sallion, docteur en médecine, à Nantes.

SAUDBREUIL, avocat, à Rouen.

Sellier, ancien magistrat, à Thury-Harcourt (Calvados).

Terrebasse, député, à Vienne (Isère).

VAUCELLES, propriétaire, à Ruvigny (Mayenne).

Vérollot-d'Ambly, propriétaire, à Brinon (Yonne).

VILLERS (Georges), vice-sec. de la s. d'agr., à Bayeux (Calv.).

VIVET, prof. de langue, à Rouen.

Walras, professeur de philosophie, à Caen.

Zéoz, préfet de l'Aube.

A L'ÉTRANGER.

BOGAERTZ (Félix), professeur d'histoire, à Anvers.

Braekeleer (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.

DE KEISER, peintre, à Anvers.

DE BARRUEL-BEAUVERT, correspondant du muséum, à Costa-Rica (Amérique-Centrale).

DE KERCKHOVE (le comte), à Exaerde (Belgique).

DE KERCKHOVE, dit de KIBCKHOFF VAN DER VARENT (le chevalier), vice-présid. de la soc. royale des sciences, à Anvers.

DE KUYPER, sculpteur, à Anvers.

De Reiffemberg (le baron), à Louvain.

De Stassart (le baron), à Bruxelles.

De Vestreenen (le baron), à la Haye.

D'OKELLY (le comte), à Bruxelles.

Drapier, secrét. de la soc. royale de Flore, à Bruxelles.

HART, graveur, à Bruxelles.

LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret de Beyrouth (Syrie).

Levs (Henri), peintre d'histoire, à Anvers.

SERRURE, professeur d'histoire naturelle, à Gand.

VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges (Belgique).

CANDIDATS PRÉSENTÉS.

Section centrale. — MM. Boullan, De Tournemine, Villain.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MM. Leclère, blanchisseur, à Evreux; Mottet, substitut, à Philippeville (Algérie).

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

OU RÉPUTÉS TELS, AUX TERMES DES RÉGLEMENTS.

Section centrale. — MM. De Brack (le général); Chauvin.

Section des Andelys. - M. Hardy Théodule).

Section de Louviers. — MM. Larcher, Bizet, Mercier, De Praslin.

SECTION DE PONT-AUDEMER. - MM. De Malortie, Vinville.

حيية ن خته-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

PARIS.

Société royale et centrale d'agriculture.
Société royale d'horticulture.
Société séricicole.
Société géologique de France.
Institut historique.
Société libre des beaux-arts.
Athènée des arts.
Société de la morale chrétienne.
Société internationale des naufrages.

DÉPARTEMENTS.

AINAISNE	Société royale d'émulation. Société académique Société industrielle et com-	à Bourg. à Saint-Quentin
Arriége	merciale Société d'agriculture et des	
AUBB	arts	
CALVADOS	Académie royale des sciences, arts et belles-lettres.	•
	Société royale d'agriculture et de commerce	Ibid.
	Association normande	
	Société des antiquaires de Normandie	
	Société Linnéenne de Nor- mandie	
	Société vétérinaire	
	Société d'agriculture, scien- ces, arts et belles-lettres.	
	Société académique, agri- cole, industrielle et d'ins-	\ .
C	truction	à Falaise.
CHARENTE	Société d'agriculture, arts	2 Americal forms
C	et commerce	
	Société d'agriculture	a bourges.
COTE-D UR	Académie des sciences, arts	1 Dila
	et belies-lettres	
Davis	Comité central d'agriculture.	IDIU.
DOUBS,	Académie des sciences, bel- les-lettres et arts	à Resaucon
_	Société d'agriculture, scien-	.
	ces naturelles et arts	mu.

⁽¹⁾ La Societe ne continuera l'envoi de son Recueil qu'aux Societes qui lui adresseront exactement leurs publications.

— XXVIII

EURE-ET-LOIR	Comice agricole	à Chartres.
	Académie royale	
	Académie royale des scien-	
GIRONDENT	ces, belles-lettres et arts.	à Bordeaux
	Seciété d'agriculture	Thid
HAUTR-GAR	Académie royale des scien-	toid.
	ces, inscriptions et belles-	
	lettres	à Toulouse
	Société royale de médecine,	u 200100001
	chirurgie et pharmacie	Ibid.
HAUTR-VIENNE.	Société royale d'agriculture,	
	des sciences et des arts	à Limoges.
INDRE	Société d'agriculture	
	Société d'agriculture, de	a diateadioda.
INDRE-EI-LOIDE.	sciences, d'arts et de bel-	
	les-lettres	à Tours.
	Société archéologique	
Loir-et-Cher	Société des sciences et des	20141
	lettres	à Blois.
_	Société d'agriculture	
Loirb	Société industrielle	à Saint-Etienne.
Loire-Infér	Société académique	à Nantes.
Loiret	Société royale des sciences,	
	belles-lettres et arts	à Orléans.
Lot	Société agricole, indus-	
_	trielle, etc	à Cahors.
Lozère	Société d'agriculture, com-	
	merce, sciences et arts	à Mende.
MAINE-ET-L	Société d'agriculture, scien-	
	ces et arts	à Angers.
	Société industrielle	Ibid.
MARNE	Société d'agriculture, com-	A Châlons
	merce, sciences et arts Académie (des sciences, arts	a Chalons.
	et belles-lettres)	à Reims.
MEURTHE	Société royale des sciences,	
	lettres et arts	à Nancy.
Moselle	Académie royale des lettres,	J
	sciences, arts et agricul-	
	ture	. à Metz.
-	Société des sciences médi-	
	cales	. Ibid.
Nord	Société royale des sciences,	1 7
	agriculture et arts	
	Société d'émulation	a Cambrai.
	Société d'agriculture, scien- ces et arts	à Dauri
	(C2 C1 41 12	a Doual.

Nond	Société d'agriculture, des	
	sciences et des arts Athènée du Beauvoisis	à Valenciennes. à Beauvais.
PAS-DE-CALAIS	Société d'agriculture, du	
	commerce, des sciences et des arts	à Boulogne-sM.
_	Société d'agriculture, du	
	commerce, sciences et arts	à Calais
	Société centrale d'agricul-	d Udidis.
	ture de l'arrondissement	
D () () ()	de Saint-Pol.	à Saint-Pol.
Pyrenees-UR	Société agricole, scientifique et littéraire	à Dernignan
RHÔNE	Société royale d'agriculture,	a r copignan.
	histoire naturelle et arts	
	utiles	à Lyon.
Saône-et-Loire.	Société d'agriculture, scien-	à Màgan
S	ces et arts	a Macon.
SARTHE	ces et arts	au Mans.
	Société d'agriculture, scien-	
	ces et arts	à Meaux.
Seine-et-Oise	Société royale d'agriculture et des arts	à Versailles.
Seine-Infér	Société centrale d'agricul-	
	ture	à Rouen.
	Académie royale des scien-	
	cae ballae latteae at ante	Thia
_	ces, belles-lettres et arts. Société libre d'émplation.	
<u>-</u>	Société libre d'émulation	lbid.
-	Société libre d'émulation Société d'horticulture	lbid. Ibid.
Somme	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agri-	lbid. Ibid.
Somme	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, bel-	lbid. Ibid. au Hâvre.
Somme	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts	lbid. Ibid. au Hâvre.
Somme	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de	lbid. lbid. au Hâvre. à Amiens.
	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses. Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid.
— —	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses. Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture Société d'émulation	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid.
— —	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture Société d'émulation Société des sciences, agri-	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid. Ibid.
— — Tarn-et-Gar	Société libre d'émulation Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture Société d'émulation Société des sciences, agriculture et belles-lettres	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid. Ibid.
TARN-ET-GAR	Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture Société d'émulation Société des sciences, agriculture et belles-lettres Société d'agriculture et de commerce	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid. Ibid. Ibid. Amontauban.
TARN-ET-GAR	Société d'horticulture Société d'études diverses. Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture Société d'émulation Société des sciences, agriculture et belles-lettres Société d'agriculture et de commerce Société d'agriculture, belles-	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid. Ibid. à Montauban. à Draguignan.
TARN-ET-GAR VAR VIENNE	Société d'horticulture Société d'études diverses Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts Société des antiquaires de Picardie Société d'horticulture Société d'émulation Société des sciences, agriculture et belles-lettres Société d'agriculture et de commerce	Ibid. Ibid. au Hâvre. à Amiens. Ibid. Ibid. Ibid. ibid. à Montauban. à Draguignan. à Poitiers.

RECETTES.

EXERCICE (Du 20 avril 1845

	Prévisi annond au Bud	ées	1	nmes ;ues.		Totaux par hapitre.
Reprise du compte précedent CHAPITRE 1er.	fr.	c.	1	îr. c. » »		fr. c. 509 94
Primes pour l'entretien de la plus forte proportion de betail	3,000 1,500 1,000 4,000) »	1, 8	000 » 300 » 000 »		1 1,500 »
Cotisa- tions des Hembres. Membres. Abonnements au Recueil Recettes impreyues.	4,300		2,1 2 7	317 50 165 » 292 50 740 » 362 50 15 » 40 »	 	5,377 50 55 »
Total général	17,409 94 17,442 44			17,442 44		
сомрте	MÉDAILLES					
DE MATIÈRES.	Or.	Arg	ent	Bronz	e	JETONS.
Reprise, sur l'exercice 1844 Achete, pendant l'exercice 1845	5 26	9	26 4	50 »		221 656
Totaux Distribué	29 19		30 13	50 10		877 521
Reste en reprise	10	1	17	40		356

1845.

DÉPENSES.

au 20 avril 1846.)

par article. fr. c. 724 85 1,381 95 1,121 05 4,972 30	par chapitre.
724 85 1,381 95 1,121 05 4,972 30	40.000 4E
1,381 95 1,121 05 4,972 30	40.000.48
1,121 05 4,972 30	40.000 4N
1,121 05 4,972 30	40.000 4h
4,972 30	40.000 48
3.484.98	10 000 15
0,101 -0	12,096 45
187 80	
336 55) 218 » /	
1	
1,800 » \	
	4,681 0
137 65	4,001 G
1,945 30	
16,777 50	16,777 56
	1,800 » 634 75 163 35 137 65 1,945 30

Les Recettes de l'Exercice 1845 s'elèvent à	17,412 44
Les Depenses du même Exercice, à	16,777 50
Reste en caisse	664 94

Le présent Compte a éte arrête, contradictoirement avec M. Gaude, Trésorier, au vu des registres et des pièces justificatives, par nous Commissaires délegués par le Conseil d'administration.

Evreux, le 40 Mai 1846. Signé: Les Commissaires, Duchesne, L. Fouché, F. Bagot.

Le Trésorier, Aug. Gaude.

ALA TREPARE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

Entreprise par la Société.

SITUATION DES TRAVAUX AU PREMIER JUILLET 1846.

La Société a continué ses travaux sur la Statistique du département de l'Eure, autant que les faibles ressources dont

elle dispose le lui ont permis.

La partie de la Topographie, qui présente une Flore complète et exacte du département, est terminée et sera publiée sous peu de jours. M. Chesnon, directeur de l'Ecole Normale d'Evreux, a apporté à ce travail un soin consciencieux et persévérant, qui doit lu mériter la reconnaissance de tous les amis des sciences naturelles.

La plupart des Questionnaires sur les Usages Légaux sont revenus avec des reponses qui vont permettre de s'occuper sans relâche de classer et de coordonner les matériaux de cette

partie importante de la statistique.

Le Questionnaire sur l'Agriculture est complètement terminé; c'est sans contredit un modèle qui reunit de la manière la plus précise tous les éléments d'une statistique complete. Ce travail remarquable est principalement dû à l'active et intelligente collaboration de M. Hébert, président de la Section d'Agriculture.

Les Questionnaires sur l'Archéologie et la Topographie générale sont toujours entre les mains des personnes auxquelles ils ont été adressés; les recherches que nécessitent les réponses demandées sont trop longues et trop minutieuses pour qu'on puisse espérer de les obtenir immediatement.

Ensin, plusieurs membres de la Société et de la Commission prennent à tache de recueillir des documents propres à établir les éléments des parties concernant l'Industrie, le Commerce, la Litterature, les Arts et la biographie des Hommes célèbres.

Nous comptons sur la sollicitude du Conseil-genéral; il ne voudra pas laisser interrompre un travail aussi utile et entre-pris avec un empressement qui est d'un heureux augure pour son avenir.

Le Secrétaire de la Commission de Statistique,

Louis TAVERNIER.

FIN.